

Université de Montréal

Évolution du statut d'un espace forestier intramétropolitain :
le cas de la forêt de Terrebonne (1970-2019)

Par

Frédérique St-Arnaud

École d'urbanisme et d'architecture de paysage, Faculté de l'aménagement

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Maîtrise en aménagement, option
aménagement

Novembre 2020

© Frédérique St-Arnaud, 2020

Université de Montréal

Unité académique : École d'urbanisme et d'architecture de paysage, Faculté de l'aménagement

Ce mémoire intitulé

**Évolution du statut d'un espace forestier intramétropolitain :
*le cas de la forêt de Terrebonne (1970-2019)***

Présenté par

Frédérique St-Arnaud

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes

Danielle Dagenais

Président-rapporteur

Gérard Beaudet

Directeur de recherche

Sylvain Paquette

Codirecteur

Harold Bérubé

Membre du jury

Résumé

Anciennement espaces de production, les forêts intramétropolitaines ont été délaissées et peu considérées dans l'aménagement périurbain durant l'entre-deux guerres et les premières décennies d'après-guerre. L'exploitation des ressources naturelles et la création de lotissements résidentiels saisonniers puis permanents mitent dans l'indifférence les forêts, boisés et milieux humides des régions métropolitaines (Fortin et Després, 2009). La montée des préoccupations environnementales et l'émergence de nouvelles aspirations quant à la qualité du cadre de vie ont toutefois entraîné, dans les dernières années du 20^e siècle, un changement de perspective. De nouvelles formes de valorisation ont été peu à peu prônées (Paquette, 2007; Donadieu et Périgord, 2005; Després et Fortin, 2009). Les qualités paysagères, récréatives et écologiques aujourd'hui associées aux espaces forestiers entrent dès lors en concurrence avec certaines activités et pratiques d'aménagement (Fortin et Després, 2009; Donadieu et Périgord, 2005).

Dans cette perspective, ce travail de recherche s'intéresse au processus de transformation des valeurs sociales investies dans les espaces forestiers intramétropolitains, et plus précisément celui de la forêt de Terrebonne. L'analyse de différents documents d'archives (documents de planification, publicités, articles de journaux, etc.) a permis de faire ressortir les valeurs sociales portées par différents groupes d'acteurs et d'observer leurs transformations dans le temps.

À la lumière des résultats obtenus, les années 1970 se sont révélées être celles de l'invention de la forêt comme espace de loisir à l'échelle régionale et de l'émergence des préoccupations sociales. Cette appropriation de la forêt par les résidents laisse place, 10 ans plus tard, à des revendications pour la protéger qui ne cesseront de prendre de l'importance au courant des années subséquentes. Au tournant des années 2000, la forêt devient un levier de valorisation territoriale pour les instances décisionnelles. La dernière décennie montre, quant à elle, l'émergence de la forêt écologique, une compréhension de plus en plus collective du milieu forestier qui lui octroie une valeur de support à la biodiversité et de milieu-levier contre les changements climatiques.

Soulevant également l'omniprésence de valeurs écologiques dans le discours de la communauté locale à compter des années 2000, l'étude a permis de cerner l'utilisation de stratégies argumentaires destinées à renforcer les revendications en faveur de la protection de la forêt et de montrer l'importance de les étudier afin de mieux saisir les valeurs réellement investies à son

égard. En somme, ce mémoire permet de mettre en lumière les impacts de la transformation des valeurs investies dans la forêt intramétropolitaine sur les pratiques d'aménagement ainsi que sur le discours promotionnel des promoteurs immobiliers et des instances municipales (municipalités et municipalités régionales de comté).

Mots-clés : Forêt intramétropolitaine, valeurs sociales, préoccupations sociales, nature, espace forestier

Abstract

Intrametropolitan forests, often consisting of formerly productive land, were neglected from consideration in suburban and peri-urban development planning for several decades from the interwar period. Exploitation of natural resources and the creation of seasonal and permanent allotments proceeded with little regard for the forests, woodlands and wetlands of metropolitan regions (Fortin and Després, 2009). Since the late 20th century, environmental preoccupations and increasing aspirations for quality of the living environment have contributed to a change of perspective. New forms of awareness have gradually emerged (Paquette 2007; Donadieu and Périgord, 2005; Després and Fortin, 2009). The aesthetic, recreational and ecological qualities associated with wooded spaces is beginning to conflict with current practices (Fortin and Després, 2009; Donadieu and Périgord, 2005).

Our research focuses on the transformation of the societal value invested in intrametropolitan forests, in particular that of the Terrebonne Forest. The analysis of archival material (planning documents, advertisements, newspaper articles, and similar) allows the values of different social groups to be identified and observed as they transform over time.

In light of the results obtained, the 1970s appears to be the years of emergence of forest as a recreational space. It is also the period of the emergence of social concerns in regard of the natural environmental deterioration. Ten years later, this appropriation of the forest by the residents led them to demand its protection, and increasingly so over subsequent years. In the 2000s the forest became a lever for development for decision-making bodies. In the decade before 2020 the forested intrinsic ecological value has been recognized, due to its contribution to collective well-being, biodiversity, and its role addressing climate change.

Raising the omnipresence of ecological values in the discourse of the local community from the 2000s, the study also made it possible to identify the use of argumentative strategies intended to reinforce the claims in favor of the protection of forest by the local community and the importance of studying them for a better understanding of the values actually invested in the forest. This thesis sheds light on the impacts of the transformation of the values invested in the forest on planning and development practices as well as on the promotional discourse of real estate developers, municipalities and MRC.

Keywords : intrametropolitan forest, social values, social concerns, nature, wooded spaces

Table des matières

Résumé.....	4
Abstract.....	7
Table des matières.....	9
Liste des tableaux.....	13
Liste des figures.....	14
Remerciements.....	17
Introduction.....	18
Chapitre 1 – Problématique et approche théorique.....	20
1.1 Mise en contexte.....	20
1.2 Recension des écrits.....	23
1.2.1 Introduction au concept de paysage.....	24
1.2.1.2 Demande sociale et évolution des préoccupations paysagères au Québec.....	26
1.2.2 Introduction au concept d’imaginaire.....	28
1.2.2.1 Imaginaire individuel et imaginaire social.....	29
1.2.2.2 Pour un imaginaire sociogéographique.....	34
1.2.2.3 L’imaginaire comme occupation narrative du territoire.....	36
1.2.2.4 Mythe et appropriation de l’espace territorial.....	38
1.2.3 Regard sur les concepts de nature et de forêt.....	40
1.2.3.1 La nature, une invention de l’Occident.....	40
1.2.3.2 L’évolution de la conception de la nature en Occident.....	41
1.2.3.3 La nature en ville, quelles significations ?.....	48
1.2.4 Protéger la nature.....	55

1.2.4.1	Entre conservation et préservation	56
1.2.4.2	Vers un argumentaire économique et scientifique de la protection de la nature.	57
1.2.4.3	L'écologie de la conservation : un nouveau contenu normatif.....	58
1.2.4.4	Les statuts de reconnaissance au Québec	60
1.2.5	L'Approche par les valeurs	67
1.2.5.1	L'approche par les valeurs des organismes de protection du patrimoine	67
1.2.5.2	Les valeurs environnementales	71
1.3	Synthèse de la recension des écrits.....	76
1.3.1	Paysage, imaginaire et valeurs sociales	76
1.3.2	Représentations sociales et pratiques d'aménagement.....	78
1.3.3	Évolution des valeurs sociales portées envers la forêt en Occident.....	79
1.3.3.1	La forêt romantique	79
1.3.3.2	La forêt comme symbole de la <i>Wilderness</i>	80
1.3.3.3	La forêt écologique	80
1.3.3.4	La nature en ville.....	80
1.4	Question de recherche	83
Chapitre 2	– Démarche méthodologique	84
2.1	Présentation du territoire d'étude : la forêt de Terrebonne	84
2.2	Méthode de collecte des données	87
2.2.1	Avant 1970	88
2.2.2	Entre 1970 et aujourd'hui	88
2.3	Stratégie d'analyse : analyse de contenu thématique	89
2.3.1	Périodisation	91
2.3.2	Analyse de la fréquence et de cooccurrence	92

Chapitre 3 – Résultats	93
3.1 Synthèse des périodes	93
3.1.1 Avant 1970	93
3.1.2 Période 1970-1980 : L’invention de la forêt récréative	96
3.1.2.1 La forêt comme espace de loisir	96
3.1.2.2 Prise de conscience collective de la dégradation de la forêt	100
3.1.3 Période 1981-1989 : Reconnaissance des multiples valeurs de la forêt	103
3.1.3.1 La forêt-cadre de vie	103
3.1.3.2 La forêt comme attrait touristique	104
3.1.3.3 Prise en charge de l’enjeu de protection de la forêt dans le Schéma d’aménagement.....	106
3.1.4 Période 1990-1997 : Premières mobilisations citoyennes.....	107
3.1.4.1 Le cas du boisé de la pépinière	107
3.1.4.2 Expression des qualités de la forêt par la communauté locale.....	109
3.1.4.3 Développement de l’offre d’activités récréatives.....	110
3.1.4.4 Les espaces verts dans le discours des promoteurs immobiliers.....	111
3.1.5 Période 1998-2006 : La forêt comme levier de valorisation territoriale	113
3.1.5.1 La création de parcs comme stratégie de mise en marché du territoire	113
3.1.5.2 De nouvelles mesures de protection de la forêt dans le SAD	117
3.1.6 Période 2007-2019: La forêt métropolitaine	122
3.1.6.1 Mobilisation collective pour protéger la forêt : l’émergence d’un nouveau discours	122
3.1.6.2 La forêt à l’échelle métropolitaine : l’entrée en vigueur du PMAD	125
3.1.6.3 Le discours type des promoteurs : un milieu de vie entre la nature et l’urbain .	129

Chapitre 4 – Discussion	133
4.1 Des inventions paysagères.....	133
4.1.1 L’invention de la forêt récréative.....	133
4.1.2 La forêt écologique	135
4.1.2.1 La vulgarisation de connaissances scientifiques	136
4.1.2.2 L’écologisation de la protection de la forêt	137
4.2 Le mythe persistant de la nature sauvage.....	138
4.3 Le discours des promoteurs immobiliers en accord avec l’air du temps.....	140
4.4 Le conflit comme terreau fertile à l’étude des valeurs	146
4.5 Limites de l’étude	148
Chapitre 5 – Conclusion.....	151
Références bibliographiques.....	155

Liste des tableaux

Tableau 1 - Typologie des valeurs de Mason	69
Tableau 2 - Définition des types de valeur	70
Tableau 3 - Typologie de valeurs et définitions	74
Tableau 4 - Synthèse de l'évolution du concept d'espace vert en ville	81
Tableau 5 - Présentation des données produites	87
Tableau 6 - Typologie des valeurs et définitions.....	90

Liste des figures

Figure 1 - Les champs de conception de l'imaginaire social	33
Figure 2 - Localisation du territoire d'étude	85
Figure 3 - Localisation des sites dans la forêt	86
Figure 4 - Vue aérienne du Domaine seigneurial de Mascouche.....	94
Figure 5 - Photos de déchets dans la forêt	100
Figure 6 - Vue aérienne dévoilant l'impact de l'exploitation du sable sur la forêt	102
Figure 7 - « Vivre en première classe »	112
Figure 8 - « Nouveau projet prestige »	117
Figure 9 - Ligne du temps de l'invention de la forêt récréative	135
Figure 10 - « Vivre en première classe »	142
Figure 11 – « Projet résidentiel de l'année »	143
Figure 12 – « Naturellement vert ».....	145
Figure 13 – « Urbanova ».....	145

À Yves,

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier mes directeurs : Gérard Beudet et Sylvain Paquette. Votre appui, la richesse de nos échanges et vos conseils ont été précieux tout au long de ce processus. Merci.

Je suis également reconnaissante de la merveilleuse famille qui m'entoure. Manon, Christian, Guillaume, la réalisation de ce travail repose en grande partie sur votre soutien inconditionnel.

Merci aux formidables femmes dans ma vie sans qui le processus de réalisation de ce mémoire n'aurait pas été possible. Alyssa, Ariane, Alexane, Florence, Pascale, Corinne, Charlotte, merci d'avoir été là durant ces années et de m'avoir aidé à surmonter les défis.

Je remercie finalement mes collègues du Picbois pour leur patience, leur passion contagieuse pour l'aménagement du territoire et leur soutien moral. Nos nombreuses discussions inspirantes ont été une source de motivation pour mener à terme ce projet.

Introduction

En 1967, le sociologue étatsunien William H. Whyte s'inquiétait du sort réservé aux espaces libres orphelins – friches agricoles, emprises ferroviaires abandonnées, boisés, etc. – disséminés sur le territoire des agglomérations métropolitaines. Ces délaissés d'occupations anciennes devenaient, dans le processus d'expansion de l'urbanisation de la seconde moitié du 20^e siècle, des sortes de non-lieux à l'interstice des développements urbains (Whyte, 1968). Dans la foulée d'une prise de conscience environnementale et d'une sensibilité grandissante pour la qualité du cadre de vie, ces espaces ouverts ont depuis connu une importante valorisation (Donadieu et Périgord, 2005; Després et Fortin, 2009). Souvent associés à la nature, ils sont aujourd'hui appréciés pour les paysages à caractère rural et naturel qu'ils offrent, pour les activités récréatives qu'ils soutiennent et les services écologiques qu'ils rendent (Donadieu et Périgord, 2005).

Contrairement aux grands espaces de nature envers lesquels les efforts de protection ont été consacrés depuis le début de siècle dernier, les forêts et boisés des régions périurbaines ne présentent souvent pas de qualités environnementales ou paysagères exceptionnelles (Vanier, 2008). L'accessibilité à la nature qu'ils offrent en font néanmoins des lieux de proximité signifiants avec lesquels les habitants entretiennent une relation particulière (Bergeron, 2012). L'importance de la proximité de la nature dans le choix résidentiel des résidents de la banlieue est d'ailleurs soulevée dans plusieurs études (Després, Fortin et Vachon, 2002 ; Fortin, Després, et Vachon, 2011; Perkins, 1989). Que ce soit dans un rapport actif (pratique d'activité de plein air) ou plus contemplatif (contemplation du paysage), les espaces naturels jouent un rôle déterminant dans leur choix du périurbain (Fortin et Després, 2009).

De ce processus de valorisation, de nouvelles dynamiques apparaissent. D'une part, des groupes citoyens se forment et se mobilisent pour protéger ces milieux (Paquette, 2007). D'autre part, les promoteurs immobiliers utilisent l'image de la nature dans leur discours promotionnel (Després, Vachon et Fortin, 2002). Dans certains contextes, les administrations locales et régionales s'investissent également pour les protéger et les mettre en valeur. C'est précisément l'observation de cette transformation des rapports sociaux aux milieux naturels des régions périurbaines qui a motivé l'entreprise de cette recherche.

À l'instar des observatoires photographiques des paysages qui permettent d'observer la trajectoire d'un territoire principalement dans ces caractéristiques physiques, l'objectif du travail est d'observer la transformation des représentations sociales de la forêt intramétropolitaine. En effet, le sens que prend la nature et les valeurs qui y sont investies évoluent dans le temps et avec les sociétés (Donadieu et Périgord, 2005). Les milieux naturels ne sont pas que des espaces matériels, ils sont interprétés par les individus (ou les groupes d'individus) qui les perçoivent et cette interprétation a des conséquences sur les pratiques et les choix d'aménagement (protection, restauration, développement, etc.) (Gauché, 2015). Dans cette perspective, il semblait pertinent de porter une attention particulière à la dimension des représentations sociales de la forêt afin de mieux comprendre la transformation des espaces périurbains des dernières décennies.

Le mémoire est structuré autour de quatre chapitres. Le premier présente le phénomène de transformation des valeurs investies dans la forêt intramétropolitaine ainsi que les différents concepts qui seront mobilisés pour l'analyse. Intéressant plusieurs domaines d'études, il existe de multiples définitions aux notions de représentations sociales et de valeurs. Il paraissait donc important de soulever les différents repères conceptuels associés à ces dernières. En ce sens, la recension des écrits présente, dans un premier temps, une introduction aux concepts de paysage et d'imaginaire. Dans un deuxième temps, elle s'intéresse plus particulièrement à l'évolution des significations associée aux concepts de nature et de forêt en Occident, suivi d'une présentation des différentes approches à leur protection. En nous appuyant sur des précédents en matière de protection du patrimoine, nous présentons par la suite quelques typologies de valeurs développées par différents auteurs afin de définir les bases d'une grille de lecture.

Le second chapitre définit la démarche méthodologique adoptée pour la collecte et l'analyse des données. Le troisième chapitre est quant à lui consacré à la présentation des résultats. En adoptant une approche diachronique, il expose une synthèse des cinq périodes préalablement déterminées à partir de l'analyse. Le quatrième chapitre développe une discussion autour de quatre points : (1) le phénomène d'invention paysagère, (2) le mythe de la nature sauvage, (3) la contribution de l'analyse d'articles de journaux dans l'étude des valeurs et (4) les limites de la recherche. Finalement, la conclusion ouvre sur des pistes de réflexion qui pourront inspirer de futures recherches sur ce sujet.

Chapitre 1 – Problématique et approche théorique

1.1 Mise en contexte

Dans cette recherche, nous nous intéressons aux transformations des rapports sociaux à la forêt intramétropolitaine dans le contexte d'une nouvelle conception de la nature en émergence : celle de l'écologie. Selon Larrère et Larrère (2018), à partir des années 1980, l'idée de la nature se transforme vers une conception plus englobante dans laquelle l'homme est intégré. Ce profond changement modifie le regard que nous portons collectivement sur le territoire et redéfinit ce que nous considérons comme des « milieux naturels » ainsi que les valeurs que nous leur accordons. Il n'est plus question d'une nature extérieure à l'homme, mais d'un écosystème planétaire formé de différentes espèces en interrelation, incluant l'homme (Larrère et Larrère, 2018). Cette nouvelle paire de lunettes fait en sorte que ce n'est plus seulement la nature remarquable et intouchée qui mérite d'être protégée, mais également celle que l'homme côtoie au quotidien (Larrère et Larrère, 2018).

Dans ce contexte, certains espaces qui étaient autrefois peu considérés dans l'aménagement des quartiers périurbains (boisés, friches agricoles, tourbières, marécages, etc.) tendent de plus en plus à être valorisés. À cet égard, les citoyens se mobilisent pour les préserver et des mesures de protection sont déployées par les différents paliers de gouvernement qui tentent de préserver l'attrait qu'ils ajoutent à leur territoire (Paquette, 2007).

L'idéal de nature mobilise les imaginaires territoriaux à compter du tournant du XVIII^e au XIX^e siècle. Dans les environs des métropoles du Nord-Est américain, des artistes célèbrent les sites pittoresques qui seront peu à peu convoités et appropriés par les élites. Dans la région de Montréal, Terrebonne en constitue un exemple. Geroge Heriot, qui y a réalisé une aquarelle, décrit ainsi le lieu :

« [...] I visited two places where I had never before been and was charmed with both l'Assomption and Terrebonne. The latter is certainly the loveliest place in all America. The beautiful islands, the foaming rapids of the Grand or Outaouais river (which forms the isle Jesus and the island of Montreal) together with the white stone houses of a superior construction for America and the sloping bank on which they are placed form a singular

combination of objects, which convey an agreeable impression to the mind [...] » (Blouin, 2010, p.8).

Le mouvement s'intensifie au cours du XIX^e siècle. Bientôt, la nature est utilisée comme un argument de vente, et cela dès 1880, moment où s'amorce « une des principales dynamiques à l'origine du processus de suburbanisation dans la région montréalaise, la villégiature » (Dagenais, 2005, p. 343). Dès lors, les plans d'eau, les collines montérégiennes et le cadre champêtre des espaces agricoles sont dépeints comme une sorte de « paradis terrestre », de « lieu de détente », et seront investis par une certaine élite citadine (Dagenais, 2005). À compter de 1910, l'intensification de l'excroissance urbaine par la villégiature, facilitée entre autres par la construction de certains axes routiers et de ponts qui ont rendu cette pratique accessible à une population plus modeste, va profondément modifier les territoires périurbains. À ce moment, le pouvoir presque divin attribué à la nature est nuancé dans les discours sur la campagne : les villégiateurs recherchent un compromis entre le dépaysement que favorisent l'évasion et le confort de la vie urbaine (Dagenais, 2005). Cette tension entre le désir d'un rapprochement de la nature et l'accessibilité aux commodités et aux services de la ville va entraîner « une interpénétration de plus en plus importante de la ville et de la campagne » (Dagenais, 2005, 342). Autrement dit, l'occupation de l'espace rural par les villégiateurs va permettre d'y transposer leurs aspirations et leurs pratiques « en modifiant graduellement ce territoire, d'abord occupé par l'agriculture, en une vaste banlieue » (Dagenais, 2005, p.343).

L'idée de nature et les représentations de la campagne ont donc été de longue date présentes dans le discours qui entoure l'urbanisation de la région et leur utilisation comme argument de vente se serait intensifiée en même temps que l'étalement urbain. En effet, dans une étude portant sur la publicité sur le logement de la banlieue de la Ville de Québec, Després, Fortin et Vachon (2002) voient apparaître de manière plus récurrente depuis les années 1970 la présence de nature dans le discours publicitaire. Par ailleurs, ces auteurs soulignent qu'au même moment où les banlieues de la première couronne de la Ville de Québec se densifient, les arguments de vente changent : « on insiste davantage sur la nature » (p.64). Notons ici un phénomène paradoxal : plus la banlieue s'« urbanise », plus on met de l'avant l'idée de la nature pour la vendre. Dans cet ordre d'idée, Perkins (1989) s'est intéressé aux arguments de vente des promoteurs immobiliers d'une ville universitaire de la Caroline du Nord, Chapel Hill. Dans son article, il conclut que l'image de la campagne influencerait de manière importante le désir de résider sur ce

territoire. Les promoteurs l'auraient bien compris et se seraient approprié les représentations de la campagne dans leur discours publicitaire pour vendre des terrains se trouvant, en réalité, dans un territoire présentant des caractéristiques urbaines (Fortin, Després et Vachon, 2011).

En milieu périurbain, les promoteurs immobiliers sont des acteurs importants autant en ce qui concerne la construction de l'image du paysage que la construction physique du territoire. Si les outils d'urbanismes permettent aujourd'hui d'encadrer le développement physique du territoire relativement à des objectifs de protection du paysage et des milieux naturels, les promoteurs demeurent les auteurs de l'image qui est projetée de leur projet. Ceux-ci choisissent « l'aspect du paysage et délimite[nt] le cadre à l'intérieur duquel il est révélé » (Donadieu et Périgord, 2005, p. 42). Afin de promouvoir leur projet, ils mobilisent des images parlantes et convaincantes. Certains éléments non désirés sont mis à l'écart, d'autres sont mis en scène de manière à les mettre en valeur. Or, ces représentations véhiculées dans leur publicité ne seraient pas sans conséquence : « cette production d'image à finalité médiatique [...] modèle les esprits, les réflexions et les jugements » (Donadieu et Périgord, 2005, p.44).

Ainsi, les forêts périurbaines d'aujourd'hui ont plusieurs fonctions et constituent le support de plusieurs valeurs sociales qui peuvent entrer en contradiction. Elles offrent plusieurs biens, tels que le matériel du bois et des paysages. Elles rendent plusieurs services écosystémiques tels que la séquestration du carbone. Ce sont également des supports à une biodiversité et à différentes activités récréatives, en plus d'être des lieux potentiels et recherchés pour développer et habiter la banlieue (Donadieu et Périgord, 2005). Dans la région métropolitaine de Montréal, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) identifie les milieux forestiers comme un patrimoine naturel à préserver en raison des services écosystémiques qu'ils rendent, de leurs potentiels récréotouristiques et de leur contribution à l'amélioration de la qualité de vie et à l'attractivité de la région (Communauté métropolitaine de Montréal, 2012).

Dans ce contexte, le présent projet de recherche propose d'aborder la forêt par les concepts de paysage et d'imaginaire afin de mettre en lumière les valeurs sociales qui lui sont récemment associées. Plus précisément, en considérant que le paysage résulte de construits sociaux qui conduisent à différentes formes de valorisation (Beaudet et Domon, 2003), l'objectif de ce travail de recherche consiste à analyser comment le processus d'écologisation en cours depuis les années 1970 (Kalaora, 2001) renouvelle les valeurs portées à l'égard de la forêt intramétropolitaine.

Nous nous intéresserons de manière plus précise à la forêt de Terrebonne, un ensemble forestier localisé sur le territoire des villes de Terrebonne et de Mascouche, au nord du Grand Coteau, un talus qui sépare les basses-terres du Saint-Laurent et la terrasse sur laquelle se déploie la forêt. Ce territoire est resté longtemps boisé sur une bonne partie de sa superficie en raison de la piètre qualité des sols et étaient par conséquent demeurées des terres à bois. Comme cet espace forestier n'offrait pas beaucoup de caractéristiques recherchées par les villégiateurs de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle (plans d'eau, monts, cadre champêtre), la forêt ne sera que très peu investie jusqu'à la fin des années 1970. Il faut dire que, autant en ce qui a trait à la taille qu'à la qualité des massifs arborescents, la forêt de Terrebonne ne rivalise pas avec les forêts des Laurentides. En ce sens, contrairement aux nombreux sites pittoresques présents dans la confluence montréalaise, cet espace forestier était peu recherché. C'est probablement pourquoi la villégiature qui s'y est implantée était relativement modeste, à l'instar de celle qui s'est déployée sur les rives les moins attrayantes de la confluence.

Avec le développement de la banlieue, plusieurs projets immobiliers se sont implantés sur le territoire, reléguant ainsi le reste de la superficie boisée à une sorte de non-lieu en attente d'un développement urbain futur. Toutefois, depuis quelques années, un changement d'attitude face à la forêt s'est opéré. Les citoyens s'expriment de plus en plus face aux projets qui s'implantent et réclament la conservation et la mise en valeur de la forêt.

1.2 Recension des écrits

Les enjeux que soulève l'aménagement du territoire font appel aux valeurs que nous accordons à ce dernier (Bédard, 2008). Cette dimension immatérielle, évolutive et intrinsèquement liée à la culture module nos manières de percevoir et de se représenter le territoire (Bédard, 2008).

Afin de mieux saisir comment se sont construits les divers regards portés à l'égard de la forêt intramétropolitaine, ce chapitre présente (1) une introduction aux concepts de paysage et (2) d'imaginaire afin de l'appréhender sous l'angle des représentations et des valeurs sociales. Ensuite, (3) nous survolerons l'évolution des significations sociales de la nature et de la forêt en occident. Puis, (4) les différentes approches à la protection de la nature seront présentées. Nous exposerons finalement (5) l'approche par les valeurs développées par des organismes qui œuvrent dans la protection du patrimoine afin d'amorcer la construction d'une grille de lecture.

1.2.1 Introduction au concept de paysage

Le concept de paysage est par essence polysémique (Gauché, 2015 ; Poullaouec-Gonidec et al., 2005 ; Donadieu, 1998 ; Berque, 1990). Historiquement, il a été utilisé dans plusieurs domaines (géographie, écologie, anthropologie, architecture de paysage, les Beaux-Arts) qui l'ont assimilé de façon différente (Bertrand & Bertrand, 2002 ; Poullaouec-Gonidec et al., 2005 ; Gauché, 2015). De manière générale, il existe deux grandes catégories de définition, soit celle qui interprète le paysage comme une réalité objective et celle qui l'appréhende comme une représentation subjective.

Dans la première famille, le paysage est défini comme une partie de territoire qui se porte à la vue et qui est scientifiquement caractérisable. C'est-à-dire qu'il existe indépendamment de l'esprit humain et s'interprète de manière objective (Poullaouec-Gonidec et al., 2005). Pour Gauché, « dans sa dimension matérielle, le paysage est [...] l'expression de l'organisation et de la dynamique de l'espace » (Gauché, 2015, p.6). Les domaines de la géographie et de l'écologie du paysage auraient significativement contribué à bâtir cette vision du concept (Poullaouec-Gonidec et al., 2005). D'une part, la géographie classique étudie les formes et les mécanismes qui les ont façonnées. Dans cette discipline, le paysage est défini comme « la physionomie caractéristique d'une région » (Poullaouec-Gonidec et al., 2005, p.20). D'autre part, l'écologie du paysage s'intéresse à l'influence mutuelle des processus écologiques et des caractéristiques spatiales, dans l'objectif d'apporter une meilleure gestion des territoires (Poullaouec-Gonidec et al., 2005). Dans cette discipline, il existe deux courants de pensée. Pour le premier, le paysage est perçu comme « un ensemble d'écosystèmes en interaction » (Poullaouec-Gonidec et al., 2005, p.23). Dans le second, le concept est défini comme un miroir des relations (anciennes, présentes et futur) entre l'homme et son environnement (Poullaouec-Gonidec et al., 2005).

Dans la seconde famille, le paysage est de l'ordre de la représentation et considéré comme une « manifestation culturelle ». Dans cette façon d'appréhender le concept, le paysage dépend du regard de l'homme pour qui la perception du territoire est influencée par une culture, des valeurs et des expériences (Poullaouec-Gonidec et al., 2005). Pour Gauché (2015), les « représentations se situent au carrefour entre [la] perception de la matérialité par les sens [...] et le contexte socioculturel qui les déterminent, en jouant le rôle de filtre entre l'esprit humain et la matérialité qu'il perçoit » (p.6). Lenclud (1995) le définit comme « un donné construit par une perception, elle-même informée par des schèmes conceptuels » (Dans Dubost & Liset, 1995, p.228). Cette

compréhension du paysage proviendrait en partie du courant de pensée de l'artialisation, de la géographie culturelle et de l'ethnologie du paysage (Poullaouec-Gonidec & al., 2005). Le premier courant de pensée, l'artialisation, est préconisé par un groupe de penseurs français qui ont associé le paysage à une lecture esthétique du territoire (Roger, 1997). Pour eux, le paysage est « le produit d'une invention historique et culturelle » (Poullaouec-Gonidec et al., 2005, p.27) qui s'opère par la médiation de l'art (Roger, 1997).

La théorie de l'« artialisation » permet de « mieux saisir le rôle des valeurs esthétiques dans l'émergence de nouvelles sensibilités paysagères » (Poullaouec-Gonidec & al., 2005, p.29). Néanmoins, cette définition du paysage a été soumise à plusieurs critiques (Nadaï, 2007). L'une d'entre elles soulève l'idée que les valeurs esthétiques « ne peuvent rendre compte à elles seules de l'appréciation paysagère » (Poullaouec-Gonidec & al., 2005, p.29). En effet, plusieurs recherches ont démontré que les transformations du rapport au territoire et l'évolution des valeurs peuvent également infléchir l'appréciation d'un espace (Genin Bonin, 2002 ; Tremblay et Poullaouec-Gonidec, 2002). Plusieurs parlent d'une « esthétique environnementale » ou d'une « artialisation environnementale » qui s'imposerait de nos jours (Tremblay et Poullaouec-Gonidec, 2002 ; Poullaouec-Gonidec et al., 2005 ; Prince, 1997). Il s'agit, plus précisément, de l'idée d'une invention de référents esthétiques qui s'inspirent, entre autres, des sciences naturelles et de l'écologie (Tremblay et Poullaouec-Gonidec, 2002). À ce sujet, l'exemple de la transformation de l'appréciation des marécages qui ont passé d'espaces répulsifs à des lieux valorisés, montre comment les qualités écologiques d'un lieu peuvent conduire à son appréciation esthétique (Poullaouec-Gonidec et al., 2005 ; Prince, 1997).

Dans le domaine de la géographie culturelle, le paysage est associé à ce qui produit du sens pour les collectivités. Pour les chercheurs de ce domaine, le paysage est un territoire habité qui reflète les actions, les pratiques et les valeurs d'un groupe social (Poullaouec-Gonidec et al., 2005). Dans le même ordre d'idée, l'approche ethnologique du paysage cherche avant tout à comprendre quelles sont les valeurs paysagères accordées par les collectivités au territoire (Poullaouec-Gonidec et al., 2005).

Aujourd'hui, il est de plus en plus admis qu'il existe un lien d'interdépendance entre les deux manières de concevoir le concept. Ainsi, certains auteurs le comprennent comme la relation dialectique qui existe entre les formes tangibles et les représentations sociales du territoire. Comme le considèrent Bertrand & Bertrand (2002), il faut « exalter la polysémie » et considérer

« que tout l'intérêt et la richesse du concept de paysage résident dans sa dualité, ou plus précisément dans sa position à l'interface entre les systèmes environnementaux et les représentations individuelles ou collectives » (Dérioz, 2008, p.5). Gauché (2015) le comprend comme un système complexe dans lequel le triptyque matérialité, représentations et actions paysagères est en interrelation. De son point de vue, la matérialité du paysage est le support des représentations en même temps d'être le produit de l'action. D'un autre côté, l'action est le produit des représentations et modifie physiquement le territoire. Ainsi, agir sur une des dimensions, modifie le reste du système (Gauché, 2015).

Bien que dans la présente étude nous ne fassions pas abstraction des caractéristiques matérielles de la forêt, nous nous intéressons plus spécifiquement à la dimension des représentations sociales. Sans oublier le substrat, nous cherchons à dresser un portrait dynamique des valorisations sociales de la forêt et d'en esquisser les différents filtres d'interprétation socioculturels qui conduisent à un investissement de valeurs dans le territoire.

1.2.1.2 Demande sociale et évolution des préoccupations paysagères au Québec

Le concept de demande sociale de paysage permet de mieux lire la transformation des valeurs collectives portées à l'égard de la forêt ainsi que d'interpréter les nouvelles dynamiques que ce changement entraînent. Le terme « demande sociale » est défini comme l'intérêt qu'entretient une collectivité sur l'importance du paysage. Plus qu'un simple désir, cette notion renvoie à une « une attitude active des citoyens et à leur volonté de participer aux décisions publiques » (Luginbühl, 2001, p.2). Ce processus de valorisation du territoire, ou l'« émergence paysagère », se définit par « la transformation du paysage de degrés zéro (ce qui est vu) en un paysage significatif (ce qui est valorisé) » (Beaudet et Domon, 2003, p.74). S'il est aujourd'hui incontestable qu'elle existe, la demande sociale est complexe, équivoque et difficile à cerner (Luginbühl, 2001).

La compréhension des préoccupations sociales pose plusieurs problèmes, entre autres en ce qui a trait aux valeurs et aux représentations plurielles. Selon Luginbühl (2001) il faut saisir ces représentations à trois échelles non exclusives (l'échelle globale, l'échelle locale et l'échelle individuelle). À l'échelle globale, ce sont les discours culturellement dominants qui contribuent à construire une manière de penser et de qualifier le paysage. À l'échelle locale, le territoire pratiqué de façon quotidienne prend sens pour une communauté à travers ses interactions

sociales. Finalement, à l'échelle individuelle, ce sont les expériences personnelles et familiales qui influencent la manière de percevoir le territoire (Luginbühl, 2001). En outre, ces représentations « se combinent ou s'opposent, selon le cas, avec d'autres représentations du territoire, lié au souci du développement économique, à la recherche de l'équité sociale [...] ou encore à des préoccupations environnementales » (Dérioz, 2008, p.3). Donc, la demande sociale se comprend à différentes échelles et est influencée par différents intérêts. Pour que ces intérêts soient qualifiés de « demande sociale », ils doivent se traduire par une « conscience [partagée] de la valeur et de l'importance des paysages » (Montpetit et al., 2002, p.170) et manifester une volonté de les gérer, de les protéger et de les mettre en valeur (Montpetit et al., 2002).

Avant de correspondre à une demande sociale, l'intérêt envers le paysage peut prendre différentes formes. Dans ces travaux, Montpetit et al. (2002) identifie 3 étapes : (1) l'invention/découverte (2) la consommation et (3) la demande sociale. L'invention et la découverte correspondent à la transmission d'images qui révèlent les qualités esthétiques des territoires à travers plusieurs médiums (cinéma, photographie, peinture) et qui contribuent à une reconnaissance collective (artialisation). Au Québec, ce sont les indices d'une culture différente qui sont le plus souvent représentés à travers l'art (les paroisses, les villages, les montées, les rangs). La consommation de paysage, elle, se perçoit dans l'activité touristique axée sur l'expérience du territoire et à travers les choix résidentiels qui sont influencés par les qualités paysagères et du cadre de vie. Dans l'histoire du Québec, la villégiature s'est construite autour de cette idée de contemplation des paysages, de loisir et de la proximité de la nature. À ce propos, Dagenais (2005) parle d'une population citadine qui, à compter des années 1890, aurait été attirée par les nombreuses rives de la région montréalaise et qui se les aurait graduellement appropriées pour concevoir des milieux de vie à proximité de la nature. Si elle était réservée aux classes aisées cherchant à affirmer « le pouvoir de leur prestige » (Dagenais, 2005, p.319) jusqu'au début du 20e siècle, la villégiature s'est démocratisée en même temps que l'accès à l'automobile (Dagenais, 2005).

Le phénomène de découverte et de reconnaissance collective passe également par les images que les acteurs du tourisme véhiculent pour mettre en valeur les attraits et les spécificités de leur région. À ce propos, Nicole Neatby (2019) démontre, dans son ouvrage *From Old Quebec to La Belle Province*, comment la promotion et les récits de voyage contribuent à transformer les

représentations collectives du territoire, de la culture et de l'identité nationale, au même titre que les œuvres artistiques dans le processus d'artialisation.

En ce qui a trait aux premières réelles préoccupations paysagères au Québec, elles ont d'abord été portées par le mouvement environnementaliste et les associations pour la défense du patrimoine (Montpetit et al., 2002 ; Paquette, 2007). En ce sens, les mécanismes et les outils législatifs permettant d'encadrer le paysage ont été réfléchis dans une logique de sauvegarde, visant à protéger un patrimoine naturel et culturel. C'est donc à travers la conscience de l'héritage que se sont d'abord manifestées les préoccupations sociales envers le paysage et en réponse, les initiatives législatives visaient avant tout à les protéger. La demande sociale au Québec ne se traduirait pas encore par un militantisme du paysage au plan collectif, bien que plusieurs associations aux intérêts diversifiés prennent en charge le paysage (Montpetit et al., 2002). Néanmoins, l'annonce du Projet de politique du patrimoine du Québec (2000) et l'instauration d'un statut de Paysage humanisé (2002) traduisent une nouvelle volonté de les gérer. D'autre part, la mobilisation collective est de plus en plus proactive (Paquette, 2007, p.1) tant à considérer le paysage comme un levier de développement (Paquette, 2007).

1.2.2 Introduction au concept d'imaginaire

En se basant sur les travaux de plusieurs auteurs, l'imaginaire peut être défini comme une faculté de notre conscience à produire des images et des représentations du monde (Bachelar, 1993; Castoriadis, 1975; Durant, 1963). Pour l'anthropologue Gilbert Durant, l'imaginaire c'est l'ensemble des images et des relations d'images qui existe dans la psyché. Pour Cornélius Castoriadis, le concept renvoie à « la capacité de la conscience à poser entre deux termes une relation de représentation » (Xiberras, 2002, p.29). Pour Parazelli et Robitaille (2012), l'imaginaire se définit comme « une structure complexe de représentations qui rend compte des voies sociosymboliques d'interprétation du réel » (p.294). Selon ces définitions, l'imaginaire est une sorte de métastructure composée de représentations qui elles-mêmes sont constituées d'images. Le terme « représentation » désigne étymologiquement « l'action de replacer devant les yeux de quelqu'un » (Ortholang, s.d.). On peut alors parler de représentations théâtrales dans le contexte où une pièce joue à plusieurs reprises. En parlant d'imaginaire, la représentation n'est pas réelle, elle passe par la pensée. Ainsi, l'acte de se représenter c'est « rendre présent à l'esprit, [à] la conscience [...], [c'] est la reproduction mentale d'autre chose : personne, objet, événement

matériel ou psychique, idée, etc. » (Leblanc, 1994, p. 431). La représentation fait référence à l'image d'une chose qui n'est pas accessible aux sens, ou la manière par laquelle on rend présent quelque chose d'absent (Chartier, 1998). À titre d'exemple, elle se produit lorsque nous rêvons ou encore lorsque nous nous rappelons des souvenirs (Xiberras, 2002). Étant donné que ce processus fait appel à des procédés cognitifs propres à l'individu, la représentation est chargée de significations subjectives. En d'autres termes, se représenter quelque chose est une manière de porter un regard structuré par des schémas cognitifs individuels (Domon et Ruiz, 2014). Comme le mentionne Gérald Domon (2014) dans une réflexion sur le concept de paysage, « entre l'individu et le territoire, il existe une série de filtres cognitifs et culturels qui viennent teinter le regard et moduler l'image résultante ». La représentation, c'est cette image résultante teintée des valeurs, des expériences ou encore de l'idéologie de la personne qui regarde.

1.2.2.1 Imaginaire individuel et imaginaire social

De façon générale, l'imaginaire peut être associé à l'individu, à ses représentations individuelles, à ses désirs, à ses fantasmes et à ses rêves, mais il renvoie également aux représentations construites et partagées par une collectivité à travers ses mythes, ses croyances et ses idéologies (Viala, Villepontoux et Volle, 2007).

Longtemps, l'imaginaire a été appréhendé comme un monde à part, déconnecté de la réalité. Il faisait référence à un lieu intérieur qui permet de fuir le monde réel. Aujourd'hui, les neurosciences cognitives nous apprennent que le réel et l'imaginaire ne sont pas deux pôles opposés, mais qu'au contraire, l'imaginaire permet de faire le lien entre l'individu et le réel. Effectivement, la production d'images mentales serait activée par les processus neurologiques de la perception visuelle et de la mémoire (Jeannerod, 2003). C'est-à-dire que pour nous imaginer un chat, par exemple, nous employons le même procédé mental que lorsque nous en percevons réellement un, en plus de faire appel à nos souvenirs qui concernent la bête. L'imagination s'inspire de la réalité, ou plutôt de la perception de la réalité, et la mémoire permet d'avoir accès aux images mentales entreposées au fil des expériences de l'individu (Jeannerod, 2003). Comme le mentionne Villepontoux, l'image n'existe jamais seule, elle est toujours inscrite dans un réseau d'images et de sens qui leur sont reliés : « [l'] imagination mêle, emmêle et démêle des séquences d'images mentales que l'esprit organise et connecte entre elles suivant un jeu subtil d'associations d'idées plus ou moins rationnel » (Viala, Villepontoux, et Volle, 2007, p.21).

Le concept d'imaginaire social a d'abord été théorisé par Cornélius Castoriadis dans *l'Institution imaginaire des sociétés*. Dans cet ouvrage, l'auteur soutient que l'imaginaire donne un sens à la société et il s'agit du point central à partir duquel elle se structure. Plus précisément, la dimension imaginaire apporte les réponses aux questions de l'identité et de la place dans le monde que prend une société à une époque donnée (Castoriadis, 1975). Il s'agit d'un ensemble d'images et de représentations partagées collectivement et qui évoluent constamment. Ce sont également des idées et des valeurs collectives qui donnent un sens à notre environnement, au monde dans lequel on vit « et qui, de là, définit et structure nos rapports à l'Autre comme envers nous-mêmes en vertu d'un tissu social commun et d'une trame symbolique partagée » (Bédard, 2008, p.528). En bref, l'imaginaire social s'inscrit symboliquement comme une institution « issue du travail de création par lequel toute société définit ses besoins, fournit ses réponses, donne du sens à son environnement et à ses actions » (Sénécal, 1992, p. 34). Comme le souligne Sénécal (1992), l'imaginaire procède à un travail d'identification collective :

« l'imaginaire de la nation, où se mêlent les références historiques, mythiques et symboliques, invariants qui, à l'instar des lieux communs, lèguent une image stable, compose un tout identitaire qui permet l'institution des frontières, des rituels, des festivités, des conflits armés même, tout en agissant comme un repère culturel, diffuseur de sens, reproduisant langue et code, donnant à des objets aussi insignifiants qu'un bout d'étoffe de couleurs, l'attribut du ralliement collectif » (Sénécal, 1992, p. 34).

Si certaines définitions ont été proposées, le concept d'imaginaire social reste flou, entre autres parce qu'il est souvent utilisé par des chercheurs en sciences sociales sans être préalablement construit avec rigueur, comme s'il relevait du sens commun (Leblanc, 1994). Pour porter un éclairage sur le concept d'imaginaire social, Leblanc (1994) présente quelques cas types de son utilisation, en commençant par les concepts de mémoire collective et d'utopie étudiés par Bronislaw Baczko. Pour cet auteur, le concept de mémoire collective renvoie à l'« ensemble de représentations, d'images collectives, de souvenirs, de rituels et de stéréotypes qui évoquent un passé plus ou moins récent d'une collectivité, [...] et le relie aux expériences du présent et aux aspirations de l'avenir » (Baczko, 1984, p.220). La mémoire collective a comme fonction d'unifier le discours social sur le passé d'une collectivité, lui permettant de donner un sens à son évolution

et d'assurer une continuité entre les générations (Leblanc, 1994). De la même façon, l'utopie est une représentation du monde dans un autre contexte spatio-temporel.

Le concept de mémoire collective a d'abord été employé par le sociologue Maurice Halbwachs dans son ouvrage de 1925 *Les cadres sociaux de la mémoire* et, quelque vingt ans plus tard, dans *La mémoire collective et le temps*. À l'instar d'autres penseurs de son époque, il conçoit la mémoire collective comme une construction sociale. C'est-à-dire que la mémoire, dans sa dimension collective, ne s'impose pas aux individus d'un groupe, mais ce sont ces individus qui, par leurs souvenirs, participent à sa construction (Mazzella, 1996). Au-delà de l'addition de la mémoire individuelle des membres du groupe, la mémoire collective désigne, pour Halbwachs, la mémoire du groupe en lui-même :

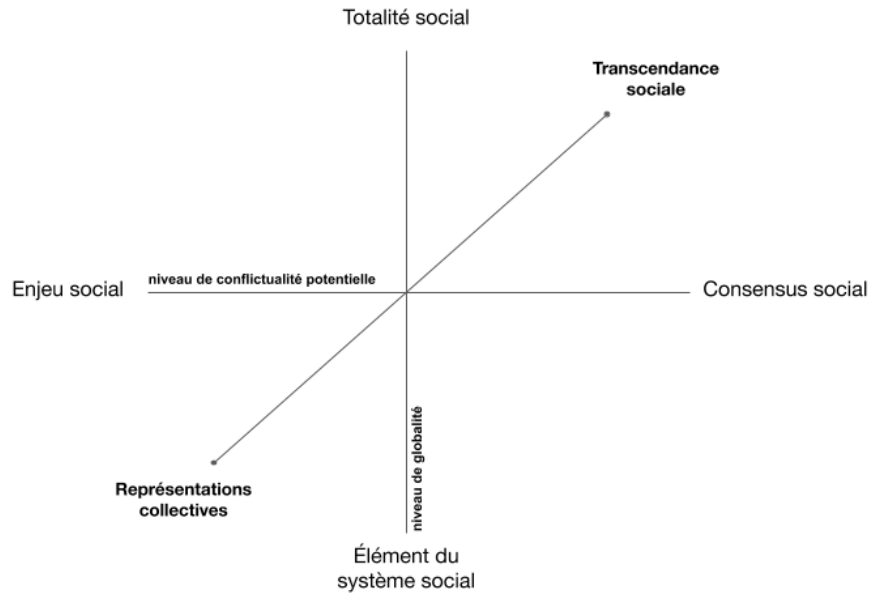
« On admettra qu'il se crée une sorte de milieu artificiel, extérieur à toutes pensées personnelles, mais qui les enveloppe, un temps et un espace collectif et une histoire collective. C'est dans de tels cadres que les pensées des individus se rejoindraient » (Halbwachs, 1947, p.45)

Le mythe est la réponse de l'imaginaire à la question de l'identité (Xiberras, 2002). Pour Ansart (1977), le récit mythique « apporte le réseau de significations par lequel s'explique et se pense l'ordre du monde dans sa totalité » (Leblanc, 1994, p. 420). D'une manière similaire, les religions ont une fonction explicative du sens de la vie et des rapports de l'homme au monde (Leblanc, 1994). Dans le même ordre d'idées, Ansart appréhende l'idéologie politique, et les structures idéologiques d'une société comme une version plus moderne des mythes et des religions. Pour lui, « tout comme la religion et les mythes, une idéologie politique propose de désigner à grands traits le sens véritable des actions collectives, de dresser le modèle de la société légitime et de son organisation, d'indiquer simultanément les détenteurs légitimes de l'autorité, les fins que doit se proposer la communauté et les moyens d'y parvenir » (Ansart, 1977, p. 36).

Suite à cette brève description de différents concepts associés à l'imaginaire social, Leblanc (1994) soulève son ambiguïté. Afin de mieux le définir, l'auteur classe selon deux axes les différents concepts qui sont généralement associés à l'imaginaire social, soit la mémoire collective, les utopies, les mythes, l'idéologie politique et les religions (voir fig. 1). Le premier axe (vertical) fait référence à la place que l'imaginaire prend dans la société. Au pôle Sud se trouvent les conceptions de l'imaginaire qui sont des éléments du système social porté par un groupe plus ou moins important d'individus. Le pôle opposé fait référence aux imaginaires qui sont des éléments

qui prennent une grande place dans la société étant des structures centrales. Le second axe (horizontal) est une échelle du niveau de conflit potentiel. À l'extrême ouest de cet axe se retrouvent les différents aspects de l'imaginaire qui peuvent être controversés dans la société: les idéologies politiques, par exemple. De l'autre côté, les aspects de l'imaginaire qui sont acceptés par la majorité des individus et des institutions dans une société s'y retrouvent. Souvent, ces imaginaires « imprègnent tellement les mentalités qu'il [s] devien[nent] presque une seconde nature pour les individus » (Leblanc, 1994, p.427). À ces deux axes, l'auteur en ajoute un troisième autour duquel la plupart des points sont concentrés. Celui-ci part du point sur lequel la conception de l'imaginaire est un élément du système social et a un niveau de conflictualité élevé (représentations collectives) jusqu'au point sur lequel l'imaginaire correspond à un élément qui traverse l'ensemble de la société et autour duquel il y a consensus (transcendance sociale). Ce graphique vise à expliquer comment se déclinent les différents usages du concept d'imaginaire social :

« les différents usages du concept d'imaginaire social relève soit davantage des représentations collectives en ce qu'il est considéré comme composé de représentations diverses portées par des collectivités plus ou moins importantes d'individus, soit davantage de la transcendance sociale en ce qu'il est considéré comme consistant en des représentations de la société – de son organisation, de son histoire, de son rapport au monde, etc. – à partir desquelles une société se structure et qui entretiennent avec celle-ci un certain rapport d'extériorité » (Leblanc, 1994, p.429).



Source: Leblanc, 1994

Figure 1 - Les champs de conception de l'imaginaire social

En conclusion de cette analyse, l'auteur affirme qu'il faut « chercher à dépasser les conceptions réductionnistes de l'imaginaire social » (Leblanc, 1994, p.430) et le comprendre dans toute sa complexité. Pour lui, l'imaginaire se définit comme « l'ensemble des représentations sociales que l'on retrouve dans une société donnée » (Leblanc, 1994, p.430) qu'elles soient de l'ordre de la représentation collective, de la transcendance sociale ou à tous les niveaux qui existent entre les deux.

Le graphique conçu par Leblanc synthétise bien les dimensions que peut prendre le concept d'imaginaire social. Toutefois, l'auteur place sur le même axe (l'axe diagonal) la transcendance sociale et les représentations collectives alors qu'ils ne correspondent pas à deux opposés. En parlant d'imaginaire social, la transcendance fait référence à un système de significations socialement accepté sur lequel une société se base pour donner un sens à son existence. De son côté, le concept de représentations collectives fait plutôt référence à un réseau d'images mentales qui sont signifiantes pour une collectivité. Par conséquent, l'auteur oppose le système signifiant dans sa globalité à un élément de ce système. Par ailleurs, le graphique de Leblanc

suppose que les concepts étudiés sont statiques par rapport aux trois axes. Or, nous sommes plutôt d'avis qu'ils ont un caractère évolutif.

1.2.2.2 Pour un imaginaire sociogéographique

Nous avons vu que l'imaginaire est une structure qui englobe l'ensemble des représentations et des relations qui existent entre elles. Nous avons également démontré qu'il existait une dimension sociale à l'imaginaire qui se structure autour de mythes, d'images collectives et de rituels qui alimentent les représentations collectives de la société. En ce sens, l'imaginaire social établit un lien entre l'individu et la société (Norton, 1989). De la même manière, la dimension spatiale de l'imaginaire permet aux individus et aux sociétés d'établir un lien avec le territoire dans lequel ils vivent (Gumuchian, 1991).

Décrits de cette manière, les concepts d'imaginaire social et d'imaginaire géographique semblent se rejoindre sur plusieurs points. Toutefois, ils ont connu un développement différent dans leur discipline respective, soit la sociologie et la géographie (Norton, 1989). Si le concept d'imaginaire social a rapidement été utilisé et reconnu dans la recherche scientifique, il en est tout autre pour son corolaire géographique dont le sens est resté flou et dont l'utilisation par les géographes est restée limitée durant plusieurs décennies (Norton, 1989). Certains chercheurs ont tout de même contribué à nourrir la réflexion sur la dimension imaginaire dans l'étude de l'espace géographique. Dès 1940, Peattie soulève que les individus ont, selon leurs expériences personnelles, différentes aptitudes imaginatives, ce qui fait en sorte qu'ils ont différentes manières de se représenter le territoire (Norton, 1989). De son côté, Wright (1947) explique qu'un géographe « may explain a place or region... with aesthetic imagination in selecting and emphasizing aspects of the region that are distinctive or characteristic » (Wright 1947, p.6, cité dans Norton, 1989). Ces deux auteurs vont même jusqu'à conceptualiser le territoire comme un « carrier of feeling » et à développer l'idée qu'un lieu puisse avoir une dimension symbolique (Norton, 1989). Dans le même ordre d'idée, Peattie va reconnaître que l'environnement « is real to us only in what we conceive it to be » (Peattie, 1940, cité dans Norton, 1989, p.189). Si ces deux géographes démontrent une prise en compte de la dimension de l'imaginaire social dans leurs travaux, il faut dire que pour l'époque, cette réflexion reste marginale. En effet, c'est seulement à partir de la fin des années 1960 que le concept d'imaginaire géographique (geographical imagination) sera développé par Harvey et complètement accepté dans le domaine

de la géographie. Cet auteur va surtout démontrer sa pertinence comme outil de développement de théories qui ont comme objet d'étude le territoire (Norton, 1989). Pour lui, « th[e] imagination enables the individual to recognize the role of space and place in his own biography, to relate to the spaces he sees around him, and to recognize how transactions between individuals and between organizations are affected by the space that separates them » (Harvey 1973, p.24, cité dans Norton, 1989).

Aujourd'hui les deux concepts sont reconnus. Toutefois, étant donné qu'ils se sont développés dans des disciplines et à des époques différentes, certains auteurs se questionnent à savoir s'il existe deux définitions exclusives ou s'il y a chevauchement entre les deux concepts. À ce sujet, certains chercheurs vont préférer circonscrire les représentations géographiques (Parazelli et Robitaille, 2012 ; Paquette et Poullaouec-Gonidec, 2012), alors que d'autre vont considérer que les représentations sociales ont, par défaut, une dimension spatiale et vice-versa (Breux, 2012 ; Ghorra-Gobin, 2006 ; Roussiau et Bonardi, 2001 ; Rosemberg, 2000 ; Brunet, 2000 ; Gumuchian, 1991). À titre d'exemple du premier cas, Parazelli et Robitaille (2012) tentent de circonscrire un imaginaire spécifiquement géographique en se questionnant sur le rôle que peut jouer la représentation dans l'appréhension de l'espace. À l'aide de concepts précis empruntés de la psychologie (prégnance-saillance), de la géographie structurale (intuition fondamentale de l'expérience humaine) et de la géométrie (espace topologique), les auteurs se définissent un cadre d'analyse rigoureux qui vise à capter spécifiquement l'imaginaire géographique et à exclure les « simples » représentations sociales des lieux de leur analyse.

À l'inverse, Breux (2012) ne différencie pas ces deux concepts. Pour elle, les représentations spatiales sont à la fois des représentations sociales puisqu'elles sont issues d'une construction sociale. Pour appuyer son propos, elle cite Roussiau et Bonardi pour qui la représentation spatiale se base sur « l'interaction avec les autres, sur les pratiques et la pratique de ces interactions, essentiellement par l'intermédiaire du langage » (2001, p.83, cité dans Breux, 2012). Pour aller plus loin dans la réflexion, Brunet (2000) affirme que l'espace et la société s'influencent mutuellement. Ainsi, une représentation sociale est également spatiale en ce sens qu'elle est appréhendée par une société qui vit à une époque précise, dans un espace géographique précis, et cet espace-temps conditionne le regard qu'elle porte sur elle-même ainsi que sur l'espace. Par ailleurs, l'espace peut également être considéré comme un contenu symbolique (Berdoulay, Castro et Gomès, 2001). C'est-à-dire que, comme l'appréhension de l'espace passe par la

perception, les objets géographiques, étant en relation directe avec l'existence humaine, qu'ils soient espaces du quotidien, montagnes ou rivières, peuvent agir comme symbole.

Vu sous cet angle, un concept qui englobe ceux d'imaginaire social et d'imaginaire géographique apparaît plus riche qu'une circonscription de l'un ou de l'autre. Selon Breux (2012), l'étude de l'imaginaire sociogéographique permet « d'approfondir une partie des relations entre l'individu, la société et l'espace » (p.116), de mieux comprendre les pratiques sociales sur un territoire donné et d'appréhender les rapports que les individus entretiennent avec celui-ci. Dans le même ordre d'idée, Berdoulay, Castro et Gomès conçoivent l'étude de l'imaginaire comme un révélateur du « substrat symbolique des actions concrètes des acteurs sociaux, dans le temps et dans l'espace » (2001, p.421). Bref, il existe une interrelation entre l'imaginaire social et l'imaginaire géographique en raison de la forte relation qui s'établit entre l'homme et son environnement, faisant de ceux-ci deux éléments quasi indissociables (Berdoulay, Castro et Gomès, 2001).

1.2.2.3 L'imaginaire comme occupation narrative du territoire

Pour reprendre les mots de Ghorra-Gobin, « un espace devient territoire à partir du moment où il est délimité, mesuré, divisé, peuplé, habité, aménagé et socialisé » (2006, p.85). Plus encore, la notion de territoire vient avec un fort sentiment d'appropriation par la société qui l'occupe. Cette appropriation est bien sûr physique, mais elle relève également d'un travail de l'imaginaire social : « l'espace a besoin de temps, de répétitions silencieuses, de maturations lentes, du travail de l'imaginaire social et de la norme pour exister comme territoire » (Ghorra-Gobin, 2006, p. 85). Dans la tradition géographique américaine, il existe également une tension entre les notions d'espace (space) et de lieu (place). Dans cette perspective, l'espace traite d'une échelle globale alors que le lieu traite « de l'échelle où les individus se rencontrent et organisent leur quotidien » (Ghorra-Gobin, 2006, p. 86).

Selon Bélanger (2005), il existe deux dimensions à l'occupation d'un lieu, soit l'occupation physique et l'occupation narrative. En parlant plus spécifiquement de la ville, l'auteure écrit qu'en plus d'être un espace où l'on habite, circule et pratique, l'espace urbain est un lieu que l'on raconte. Selon elle, ce lien de narration se produit à travers un vocabulaire, des récits, des mythes ou encore des habitudes et constitue le nœud de l'imaginaire sociospatial. Dans cette perspective, l'imaginaire peut être appréhendé comme une série de récits qui donne un sens à l'espace physique et qui l'enrichit. Pour être plus précis, l'imaginaire exerce une relation à double sens

avec le territoire. Dans un premier temps, l'occupation physique (les pratiques, les marches, les habitudes) est une source d'inspiration pour raconter des histoires, peindre un tableau, prendre une photo. En revanche, ces représentations de l'espace urbain donnent de la consistance aux expériences quotidiennes (Bélanger, 2005).

Cette réflexion sur la dimension imaginaire de la ville s'ancre dans le propos de Michel de Certeau dans *l'Invention du quotidien*. Dans cet ouvrage, l'auteur parle de l'imaginaire comme d'une dimension profonde qui influence notre rapport au monde à plusieurs niveaux. Pour lui, l'imaginaire « étend ses ramifications et pénètre tout le réseau de notre vie quotidienne, [il] descend dans les labyrinthes de l'habitat, [il] en colonise silencieusement les profondeurs » (p. 195). Toujours selon cet auteur, l'occupation narrative de la ville « crée une autre dimension, tour à tour fantastique et délinquante, redoutable ou légitimante. De ce fait, [les récits] rendent la ville « croyable » » (cité dans Bélanger, 2005, p.202).

En ce sens, l'imaginaire d'un lieu peut se définir comme l'ensemble des récits constituant un espace narratif permettant de donner un sens à cet espace (Bélanger, 2005). Rendre compte de cet imaginaire reviendrait donc à « rendre compte de la pluralité des récits portés par les différents acteurs qui s'expriment à travers la parole des élus, des promoteurs, des habitants, etc. » (Paquette et Poullaouec-Gonidec, 2012, p. 60). À cet effet, Bélanger ajoute que ces récits sont chacun de force inégale et leur signification évolue dans le temps :

« Tout récit n'est pas retenu comme signifiant dans la relation collective entre le vécu d'une ville et ses représentations. Tout récit n'est pas non plus signifiant dans ce qui devient pour un moment l'essence de la ville » (Bélanger, 2005, p. 16).

Cette réflexion rejoint en certains points les propos de Leblanc (1994) sur l'imaginaire social (voir p.8-9). Les « récits » peuvent être compris comme des représentations d'un territoire puisqu'ils sont constitués d'images et sont chargés de significations étant appréhendées par les individus qui les vivent. Ces représentations peuvent être plutôt subjectives étant majoritairement perçues au travers des filtres des valeurs et des expériences individuelles (Domon et Ruiz, 2014). Elles peuvent également être portées par un groupe plus ou moins important d'individus et appartenir davantage aux représentations collectives (Leblanc, 1994), mais dans certains cas, un récit peut être à ce point signifiant qu'il relève de la transcendance sociale étant considéré comme une représentation de la société dans un territoire à un moment donné de son histoire. En ce sens,

rendre compte de l'imaginaire d'un lieu, c'est à la fois rendre compte des récits des acteurs, du niveau de globalité de ces récits dans la société et de l'évolution de ce rapport dans le temps.

1.2.2.4 Mythe et appropriation de l'espace territorial

Comme il a été défini ultérieurement dans ce texte, le mythe constitue un point d'appui sur lequel une société répond à la question des origines et légitimise ses actions. Dans son rapport au territoire, certains mythes vont influencer le mode d'habiter privilégié par la société et, par le fait même, les formes de l'établissement humain. Pour illustrer ce propos, deux mythes sur lesquels les États-Unis se sont fondés et qui ont fortement influencé la construction de leur territoire seront présentés, soit le l'idéal du township et le mythe de la *Frontier*.

L'idéal du township

L'arrivée sur le continent américain constituait une occasion de rebâtir sur de nouvelles bases (dogmes, coutumes et politiques). En ce sens, le Nouveau Monde représentait « le terrain par excellence de l'utopie » (Maumi, 2017, p.3) et d'une société qui pourrait se démarquer de l'Europe. Dans une recherche sur l'utopie du middle landscape américain, Maumi (2017) le résume de la manière suivante : la volonté d'une « édification d'un monde autre où ville, campagne et nature n'entretiendraient plus les rapports antinomiques, mais composerait au contraire le milieu de vie équilibré et cohérent de l'habitant du Nouveau Monde » (Maumi, 2017, p.2). L'entité du township, décrit par Thomas Grave dans *Essays on the laying out of town* (1635) et adopté par les colonies du nord, exprime cette volonté d'un ordonnancement social et d'une implantation parfaitement organisée (Maumi, 2017). L'idée derrière le township était d'établir « une communauté agricole de taille réduite, composée de petits propriétaires exploitants bénéficiant tous de la même superficie de terre, des mêmes droits, ainsi que des mêmes devoirs vis-à-vis de la communauté » (Maumi, 2017, p. 3). Pour ce faire, la surface du township était divisée en parts égales, chacune d'entre elles comprenant une parcelle pour édifier une maison et des lots destinés à la culture. Des espaces étaient également préservés pour un usage commun (pâturage, forêt, meeting house) (Maumi, 2017).

Cette organisation spatiale a également été le modèle prôné par Thomas Jefferson dès l'indépendance des États-Unis. Pour lui, il s'agissait d'une manière d'« ancrer la démocratie dans le sol » et d'« œuvrer pour éviter la concentration des hommes, des pouvoirs et de l'argent entre les mains de quelques-uns et de prévenir toute forme de spéculation, foncière notamment »

(Maumi, 2017, p. 4). Ainsi, ce modèle appliqué au petit village rural est devenu la base de l'organisation spatiale et sociale du pays unifié. La *Land ordinance* (1785) et la grille du *National survey* ont instaurée officiellement le *township* comme entité administrative. Ce carré de six milles de côté était subdivisé 36 fois pour former des sections (*homestead*) auxquels avait droit chaque Américain (ou famille) « à condition qu'il l'habite et la cultive ». Étant une surface plutôt grande pour une seule famille, ces terres ont souvent été subdivisées et la surface la plus courante était 40 acres. Cette organisation spatiale supposait que la société américaine soit agraire. Dans l'idée de Jefferson, pour maintenir une démocratie, il fallait éviter la concentration des hommes: « quand nous serons entassés les uns sur les autres dans de grandes villes, comme en Europe, nous deviendrons aussi corrompus qu'en Europe » (Maumi, 2017, p. 4). Ce mythe de la pastorale est resté dominant durant tout le XIXe siècle et la grille des townships a progressivement gagné du territoire vers l'ouest au fur et à mesure qu'on défrichait la *Wilderness* qui, par ailleurs, a participé à instaurer l'autre mythe, celui de la *Frontier* (Maumi, 2017).

Le mythe de la Frontier

Les Américains se sont dotés, à travers le Manifest Destiny, d'une mission civilisatrice. Ce document a en effet légitimé l'annexion des territoires de l'ouest par la phrase suivante: « it is by right of our manifest destiny that to overspread and to possess the whole of the continent which Providence has given us » (Ghorra-Gobin, 2006, p.87). Certains géographes interprètent celle-ci comme étant révélatrice d'« une profonde croyance du peuple américain pour répandre les valeurs et les institutions démocratiques » (Ghorra-Gobin, 2006, p.87). Bien que la conquête de l'Ouest ait été justifiée par une mission nationale, elle a été aidée par des intérêts personnels nourris par l'expérience de la frontière. En effet, il ne faut pas oublier que l'idéal du township a laissé une image de la ville comme étant contraire aux principes démocratiques. À l'opposé, la vie près de la nature était perçue comme plus libre (Huybens et Lord, 2016). Par ces deux formes d'intérêts (public et privé), la conquête de l'Ouest s'est effectuée extrêmement rapidement et les États-Unis sont devenus un pays transcontinental autour des années 1890 (Duban, 2001). Toutefois, la disparition de la frontière a obligé « la nation à prendre conscience de la finitude de ressources naturelles jugées jusque-là illimitées » (Duban, 2001, p.56). Le mythe de la nation frontière explique en partie l'émergence d'un mouvement conservationniste fort aux États-Unis et l'importance pour cette nation de préserver des espaces intouchés (*wilderness*) considérés comme « les derniers » (Huybens et Lord, 2016). Comme l'explique Cronon (1995), la disparition

des espaces de « nature sauvage » c'est également la destruction d'un mythe fondamentale de la société américaine.

1.2.3 Regard sur les concepts de nature et de forêt

L'expression « milieux naturels » employée dans les documents de planification n'est pas bien définie, même s'il évoque une image forte dans notre esprit. Ce terme est principalement employé pour faire référence aux espaces où la végétation prédomine, souvent en opposition aux espaces urbanisés. On parle ainsi d'enjeux de protection des milieux naturels face à la menace que représente l'urbanisation. Mais que voulons-nous exprimer exactement par le terme « nature » et pourquoi semble-t-il être opposé à l'environnement construit ? La réponse à cette question n'est pas univoque. Le sens que prend le concept de nature évolue dans le temps et avec les cultures. Comme l'écrivent les géographes Paul Arnould et Éric Glon, « la nature des uns n'est jamais vraiment celle des autres, [...] la nature d'hier n'est pas toujours celle d'aujourd'hui et [...] la nature d'ici n'a pas grand-chose à voir avec celle d'ailleurs » (2006, p. 227).

1.2.3.1 La nature, une invention de l'Occident

Comme le mentionnent Huybens et Henry (2013), la nature est « culturable à l'infini » puisque selon les sociétés et les époques, « l'humanité a produit une diversité de croyances, de valeurs et de représentations » (p.35) y étant associé. Du point de vue de l'anthropologue Philippe Descola, le concept de nature en opposition à la culture est une invention de l'Occident. En étudiant plusieurs peuples autochtones, Descola (2001) s'est aperçu que ceux-ci prêtaient des dispositions sociales comme celle de la subjectivité et de la conscience aux plantes et aux animaux. Selon l'auteur, le fait de croire que l'intériorité des autres êtres dans l'univers ne diffère pas de celui de l'homme est un « schème de pensée » qui « conditionne une façon de vivre les relations entre l'homme et l'environnement » (Journet, 2005). Intrigué par cette dissemblance de perception, l'auteur a travaillé à élaborer une typologie de ce qu'il nomme les quatre ontologies des relations hommes-nature. Pour ce faire, Descola place le processus d'identification au cœur des relations entre l'homme et son environnement. En anthropologie, l'identification fait référence au « mécanisme élémentaire par lequel [l'homme établit] des différences et des ressemblances entre [lui] et les êtres existants en inférant des analogies et des distinctions d'apparence, de comportement et de propriété entre ce qu'[il] pense qu'[il est] et ce qu'[il] pense que sont les autres » (Descola, 2001, p. 563). Selon lui, ce processus recoupe deux dimensions : celle de

l'intériorité et celle de la matérialité. L'intériorité fait allusion à l'âme, l'esprit ou la conscience, alors que la matérialité concerne « la forme, la substance, les processus physiologiques, perceptifs et sensori-moteurs » (Descola, 2001, p.95). De ces deux dimensions, quatre couples d'identification sont possibles : (1) attribuer à autrui une intériorité et une matérialité analogue à la nôtre; (2) attribuer à autrui une intériorité et une matérialité distincte à la nôtre; (3) attribuer à autrui une intériorité analogue et une matérialité distincte à la nôtre, et (4) attribuer une intériorité distincte et une matérialité analogue à la nôtre. Ces combinaisons constituent les quatre ontologies dans l'ordre suivant : totémisme, analogisme, animisme et naturalisme. La société occidentale s'inscrit dans la dernière catégorie, le naturalisme. Effectivement, dans notre société, c'est par la conscience, ou plutôt par sa capacité à avoir conscience de nous-mêmes, que nous nous distinguons comme être humain de la nature (Huybens et Lords, 2016). D'un autre côté, la science démontre que nous sommes constitués des mêmes particules que le reste du cosmos, donc matériellement analogue à autrui (Descola, 2001).

1.2.3.2 L'évolution de la conception de la nature en Occident

Même dans un contexte occidental, la vision de la nature prend différentes formes selon le contexte spatio-temporel et culturel. Si on remonte 2000 ans av. J.-C., l'image de la nature était alors inversée : plutôt qu'être un objet menacé, elle était menaçante. Celle-ci n'étant pas totalement maîtrisée par l'homme, elle était susceptible de regagner du terrain à l'intérieur des clairières (Beaudet, 2006). Au Moyen-Âge, les franges des forêts représentaient également la limite de l'établissement humain au-delà de laquelle vivaient « les proscrits, les fous, les amants, les brigands, les ermites, les saints, les lépreux, les maquisards, les fugitifs, les inadaptés, les persécutés, les hommes sauvages » (Beaudet, 2006, p. 2). Comment cette forêt qui terrorisait l'homme est-elle devenue une forêt menacée par l'homme? Premièrement, le siècle des Lumières a établi un rapport utilitaire entre l'homme et la nature. En effet, comme il a été mentionné plus tôt, l'acquisition de connaissances scientifiques et le développement de nouveaux instruments positionnent l'homme en maîtrise de la nature (Harrison, 1992). Ensuite, le mouvement romantique qui s'impose en réponse au paradigme rationaliste a engendré l'émergence d'un rapport sensible à la nature (Charles et Kalaora, 2009). Plus récemment, la réalisation de la finitude des ressources de la planète et le développement de la science écologique a transformé notre rapport à la nature, faisant de l'homme une partie intégrante (Larrère et Larrère, 2018).

Chacune de ses périodes reste toujours ancrée dans l'imaginaire collectif d'aujourd'hui et engendre des tensions dans notre relation actuelle avec la nature.

La nature ressource

Tout d'abord, le développement de la science et de la méthodologie cartésienne a renforcé l'opposition tant ancrée dans notre schème de pensée occidentale entre la nature et la culture (Huybens et Lords, 2016). Lorsque Descartes établit une distinction entre « la res cogitans (la substance pensante) et la res extensa (la substance étendue), [il] pose les termes de l'objectivité scientifique » (Harrison, 1992, p. 167) en isolant le sujet (l'homme) de l'objet (la nature). Dans cette perspective, la science désacralise la nature. Elle remplace les mystères « par des problèmes et les mythes par des lois de la nature » (Huybens et Lords, 2016, p. 40). Plus encore, la science réduit la nature à un ensemble de matériaux que l'homme possède. Comme l'écrit Harrison (1992), « Descartes cherchait à donner au sujet de la connaissance un pouvoir tel qu'en appliquant sa méthode mathématique, les hommes pouvaient « se rendre comme maître et possesseurs de la nature » » (p. 167). La méthode combinée aux lois de l'économie entraînera un rapport utilitaire à la nature. De manière plus précise à la forêt, « la science [réduit les arbres] à leur statut le plus littéral et objectif : le matériau du bois » (Harrison, 1992, p. 167). Que ce soit pour du bois de chauffage ou de charpente, un paysage à contempler ou un musée de la nature originelle, nous appréhendons la forêt, et la nature en général, sous le concept d'utilité. Encore aujourd'hui, même si une certaine sensibilité face à l'environnement s'est développée, nous nous portons en faveur de la protection de la nature pour ses nombreux usages et avantages (Harrison, 1992).

L'émergence d'un rapport sensible

En se questionnant sur le sens de la nature en France, Charles et Kalaora (2009) dressent un portrait de l'émergence d'un rapport sensible à l'environnement au travers de la vision française et anglo-saxonne. Les auteurs situent l'amorce d'une relation faite « d'attention, de soins, de proximité, de souci moral et esthétique » (Charles et Kalaora, 2009, p. 31) dès le XVII^e siècle, qui s'inscrit en rupture avec la brutalité caractéristique de la relation dans les siècles précédents. Selon eux, c'est dans l'Angleterre du XVII^e siècle que la question de sens et de sensibilité prend de l'importance au travers d'un mouvement intellectuel et social influencé par des théories nouvelles qui s'opposent en quelque sorte à la pensée cartésienne. Les auteurs font entre autres

référence à Locke qui, contrairement à la conception des idées innées de Descartes, dit que l'esprit « est à la naissance une tabula rasa dont les sensations constituent en quelque sorte la materia prima à partir de laquelle s'élabore la vie mentale et l'entendement » (Charles et Kalaora, 2009, p. 32). Cette découverte est l'avènement de l'affirmation de l'individuation humaine faisant partie d'une révolution dans le domaine de la psychologie qui contribue à donner de l'importance à l'étude des individus en tant qu'être pensant (Charles et Kalaora, 2009). Au-delà des nouvelles connaissances scientifiques, le mouvement culturel romantique qui s'exprime dans toutes les formes d'art et dans la politique, remet en question la conquête de la nature instaurée par le culte de la Raison (Beaudet, 2006). Les auteurs de ce mouvement parlent de la nature sous l'angle de la nostalgie. Pour Jean-Jacques Rousseau, la nature apparaît comme un refuge et permet un rapport intime aux origines naturelles de l'homme qui sont transgressées par la société (Harrison, 1992).

L'invention de la peinture de paysage va également contribuer à transformer profondément les rapports sociaux à la nature en édifiant certaines prises de vue comme étant digne d'être l'objet d'un tableau. À cet effet, les théories contemporaines de la nature et du paysage en France (Corbin, 1997; Roger, 1997; Pitte, 1993) montrent une conception qui priorise « un rapport esthétique et distancié où prédomine le visuel, par rapport aux autres sens » (Charles et Kalaora, 2009, p. 33). Roger (1997) le décrit comme une double artialisation qui s'opère par l'entremise de la peinture (*in visu*) et par l'aménagement de jardins (*in situ*). Cette double artialisation passe également par la poésie. À titre d'exemple, le poète William Wordsworth va changer l'idée de la marche dans laquelle il « s'imprègne du paysage [...] à la source de son inspiration » (Solnit, 2002, cité dans Beaudet, 2006, p. 8). La Forêt de Fontainebleau, un massif forestier de 25 000 hectares situés en périphérie de Paris, est un exemple de l'artialisation de la nature *in situ* (Beaudet, 2006). Dans son livre, *Le musée vert : radiographie du loisir en forêt* (1993), Bernard Kalaora parle d'une forêt qui apparaît comme « un bien culturel » et comme une « expérience esthétique fondée sur le savoir regarder ». Comme l'œuvre d'art, la forêt de Fontainebleau est « un bien statuaire, emblématique dans lequel se reconnaît une élite culturelle » (Kalaora, 2001, p. 2). C'est également le « lieu de fondation du tourisme en forêt » (Beaudet, 2006, p.9) qui entraîne la présence de deux usages pouvant être en contradiction : l'exploitation de la ressource ligneuse et la pratique du loisir. C'est d'ailleurs à cet endroit que les premières mesures de protection de la nature seront prises en interdisant l'abattage d'arbres en 1861 (Beaudet, 2006).

Aux États-Unis et au Canada, le processus de colonisation sur le nouveau continent va profondément modifier la valeur attribuée à la nature. À leur arrivée, la population venue d'Europe rencontre de grands espaces de nature non investie, une réalité qui leur est passablement étrangère et qui contraste avec le territoire européen déjà intensément transformé par la présence agricole et industrielle (Lowenthal, 2008). Progressivement représentés par les peintres américains de l'époque, les paysages naturels du Nouveau continent sont certes appréciés par les observateurs du Vieux continent, mais ces derniers critiquent en contrepartie la faible présence d'empreintes culturelles et historiques qui, dans leur perspective, font toute la richesse et la valeur d'un paysage. Ce constat se reflète dans les représentations artistiques du territoire qui mettent en valeur la grandeur de la nature sauvage, mais dissimulent « la pauvreté de leur histoire humaine » (Lowenthal, 2008, p.275). Cette manière de représenter les paysages américains aura certainement un impact sur la perception du territoire et de la culture du continent :

« [Les] efforts constants [des artistes peintres] pour nier la minceur de la civilisation du Nouveau Monde, y remédier ou l'atténuer, et pour affirmer la gloire de ses paysages intacts influencèrent durablement la manière dont on décrit et évalua la nature, la culture et l'histoire américaines »¹ (Lowenthal, 2008, p.269)

Par ailleurs, l'expérience du processus de colonisation fait émerger un nouveau sentiment : l'action de l'homme apparaît comme une menace à la nature sauvage (Charles et Kalaora, 2009). Dans ce contexte, vers la fin du 19e siècle, plusieurs philosophes vont développer une approche transcendantaliste de la nature. Notons, parmi les précurseurs de ce mouvement, Thoreau qui décide de s'installer « à l'écart de la civilisation pour vivre de façon autonome et durable dans la nature » (Charles et Kalaora, 2009, p.36). Dans son œuvre la plus célèbre, *Walden ou la Vie dans les bois* (1854), il relate son expérience de la vie à l'écart de la société en passant le message qu'au contact de la nature, l'homme se renouvelle et entre en contact avec le véritable « soi ». Marsh qui s'intéresse à l'impact de l'activité humaine sur la destruction des milieux naturels va, de son côté, apporter l'idée d'un rapport indéterminé de l'homme à la nature (Charles et Kalaora, 2009).

¹ Ici, la « minceur de la civilisation du Nouveau Monde » est un reproche porté par les représentants du Vieux Continent envers la civilisation présente avant l'arrivée des nouvelles populations coloniales. Il s'agit donc d'une position qu'il faut comprendre dans son contexte historique, mais qui laisse également des traces dans l'imaginaire occidental qui est construit sur le temps long.

Avec d'autres de leur époque, ces philosophes sont « des figures fondatrices d'une dynamique qui ne se limite pas à la seule conservation de la nature, mais qui débouchera sur le mouvement environnemental et son expansion mondiale dans la seconde moitié du XXe siècle » (Charles et Kalaora, 2009. p. 36).

Au-delà des grands penseurs de l'époque, la création d'un imaginaire « forgé à la faveur de la découverte des forêts de la côte ouest [...] marque aux États-Unis un véritable infléchissement du rapport à la nature et à la forêt » (Beaudet, 2006, p.10). Effectivement, la découverte de la vallée de Yosemite et les représentations artistiques de cette forêt de séquoias vont « susciter un engouement qui pousse des habitants de la côte est à entreprendre ce qui constitue un véritable pèlerinage » (p. 11). D'ailleurs, en 1864, Abraham Lincoln crée à cet endroit même le premier parc naturel du monde (Beaudet, 2006). Le terme *Wilderness* employé en Amérique du Nord reflète bien cet imaginaire propre à la culture américaine. Celui-ci fait référence au caractère sauvage de la nature avant que l'humain l'investisse. C'est toutefois en mettant en lien ce concept avec le mythe de la nation frontière qu'il est possible de comprendre toute l'importance que prend la conservation d'espace de nature aux États-Unis et la raison pour laquelle il existe une séparation aussi nette entre le territoire investi et le territoire sauvage (Cronon, 1995). La théorie de la Frontier fait référence à la limite entre le connu et l'inconnu ou encore à la limite entre le civilisé et le sauvage. Dans ce contexte, protéger la nature sauvage aux États-Unis « ce serait aussi protéger le mythe le plus sacré de la nation américaine » (Huybens, 2016, p. 55). Comme l'écrit Huybens :

« L'impact majeur qu'a pu avoir le caractère sauvage d'un continent à découvrir sur la constitution de la nation américaine peut expliquer pourquoi il faut protéger certains espaces considérés comme « les derniers », à titre de police d'assurance capable de garantir le futur de la nation dans son essence même » (2016, p. 56).

L'émergence de rapport sensible à la forêt québécoise

Au Québec, le contexte est un peu différent que celui des États-Unis et que le reste du Canada. Le contexte de l'exploitation des ressources naturelles conjugué à l'essor de l'industrie des pâtes et papiers positionne, en effet, la forêt comme l'espoir d'une relance de la colonisation au tournant du XXe siècle (Flammand-Hubert et Lewis, 2017). L'idée d'un territoire-ressource est donc très fortement ancrée, encore aujourd'hui, dans l'imaginaire de la province.

Dans une étude de l'imaginaire littéraire de la forêt québécoise, Flammand-Hubert et Lewis (2017) situent l'émergence d'un rapport sensible à la forêt québécoise entre les années 1920 et 1930. Les écrivains de cette époque proposent une vision critique des rapports sociaux à la forêt en évoquant une relation qui se trouve en marge des courants dominants. Dans ces œuvres écrites entre 1920 et 1930, moment où il n'existe pas d'étude critique par rapport à nos actes sur l'environnement, « les auteurs pensent notre ancrage territorial » (p. 261) en lui donnant un caractère sacré, mais également « en reconnaissant le rôle des hommes qui le parcourent, l'habitent ou y travaillent » (p. 261). Selon Flammand-Hubert et Lewis, une certaine réaction face à la vision utilitaire de l'espace proposée par l'État apparaît non seulement dans les textes littéraires, mais également dans les rapports ministériels, et s'inscrit dans la mouvance du romantisme américain et français. L'image du colon défricheur qui s'attaque à la forêt ténébreuse pour s'établir et s'approprier le développement économique se métamorphose peu à peu vers une sensibilité aux beautés naturelles des paysages forestiers (Flammand-Hubert et Lewis, 2017). Cette influence romantique pénètre par deux entrées principales. La première est celle de l'ingénieur forestier qui, engagé pour « conduire l'État sur la voie d'une exploitation rationnelle des forêts » (p. 257), va obtenir sa formation aux États-Unis. Dans ce contexte, son image de la forêt se transforme sous l'influence de l'imaginaire américain qui se reflète dans leurs réflexions sur la forêt québécoise. Les documents produits au sein du Ministère des Terres et Forêts (MTF) sont donc ambivalents : d'un côté ils calculent le potentiel ligneux, de l'autre ils exposent des sentiments face à la découverte de beaux peuplements. Plus encore, certains de ces ingénieurs vont introduire de nouvelles notions comme celle de responsabilité de la société québécoise face à la ressource forestière (Flammand-Hubert et Lewis, 2017).

La seconde porte d'entrée est celle de la littérature par laquelle les écrivains « utilisent la poésie et le roman comme moyen de pousser dans l'imaginaire collectif de nouveaux référents » (Flammand et Lewis, 2017, p. 259). Dans les œuvres littéraires étudiées, Flammand et Lewis relèvent une dichotomie : « l'industrie forestière soulève [...] une ambivalence entre l'émerveillement face à la domination de l'homme sur la nature, et un éveil des sens et des sensibilités aux beautés naturelles des milieux forestiers » (p. 247). Cette relation dialectique entre modernité et sensibilités à l'égard de la nature et le reflet de ce qui s'est déjà opéré en Europe au cours des XVIII et XIX siècle. Toutefois, au Québec, cette nouvelle sensibilité émerge au moment où le tourisme et la villégiature prennent de l'importance grâce, entre autres, à

l'expansion du réseau ferroviaire (Flammand et Lewis, 2017). Ainsi, deux usages contradictoires de la forêt cohabitent :

« l'exploitation forestière et la colonisation appellent à une lutte contre l'élément forestier, alors que la villégiature propose dorénavant une nouvelle complicité de l'humain avec l'environnement sylvestre » (Flammand et Lewis, 2017, p. 250).

Au Québec, l'image du coureur des bois est également un élément propre à la culture qui se répercute dans les pratiques sociales de la forêt. Dans les années 1880, la chasse et la pêche se popularisent comme loisirs reflétant l'attrait pour le mode de vie nomade de cette figure (Beaudet, 2006). En effet, les clubs privés de chasse et pêche se multiplient au Québec à partir de la fin du 19e siècle pour s'ouvrir au grand public un siècle plus tard (Beaudet, 2006). S'il était réservé aux classes aisées jusqu'au début du 20e siècle, le tourisme en nature s'est démocratisé en même temps que l'accès à l'automobile (Montpetit et al., 2002).

L'écologisation de la société

Durant les années 70, les rapports sociaux à la nature entrent dans une nouvelle ère, celle de l'écologie. En 2001, Bernard Kalaora fait l'hypothèse qu'un « nouveau sens commun [est] en train de naître qui constitue l'environnement en problème central autour duquel tous les discours et projets sociaux doivent être reformulés pour être légitimes » (p. 592). Cette transformation s'opère de deux manières. D'abord, l'écologie réinvente la nature en positionnant l'homme comme un élément faisant partie intégrante de l'écosystème (Kalaora, 2001). Cette redéfinition engendre un nouveau vocabulaire : les termes environnement, milieu et biodiversité sont de plus en plus utilisés pour signifier un espace de nature (Kalaora, 2001). L'environnement, contrairement au concept de nature, est un terme plus inclusif puisqu'il intègre l'homme. Dans le Larousse, l'environnement est défini comme l'« ensemble des éléments physiques, chimiques ou biologiques, naturels et artificiels, qui entourent un être humain, un animal ou un végétal, ou une espèce ». De manière plus précise, le terme « milieu » fait référence au « biotope [ou au] site où vit normalement une espèce » (Larousse, s.d.). Vus de cette manière, l'environnement et les milieux naturels sont des objets qui peuvent être étudiés scientifiquement et compris comme système. Ils peuvent également être gérés grâce aux connaissances et aux techniques (Huybens, 2010). Lorsqu'on parle de gestion écosystémique, par exemple, on évoque une gestion qui s'appuie sur des connaissances scientifiques. Toutefois, il est difficile de se détacher des

fondements de notre conception de la nature. En ce sens, l'aménagement écosystémique s'appuie également sur des fondements esthétiques, éthiques et symboliques, même s'ils sont la plupart du temps camouflés sous un argumentaire « écologique » (Huybens, 2010).

L'appréhension de la nature comme objet de connaissances scientifiques entraîne de nouvelles pratiques et modifie l'expérience que l'on en fait. À cet effet, Kalaora parle d'un nouveau champ sémantique qui se greffe autour du concept de nature. Comprise comme l'environnement dans lequel l'homme vit, sa dégradation engendre une hantise dans la société. Ainsi, une étude menée sur la manière dont les médias traitent le thème de l'environnement en 1994 montre que les termes « catastrophes naturelles » et « pollution » reviennent souvent. Selon cette étude, ces catastrophes « sont perçues comme des fatalités qui s'abattent sur l'homme et face auxquelles il est impuissant parce qu'il en ignore les causes » (Kalaora, 2001, p. 593). Dans le même ordre d'idée, de nouvelles interventions sont faites sur la nature comme celle de restauration qui s'inscrit dans l'idée d'aménagement écosystémique et de dégradation de l'environnement dont l'homme est la cause principale (Kalaora, 2001).

Toujours selon Kalaora, cette nouvelle nature ne se substitue pas aux anciennes, mais elle s'y ajoute. En ce sens, nous entretenons aujourd'hui un rapport ambigu qui se traduit par des aspirations sociales contradictoires. Prenons comme exemple le désir grandissant d'une nature sauvage, de milieux naturels qui seraient épargnés de l'activité humaine. Celui-ci se couple avec un désir de rendre ces milieux praticables pour le loisir et la contemplation. Ainsi, on demande aux aménageurs de conserver le caractère sauvage des parcs nature tout en leur demandant de créer des espaces qui permettent d'accéder à leur contemplation plus facilement :

« Cette nature « naturée » a bien peu à voir avec ce que l'on entend par « milieu naturel » en écologie ou en géographie physique. Une tension existe entre le désir de nature « sauvage » et le souhait de la voir aménagée pour la contemplation ou la jouissance » (p. 595).

1.2.3.3 La nature en ville, quelles significations ?

Le contexte territorial est également un aspect qui conditionne notre rapport à la nature. La nature en ville n'est pas la même que la grande nature « originelle », ne serait-ce que parce que celle-ci a moult fois été transformée par l'homme. Cela n'empêche pas que l'imaginaire de la nature sauvage soit récupéré pour qualifier certains milieux naturels transformés. Dans le

contexte occidental où l'idée de nature est opposée à celle de culture, la ville apparaît comme une construction contre nature (Beaudet, 2013). De manière paradoxale, l'idéal de nature s'est construit dans un contexte urbain. La ville est le lieu de construction d'une nature métaphorique fantasmée (Beaudet, 2013). Dans le même ordre d'idée, citons Gilles Ritchot pour qui ce concept n'a sens qu'au moment où elle manque :

« La reconnaissance de la dimension politique de l'établissement humain est indispensable à la théorie de la nature qui s'y trouve non plus transformée, mais plutôt « représentée » [...]. La nature sera « représentée », convertie en espace vert par exemple, là où elle manque [...], c'est-à-dire en pleine position urbaine » (Ritchot, 1998, p. 73).

La viabilisation de la ville industrielle

C'est au tournant du XIXe siècle qu'apparaissent les premiers efforts d'intégrer la nature dans l'espace public. À cette époque, ce sont des principes hygiénistes qui guident la volonté d'introduire le végétal dans la ville, en réponse aux problèmes environnementaux et d'hygiène publique que cause l'activité industrielle (Sénécal, Hamel et al, 2001). Plus concrètement, on cherche à aérer l'espace urbain en créant des avenues plantées et en introduisant des jardins et des squares dans le cadre bâti existant. Dès lors, introduire la nature en ville est une réponse à des préoccupations sociales envers la viabilité de l'espace urbain qui est fortement critiqué au courant du 18e siècle (Arnould, Le lay, Dodane, et Méliani, 2011). Les effets de l'industrialisation apportent d'importantes répercussions sur la qualité de vie des citoyens. L'entassement des habitants, la piètre qualité de l'air ainsi que l'insalubrité font partie des maux dénoncés (Beaudet, 2013). Dans ce contexte, l'aménagement d'espaces verts publics est pensé comme un bienfait nécessaire « à l'équilibre de vie des habitants » (Arnould, Le lay, Dodane, et Méliani, 2011, p.52), basé sur des objectifs sociaux, économiques et de santé, mais également sur des arguments esthétiques et d'agrément (Arnould, Le lay, Dodane, et Méliani, 2011). Ces métamorphoses urbaines du 19e siècle sont la matérialisation d'une transformation de l'image collective de la ville (Beaudet, 2013). Celle-ci passe, entre autres, par la figure du promeneur fortement associé au mouvement romantique, entre autres avec Rousseau pour qui la promenade devient à la fois l'exercice d'une solitude et la découverte de la nature (Montandon, 1997). Cette nouvelle pratique qui sort des jardins privés pour s'effectuer dans l'espace public entraîne une esthétisation de la ville (Beaudet, 2013).

S'inscrivant dans ce courant, le réaménagement du centre de Paris par le baron Haussmann est l'un des exemples les plus représentatifs dont plusieurs autres villes occidentales se sont ensuite inspirées (Beaudet, 2013). Ce projet d'assainissement se matérialise par la création de parcs à l'intérieur du cadre bâti existant dont la forme est empruntée au square géorgien et de percées qui permettent l'implantation de grands boulevards plantés. Ces derniers permettent de relier entre eux les espaces publics, les squares, les parcs et les boisés (Bois de Boulogne et de Vincennes) en établissant de la sorte un système végétal au cœur de la ville (Beaudet, 2013).

Étant une ville en plein essor industriel au milieu du 19^e siècle, Montréal emprunte au Paris Haussmannien pour planifier la croissance urbaine et viabiliser la ville industrielle (Sénécal, Hamel et al., 2001). À cet effet, la *Place d'Armes* est transformée en square en 1845, puis la place Viger en jardin d'agrément. Par ailleurs, au même moment, l'aménagement de nouveaux quartiers réservés à des élites économiques s'inspire de la New Town d'Édimbourg, un quartier d'Angleterre où sont bâties des maisons en rangée implantées en retrait d'avenues plantées reliant des squares. À Montréal, un de ses quartiers est destiné à l'élite commerçante écossaise, situé sur une partie de l'actuel centre-ville. Plus à l'est, un quartier semblable est destiné à la bourgeoisie canadienne-française (Beaudet, 2013).

Par opposition à l'image déplorable associée à la ville industrielle, la campagne et la nature sont valorisées pour leur capacité à neutraliser les nuisances urbaines. Ainsi, c'est dans la proche campagne qu'apparaissent les premiers grands parcs urbains (Beaudet, 2013). Aux États-Unis et au Canada, les nombreuses réalisations d'architecte-paysagistes (Central Park, Delaware Park, Parc du Mont-Royal, Parc de l'Île-Sainte-Hélène, Parc des Plaines D'Abraham, etc.) s'inscrivent dans cette tendance (Beaudet, 2013). Le plan du célèbre Frederick Law Olmsted pour le Parc du Mont-Royal à Montréal « propose de profiter de ce site exceptionnel de sa topographie, du cadre pittoresque, tout en restant proche de son caractère naturel » (Sénécal, Hamel et al., 2001, p. 305). Avec cet aménagement, la montagne devient un haut lieu de la ville de Montréal où se greffent de grands équipements associés au savoir, à la santé et au sacré ainsi que les premières banlieues cossues (Westmount et Outremont) (Sénécal, Hamel et al., 2001).

L'aménagement de Westmount et d'Outremont s'inspire en quelques points de la cité-jardin telle qu'imaginée par Howard, un urbaniste britannique. Ce dernier apporte des réflexions qui marquent un changement dans la manière de traiter l'élément de nature. De manière générale, la cité-jardin « évoque la proximité entre l'habitat et les lieux de travail, mais surtout le retour

nostalgique à une coexistence symbiotique de la ville et de la campagne » (Da Cunha, 2009, p.5). Cette nouvelle conception de la relation ville-nature mise avant tout sur « le potentiel régénérateur de la campagne agricole » (Beaudet, 2013, p. 172) dont la beauté de la nature et l'air pur constitue des avantages. À Montréal, au nord de la montagne, « s'ajoute Mount-Royal, une cité-jardin planifiée par [...] le Canadien Pacifique, et dessinée par l'urbaniste Todd (1911) dans l'esprit et la forme du mouvement anglais » (Sénécal, Hamel et al., 2001, p. 305). Toujours sur l'île de Montréal, la municipalité de Hampstead porte également des caractéristiques de ce modèle tout comme la cité-jardin du Tricentenaire mise en chantier un peu plus tardivement, en 1942 (Beaudet, 2013).

L'espace vert fonctionnel

Malgré ces quelques exemples, la croissance de la banlieue montréalaise se fait principalement en développement pavillonnaire dans lesquels l'espace vert reste strictement utilitaire (Beaudet, 2013). De surcroît, l'urbanisation d'après-guerre est mal encadrée par les municipalités qui laissent libre cours aux développeurs. Ainsi, la croissance urbaine menace de plus en plus les terres agricoles ainsi que les milieux sensibles (milieux humides, boisés, etc.) qui ne bénéficient pas de protection légale (Beaudet, 2013). Dans ce contexte, certaines inquiétudes commencent à se faire sentir face à la perte de ces milieux et les groupes d'acteurs qui participent à leur préservation se diversifient (Poitras, 2006). À Montréal, le Plan de l'urbaniste Greber évoque « une urbanisation continue qu'il importe de contenir à l'intérieur d'un centre dense entouré d'une couronne boisée et agricole » (Sénécal, Hamel et al., 2001, p.305). Puis, dans les années 1960, le plan Horizon 2000 prévoit une croissance fulgurante de la population et expose la protection de milieux naturels comme primordiale pour répondre aux futurs besoins de la société des loisirs. Sous la pression grandissante de l'urbanisation, le gouvernement commence à acquérir des espaces naturels de la zone périurbaine afin de mettre en valeur et de réserver certains sites exceptionnels (Sénécal, Hamel et al., 2001). En 1962, il acquiert les premiers jalons de ce qui deviendra le Parc national d'Oka. En 1974, il en fait de même avec les îles Sainte-Marguerite, Saint-Jean, Saint-Pierre, à Pinard, de la Commune, Aux Raisins et Grosbois, qui forment aujourd'hui le Parc des Îles-de-Boucherville. C'est la même année qu'il commence les acquisitions sur le Mont-Saint-Bruno, puis en 1978, le Mont-Saint-Hilaire obtient le premier statut de réserve de biosphère de l'UNESCO attribué au Canada (Sénécal, Hamel et al., 2001).

S'inscrivant dans la même dynamique, Saraguay est classé comme arrondissement naturel en 1981.

Les réseaux verts comme éléments structurants

La sensibilité environnementale grandissante et la prise de conscience des conséquences de l'étalement urbain dans les années 70 engendrent une réflexion sur la relation entre bâti et milieux naturels et alimente les revendications écologiques. Ces dernières font valoir l'importance de prendre en compte les milieux naturels et leur fragilité (Mehdi, Weber, Di Pietro et Selmi, 2012). De surcroît, le début de cette période correspond à l'émergence d'une nouvelle approche : l'approche écosystémique. Dans cette mouvance, le concept de réseau vert prend de l'importance. En effet, on voit, depuis ce temps, plusieurs grandes villes du Canada et des États-Unis se constituer un tel réseau reliant les espaces verts urbains entre eux et aux milieux naturels périurbains (Chicago, Portland, Denver, Ottawa, Toronto, Montréal, entre autres) (Beaudet, 2013). Ces trames multifonctionnelles servent autant aux loisirs, à protéger la faune et la flore qu'à préserver les paysages à l'échelle régionale (Mehdi, Weber, Di Pietro et Selmi, 2012).

Dans cette perspective, une nouvelle institution est créée au niveau de l'île de Montréal en 1969 : La Communauté urbaine de Montréal (CUM). Depuis le début de son existence, l'organisation a l'objectif de créer un réseau de grands parcs et d'effectuer des réserves foncières pour répondre aux besoins futurs de la population en espaces verts. Cette ambition permet d'acquérir plusieurs espaces naturels à des fins de protection et laisse en héritage une ébauche du Réseau des grands parcs de la Ville de Montréal (Sénécal, Hamel et al., 2001). Dans la même période, un grand projet est à l'étude, celui du *Parc national de l'Archipel*. Ce projet vise une gestion intégrée de l'eau, allant de la régularisation des cours d'eau, à leur mise en réseau, jusqu'à la mise en valeur du territoire en favorisant l'accessibilité aux rives (Décarie, 1985). Malgré ses grandes ambitions, il ne sera jamais concrétisé laissant derrière lui tous les efforts de planification mobilisés et les idées novatrices conceptualisées (Décarie, 1985).

Nature patrimoine et gestion écosystémique

À partir des années 60, les villes industrielles ont été durement touchées par la diminution des activités de production dans les centres urbains (Poitras, 2006). Avec ce phénomène, le démantèlement des industries ainsi que des équipements leur étant attachés (canaux, chemin de fer) a laissé de grands espaces en friches. Ces espaces au sol fortement contaminé représentent

d'importants enjeux environnementaux, mais sont également un énorme potentiel pour renouveler le tissu urbain (Beaudet 2013). Pensons notamment aux exemples de chemin de fer reconvertis en espaces verts linéaires comme le fameux *High Line* de New York. Pensons également aux nombreuses villes d'Europe et d'Amérique qui ont profité de l'opportunité pour ouvrir une fenêtre sur les fronts fluviaux autrefois occupés par les installations portuaires, ferroviaires et par des industries qui profitaient du pouvoir hydraulique (Beaudet, 2013). À Montréal, on peut penser au réaménagement du Vieux-Port et à la requalification du canal de Lachine. Si la reconquête de ces sites mise d'abord sur la conservation du patrimoine industriel, leur aménagement laisse généralement une grande place à la végétation. Celle-ci est qualifiée de rudérale puisqu'elle est souvent apparue spontanément dans les sites industriels à l'abandon. L'insertion végétale dans ces sites signifie en quelque sorte la revanche de la nature et participe à la mémoire du lieu en évoquant des composantes disparues (Beaudet, 2013).

Par ailleurs, les nouvelles approches d'aménagement écosystémique entraînent des contestations face à la gestion horticole intensive des espaces verts qui ne sont plus considérés comme de simples décors ou comme des éléments structurants de la ville, mais bien comme des écosystèmes (Mehdi, Weber, Di Pietro et Selmi, 2012). Ainsi, on privilégie de plus en plus une gestion différenciée (ou douce) des espaces verts. C'est-à-dire qu'on favorise l'intégration de plantes indigènes tout en minimisant les interventions de manière à privilégier la biodiversité urbaine (Aggeri, 2004). Dans le même ordre d'idée, avec les avancées technologiques (la phytotechnologie, entre autres), la pratique de gestion restauratrice devient de plus en plus courante. Dans certains espaces qui ont été fortement altérés par l'activité humaine, on tente de restaurer un « bon » état écologique, souvent accompagné d'une volonté de redynamiser le secteur (Mehdi, Weber, Di Pietro et Selmi, 2012). À ce sujet, la Ville de Québec a récemment procédé à une intervention de renaturalisation de la rivière Saint-Charles « qui lui a permis de lier la reconquête de la rivière à la valorisation commerciale et récréative des parcelles riveraines » (Brun, 2011, p.128).

Dans la région métropolitaine de Montréal, la loi sur la protection de la zone agricole, adoptée en 1978, s'avère insuffisante pour protéger les terrains agricoles et les milieux naturels. Dans ce contexte, le gouvernement québécois produit en une politique concernant les aires protégées et la conservation de la biodiversité en milieu urbain. Il propose de mettre en place une stratégie de concertation et d'utiliser la catégorie V de l'*Union internationale pour la conservation de la nature*

comme statut de protection. Celle-ci définit une « zone terrestre [...] dont le paysage possède des qualités esthétiques, écologiques ou culturelles particulières, résultant de l'interaction ancienne de l'homme et de la nature ». La réflexion autour de ce statut en particulier entraîne une nouvelle reconnaissance face aux paysages significatifs, n'étant pas une tradition au Québec (Sénécal, Hamel et al., 2001).

Ce nouvel intérêt pour la qualité du paysage qui prend de l'ampleur en même temps que l'intérêt pour le patrimoine fait en sorte que les collectivités commencent à se soucier particulièrement de l'image de leur ville (Mehdi, Weber, Di Pietro et Selmi, 2012). Dans cette perspective, la quantité de milieux naturels conservé ou restauré et la qualité écologique de ceux-ci deviennent des éléments valorisés qui permettent d'acquérir le statut de ville verte (Mehdi, Weber, Di Pietro et Selmi, 2012). Dans les documents de planification, les espaces verts sont appréhendés comme des éléments qui contribuent à améliorer la qualité de vie des citoyens :

« Dans les années 1980, la qualité de vie fait une brillante percée dans les rapports de présentation des documents d'urbanisme ; certes, l'espace vert continue de bénéficier d'une fonction d'embellissement, mais il devient un cadre de vie privilégié d'autant plus qu'il est situé à proximité des logements. L'espace vert est alors un luxe, un supplément d'âme pour les quartiers minéralisés en mal de verdure » (Mehdi, Weber, Di Pietro et Selmi, 2012, p.10).

Cette conception de l'espace vert se reflète dans plusieurs politiques de la Ville de Montréal. D'une part, le *programme des Ruelles vertes* encourage les projets de verdissement de la voie publique. En collaboration avec les citoyens riverains, il offre un soutien financier et légal permettant d'excaver en bordure de la voie de circulation, de végétaliser et de restreindre l'accès aux automobilistes dans l'objectif de faire de la ruelle une extension de l'espace privé, tout en réduisant les îlots de chaleurs et en améliorant la qualité de l'air (Arrondissement Rosemont-la-Petite-Patrie [RPP], s.d.). Dans le même ordre d'idée, la *Politique de l'arbre* de la Ville de Montréal identifie l'arbre comme un élément qui structure le paysage urbain, qui améliore la qualité de l'environnement et qui améliore le cadre de vie des citoyens (Ville de Montréal, 2005). Sur les couronnes nord et sud, la verdure ne se retrouve plus seulement dans les marges des propriétés. En effet, les boisés qui ont longtemps été considérés comme des espaces à développer éventuellement font de plus en plus l'objet de revendications protectionniste provenant des

résidents. Dans la Ville de Lorraine par exemple, un groupe de citoyens s'est opposé à la construction de certains lots dans l'optique de conserver l'accès à la forêt. Cette levée de boucliers a donné lieu à un *Plan durable de protection et de mise en valeur de la forêt du Grand Coteau de Lorraine* qui identifie les espèces qu'il compte de protéger, cible les zones les plus vulnérables et planifie l'usage récréotouristique. Par ailleurs, un nouveau type de développement de banlieue apparaît tentant de concilier le développement urbain avec certains principes du développement durable. À la différence de la banlieue traditionnelle, ces nouveaux quartiers s'insèrent dans les espaces boisés existant en conservant une importante superficie de milieux dits « naturels ». La présence de ceux-ci est utilisée comme argument de vente dans les stratégies promotionnelles des promoteurs immobiliers au travers de la toponymie et de la publicité.

1.2.4 Protéger la nature

La notion de protection de la nature est un souci qui apparaît en Amérique du Nord dans la seconde moitié du 19^e siècle. Cette idée sera ensuite véhiculée partout à travers le monde et motivera la création d'un vaste réseau de parcs naturels. Ces derniers sont pris en charge par différentes associations gouvernementales et non gouvernementales, locales et internationales, dont la plus connue est l'*Union internationale pour la conservation de la nature* (UICN) (Larrère, 2016). Mais que signifie au juste protéger la nature? Pour répondre à cette question, nous allons principalement aborder deux ouvrages : celui de Catherine Larrère et Raphaël Larrère dans lequel les auteurs récapitulent plusieurs concepts essentiels pour appréhender la question (naturalité, *Wilderness*, anthropocène, biodiversité, etc.), et celui de Bergandi et Blandin (2012) qui s'intéresse plus particulièrement à l'ambiguïté éthique entre l'approche conservationniste et l'approche préservationniste de la protection.

Considérant que le concept de nature prend plusieurs sens selon les sociétés qui l'appréhendent, la notion de sa protection est également équivoque. En France, ce sont davantage les paysages ayant des valeurs patrimoniales, culturelles et artistiques qui ont d'abord été l'objet de conservation (Larrère et Larrère, 2018). Toutefois, c'est le modèle américain qui s'articule autour de la *Wilderness* qui a été exporté partout dans le monde et qui a d'abord justifié la création de grands parcs naturels (Larrère, 2016). Plus récemment, avec le processus d'écologisation et le concept de biodiversité, une réflexion s'est opérée autour des modalités du respect de la nature ce qui a modifié les raisons de sa protection (Larrère et Larrère, 2018).

1.2.4.1 Entre conservation et préservation

Selon Larrère (2016), il existe au moins deux conceptions différentes de la protection de la nature aux États-Unis, soit la conservation et la préservation. Bien que ces deux conceptions soient distinctes, elles se rejoignent sur au moins une observation: ces deux mouvements protectionnistes se traduisent comme une réaction vis-à-vis la révolution industrielle qui a un impact sans précédent sur les milieux naturels ainsi qu'une réalisation de la fragilité et de la finitude des processus naturels de la planète (Bergandi et Blandin, 2012).

D'une part, la pensée préservationniste est souvent associée à John Muir, un défenseur par excellence de la *Wilderness* qu'il admire d'un point de vue esthétique et métaphysique, s'inscrivant en quelque sorte dans le courant romantique européen et transcendantaliste américain (Larrère, 2016). C'est-à-dire qu'il défend la nature pour sa valeur intrinsèque, pour la nature en elle-même.

Pour lui, la nature c'est « un espace autonome, intègre et originel, non encore touché par les activités humaines » (Bergandi et Blandin, 2012, p. 110) et il faut préserver des espaces de nature sauvage en restreignant le plus possible leur interaction avec les hommes, pour assurer l'existence de la *Wilderness*, celle qui permet aux hommes d'entrée en contact avec leur être profond (Bergandi et Blandin, 2012). D'autre part, Pinchot est la figure de référence de la pensée conservationniste (Bergandi et Blandin, 2012). Ce dernier est un forestier diplômé d'une école forestière française qui conçoit la protection de la nature d'un point de vue économique dans une perspective utilitariste (Larrère, 2016). Il considère qu'une meilleure gestion des ressources permettrait d'accroître la productivité de la forêt principalement en maintenant un équilibre « entre le bois prélevé et le bois naturellement produit » (Bergandi et Blandin, 2012, p.111). Pour Pinchot, les ressources naturelles sont des biens publics (public goods) et des ressources finies. En ce sens, l'activité économique doit être conduite de manière à garantir leur durabilité (Bergandi et Blandin, 2012).

Si ces deux figures emblématiques des mouvements protectionnistes américains sont en accord sur le fait que la protection de la nature doit passer par le contrôle de l'État, elles entrent rapidement en opposition. Le barrage proposé par le président américain Roosevelt dans le parc national Yosemite qui allait faire disparaître une partie de la Hetch Hetchy Valley est, en ce sens, l'exemple par excellence. Le président américain interpellait alors l'argument socio-économique

selon lequel ce projet allait permettre d'alimenter une partie de la Ville de San Francisco en électricité (Bergandi et Blandin, 2012). Celui-ci a cependant fait face à une forte opposition qui dénonçait la destruction de ce qui constituait un emblème de la *Wilderness* (Bergandi et Blandin, 2012). Selon Bergandi et Galangau-Quérat (2008), le conservationnisme et le préservationnisme « construisent deux univers de sens qui se trouvent aux antipodes l'un de l'autre » (p.42). Néanmoins, ces deux approches à la protection de la nature trouvent encore un écho aujourd'hui à travers le concept de développement durable, ce qui pourrait constituer l'une des raisons de la persistance d'une tension entre rationalisation des ressources et rapport sensible à la nature (Bergandi et Galangau-Quérat, 2008).

1.2.4.2 Vers un argumentaire économique et scientifique de la protection de la nature

Dans le but de protéger la nature, les pays industrialisés se sont dotés de politiques et de textes juridiques qui allaient permettre d'institutionnaliser cette notion (Larrère et Larrère, 2018). La nécessité de mettre sur pied une organisation internationale sur la protection de la nature se présente dès le début du 20^e siècle. On évoque alors la volonté de « concilier la préservation des beautés ou richesses naturelles avec les nécessités industrielles » (Bernandi et Blandin, 2012, p. 119) et on exprime un désir de protéger la faune et la flore en raison de leur intérêt pour la recherche scientifique (Bernandi et Blandin, 2012).

À cet effet, la fameuse conférence internationale de Fontainebleau organisée en 1948 sous le patronage de l'*Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture* (UNESCO), a permis de mettre sur pied une organisation centrale officielle, soit l'*Union internationale de la protection de la nature* (UIPN), ancêtre de l'UICN (Bernandi et Blandin, 2012). À ce sujet, Bernandi et Blandin (2012) observent une perception contradictoire de la notion de protection de la nature dans le texte fondateur de l'Union qui s'intègre parfois dans une approche conservationniste, parfois dans une approche préservationniste. D'une part, la notion de « protection de la nature » est définie comme « la sauvegarde de l'ensemble du monde vivant [...] [qui] renferme les ressources naturelles renouvelables de la terre, facteur primordial de toute civilisation » (p.1). Ce passage établit clairement les fondements conservationnistes de l'organisation en mettant l'accent sur le caractère renouvelable des ressources. D'autre part, on affirme que l'Union doit conseiller et favoriser toute action relative à « la sauvegarde dans toutes les parties du monde de

la vie sauvage et de son milieu naturel, sols, eaux, forêts » (p.2), ce qui s'inscrit plutôt dans la philosophie préservationniste (Bernandi et Blandin, 2012). Si l'approche de l'UIPN est ambivalente, il est possible de discerner, à la lecture du document de 1949, un penchant pour l'approche conservationniste au sens de Pinchot. Effectivement, le document révèle le parti de l'organisation selon lequel les arguments les plus forts pour convaincre les gouvernements sont ceux à caractère économique puisqu'ils abordent les enjeux qui les concernent directement (Bernandi et Blandin, 2012).

Par ailleurs, l'importance des connaissances scientifiques des processus naturels se présente comme un des principes fondateurs de l'organisation. C'est, en effet, une meilleure connaissance des interactions des systèmes écologiques dont les hommes font partie qui permettrait de « comprendre les processus assurant l'équilibre naturel (« *the Balance of Nature* ») et comment ils sont perturbés par les activités humaines » (Bernandi et Blandin, 2012, p. 125). Selon l'organisation, c'est la science écologique qui « donnerait à la conservation les instruments pour maintenir les ressources naturelles dont des humains en continuel accroissement auraient de plus en plus besoin » (Bernandi et Blandin, 2012, p.126).

Ainsi, les fondements de l'UIPN ont oscillé entre préservationnisme et conservationnisme avec toutefois un infléchissement envers le second. Si bien qu'en 1954, le nom de l'organisation fût changé pour l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN), plaçant définitivement les préoccupations économiques et utilitaristes au premier plan (Bernandi et Blandin, 2012). En outre, la science écologique devient l'outil par excellence pour éclairer les problématiques de la conservation de la nature (Bernandi et Blandin, 2012). Dans ce contexte, l'organisation considère à l'époque que « les parcs et les réserves naturelles [...] comme les outils les plus efficaces pour protéger les espèces animales, végétales et les milieux qui leur permettraient de survivre et se développer » (Bergandi et Galangau-Quérat, 2008, p.37).

1.2.4.3 L'écologie de la conservation : un nouveau contenu normatif

Dans les années 70, aux États-Unis, un nouveau rapport à la nature se développe : le *néo-environnementalisme*. Ce mouvement s'est affirmé suite à une réalisation des impacts de l'utilisation des technologies sur l'environnement. Dans ce contexte, des écologistes vont dénoncer, par exemple, l'utilisation de pesticides dans l'industrie agricole qui permet d'exterminer les espèces nuisibles, mais menace à la fois la vie d'autres espèces animales et

végétales ainsi que la santé des humains (Bernandi et Blandin, 2012). Selon les écologistes de ce mouvement, la cause principale de la destruction des milieux naturels est le modèle économique en vigueur. Le problème réside, selon eux, dans l'utilisation non réfléchie de la technique pour répondre aux besoins des hommes, sans prendre en considération la complexité des écosystèmes et l'ampleur des conséquences qui peuvent se manifester à une l'échelle planétaire (Bernandi et Blandin, 2012). Dans cette optique, certains écologistes vont identifier la croissance démographique comme étant au cœur de la crise environnementale contemporaine (Bernandi et Blandin, 2012). En effet, la croissance fulgurante de la population mondiale aurait des impacts sur les systèmes alimentaires, notamment par l'augmentation de l'utilisation des pesticides, et aurait des « effets dévastateurs sur les équilibres climatiques et sur la diversité de la vie de la planète » (Bernandi et Blandin, 2012, p. 131).

Au même moment, durant la conférence de la biosphère de Paris en 1968, la communauté scientifique souligne la capacité limitée de la biosphère à s'autoréguler. On dénonce, entre autres, les effets de l'augmentation du dioxyde de carbone dans l'atmosphère sur les dynamiques écologiques de la planète (Bernandi et Blandin, 2012). Les conclusions de cette conférence stipulent que pour surmonter la contradiction entre consommation et préservation des milieux naturels, il faut « donner une base scientifique aux décisions, afin d'obtenir une action rationnelle » (UNESCO, 1970, p.92). En 1971, suivant les conclusions de la conférence précédente, le programme sur l'homme et la biosphère a entraîné la création de « réserve de la biosphère » dans le but d'y mener des recherches interdisciplinaires (Bernandi et Blandin, 2012).

Près de 10 ans plus tard, l'expression « développement durable » apparaît pour la première fois dans un document officiel, la *Stratégie mondiale de la conservation*, produite par l'UICN en collaboration avec d'autres organisations internationales. Dans ce document, le développement économique est perçu comme un moyen d'améliorer l'existence des hommes et la conservation est défini comme « la gestion de l'utilisation par l'homme de la biosphère de manière que les générations actuelles tirent le maximum d'avantages des ressources vivantes tout en assurant leur pérennité pour pouvoir satisfaire aux besoins et aux aspirations des générations futures » (Bernandi et Blandin, 2012, p.135). Il s'agit d'une approche utilitariste « pinchotienne » à laquelle s'ajoute la préoccupation des générations futures (Bernandi et Blandin, 2012). Dans ce contexte, le souci moral de protéger la nature prend un nouveau sens : puisqu'il n'est pas possible de prévoir quelles espèces « seront fondamentales pour [le] développement futur, ni lesquelles

pourront jouer un rôle clé dans les équilibres des systèmes naturels futurs » (Bergandi et Blandin, 2012, p. 135), il faut préserver la nature dans toute sa diversité.

Subséquentement, la notion de biodiversité s'est développée à travers diverses conférences internationales, du *National forum on biodiversity* de 1986 à la convention de Rio de 1992, pour devenir une norme préalable à l'action (Larrère et Larrère, 2018). Aujourd'hui, la biodiversité est « une catégorie juridique et une norme que les responsables des politiques publiques sont tenus de prendre en considération » (Larrère et Larrère, 2018, p.100). Dans ce contexte, pour protéger la nature, il convient de freiner l'érosion de la biodiversité et pour y parvenir, il faut comprendre les processus biologiques à tous les niveaux d'organisation du vivant (écosystème, espèce, etc.) (Larrère et Larrère, 2018). Cette conception provient, entre autres, de l'évolution des sciences écologiques qui s'éloignent de plus en plus d'une recherche de l'équilibre naturel (climax) atteignable en réduisant les perturbations causées par l'activité humaine. À l'inverse, la préservation de la biodiversité suppose de comprendre la nature comme une mosaïque d'écosystèmes en interaction dont les perturbations font partie de leur processus de structuration (Larrère et Larrère, 2018). En ce sens, l'activité humaine ne se présente plus comme une opposition à la protection de la nature. Elle peut même, dans certains cas, être favorable à la diversité biologique (Larrère et Larrère, 2018).

1.2.4.4 Les statuts de reconnaissance au Québec

Les statuts de reconnaissance internationaux ont été instaurés par divers organismes de protection (UNESCO, UICN, etc.) dans le but de créer un réseau mondial de milieux naturels protégés. Il s'agit d'une manière de reconnaître les valeurs collectives perçues dans un site/paysage et de se donner les moyens de le protéger. À cet égard, il s'avère pertinent de s'intéresser aux statuts de reconnaissance qui concernent des sites valorisés pour leur caractère naturel au Québec et d'examiner le jeu d'acteur présent dans leur processus d'acquisition. Effectivement, comprendre comment se déclenche ce type de démarche et l'argumentaire des différents acteurs permet d'esquisser certains principes d'organisation qui s'appliquent dans des enjeux de protection des milieux naturels. Pour avoir un aperçu du processus de reconnaissance de ce statut d'envergure internationale, les cas de la réserve mondiale de la Biosphère du Mont-Saint-Hilaire et du Lac-Saint-Pierre seront présentés. De son côté, le statut de paysage humanisé

au Québec montre un changement d'attitude face à l'enjeu de protection de la nature et la volonté des communautés locales de faire reconnaître les valeurs qu'ils attribuent à leur paysage.

La désignation « Réserve de biosphère »

Une réserve de biosphère est un statut de reconnaissance de l'UNESCO désignant des régions modèles qui concilient des fonctions souvent conflictuelles : celle de la conservation de la biodiversité, du développement économique et de la sauvegarde des valeurs culturelles (UNESCO, 1996). L'organisme international définit ces réserves comme des laboratoires dans lesquels il est possible d'observer les systèmes sociaux et écologiques en interaction et dans lesquels l'objectif de conciliation est testé, affiné et appliqué. Plus concrètement, les réserves de biosphère sont des écosystèmes terrestres, côtiers et marins (UNESCO, 1996). Elles sont proposées par les gouvernements nationaux et sont destinées à remplir 3 fonctions :

- « 1- Une fonction de conservation pour préserver les ressources génétiques, les espèces, les écosystèmes et les paysages;
- 2- Une fonction de développement, pour encourager un développement économique et humain durable;
- 3- Une fonction de support logistique, pour soutenir et encourager les activités de recherche, d'éducation, de formation et de surveillance continue, en relation avec les activités d'intérêt local, national et global, visant à la conservation et au développement durable » (UNESCO, s.d. a)

Chaque réserve de biosphère est composée de trois éléments. D'abord, une aire centrale qui bénéficie d'une protection à long terme et qui contribue essentiellement à la première fonction : celle de la conservation. Ensuite, la zone tampon entoure ou jouxte l'aire centrale et est destinée à des activités qui sont compatibles avec une pratique écologiquement viable. Finalement, dans l'aire de transition, davantage d'activités liées avec l'objectif de développement durable sont autorisées (UNESCO, s.d. a). Avec le concept de réserve de la biosphère, l'UNESCO vise, entre autres, à promouvoir et observer la résolution de conflit lié à l'utilisation de ressources naturelles.

Les manières d'atteindre les objectifs de protection peuvent varier selon la réserve. Dans certains pays, des lois spécifiques ont été adoptées pour la mise en place de réserve de biosphère (UNESCO, s.d. a). Dans d'autres, la zone centrale bénéficie d'une désignation en tant que zone

protégée par la législation nationale. Dans plusieurs cas, la zone centrale appartient à un organisme public. Toutefois, certaines d'entre elles, ainsi que la plupart des zones tampons et de transition, sont sous tenure privée et leur préservation repose sur un partenariat (UNESCO, s.d. a).

La Réserve de biosphère du Mont-Saint-Hilaire

Le Mont-Saint-Hilaire est le premier site à obtenir la désignation de Réserve de Biosphère au Canada. Le Mont-Saint-Hilaire fait partie des collines Montérégiennes de la vallée du Saint-Laurent et est considéré de loin comme la plus riche en termes de beauté et la moins affectée par l'activité humaine (Université McGill, s.d.). En raison de sa géologie particulière et de sa richesse faunique et floristique, il s'avère à être un endroit remarquable (Béliveau, 2014). On y retrouve effectivement près de 10% de tous les minéraux connus ainsi qu'une forêt précoloniale très peu perturbée (Béliveau, 2014).

Historiquement, le site faisait partie de la seigneurie Rouville achetée par Thomas Edmund Cambell en 1844 (Béliveau, 2014). Il s'agissait, à l'époque, d'un territoire à vocation principalement agricole à laquelle s'est ajoutée une vocation de villégiature suite à la construction du chemin de fer en 1848 (Béliveau, 2014). En 1913, la seigneurie fut acquise par Hamilton Gault qui légua, à sa mort, le Mont-Saint-Hilaire à l'Université McGill. Cette dernière en fera la Réserve naturelle Gault (Béliveau, 2014). Durant les dix années qui suivront ce legs, la réserve sera dédiée à l'enseignement et à la recherche universitaire tout en continuant d'être utilisée par la communauté locale (Université McGill, s.d.). Elle obtiendra également des statuts de reconnaissances nationaux : celui de Réserve en 1952 et celui de Refuge pour les oiseaux migrateurs en 1960 (Béliveau, 2014). En 1970, suite à une étude détaillée conduite à l'égard de la montagne, il est proposé de séparer les fonctions de la réserve en créant trois secteurs distincts, dans le but de réduire les conflits entre protection et usages récréatifs (Université McGill, s.d.). Puis, s'inscrivant exactement dans l'esprit de la protection de la nature de l'UNESCO, le site obtient le statut de Réserve de la Biosphère en 1978.

Créé en 1972, le Centre de la nature du mont Saint-Hilaire est le représentant désigné de l'UNESCO pour le territoire de la Réserve de Biosphère (Centre de la nature Mont Saint-Hilaire, s.d.). Cette organisation est chargée de protéger, de restaurer ainsi que d'encourager la découverte des milieux naturels. Elle gère également l'entrée de la partie de la réserve accessible

au public. L'Université McGill demeure toutefois le propriétaire de la zone centrale et de la zone tampon (Francis, 2004). Des représentants de l'Université et de la collectivité locale siègent sur le conseil d'administration du Centre qui maintient également des relations étroites avec les municipalités locales (Francis, 2004). Depuis 1997, l'Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire est impliquée dans le projet de conservation en s'exprimant sur les enjeux qui concernent l'intégrité et la beauté du territoire (Granjon, 2014).

Étant donné que les aires de protection les plus restrictives appartiennent à un propriétaire unique (l'Université McGill) et que celui-ci avait sensiblement les mêmes objectifs que ceux définis par l'UNESCO, la gestion de ces aires n'a pas suscité trop d'enjeux. Dans ces deux zones, c'est surtout des préoccupations qui concernent la conciliation de l'objectif de protection et de l'activité récréotouristique qui sont soulevés. Toutefois, pour étendre l'aire d'influence de la réserve, le Centre de la nature a dû négocier avec les municipalités limitrophes ainsi que les propriétaires pour assurer les objectifs de développement durable de la zone de transition. À cet égard, depuis les années 2000, l'actualité journalistique soulève une préoccupation sociale à l'égard des projets immobiliers qui s'implantent aux alentours de la montagne. Dans les journaux locaux, on véhicule l'idée que les municipalités n'auraient pas assuré leur rôle de protecteur, ce qui aurait un impact sur le paysage et sur l'écosystème de la Réserve de Biosphère (Rivest, 2002, 17 août).

La Réserve de biosphère du Lac-Saint-Pierre

Les premières préoccupations sociales envers le Lac-Saint-Pierre se sont manifestées dans les années 1980 alors qu'un projet de développement agricole visait à endiguer les terres dans la plaine inondable du Lac-Saint-Pierre de manière à évacuer plus rapidement les eaux au printemps (Otis, 2009). Allant provoquer de graves conséquences environnementales, plusieurs intervenants locaux se sont alors opposés à cette pratique. Cette montée de bouclier provenant de la communauté locale a mené à la création de zones protégées sur chacune des rives rendu possible par l'acquisition de terrain par la *Société d'Aménagement Récréatif pour la Conservation de l'Environnement du Lac-Saint-Pierre* (SARCEL) et *Canards Illimités* (Otis, 2009).

Le projet de reconnaissance des berges du Lac-Saint-Pierre en tant que Réserve mondiale de la Biosphère a été initié par l'Office de tourisme *Les Vallées de l'archipel du Lac-Saint-Pierre* en 1992 (Otis, 2009). Dans la région du Lac-Saint-Pierre, le projet a rapidement reçu l'appui d'intervenants

publics et politiques, et en 1996, suite à sa présentation dans le cadre de l'ÉcoSommet, il a commencé à être considéré à l'échelle provinciale et nationale (Otis, 2009). Avec l'aide de plusieurs organismes de conservation et de développement (la Fondation de la Faune du Québec, la Société montréalaise de développement, le Conseil régional de développement Lanaudière, la Société d'aide au développement des collectivités du Bas-Richelieu, la Zone d'intervention prioritaire du Lac-Saint-Pierre), le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral, et les municipalités riveraines, l'organisme responsable du projet a pu réaliser les diverses étapes nécessaires à la présentation de la candidature à l'UNESCO (étude du milieu, argumentaire présentant les raisons pour lesquelles le site devrait être reconnu, présentation du concept d'aménagement et de développement) (Otis, 2009).

C'est en 2000 que la Réserve est officiellement reconnue par l'UNESCO. La synthèse du plan directeur de la Réserve mondiale de la Biosphère identifie 21 raisons pour lesquels le Lac-Saint-Pierre a obtenu le statut (CSRBLSP, 2002c). Ces raisons reposent essentiellement sur la préservation de la diversité des espèces ainsi que de leur habitat et sur la notion de rareté.

La Coopérative de solidarité de la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre, l'organisme responsable de la gestion, « a choisi d'aborder son développement par l'écotourisme » (CSRBLSP, 2002a, p.6). Ainsi, des « zones d'activités touristiques » sont identifiées dans le concept d'aménagement. Celles-ci ne font l'objet d'aucun aménagement, mis à part pour assurer l'accès lorsqu'il est autorisé (sentier pédestre et poste d'observation) (CSRBLSP, 2002c). Pour l'offre d'hébergement touristique et les services d'accès, ils se trouvent essentiellement dans deux villages (un sur la rive nord et l'autre sur la rive sud) (CSRBLSP, 2002c).

Un des grands défis des réserves mondiales de la biosphère est la conciliation des parties prenantes étant donné que la conservation et le développement sont deux objectifs pouvant être contradictoires. Dans cette perspective, un plan de coopération doit être élaboré pour présenter les stratégies de résolution de conflit envisagées. À cet égard, le plan de coopération de la Réserve mondiale de la Biosphère du Lac-Saint-Pierre mentionne que « les organisations responsables du développement régional et local et celles en faveur de la conservation ne sont pas sur la même longueur d'onde » (CSRBLSP, 2002a, p.7). On exprime un manque de concertation qui mène à des conflits. Par exemple, les observateurs d'oiseaux manifestent un mécontentement face aux chasseurs de canards, alors que ces derniers investissent dans la conservation de la faune (CSRBLSP, 2002a). Néanmoins, on mentionne également que le processus de reconnaissance a

contribué à « un changement de mentalités favorable à la poursuite d'un développement durable » (CSRBLSP, 2002a, p. 7). En ce sens, un des enjeux majeurs pour la pérennité de la Réserve mondiale du Lac-Saint-Pierre est la mise en place d'un processus de concertation permanent qui inclut l'ensemble des intervenants (CSRBLSP, 2002a).

À présent, la Réserve mondiale du Lac-Saint-Pierre est présentée comme un lieu d'une beauté naturelle où il est possible de pratiquer plusieurs activités au cœur de la nature. Sur le site web de tourisme de la région Nicolet-Yamaska, on présente le lac Saint-Pierre et ses environs comme un écosystème unique où il est possible d'observer les oiseaux migrateurs, de pratiquer la chasse et la pêche et de faire des randonnées en nature (Tourisme Nicolet-Yamaska, s.d.). Sur le site de la région de Sorel-Tracy, on parle d'un patrimoine nature unique et accessible (Tourisme région Sorel-Tracy, s.d.). Dans cette perspective, plus qu'un projet de protection, le processus de reconnaissance comme Réserve mondiale de la Biosphère, le Lac-Saint-Pierre est devenu un levier de valorisation territoriale.

Le statut de paysage humanisé

Le paysage humanisé est un statut de protection des milieux naturels initié par le gouvernement québécois dans le cadre de la loi sur la conservation du patrimoine naturel adopté en 2002. Cette dernière propose d'utiliser la catégorie V des aires protégées définies par l'UICN (Domon, 2009). Cette loi définit le concept de paysage humanisé comme suit :

« une aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à *l'origine* » (Lois refondues du Québec, (LRQ), chapitre C-61.01, art. 2).

Cette définition s'avère être innovante pour le Québec. Effectivement, les statuts de protection existants au moment de son instauration portent essentiellement sur une biodiversité « naturelle » et supposent une exclusion de l'homme (ex. réserve écologique, parcs nationaux, réserve de biodiversité, etc.) (Domon, 2015). De son côté, le statut de paysage humanisé porte sur une biodiversité liée à l'activité humaine (Domon, 2015). Par ailleurs, il s'agit d'une reconnaissance qui provient de la communauté locale, comparativement aux autres statuts dont

la désignation est le résultat d'un processus de planification initiée par les instances gouvernementales (Domon, 2015). Ainsi, ce sont les collectivités locales qui sont responsables de mener le projet visant à la reconnaissance d'un territoire et ce sont elles qui sont responsables d'assurer son développement une fois le statut acquis (Domon, 2009).

La réflexion autour de ce statut en particulier entraîne une nouvelle reconnaissance face aux paysages significatifs qui ne constitue pas une tradition au Québec (Sénécal, Hamel et cie, 2001). Elle témoigne d'un changement de sens accordé à la « nature » reconnaissant que la biodiversité présente dans les lieux façonnés par l'homme méritent également une attention (Domon, 2015). Toutefois, la biodiversité demeure la valeur prédominante dans ce statut. Il s'agit en effet d'une aire « constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité ». En le définissant ainsi, le législateur « a cherché à restreindre le paysage au domaine de l'écologie naturelle » (Domon, 2015, p.12). Pour l'instant, il n'existe aucun territoire reconnu par le statut de paysage humanisé. Dans un texte portant sur les freins à la mise en œuvre de projet de paysage humanisé, Domon (2015) attribue une des difficultés à l'imaginaire du *wilderness* qui anime le mouvement conservationniste au Québec. Cette forme de valorisation qui préfère la nature « vierge » ferait en sorte que les Québécois, comme le reste des Nord-américains, entretiendraient « une certaine dévalorisation de la nature liée aux activités humaines » (Domon, 2015, p.11).

Les différents cas de figure des démarches d'obtention de statut de protection

Suite à l'examen de ces trois cas de figure, il est possible de remarquer que le processus de reconnaissance peut prendre différentes formes. Dans l'exemple de Mont-Saint-Hilaire, étant donné que le territoire appartient à un seul propriétaire et qu'il détient déjà des statuts de protection nationaux, le processus d'acquisition du statut de réserve de Biosphère passe par une négociation entre le gouvernement fédéral et l'Université McGill.

Dans le cas du Lac-Saint-Pierre, il s'agit plutôt d'une initiative locale déclenchée par un événement qui menace des éléments valorisés par la communauté. Il s'agit, en fait, de la rencontre de deux groupes d'acteurs portant des valeurs différentes face à un objet. D'un côté, cet objet est valorisé pour l'exploitation d'une ressource (agriculture) et de l'autre pour ses valeurs symboliques, esthétiques ou encore écologiques. Ces différentes valeurs portées envers le territoire mènent à des actions contradictoires. D'un côté, en exploitant la ressource désirée, l'aspect physique du

territoire s'en trouve modifié. D'un autre côté, il s'agit de la perception des qualités de ce même territoire qui suscite une appréciation. La volonté d'attribuer un statut à un site ou un paysage est, dans ce cas, un moyen de défense de la communauté locale contre les actions qui modifient leurs paysages.

Dans tous les cas, les statuts de reconnaissance génèrent souvent un appui de la part d'organismes de protection, des paliers de gouvernement supérieurs et suscitent un débat public. Par ailleurs, reconnaître l'importance de certaines caractéristiques d'un site/territoire/paysage permet aux parties prenantes de se concerter et de s'orienter de manière à faire valoir les qualités qu'ils perçoivent. De cette manière, le processus qui mène à la reconnaissance mène également à l'utilisation de ces qualités comme levier de valorisation territoriale et, dans certains cas, comme moteur économique à travers l'activité touristique.

1.2.5 L'approche par les valeurs

Dans les sections précédentes, nous avons pu comprendre que le sens que la société attribue à la nature et la forêt se modifient dans le temps, avec la culture et le contexte territorial. Les valeurs que nous attribuons à ces objets se sont donc transformées et nous entretenons aujourd'hui plusieurs formes de valorisation (esthétique, symbolique, écologique, etc.). Cet investissement de valeur multiforme se traduit sur le terrain par une opposition de plus en plus marquée des collectivités face aux projets qui transforment leurs paysages et leur environnement (Paquette, 2007). Par ailleurs, de nouveaux statuts de reconnaissance émergent, comme celui de « Paysage humanisé », traduisant un changement de conception de la nature et une volonté grandissante de reconnaître les valeurs que les communautés accordent aux milieux naturels.

En s'inspirant de l'approche par les valeurs développées par des organismes qui œuvrent dans le domaine de la protection du patrimoine, nous définissons, dans cette section, une approche théorique dans le but de relever les valeurs qui sont investies envers la forêt intramétropolitaine. À cet égard, une attention particulière a été portée sur l'article de Satterfeild (2002) qui s'intéresse aux valeurs environnementales.

1.2.5.1 L'approche par les valeurs des organismes de protection du patrimoine

Depuis le début des années 2000, une nouvelle approche au patrimoine s'est développée. Celle-ci appréhende le concept comme une construction sociale dont les valeurs qui lui sont investies

relèvent d'un espace-temps spécifique (CBCQ, 2004). Avant l'instauration de la Charte de Burra, les valeurs attribuées au patrimoine se limitaient à la notion d'authenticité et d'universalité. Dorénavant, les processus de reconnaissance tendent de plus en plus à identifier l'ensemble des valeurs qu'une collectivité porte à l'égard d'un objet, d'un site ou d'un paysage. Ainsi, la conservation du patrimoine, une activité réservée autrefois aux experts, trouve un intérêt chez les individus. Ce changement de perspective a obligé un élargissement de la définition du patrimoine et une évolution dans les manières de le gérer (CBCQ, 2004). À cet égard, plusieurs études ont été menées par de grands organismes nationaux et internationaux (CBCQ, UNESCO, ICOMOS) pour, d'une part, tenter de définir le patrimoine en fonction des valeurs que la société lui accorde et, d'autre part, développer une typologie de manière à pouvoir les identifier (CBCQ, 2004).

De façon générale, le terme « valeur » porte deux sens. D'abord, il peut référer aux principes et à la morale qui légitime l'action d'un individu ou d'une société (Larousse, s.d.). Il peut aussi faire référence aux qualités perçues dans les choses (de la Torre, 2002). Dans sa recherche sur la gestion par les valeurs, la *Commission des biens culturels du Québec* (CBCQ) définit la notion comme « un ensemble de caractéristiques ou qualités positives perçues dans des objets ou sites culturels par des individus ou groupes d'individus » (p. 4). Dans cette perspective, les qualités des objets qui composent le corpus patrimonial sont le résultat d'« un processus conscient de sélection exclusive, processus fondé sur la base de jugements de valeur particuliers à des groupes donnés » (CBCQ, 2004, p. 4). Ainsi, « les objets du patrimoine n'ont pas de valeur intrinsèque – c'est-à-dire indépendante du jugement de l'appréciation portée sur eux – mais plutôt de la valeur ou les multiples valeurs que les communautés leur donnent » (CBCQ, 2004, p. 4).

Dans cette perspective, reconnaître un site patrimonial revient à reconnaître les valeurs que lui attribue la collectivité. Conserver un objet du patrimoine ne se résume pas à la conservation de sa matérialité. L'objectif consiste plutôt à « conserver [son] potentiel en tant qu'élément culturel signifiant, de s'assurer qu'il ser[a] éventuellement en mesure de signifier quelque chose aux yeux de ceux pour qui il [est] conservé » (CBCQ, 2004, p.5).

Dans l'optique d'une redéfinition des biens patrimoniaux, plusieurs recherches provenant à la fois du milieu universitaire et d'organismes qui s'impliquent dans la conservation du patrimoine ont été menées dans le but de comprendre l'éventail des valeurs qui peuvent être attribuées aux objets du patrimoine. Dans un troisième rapport produit à ce sujet, la *Getty Conservation Institute*

(GCI) expose différentes typologies existantes. Puisque, dans le cadre du projet de recherche, nous nous intéressons à l'identification des valeurs socioculturelles et que nous ne cherchons pas à les monétariser, nous avons exclu les typologies portant sur les valeurs économiques. Par ailleurs, l'objet de recherche étant une forêt, nous allons porter une attention particulière sur les typologies des valeurs environnementales.

La typologie de Mason

Généralement, il est possible de distinguer le registre des valeurs en deux grandes catégories : les valeurs économiques et les valeurs socioculturelles (de la Torre et Mason, 2002). Dans cette perspective, Mason a élaboré une typologie qui s'articule autour de ces deux familles (voir fig. 2). Dans l'esprit de Mason, elles ne s'opposent pas, mais se complètent : « Elles représentent les deux principaux angles à partir desquels il devient possible d'identifier et de comprendre les très nombreuses valeurs en cause » (CBCQ, 2004, p. 23). Pour lui, il est primordial de considérer à la fois ces deux catégories pour inclure la logique du marché économique dans l'étude des valeurs socioculturelles. Mason fait également mention que cette typologie doit servir de point de départ à l'analyse des valeurs et que « any value typology [...] will have to be adjusted and revised for each project/setting » (de la Torre et Mason, 2002, p.10). Ainsi, il faut comprendre les types de valeurs identifiées par Mason comme étant provisoires et considérer que la typologie risque d'évoluer au contact des données recueillies.

Le tableau 1 présente les types de valeurs identifiés par Mason et le tableau 2 expose les définitions de chacun d'eux.

Tableau 1 – Typologie des valeurs de Mason

Les valeurs socioculturelles	Les valeurs économiques
Historique	Usage
Culturelle/symbolique	Non-usage (incluant les valeurs d'existence, option et legs)
Sociale	
Spirituelle/religieuse	

Tableau 2 – Définition des types de valeur selon la commission des biens culturels du Québec

Les valeurs socioculturelles	Les valeurs socioculturelles sont, par tradition, au cœur de la conservation. Elles témoignent de l'attachement des individus pour des objets, des édifices ou encore des lieux du patrimoine. Mason regroupe les valeurs socioculturelles sous cinq catégories.
Historique	Elle s'établit sur la base de l'ancienneté, de l'unicité, de l'association à un personnage ou à un événement célèbre, du potentiel documentaire (ou archivistique) et de la qualité technique. Elle se subdivise en deux sous-catégories: la valeur artistique et la valeur éducationnelle (c'est-à-dire la capacité à instruire sur le passé).
Culturelle/symbolique	Englobe toutes les significations traditionnellement portées par le patrimoine, mais ne relevant pas, à proprement parler, de la valeur historique
Sociale	Favorise les échanges entre les individus : les marchés publics, les terrains de balle-molle ou les parvis d'église par exemple sont souvent des lieux à très forte valeur sociale, et ce indépendamment de leurs qualités sur le plan formel ou historique. La valeur sociale réfère également à l'attachement d'une communauté pour un lieu en particulier.
Spirituelle/religieuse	Associée d'une part aux pratiques et lieux de culte « officiels » des grandes religions, mais aussi, et de manière beaucoup moins formelle, aux sentiments d'émerveillement, de stupeur ou encore de respect qu'imposent les grandes œuvres de l'homme ou de la nature.
Esthétique	Réfère aux multiples définitions de la beauté, mais aussi, de manière plus générale, au sentiment de bien-être ou de plénitude provoquée par le contact avec le « beau »
Les valeurs économiques	L'attribution de valeurs économiques est l'une des manières les plus puissantes par lesquelles les sociétés établissent les valeurs relatives des choses. Les valeurs économiques recourent les valeurs socioculturelles à bien des égards; elles s'en distinguent toutefois fondamentalement du fait qu'elles se mesurent sur la base d'analyses quantitatives.
usage	Est celle en vertu de laquelle il est possible d'attribuer une valeur monétaire au patrimoine – c'est-à-dire un prix. Le coût d'admission à une attraction touristique, la valeur au rôle d'une propriété ou encore le salaire d'un employé du patrimoine

Non-usage	sont des exemples de valeurs d'usage.
	<p>Par opposition, les valeurs de non-usage sont celles auxquelles il est difficile d'attribuer une valeur marchande. Malgré cette difficulté, les valeurs de non-usage n'en sont pas moins une valeur marchande puisque les individus acceptent de déboursier leur argent pour les préserver. Elles se subdivisent en plusieurs sous-catégories, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la valeur d'existence est celle pour laquelle les individus sont prêts à financer la protection d'un bien patrimonial non pas parce qu'ils en tirent une quelconque jouissance, mais simplement parce qu'ils considèrent, de manière purement désintéressée, que ce bien le « mérite » ; • la valeur d'option réfère à la possibilité que se réservent les individus de profiter un jour ou l'autre d'un bien patrimonial et, dans l'attente, d'en financer la protection ; • la valeur de legs est celle pour laquelle les individus sont prêts à financer la protection d'un bien patrimonial parce qu'ils considèrent de leur devoir d'assurer sa transmission aux générations futures.

Source : tiré de Commission des biens culturels du Québec, 2004, p. 25-26

1.2.5.2 Les valeurs environnementales

Durant les dernières décennies, plusieurs recherches ont été menées dans le but de développer des méthodes d'attribution de valeurs à la nature (de manière générale), à une espèce en particulier ou encore à un lieu (Satterfeild, 2002). Les récentes contributions à la littérature scientifique cherchent à dépasser la méthode des économistes (Contingent valuation method) qui consiste à demander aux parties prenantes combien elles seraient prêtes à payer pour améliorer un certain aspect de l'environnement (par exemple restaurer l'habitat d'une espèce en voie de disparition) (Satterfeild, 2002). Dans un article à ce sujet, Satterfeild (2002) dresse un portrait de la littérature portant sur la notion de valeur en environnement. Dans un premier temps, elle expose les approches traditionnelles provenant des réflexions sur l'éthique de la nature et du champ disciplinaire de l'écologie. Dans un deuxième temps, elle discute de certaines lacunes concernant les méthodes d'identification existantes. Finalement, elle nous présente une méthode qui permet de contourner ces difficultés et de proposer un éventail de valeurs plus exhaustif.

Les approches axiomatiques : l'éthique de la nature et l'écologie

Les approches dites « axiomatiques » supposent que certaines catégories de valeur sont plus importantes, plus défendables que d'autres et sont, par définition, menées par des experts. Les

éthiciens de l'environnement ont contribué considérablement à développer des réflexions dans cette perspective. L'éthique de l'environnement définit, de manière générale, ce qu'il est bien versus ce qu'il est mal de faire envers la nature. Selon le modèle (anthropocentrique, biocentrique et écocentrique) la hiérarchisation des valeurs est différente et, par conséquent, les actions qui sont considérées comme « morales » sont différentes (Satterfeild, 2002). Dans le modèle anthropocentrique, la nature répond aux besoins de l'homme et, pour agir moralement, il faut gérer les ressources que nous savons épuisables en pensant aux générations futures. D'un autre côté, le modèle écocentrique accorde une valeur intrinsèque à tout être vivant. En ce sens, la vie de l'homme est également valable à celle de l'arbre. Ce modèle oblige à respecter toute forme de vie et demande qu'une activité potentiellement dangereuse soit justifiée par l'importance des bénéfices qu'elle engendrera. Selon Larrère (2010), le biocentrisme renverse la charge de la preuve : dans le modèle anthropocentrique, le protecteur de la nature doit se justifier en montrant comment la perte de biodiversité entraîne des coûts, alors que dans le modèle biocentrique, ce sont les bénéfices de l'action qui justifient le sacrifice de quelque chose qui a une valeur intrinsèque. Finalement, le modèle écocentrique fait de l'homme une partie intégrante de la nature en mettant l'accent sur l'interdépendance des éléments. À l'inverse du biocentrisme, ce n'est pas chaque être vivant qui a une valeur intrinsèque, mais l'ensemble de la « communauté biotique ». De cette façon, il faut agir de manière à conserver l'intégrité des écosystèmes (Larrère, 2010). Par ailleurs, certains éthiciens supposent que notre système de valeur issu de la tradition judéo-chrétienne est l'une des causes de notre volonté de dominer la nature. Dans cette perspective, il est proposé que, si nous adoptons une attitude éthique envers la nature, les problèmes environnementaux pourraient en partie être résolus (Satterfeild, 2002).

Le domaine de l'écologie a également fortement contribué à des réflexions autour de l'attribution de valeur à la nature. Il faut toutefois mentionner que les chercheurs de ce domaine ne perçoivent pas leur travail comme axiomatique étant donné qu'ils sont considérés comme des scientifiques et que leur travail doit être objectif. Reste que dans cette discipline, certaines espèces et certains milieux sont considérés comme plus importants que d'autres. En effet, pour les écologistes, « the value of environmental goods [...] is assessed on the basis of their contribution to the functioning of the overall system and/or for the importance attributed to particular ecosystem service » (Satterfeild, 2002, p. 78). Ainsi, les écosystèmes sont généralement évalués avec des indicateurs pondérés tels que l'intégrité et la résilience. De cette manière, une valeur peut être attribuée à

certaines objets de la nature dont la préservation est considérée comme déterminante à l'intégrité de l'écosystème (Satterfeild, 2002). C'est un peu ce qui s'est produit avec les milieux humides dont certaines fonctions importantes au maintien de l'intégrité des écosystèmes ont été révélées par des études dans ce domaine.

Les valeurs de la nature dans le domaine de la psychologie et de la sociologie

Reconnaissant, d'une part, que les méthodes économiques ne permettaient pas de considérer l'ensemble des valeurs portées envers la nature et, d'autre part, que celles-ci devraient être identifiées à partir des individus (par opposition aux méthodes axiomatiques), des chercheurs provenant des disciplines de la psychologie et de la sociologie ont développé des réflexions alternatives. À ce sujet, Kellert (1996) soumet l'hypothèse que l'homme apprécie naturellement et universellement l'importance de la biodiversité à son bien-être physique, émotionnel, spirituel et intellectuel (Satterfeild, 2002). En se basant sur plusieurs études menées à travers le monde, Kellert pense que l'être humain est *biophilic* (il est naturellement prédisposé à apprécier le monde non-humain). À cet égard, l'auteur identifie 9 catégories de valeurs qui sont considérées comme biologiques et qui sont définies comme des « structures of human relationship and adaptation to the natural world developed over the course of human evolution » (Satterfeild, 2002, p. 82).

Cette théorie a été beaucoup critiquée. Effectivement, plusieurs chercheurs ne pensent pas que les valeurs attribuées à la nature sont biologiques et universelles, mais qu'elles sont plutôt construites culturellement. Toutefois, la typologie développée reste pertinente étant cohérente avec d'autres études menées dans d'autres domaines (Satterfeild, 2002).

Stern et Dietz, de leur côté, ont distingué à travers une analyse de discours, les valeurs les plus souvent associées avec l'enjeu de préservation de la nature. Il en est ressorti un schéma qui réunit trois formes de valorisation : égoïste, altruiste et biosphérique. La première catégorie regroupe les individus qui valorisent la préservation d'un milieu naturel pour des intérêts personnels. La seconde distingue les personnes qui valorisent un milieu par rapport à ses coûts et ses bénéfices sur la collectivité. Puis la dernière regroupe les individus qui valorisent un milieu pour ces coûts et bénéfices sur la biosphère dans son ensemble (Satterfeild, 2002).

Vers une typologie plus exhaustive

Suite à la présentation de ces études concernant les valeurs environnementales, l'auteur explique que les méthodes utilisées n'ont pas permis d'avoir accès à l'information désirée. Satterfeild

pense que les méthodes qui utilisent le questionnaire ne sont pas efficaces puisque les valeurs sont intégrées dans un système complexe de représentations sociales :

«[V]alues cannot be expressed as numbers or declarative statements but are, instead, embedded in the contextually, emotively, and morally rich stories and conversations through which we define ourselves and our actions in relation to natural systems»
(Satterfeild, 2002, p. 88).

Par ailleurs, il a été démontré, dans ce contexte précis, que la manière dont les questionnaires sont structurés influence fortement la réponse des participants (Satterfeild, 2002). Pour contourner ces problèmes, Satterfeild a utilisé le récit comme outils de collecte de données. L'objectif était, en faisant parler à propos d'une image, puis d'une situation fictive, que les participants expriment leurs émotions et leurs valeurs à travers leur narration, sans qu'on le leur demande spécifiquement. Les entrevues ont permis de produire une centaine de pages de transcription. Pour analyser ce corpus de données, l'auteur s'est basé sur le livre *Conserving Natural Values* de Rolston (1994) qui a permis d'élaborer une grille de lecture (voir tableau 3).

Tableau 3 – Typologie de valeurs et définitions selon Rolston et Satterfeild

Durabilité écologique	Valoriser un développement qui ne compromet pas l'intégrité de l'écosystème
Droit et éthique	Délibération sur les droits et l'éthique de la nature : a) l'idée que la nature a des droits, b) l'idée d'équilibre entre les droits humains et les droits de la nature, c) l'idée que les droits de la nature ont priorité sur les droits humains d) l'idée que les droits de l'homme ont priorité sur les droits de la nature
Récréative	La nature comme pourvoyeur d'un défi physique (ex. l'alpinisme), comme un spectacle à regarder (ex. l'observation des oiseaux), comme un lieu pour développer des compétences (ex. une organisation de scouts)
Philosophique/spirituelle/ religieuse	La nature comme ressource philosophique et religieuse, comme source d'inspiration pour la pensée et l'expérience religieuses / philosophiques / spirituelles
Esthétique	La beauté dans la vie et les paysages
Support à la vie	La Terre comme habitat / foyer biologique. La biosphère comme source de climat, du cycle de l'eau, de la photosynthèse, etc.
Historique/évolution	Valeur historique de la nature et des paysages en tant que reflet des processus passés (formation géologique de la terre) et en tant que système en évolution.

Génération futures	Reconnaissance du droit des générations futures à un environnement sain
Durabilité	Souci des besoins des humains auxquels la nature répond. Souci de la répartition équitable des produits de la nature entre les citoyens de la Terre
Économique	Valeur économique des ressources naturelles
Emploi	Valoriser les emplois dans les industries d'exploitation des ressources naturelles
Biodiversité	Valoriser la préservation de la biodiversité en termes de diversité des espèces (nombre d'espèces présentes) et de rareté des espèces
Identification du lieu	Lieux reconnus à l'échelle nationale - par exemple, « les prairies »
Remède	Valoriser les ressources naturelles qui peuvent guérir les maladies humaines ou avoir le potentiel de guérir les maladies humaines
Nature sauvage	Valoriser l'existence d'espace de nature sauvage
Intrinsèque	Valeur inhérente à la nature, non pas parce qu'elle répond à un besoin humain, biologique ou écologique
Communauté	Reconnaissance des humains comme membres de la communauté biotique ou valorisation de l'idée d'une communauté biotique
Complexité	Valoriser la complexité des systèmes matériels
Scientifique/intellectuelle/créative	Valoriser la nature comme base de la pensée créative ou intellectuelle
Récupération	Valoriser la capacité d'un écosystème à se guérir, à se remettre d'un aléa naturel ou anthropique
Existence	Valoriser la simple possibilité qu'un milieu naturel existe
Durabilité culturelle	Valoriser la relation entre la durabilité culturelle et biologique
Symbolisme culturel	La faune en tant que symboles culturels - par exemple, le pygargue à tête blanche pour les États-Unis; la feuille d'érable pour le Canada
Charisme	Valoriser la nature pour son charme et son caractère
Forces opposées	Valoriser la lutte entre les forces destructrices et vivifiantes de la nature

Source: Rolston's Conserving Natural Values, adapté par T. Satterfield, Environmental Values, p. 88 [Traduction libre]

1.3 Synthèse de la recension des écrits

La problématique et la revue de littérature nous montrent que l'aspect intangible de la forêt, cette idée abstraite qui se construit dans l'imaginaire, individuel et collectif, façonne notre rapport au territoire (Gauché, 2015; Luginbühl, 2012; Donadieu, 2002). Les enjeux et les projets d'aménagement que nous définissons sont intrinsèquement associés à nos perceptions et aux valeurs que nous accordons au territoire (Bédard, 2008; Gauché, 2015). Dans cette perspective, la présente section expose une synthèse des concepts clés qui sont mobilisés dans le cadre de la présente recherche. Dans un premier temps, nous définissons ce que nous entendons par valeurs en mobilisant les concepts de paysage et d'imaginaire. Dans un second temps, nous définissons le concept de pratiques d'aménagement. Finalement, une synthèse de l'évolution des valeurs sociales accordées à la forêt et aux espaces verts urbains sera présentée dans le but d'esquisser les différents modèles et référents tirés de la revue de littérature.

1.3.1 Paysage, imaginaire et valeurs sociales

Concept foncièrement polysémique, le paysage est tantôt compris comme une réalité matérielle, tantôt comme une manifestation culturelle, tantôt comme la relation dialectique qui existe entre ces deux dimensions (Poullaouec-Gonidec et al., 2005). Dans le cadre de cette recherche, nous nous intéressons à la forêt comme une construction sociale et culturelle « ayant sens pour une société à une époque donnée » (Tremblay, 2005, p. 131) et nous l'abordons, plus précisément, sous l'angle des valeurs sociales.

Plusieurs approches à la notion de paysage permettent de dégager et d'analyser les valeurs sociales portées à l'égard d'un territoire. D'abord, la théorie de l'artialisation explique qu'un paysage doit être inventé et diffusé pour être reconnu par la société qui le regarde (Roger, 1997). Pour les auteurs de cette théorie (Roger, 1997 ; Donadieu, 2002 ; Corbin, 1997), la diffusion se fait par l'entremise de l'art, selon une double artialisation (*in visu* et *in situ*). Par ce processus, les représentations artistiques procéderaient à une transformation du regard collectif et feraient émerger une sensibilité esthétique par rapport au territoire. Les valeurs esthétiques ne sont toutefois pas seules à rendre compte de l'appréciation paysagère (Poullaouec-Gonidec et al., 2005). En effet, plusieurs travaux ont démontré qu'il existe des valeurs environnementales qui transforment l'interprétation sociale des qualités d'un espace (Poullaouec-Gonidec, et al., 2005). À cet égard, on constate « l'émergence de formes narratives qui prennent appui sur de nouveaux

référents empruntés [...] aux sciences biologiques et écologiques » (Tremblay et Poullaouec-Gonidec, 2002,). Ainsi, les qualités écologiques d'un lieu peuvent infléchir son appréciation par la collectivité.

De son côté, l'approche de l'ethnologie du paysage soulève, comme l'ont démontré plusieurs études (Cadiou et Luginbühl, 1995; Beaudet et Domon, 2003), qu'il existe des distorsions considérables entre l'interprétation du territoire par les sens et les caractéristiques objectives de celui-ci. Certains attribuent cet écart de perceptions à des modèles cognitifs, résultats d'images et de connaissances véhiculées dans la société, qui nous prédisposerait à percevoir les lieux et territoires d'une certaine manière et d'en apprécier certaines qualités (Cadiou et Luginbühl, 1995).

Appréhendé de cette manière, le paysage est un produit de l'imaginaire, ensemble d'image et de représentations dans la psyché humaine (Xiberras, 2002). Étant le fruit d'un processus mental, la représentation est modulée par des filtres cognitifs et culturels qui viennent teinter l'image résultante (Domon et Ruiz, 2014). Dans sa dimension sociale, l'imaginaire est un système de représentations dont le sens est partagé par une collectivité à travers ses mythes, ses croyances, ses institutions, ses idéologies et qui a comme fonction de donner un sens à l'existence de la société (Leblanc, 1994). Dans sa relation avec le territoire, l'imaginaire opère à double sens. Premièrement, les mythes et les croyances institués par une société vont avoir un effet sur l'occupation physique du territoire en légitimant les pratiques d'aménagement qui y sont portées, comme dans l'exemple du mythe de la nation frontrière (Ghorra-Gobin, 2006) et celui de l'utopie du middle landscape (Maumi, 2017). Deuxièmement, l'expérience du territoire donne du matériel (des images, des histoires, etc.) qui nourrit l'imaginaire. Comme le mentionne Bélanger (2005), dans sa dimension imaginaire, le territoire est un espace narratif constitué par un ensemble de récits qui permet de lui donner un sens et de le rendre « croyable ».

Cette forme d'idéalisation se traduit par un investissement de valeurs dans les formes de l'espace géographique (Beaudet et Domon, 2003). Qu'est-ce qui fait que certains lieux et territoires se révèlent des paysages d'intérêt et d'autres pas? Il s'agit en fait d'un jugement de valeur que nous portons envers les formes perçues. Dans cette perspective, la construction du paysage peut être définie comme l'élaboration d'un idéal ou d'un modèle dont les éléments de l'espace sensible sont jugés comme des qualités. Les valeurs sont le résultat d'une tension entre cette idéalisation,

« et l'image induite par le regard porté sur un territoire, un lieu, un site » (Beaudet et Domon, 2003, p.74). Plus précisément, nous les définissons comme « un ensemble de caractéristiques ou qualités positives perçues [...] par des individus ou groupes d'individus » (Commission des biens culturels du Québec, p.4) sur le territoire.

1.3.2 Représentations sociales et pratiques d'aménagement

Dans le cadre de la présente recherche, les pratiques d'aménagement désignent « l'ensemble des objectifs, des modalités, des outils et des acteurs de l'action [...] intentionnelle sur le paysage destiné à en infléchir la trajectoire » (Gauché, 2015, p.9). La perception et les représentations sociales du territoire adoptées par des individus ou des collectivités influencent à plusieurs égards les choix d'aménagement (protection, restauration, développement, etc.) (Gauché, 2015). Comme le dit Luginbühl (2012), « les représentations sont le moteur de l'action » (Luginbühl dans Gauché, 2015, p.9). C'est-à-dire qu'elles ont « une fonction de pilotage des comportements et d'orientation des décisions » (Dérioz, 2012 cité dans Gauché, 2015, p.9) En effet, l'imaginaire social donne du sens et légitime les actions portées sur l'espace physique (Donadieu, 2002). Par exemple, la forme de l'établissement humain aux États-Unis (la grille) trouve son sens dans une idéologie politique prônant un mode de répartition des terres équitables qui a instauré le *towship* comme base de l'organisation spatiale (Maumi, 2017). Le même constat peut être fait concernant les initiatives de protection de la nature. De la mise en réserve d'espace de nature intouchée, à la préservation d'espace pour la récréation, à la conservation de la biodiversité, les interventions d'aménagement dans la forêt évoluent avec les significations et les valeurs qu'accorde la société à la nature (Larrère et Larrère, 2018).

En tant qu'objet d'aménagement, le paysage tend de plus en plus à être pris en compte dans les politiques publiques en Occident (Gauché, 2015). Cette institutionnalisation de la dimension paysagère est grandement influencée par les représentations sociales d'un groupe d'acteur : celles des acteurs politiques qui reflètent, ou pas, celles des communautés locales (Gauché, 2015). En ce sens, s'intéresser aux pratiques d'aménagement portées par les instances décisionnelles signifie aussi de s'intéresser aux dynamiques entre ces dernières et les autres groupes d'acteur sur le territoire (communauté locale, promoteur immobilier), dans un contexte où le pouvoir décisionnel revient aux élus. En ce sens, nous nous intéressons aussi au phénomène de mobilisation et de revendication des citoyens pour protéger des espaces boisés.

1.3.3 Évolution des valeurs sociales portées envers la forêt en Occident

L'imaginaire social et le système de signification évoluent dans le temps et avec les sociétés. L'imaginaire social oscille entre la transcendance et l'immanence, c'est-à-dire entre une période dans laquelle le système de signification constitue une vérité établie pour la société, et une période de rupture dans laquelle une nouvelle vérité est en construction. Ce caractère évolutif du sens profond des sociétés modifie les représentations sociales et les valeurs que celles-ci attribuent aux objets culturels dont le paysage fait partie (Beudet et Domon, 2003). À ce sujet, les sensibilités paysagères se seraient exprimées avec une forte intensité à la renaissance et à la période romantique (Beudet et Domon, 2003). Cet investissement de valeurs dans les formes géographiques coïncide avec une rupture de la transcendance qui s'est exprimée par « une critique récurrente des formes d'autorité traditionnelles auxquelles on aurait retiré pour un temps leur emprise sur les valeurs anthropologiques » (Beudet et Domon, 2003, p. 75). C'est-à-dire que le mouvement rationalisme européen, en critiquant la tradition et en posant les termes de l'objectivité scientifique, a créé une distance entre l'homme et la nature, cette dernière devenant un espace de ressources destinées à répondre aux besoins de l'être humain. En ce qui a trait à la forêt, le rationalisme cartésien lui a retiré les superstitions populaires et l'a réduite à son statut le plus objectif : le matériau du bois (Harrison, 1992).

1.3.3.1 La forêt romantique

Au XVII^e siècle, un mouvement intellectuel et social en Europe, s'opposant en quelque sorte au rationalisme, remet en question la conquête de la nature. Jean-Jacques Rousseau, précurseur de ce mouvement, parle de la nature sous l'angle de la nostalgie, comme d'un refuge qui permet un rapport aux origines de l'homme transgressé par la société (Harrison, 1992). Le mouvement pictural et littéraire romantique va ensuite esthétiser la nature et la consacrer comme cadre romanesque propice à la contemplation (artialisation *in visu*) (Donadieu, 2002). La forêt sera, elle aussi, mise en désir à travers représentations picturales et textes littéraires transformant les territoires forestiers en images séduisantes (Donadieu, 2002). Puis, au XIX^e siècle, l'invention de la randonnée pédestre dans la forêt de Fontainebleau y instituera les modalités de la promenade et des pratiques touristiques en forêt fondées sur le « savoir regarder » (Kalaora, 2001).

Au Québec, l'émergence d'un rapport sensible à la forêt se situe entre les années 1920 et 1930 (Flammand-Hubert et Lewis, 2017). Comme une sorte de reflet de ce qui s'est déjà amorcé en

Europe et aux États-Unis, une réaction face à la vision utilitaire de l'espace proposé par l'État est exprimée dans les textes littéraires ainsi que dans les rapports du Ministère des Terres et Forêts (Flammand-Hubert et Lewis, 2017). Cette influence romantique instaure une ambivalence entre l'exploitation du bois et la sensibilité aux beautés des milieux forestiers qui sont peu à peu devenus des lieux privilégiés de villégiature (Flammand-Hubert et Lewis, 2017).

1.3.3.2 La forêt comme symbole de la Wilderness

Sur le nouveau continent, l'expérience du processus de colonisation fait naître un nouveau sentiment : les actions de l'homme apparaissent comme une menace à la nature sauvage (Charles et Kalaora, 2009). Dans ce contexte, le mouvement transcendantaliste, amène des réflexions sur l'impact que peuvent avoir les activités humaines sur la nature (Beaudet, 2006). Aux États-Unis, la conquête de l'ouest, l'expérience de la frontière et la découverte de la vallée de Yosemite alimentent l'attrait pour la nature sauvage, la « wilderness », et teintent les regards portés sur les grands espaces de nature considérés comme les derniers (Hyubens, 2016). Cette vision de la nature va engendrer une volonté de conserver des espaces épargnés de l'activité humaine légitimant la création de parcs naturels (ex. Yellowstone, Yosemite).

1.3.3.3 La forêt écologique

Dans la seconde moitié de XXe siècle, sous l'influence des idées américaines, la nature s'invente de nouveau et devient un système écologique auquel l'homme appartient. De cette manière, la dégradation de l'environnement apparaît comme une hantise à la société (Kalaora, 2001). C'est dans ce contexte que naissent la conscience écologique et la crise environnementale qui devient un problème central autour duquel doivent se formuler les discours sociaux et les projets collectifs (Kalaora, 2001). Dans cet ordre d'idée, la montée de l'idéologie environnementaliste transforme l'appréciation pittoresque « au profit d'un intérêt pour la faune et la flore » (Donadieu, 2002, p.75). La nature est valorisée pour de nouveaux aspects, comme celui de la biodiversité.

1.3.3.4 La nature en ville

Des principes hygiénistes, à l'embellissement des quartiers centraux, à l'aménagement de parc pittoresque jusqu'à la mise en valeur de la biodiversité urbaine, la création d'espace vert en milieu urbain constitue le reflet des valeurs qu'attribue la société à la nature à une époque donnée

(Ritchot, 1998). À ce sujet, le tableau 4 résume les quatre courants de l'évolution du concept d'espace vert urbain, soit la viabilisation de la ville industrielle, l'espace vert fonctionnel, les réseaux verts puis la reconquête des espaces industriels.

Tableau 4 – Synthèse de l'évolution du concept d'espace vert en ville

Courants	Types d'action	Éléments de la nature valorisés	Projets, plans et politiques
Viabiliser la ville industrielle	Introduction de boulevards plantés, squares, jardins publics, création de grands parcs, cités-jardins	Esthétique, pureté de l'air, campagne	Parc du Mont-Royal, Transformation de la Place D'Armes en square, Place Viger, New Town et ses excroissances, Westmount, Outremont, Ville Mont-Royal, Hampstead, Cité-jardin du Tricentenaire
L'espace vert fonctionnel	Réserves	Loisir	Plan Greber, Horizon 2000, Parc national d'Oka, Parc des îles-de-Boucherville, Mont-Saint-Bruno, Mont-Saint-Hilaire
Les réseaux verts	Réserves, protection de la faune et la flore	Protection, élément structurant	Réserves foncières de la CUM, Projet Archipel
Reconquête des espaces industriels	Préservation des paysages culturels et naturels, renaturalisation, gestion écosystémique, protection de la biodiversité urbaine	Patrimoine, paysage, écosystème, biodiversité, milieu de vie	Vieux-Port de Montréal, Canal de Lachine, Programme des Ruelles Vertes, politique de l'arbre, Trame Verte et Bleue (PMAD),

La synthèse de l'évolution des rapports sociaux à la nature, et plus particulièrement à la forêt, permet de faire ressortir les valeurs qui leur ont été investies au fil du temps et de rendre compte de la transformation des regards lui étant portés à l'échelle de la société occidentale. À ce sujet, il ne faut pas comprendre ses courants comme étant mutuellement exclusif, mais plutôt comme des ajouts de référents et de valeurs qui peuvent se superposer. En ce sens, nous entretenons aujourd'hui un rapport ambigu avec la nature qui se traduit par des aspirations sociales parfois contradictoires (Kalaora, 2001). À cet égard, la forêt est à la fois une ressource pour les exploitants forestiers et un territoire de loisir pour les chasseurs, les pêcheurs, les promeneurs et les sportifs

(Donadieu, 2002). Plus récemment, elle devient également « un territoire de résistance citoyenne pour les militants écologistes » (Donadieu, 2002, p.76). Puis, à proximité des milieux urbains, elle est devenue un patrimoine intangible revendiqué par ses usagers qui défendent les images associées à l'environnement forestier (Donadieu, 2002).

1.4 Question de recherche

La problématique nous amène à nous questionner sur l'évolution récente des valeurs sociales portées à l'égard de la forêt intramétropolitaine. À travers la présente étude, nous cherchons, d'une part, à dresser un portrait dynamique des valeurs sociales selon les différents groupes d'acteur (expert, instance décisionnelles, communauté locale, promoteurs immobiliers). D'autre part, nous souhaitons esquisser les liens existants entre l'évolution des valeurs et les pratiques d'aménagement. Pour atteindre ces objectifs, nous envisageons de mener une étude de cas portant sur la forêt Terrebonne, un ensemble forestier situé dans la MRC les Moulins, sur la Rive-Nord de Montréal.

Dans cette perspective, la recherche à comme point de départ les questions suivantes:

- (1) De quoi parle-t-on lorsque l'on parle de la forêt de Terrebonne ? Qu'en disent les instances décisionnelles? La communauté locale? Les experts? Et les promoteurs?
- (2) Comment est-ce que ces discours ont évolué depuis les années 1970?
- (3) Quels liens peut-on établir entre l'évolution des valeurs et celles des pratiques d'aménagement ?

Chapitre 2 – Démarche méthodologique

L'objectif du travail étant de décrire la transformation (1) des valeurs investies dans la forêt périurbaine et (2) des pratiques d'aménagement qui y sont menées depuis les années 1970, nous adoptons l'étude de cas avec une approche monographique comme stratégie de recherche.

Selon Yin (2003), l'étude de cas est une étude empirique qui s'intéresse aux phénomènes contemporains complexes. Ne prétendant pas à la représentativité statistique, cette stratégie présente des avantages indéniables pour la recherche de type exploratoire (Roy dans Gauthier, 2009). Elle vise à mieux comprendre des phénomènes nouveaux ou peu étudiés et permet d'intégrer à l'analyse des facteurs d'influence difficiles à circonscrire et à mesurer, notamment le contexte géographique et historique (Roy dans Gauthier, 2009).

En adoptant une approche monographique, nous visons à décrire de manière exhaustive une situation (la transformation des valeurs et des pratiques) dans un espace-temps circonscrit (de la forêt de Terrebonne entre 1970 et 2019). Pour y parvenir, il importe de recueillir des informations sur l'ensemble des « aspects de la question et de la traiter comme une totalité opérante » (Roy dans Gauthier, 2009, p. 206). Dans le cas de la présente étude, il s'agit de s'intéresser à la fois au discours des acteurs portant sur la forêt, moyen d'accès privilégié aux valorisations sociales (Poullaouec-Gonidec et al., 2005), et aux dimensions contextuelles susceptibles d'influencer les objets étudiés (les aspects physiques du territoire, les dimensions politiques et sociales, etc.).

2.1 Présentation du territoire d'étude : la forêt de Terrebonne

La forêt de Terrebonne est située dans la MRC les Moulins sur la Rive-Nord de Montréal, au nord de la rivière des Mille-Îles. Dans une étude de caractérisation réalisée pour le compte de la MRC, le territoire de celle-ci est subdivisé en 4 unités morphologiques principales : (1) la rivière des Mille-Îles et ses berges, (2) la terrasse inférieure, (3) le talus du Grand Coteau et (4) la terrasse supérieure (Municipalité régionale de comté les Moulins, 1983). La forêt de Terrebonne désigne le couvert forestier qui couvre le talus et la terrasse à Terrebonne et à Mascouche (Municipalité régionale de comté les Moulins, 1983).

Le Grand Coteau est un talus façonné par le retrait de la Mer de Champlain (Municipalité régionale de comté les Moulins, 1983). Il est composé d'argile à la base et de sable au sommet (Blanchard, 1939). Cet escarpement relativement abrupt atteint jusqu'à 30 mètres et son tracé suit

parallèlement la rivière des Mille-Îles pour ensuite remonter vers le nord à partir du croisement des autoroutes A640 et A25 (Municipalité régionale de comté les Moulins, 1983).

La terrasse supérieure est, quant à elle, constituée d' « une succession de placage de sable et de lanières argileuses » (Municipalité régionale de comté les Moulins, 1983, p.19), soit les vallons de la rivière Mascouche et Saint-Pierre. Les terres sablonneuses n'étant pas propices à l'exploitation agricole, la forêt de Terrebonne est un espace qui a été négligé par les agriculteurs et utilisé principalement pour l'alimentation en bois de chauffage par les habitants de Mascouche, Lachenaie et Terrebonne durant une bonne partie de 19^e siècle (Martel, 2017). Seules les lanières argileuses détenant un potentiel agricole relativement élevé vont être défrichées et exploitées créant quelques insertions à l'intérieur de la forêt (voir fig. 2 et fig. 3).



Figure 2 - Localisation du territoire d'étude

Encore aujourd'hui, une importante proportion du territoire demeure sous un couvert forestier. Il faut dire que les caractéristiques pédologiques particulières du coteau et de la terrasse

supérieure comportent des contraintes au développement. En effet, le sable, lorsque dépourvu de végétation, devient très instable. Par ailleurs, « les dépressions argileuses comblées par le sable » (Municipalité régionale de comté les Moulins, 1983, p. 20) constituent des cuvettes dans lesquels se produisent régulièrement des élévations de la nappe aquifère jusqu'à la surface du sol (Municipalité régionale de comté les Moulins, 1983).

Au fil du temps, l'étendue forestière s'est vue fragmentée par l'introduction d'activités : camp militaire, exploitation de sablières et, plus récemment, le développement immobilier. En ce sens, les différents espaces qui sont demeurés boisés ne sont plus appréhendés comme une seule entité, mais comme une série de sites qui portent des noms distincts. À titre d'exemple, l'espace appartenant au gouvernement fédéral au nord de l'autoroute A640 à Terrebonne est désigné comme les « terrains de la Défense nationale ». Afin de faciliter la lecture des résultats, les différents lieux existant aujourd'hui sur le territoire d'étude sont illustrés sur la carte ci-dessous (fig. 3).

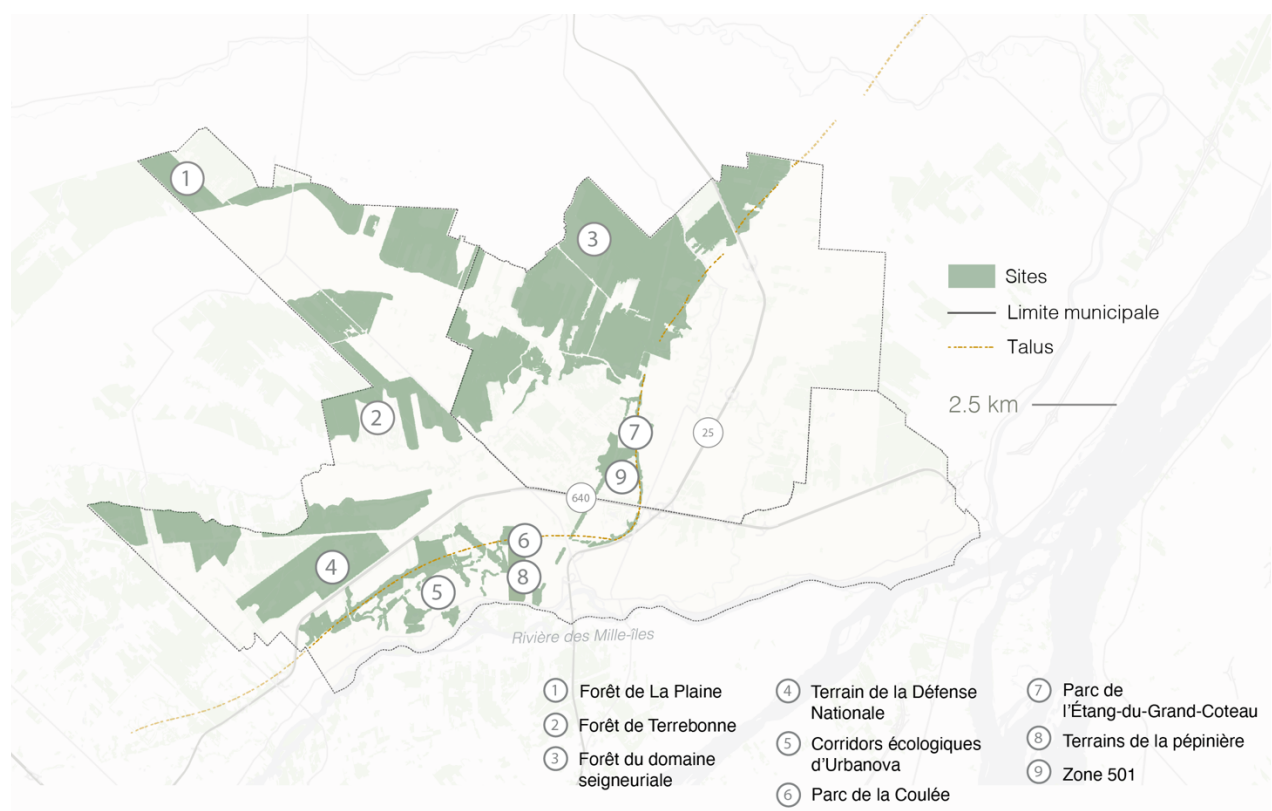


Figure 3 - Localisation des sites dans la forêt

2.2 Méthode de collecte des données

S'intéressant à des éléments difficiles à mesurer, nous adoptons une approche qualitative à la recherche. La méthode de collecte de données sélectionnées est la recherche de divers documents d'archives qui abordent la forêt de Terrebonne de la perspective de différents groupes d'acteurs. Deux stratégies de collecte ont été utilisées : (1) pour la période avant 1970 et (2) pour la période de 1970 à aujourd'hui.

Tableau 5 - Présentation des données produites

Temporalité	Sources	Acteurs ciblés	Objectifs
Avant 1970	Études historiques et géographiques (2)	-	Contextualiser les résultats
Après 1970	Documents de planification (7)	Instances décisionnelles Experts	Analyse
	Articles du journal local <i>La Revue</i> (261)	Communauté locale Municipalités et MRC Promoteurs immobiliers	
	Publicités (171)	Promoteurs immobiliers Municipalités et MRC	
	Études scientifiques (3)	Experts	

2.2.1 Avant 1970

Afin de contextualiser les données de la période qui nous intéresse dans le cadre de la présente étude, il paraissait important d'aborder de manière synthétique l'évolution du territoire avant 1970. Pour ce faire, nous avons étudié et synthétisé, en regard de la problématique, des études d'historiens et de géographes qui se sont intéressés à la forêt de Terrebonne : (1) *L'Étude sur la plaine de Montréal de Raoul Blanchard (1939)* et (2) *L'histoire de la présence anglophone à Mascouche* de Claude Martel (2017).

2.2.2 Entre 1970 et aujourd'hui

Selon Negura (2006), les éléments des représentations sociales, dont les valeurs font partie, sont perceptibles à travers le discours des acteurs. Dans ce contexte nous avons effectué une recherche de documents susceptibles d'aborder le sujet. Cette recherche avait pour objectif de recueillir un corpus qui couvre la période entre les années 1970 et aujourd'hui et qui dépeint la perspective des différents groupes d'acteurs (experts, instances décisionnelles, communauté locale, promoteurs immobiliers). L'ensemble des documents analysés sont répertoriés à l'annexe 1.

Pour être sélectionnés, les documents devaient répondre aux critères suivants :

- Être produit entre 1970 et aujourd'hui
- Être en lien avec le territoire d'étude : la forêt de Terrebonne
- Représenter la perspective d'au moins un des groupes d'acteurs

De cette recherche, 4 types de documents ont été analysés : les études scientifiques, les documents de planification, les publicités et les articles de journaux. Les études scientifiques sont des documents qui transmettent de la connaissance dans différents domaines liés à l'aménagement du territoire (urbanisme, histoire, géographie, écologie, etc.). Ces documents représentent la perspective d'experts.

Les documents de planification sont des documents publics qui cadrent l'aménagement et l'urbanisme à l'échelle du territoire. Ceux-ci intègrent souvent des études (états des lieux, évaluation environnementale, etc.). En ce sens, ils représentent à la fois la perspective d'experts, à la fois la perspective des instances décisionnelles. Par ailleurs, les documents de planifications

présentent un argumentaire auquel il est possible d'associer des valeurs, mais ils présentent également des orientations et des projets qui nous informent sur les pratiques d'aménagement.

Pour ce qui est des publicités, les cahiers spéciaux portant sur le thème de l'habitation du journal *La Revue*, produit entre 1970 et 2006, ont été épluchés afin de relever l'ensemble des annonces publicitaires produites à l'initiative des villes et des promoteurs immobiliers. Pour la période la plus récente (de 2007 à aujourd'hui), en lien avec les nouvelles stratégies publicitaires, nous avons plutôt procédé à une recherche sur internet (site web des municipalités, site web de projets immobiliers, vidéos promotionnelles, etc.).

Finalement, les journaux locaux contiennent des traces des enjeux qui se sont posés à propos de la forêt de Terrebonne depuis les années 1970. Pour accéder à cette information, une recherche par mots-clés a été effectuée dans les numéros du journal *La Revue* parus entre 1970 et aujourd'hui. Les articles peuvent représenter la perspective des quatre groupes d'acteur.

2.3 Stratégie d'analyse : analyse de contenu thématique

L'analyse de contenu a pour objectif de caractériser des données contenues dans un texte. De son côté, l'analyse thématique est une méthode de l'analyse de contenu dont le but est de « repérer les unités sémantiques qui constituent l'univers discursif de l'énoncé » (Negura, 2006, p.4). Plus précisément, il s'agit de « produire une reformulation du contenu de l'énoncé sous une forme condensée et formelle » (Negura, 2006, p.4). Pour y arriver, deux étapes doivent être réalisées : repérer les idées significatives (les passages qui constituent de l'information importante à analyser), puis catégoriser ces passages pour ensuite être en mesure de traiter les données (Negura, 2006).

Dans le cadre de cette recherche, les passages significatifs sont les énoncés qui portent sur la forêt de Terrebonne. Leur catégorisation se base sur une grille de lecture élaborée à partir de la revue de littérature. Cette grille se sépare en 2 grandes catégories, soit les valeurs et les pratiques d'aménagement. L'élaboration de la colonne des valeurs s'appuie sur deux typologies existantes : celle élaborée par Mason (2004) qui s'articule autour de valeurs socioculturelles et économiques, et celle créée par Rolston (1988) qui se concentre sur les valeurs sociales attribuées à la nature. Les définitions de chacun des types de valeur sont exposées dans le tableau 6.

Tableau 6 - Typologie des valeurs et définitions

Valeur	Définition	Sources
Culturelle	Valeurs associées aux significations sociales et culturelles de la forêt.	De la Torre et Mason, 2002
Durabilité	Préoccupation envers l'avenir de l'écosystème planétaire et envers la répartition équitable des ressources entre les citoyens présents et futurs.	Rolston, 1994
Écologique	Valorisation de la préservation de la diversité des espèces et reconnaissance de la nature comme refuge biologique.	Satterfeild, 2001
Esthétique	Réfère aux multiples définitions de la beauté, mais aussi, de manière plus générale, au sentiment de bien-être et de plénitude provoquée par le contact avec le « beau ».	De la Torre et Mason, 2002
Exploitation	Valorisation des ressources naturelles.	Rolston, 1994
Historique	La valorisation de la forêt comme matrice des interactions anthropologiques et naturels, basée sur l'ancienneté et l'unicité.	De la Torre et Mason, 2002
Hygiéniste	Valeurs associées aux attributs curatifs de la nature par opposition aux polluants occasionnés par les milieux urbains.	Rolston, 1994
Nature sauvage	Valoriser l'existence et la conservation de la nature sauvage, originelle.	Rolston, 1994
Patrimoniale	Valorisation de la forêt comme témoins de l'identité d'une collectivité.	Gadrey, 1994

Cadre de vie	Valoriser la forêt comme qualité du cadre de vie.	Montpetit, Poullaouec-Gonidec et Saumier, 2002
Rareté	La valorisation d'un site ou d'un territoire parce qu'il détient des attributs rares.	Satterfeild, 2001
Récréative	Valoriser le potentiel et l'usage récréatif de la nature.	Rolston, 1994
Santé	Valoriser la forêt pour ses bienfaits sur la santé des êtres humains.	Papillon et Dodier, 2011

De son côté, la colonne des pratiques d'aménagement s'est construite progressivement au contact des données brutes.

Cette grille de lecture constitue un ensemble d'étiquettes utilisées pour identifier les documents/publicités/articles et leurs passages significatifs. Tout d'abord, chacun des passages a été identifié selon la date de sa parution et selon la perspective représentée (experts, instances décisionnelles, communauté locale, promoteurs immobiliers). Ensuite, les thèmes se trouvant dans les colonnes « valeur » et « pratique » ont été employés pour identifier les passages significatifs. De cette manière, il est possible de visualiser l'année de parution du document, la perspective d'acteur qu'il représente, puis les types de valeurs et les pratiques qui s'y rattachent. En partant des connaissances qui existent déjà au sujet des valeurs sociales portées à l'égard de la nature, la grille de lecture permet d'appréhender la documentation de manière systématique et elle donne l'occasion de confronter la typologie de valeur élaborée à partir de la recension des écrits aux données récoltées dans le cadre de cette recherche.

2.3.1 Périodisation

La prise en compte du temps est essentielle à l'observation et la compréhension des mécanismes qui font évoluer les formes de valorisation et les pratiques d'aménagement. Selon Bertrand et Bertrand (2002), pour comprendre les évolutions des systèmes et des processus sociaux, il importe, au-delà de la description de la durée, d'identifier des séquences successives. En d'autres termes, il s'agit de diviser le temps en périodes. Dans cet objectif, lors d'une

première lecture intégrale du corpus, nous avons identifié des événements marquants, des moments de changements ou de bifurcation dans les rapports sociaux au territoire, susceptible de modifier les valeurs sociales. Cette première esquisse de ligne du temps allait permettre, par la suite, de mener des analyses de fréquence et de cooccurrence par période et d'ainsi observer l'évolution des valeurs et pratiques dans le temps.

2.3.2 Analyse de la fréquence et de cooccurrence

Suite au codage des données et à la définition de périodes, deux types d'analyse ont été explorés : l'analyse de fréquence et l'analyse de cooccurrence. Avec l'analyse fréquentielle, il est possible d'observer la récurrence/absence des thèmes selon des périodes de temps. Par exemple, nous avons pu observer quelles sont les valeurs auxquelles on fait le plus souvent référence durant les années 1970. En répétant l'exercice pour les périodes suivantes, nous pouvons voir l'évolution de la fréquence des thèmes dans le temps. Ce type d'analyse a également permis d'explorer la récurrence des thèmes selon les différents groupes d'acteurs. À cet égard, il a été possible, entre autres, d'observer quelles sont les valeurs les plus souvent exprimées à travers la publicité des promoteurs immobiliers. Néanmoins, il est important de ne pas comprendre la récurrence ou l'absence d'une catégorie thématique comme un résultat en soi, mais plutôt comme un indice qui oriente l'analyse.

L'analyse de cooccurrence « repose sur l'idée que la présence simultanée de plusieurs éléments dans une même unité de contexte constitue un indice d'une relation entre ces éléments » (Negura, 2006, p.8). Ce type d'analyse a permis de visualiser quels sont les thèmes qui apparaissent simultanément dans un même document et quels sont les thèmes qui génèrent le plus de relations. De la même manière que pour l'analyse de fréquence, l'analyse de cooccurrence donne des indices qui permettent d'orienter l'analyse. Pour confirmer l'existence d'une relation et en déterminer la nature, il est important de retourner voir le contexte des énoncés.

Les résultats seront présentés avec une approche chronologique sous la forme d'une synthèse par période.

Chapitre 3 – Résultats

3.1 Synthèse des périodes

Cette section présente une synthèse des valeurs associées à la forêt ainsi que des initiatives de protection et d'aménagement ressorties du corpus de données. La première période qui s'intéresse aux années 1970 est celle de l'invention de la forêt comme espace de loisir à l'échelle régionale. C'est également à ce moment qu'on voit apparaître les préoccupations sociales envers la dégradation de la forêt. Dans la seconde période qui est caractérisée par l'entrée en vigueur du premier schéma d'aménagement, l'idée de la forêt comme une constituante du cadre de vie fait son apparition. Par ailleurs, des pionniers du développement touristique de la région l'identifient comme attrait. Les années 1990 sont pour leur part témoins des premiers cas de mobilisations citoyennes pour protéger la forêt. Les préoccupations des résidents qui émergent au courant des années 1970 laissent alors place à des revendications et à l'expression plus claire des valeurs sociales qui sont portées à son égard. Au tournant des années 2000, un changement de perception de la part des instances décisionnelles est perceptible. Celles-ci mobilisent la forêt comme levier de valorisation territoriale par la réalisation d'aménagements qui permettent un contact de proximité avec la nature. La dernière décennie montre l'émergence de la forêt écologique, une compréhension de plus en plus collective du milieu forestier qui lui octroie une valeur de support à la biodiversité et d'outils contre les changements climatiques.

3.1.1 Avant 1970

À l'époque de la colonisation, le premier critère d'établissement était le potentiel agricole des terres. Le défrichement de la région montréalaise, comme un peu partout ailleurs, s'est donc effectué en fonction de la fertilité des sols (Clibbon et Gagnon, 1965). Ainsi, les terres les plus fertiles ont rapidement été concédées et de petits villages se sont formés (Blanchard, 1939). Au contraire, les terres les moins fertiles sont restées inhabitées et peu exploitées. Au-dessus du coteau, le terrain forme un plateau composé en grande partie de marécages et de tourbières peu propices à l'agriculture (Municipalité régionale de comté les Moulins, 1987). Dans ce contexte, la colonisation du territoire s'est opérée à l'intérieur de « petites pochettes » de terres fertiles qui se trouvent en grande partie en bas du coteau, notamment aux abords de la « rivière Maskouche » (Martel, 2014). Les terres de la terrasse supérieure étaient, quant à elle,

principalement utilisées pour l'alimentation en bois de chauffage et l'exploitation du sable (Martel, 2017).

Le Domaine seigneurial de Mascouche, sis sur le coteau à l'est du chemin Sainte-Marie, constitue une exception. La rivière Mascouche crée, à cet endroit, un vallon entretailant le plateau pour déboucher sur les basses terres du Saint-Laurent. Ce dénivelé d'une trentaine de mètres est ponctué de rapides et constitue un lieu idéal pour aménager un moulin afin de profiter du pouvoir hydraulique (Martel, s.d.). Plusieurs moulins y seront donc aménagés ainsi qu'un barrage formant un premier site d'activité économique (Martel, s.d.). Quelques années après la Conquête britannique, le seigneur Peter Pangman choisit le lieu pour y ériger un manoir. Ensuite acquis par une famille francophone, le moulin et les terres agricoles seront exploités durant plusieurs décennies. Durant la crise économique de 1930, la fille d'un riche marchand montréalais achète le manoir pour en faire sa maison de campagne. Elle y crée un lieu de villégiature cossue en rénovant le bâtiment et en réaménageant le site (piscine, aménagement paysager, terrain de tennis, etc.) (Martel, 2017) (voir fig. 4).



Figure 4 - Vue aérienne du Domaine seigneurial de Mascouche (1950)

À partir des années 1920-1930, le phénomène de la villégiature prend de l'ampleur dans la région en raison du développement du réseau routier (Martel, 2010). La première phase s'effectue majoritairement le long de la rivière des Mille-Îles où se construisent plusieurs modestes chalets en bois (Martel, 2010). Une petite communauté anglophone s'établit par ailleurs en haut du coteau, dans le secteur nommé « Terrebonne Heights » marquant une première valorisation de la forêt pour la villégiature. Cette communauté, composée principalement de familles de l'ouest de Montréal issue de la classe moyenne, y érigea quelques « cottages britanniques » (Blanchard, 1939; Martel, 2017). Les premiers camps d'été qui sont aménagés constituent des petits chalets de bois caractéristique du mouvement « Log Cabins », qui reflète une identification « de la campagne à un certain retour aux sources » (Martel, 2017, p.116). Par ailleurs, le souci de conserver un couvert forestier dans l'aménagement du secteur accorde à l'environnement forestier une qualité paysagère. Cette communauté de villégiateurs aménagera des équipements de mise en valeur de la forêt pour la pratique d'activités récréatives. L'espace étant privé de plan d'eau, un lac artificiel et une plage du nom de « Mugford beach » sont aménagés dans le quartier créant une valeur ajoutée aux terrains environnants (Martel, 2017).

En périphérie de Terrebonne-Heights, un second quartier de villégiature est pensé et créé par Dyson Moore qui, suite à un voyage en Nouvelle-Angleterre, est inspiré par l'harmonie du paysage et par l'intégration architecturale (Martel, 2017). Dans le but de recréer ce type d'environnement, il impose des règles strictes d'intégration et d'implantation architecturale aux personnes qui se construisent dans le quartier. Il y aménagera un parc et, plus tard, un jardin sur la pente argileuse situé entre le manoir et la rivière (Martel, 2019). Ce dernier existe toujours aujourd'hui, mieux connu sous le nom d'« Oasis florale Moorecrest ».

Outre l'exploitation du bois et du sable et la villégiature, une partie de la forêt à l'ouest et au nord de l'actuelle autoroute A640, a été utilisée comme champ de tir d'essai antiaérien par l'armée canadienne entre 1942 et 1946. Ces terrains faisaient partie d'un plus vaste complexe constitué du Plan Bouchard à Blainville (Delbaen, 2019). Après la Seconde Guerre mondiale, l'espace est demeuré entre les mains de la Défense nationale et utilisé comme site de destruction des munitions jusqu'en 1967 (Delbaen, 2019).

3.1.2 Période 1970-1980 : L'invention de la forêt récréative

3.1.2.1 La forêt comme espace de loisir

Dans le contexte de la construction de l'aéroport de Mirabel, le gouvernement du Québec a mis sur pied le *Service d'aménagement du territoire de la région aéroportuaire* (SATRA) chargé « d'encadrer le développement du territoire environnant le nouvel aéroport et d'en optimiser les retombées économiques » (Ordre des urbanistes du Québec, s.d.). En 1973, le service publie un document de planification, le *Schéma directeur des structures*, qui identifie des orientations d'aménagement pour le territoire. À propos de certains aspects, ce document de planification s'inscrit en continuité avec le propos du plan *Horizon 2000* conçu par le service d'urbanisme de la Ville de Montréal dans les années 1960. Cet exercice de prospective à l'échelle régionale attribue en effet un potentiel récréatif aux espaces verts métropolitains. Ces derniers pourraient, selon les auteurs du plan, permettre de combler une demande future en espaces de loisir.

Une demande qui est annoncée par une forte croissance démographique observée entre 1941 et 1961 dans la métropole, soit une augmentation de 70% de la population (Sénécal, Gaudreau et al., 1994). À cet égard, le document cherche à esquisser une forme urbaine qui répondrait à la fois à la préférence pour l'espace de la population et aux inconvénients du mouvement de dispersion de la ville (Sénécal, Gaudreau et al., 1994). Avec ce plan directeur, le concept de « conservation des espaces libres » fait son apparition dans l'objectif de répondre à l'émergence de la société des loisirs et à l'exode de la population vers la banlieue. Cette identification d'une demande croissante en espaces de loisir trouve écho dans le document de la SATRA:

« Le déficit que connaît la région de Montréal en espace récréatif régional a fait l'objet des préoccupations de bien des gens [...]. L'aménagement de la région aéroportuaire devra donc offrir la possibilité de combler autant que possible ce déficit, [évalué à 35,000 acres], tout en prévoyant [...] les besoins futurs à desservir » (« Dans l'aménagement aéroportuaire de Mirabel », 1973).

Dans cette perspective, le plan propose d'intégrer des espaces inoccupés au concept d'aménagement et de s'en servir comme espaces de loisir de manière à répondre à cette demande à l'échelle locale et régionale. Le réseau proposé comprend à la fois des parcs de quartier dits plus « conventionnels », mais également une série d'espaces qualifiés de « naturels » et de « zones sauvages » qui serviraient de « terrains d'aventures ». Cette idée de

« nature sauvage » est retenue, entre autres, pour la forêt de Terrebonne qui est identifiée comme un espace à conserver en raison de sa valeur naturelle ainsi que son potentiel esthétique et récréatif :

« L'immense forêt qui couvre la haute terrasse se révèle elle aussi une valeur naturelle de premier ordre qui pourra soit être conservé intacte soit utilisée à des fins sylvicoles ou récréatives. Inutile de rappeler la valeur esthétique que représente le Grand Côteau sur toute sa longueur » (Société technique d'aménagement régional inc, 1973).

« Le document suggère l'aménagement des grands espaces actuellement inoccupés, dont l'île Saint-Jean, l'île des Moulins, la grande forêt de Terrebonne (territoire de Terrebonne/Paroisse) et celle dans le territoire contigu de Lachenaie/Mascouche. On décrit comme indispensables les équipements futurs de loisirs pour la grande région de Montréal, dans l'optique du plan An-2000 ».

Les concepteurs comptent également tirer profit des espaces non constructibles, comme le talus du Grand Coteau et les rives de la rivière Mascouche, pour créer des espaces de loisir en y intégrant un réseau de sentiers récréatifs :

« Un réseau de sentiers urbains fait aussi partie des propositions du concept proposé. Les emprises d'Hydro-Québec et certains terrains non utilisables le long de la rivière des Mille-Îles et en bordure du Grand Côteau offrent en effet la possibilité de créer des sentiers pédestres, de raquette et de ski de fond raccordant la Ville de Terrebonne avec le haut Côteau, les parcs projetés ici et la forêt de Terrebonne » (« Le plan d'aménagement du secteur est de l'aéroport a été étudié la semaine dernière », 1973, p.8)

« On notera d'ailleurs que le Grand Coteau depuis Bois-des-Filion jusqu'à Mascouche est traité en espace vert en raison des dangers qu'il présente pour la construction et la valeur esthétique et récréative qu'il offre » (« Le plan d'aménagement du secteur est de l'aéroport a été étudié la semaine dernière », 1973, p.8).

Dans le même ordre d'idée, il est proposé d'aménager un parc intermunicipal sur des espaces résiduels situés entre le coteau, la ligne de transport d'Hydro-Québec et l'autoroute 640. Selon les concepteurs, ces terrains disposent d'un potentiel pour devenir un « espace vert

d'envergure » en raison de leur valeur esthétique et récréative, mais surtout parce qu'aucun bâtiment ne peut y être construit.

En réponse à ces orientations d'aménagement, les municipalités réagissent. À Terrebonne comme à Mascouche, les élus semblent considérer que les espaces identifiés comme étant à préserver à des fins récréatives sont trop importants en termes de superficie. Ils demandent de reconsidérer les affectations présentées dans le schéma et de prévoir des développements domiciliaires dans le secteur de la côte Terrebonne, entre autres. La préservation à « l'état naturel » de la forêt qui couvre la terrasse semble néanmoins faire consensus. Selon les municipalités, la conservation de cet espace suffirait amplement pour répondre à la demande anticipée :

« La forêt de Terrebonne, au nord de la côte de Terrebonne, a plusieurs milles de longueur par plusieurs arpents en profondeur et suffirait largement aux besoins en aménagement récréatif pour la région de Montréal » (« Au conseil municipal le 22 juin », 1972, p.26).

« Un mémoire avait même été présenté au SATRA en avril 1972 pour faire connaître la réaction du Conseil municipal aux affectations des sols proposées. À l'époque, la société avait suggéré que tout le territoire de la côte de Terrebonne ainsi que tous les espaces sur le coteau au nord, soient réservés pour des parcs et espaces verts. Les conseillers municipaux avaient alors considéré cette suggestion comme non réaliste » (« Malgré une opinion contraire de la SATRA », 1972, p.23)

Si le potentiel récréatif de la forêt est soulevé dans le Schéma directeur de la région aéroportuaire, il est également au cœur du discours d'autres acteurs vers la fin des années 1970. D'une part, des étudiants de l'*Université du Québec à Montréal (UQAM)*, conjointement avec le *Conseil régional de développement de la région des Laurentides*, ont mené une étude sur les potentiels récréatifs de la forêt de Terrebonne dans le but de « soumettre aux municipalités concernées (Terrebonne, Mascouche, Saint-Louis-de-Terrebonne et Lachenaie) un projet pour la création d'un immense espace vert » (« Une étude cet été sur un parc régional dans notre agglomération », 1977, p. A-10).

Parallèlement, le président de l'*Association du Parti Québécois du comté de Terrebonne* lance, en 1978, une campagne pour sensibiliser la population à la valeur esthétique et récréative de la forêt.

Dans son discours, il décrit la forêt comme un terrain de jeu que les résidents se sont approprié au fil du temps et met en évidence la menace du développement domiciliaire ainsi que la mainmise des gouvernements supérieurs sur le territoire. À cet égard, il faut comprendre qu'une importante superficie de la forêt de Terrebonne appartient, à l'époque, aux gouvernements provincial et fédéral et à des organismes parapublics :

« le gouvernement fédéral a exproprié 6,800 acres pour l'aéroport Mirabel, le camp Bouchard gruge 5,100 acres pour un usage plus ou moins défini, le champ de tir Saint-Maurice prend pour sa part 1,950 acres. Du côté provincial aussi, on ne se gêne pas pour en faire une utilisation intéressée; que l'on pense aux nombreuses sablières qui longent la crête du coteau entre Saint-Louis et Bois-des-Fillon, servant principalement à alimenter en sable la construction des autoroutes de la région, aux lignes de transmission de l'Hydro Québec, à la future autoroute 50 et enfin au tracé du TRAMM » (« La conservation de la Forêt de Terrebonne : Le PQ invite la population à occuper ce patrimoine si proche », 1978, p.2).

« Les infrastructures ont brisé par endroit l'équilibre et l'harmonie du milieu. Et ce n'est sans doute pas terminé si l'on songe que le gouvernement fédéral a retenu comme site probable le champ de tir Saint-Maurice pour rétablissement d'un pénitencier vers les années 1985 » (« La conservation de la Forêt de Terrebonne : Le PQ invite la population à occuper ce patrimoine si proche », 1978, p.2).

Le moyen proposé pour conserver la forêt comme espace de loisir qu'il désigne comme « un patrimoine si proche » est d'amener les citoyens à la fréquenter quotidiennement et à se l'approprier :

« Comme solution, le Parti Québécois propose une stratégie à la fois simple, calme et radicale: préserver ce patrimoine en s'en servant. S'y rendre massivement, régulièrement dans la forêt, sur nos skis, en raquette ou à pied afin de la connaître, de l'intégrer dans notre vie de plein air, de l'aimer et de la défendre » (« La conservation de la Forêt de Terrebonne : Le PQ invite la population à occuper ce patrimoine si proche », 1978, p.2).

3.1.2.2 Prise de conscience collective de la dégradation de la forêt

Cette période est également caractérisée par une prise de conscience collective de la dégradation de la forêt. Dans les articles de journaux, plusieurs enjeux sont soulevés. D'abord, une accumulation importante de déchets (papier, carcasse de réfrigérateurs, baignoires, automobiles abandonnées, pneus, etc.) dans la forêt est déplorée. Plusieurs images montrant des débris qui jonchent le sol sont publiées accompagnées d'un texte qui sanctionne les personnes qui en sont responsables (voir fig. 5).



Figure 5 - Photos de déchets dans la forêt (*La Revue*, 15 juillet 1971, p.4)

« Le plus évident est la présence de nombreux cimetières d'autos qui rongent la forêt. L'autre est moins apparent, mais lorsque l'on scrute quelque peu le sol au travers des arbres, on remarque l'imposante masse de déchets qui jonche le sol un peu partout allant du simple papier à la carcasse rouillée de réfrigérateurs, poêles, baignoires, etc... sans oublier les autos abandonnées et les pneus » (« La pollution vue d'en haut », 1976, p.6).

« Malgré un nettoyage presque complet des terrains du coteau au nord de Terrebonne, il y a encore des déchets nombreux déposés après le passage de l'équipe durant l'été 1971 » (« Le nettoyage du Territoire », 1972, p.9).

Aussi, des activités de nettoyage et de sensibilisation sont organisées par des acteurs de la communauté locale tout au long de la période afin d'enrayer l'accumulation de déchets sur le

coteau. Une campagne de nettoyage, l'installation de pancartes ainsi que l'organisation de corvées de nettoyage collectives en sont quelques exemples :

« plusieurs étudiants de Terrebonne avaient présenté un projet au gouvernement fédéral dans le cadre de Perspective-Jeunesse, projet qui permettait à ces jeunes gens d'enrayer la pollution [du coteau] » (« On aurait réussi à « pincer » un monsieur de la rue Chartrand qui avait déposé des rebuts au Coteau », 1971, p.2).

« Malgré la campagne de nettoyage de Perspectives-Jeunesse et la publicité faite autour de cette initiative de jeunes Terrebonniens, les déchets commencent à nouveau à s'accumuler sur les terrains du coteau » (« Les événements de 1971 », 1971, p.B-6).

L'exploitation des sablières sur le coteau est également présentée comme un enjeu, et cela du point de vue de l'ensemble des groupes d'acteurs. Dans le schéma d'aménagement, le SATRA constate que cette exploitation contribue « à détériorer le paysage et les conditions naturelles du site » (Société technique d'aménagement régional inc, 1973, p. 35). Il recommande, à ce sujet, que les municipalités prennent des mesures pour contrôler la localisation des sites d'exploitation de manière à « préserver au maximum le milieu naturel (Société technique d'aménagement régional inc, 1973, p. 35) et d'« assurer une reconversion une fois l'exploitation terminée » (Société technique d'aménagement régional inc, 1973, p. 35) (fig. 6).



Figure 6 - Vue aérienne dévoilant l'impact de l'exploitation du sable sur la forêt (*La Revue*, 1976, p.6)

Plusieurs articles soulèvent une préoccupation concernant cette exploitation du sable sur le coteau. La publication de photographies aériennes dévoile l'ampleur de l'impact sur le territoire (voir figure 6) et la communauté en prend conscience :

« Si vous connaissez quelqu'un dans la région qui croit encore à la qualité de notre environnement, je vous suggère fortement de l'amener visiter le secteur Terrebonne, Saint-Louis-de-Terrebonne, Lachenaie, Mascouche et La Plaine par la voie des airs. Il déchantera très vite... » (« La pollution vue d'en haut », 1976, p.6).

« Quiconque aurait la possibilité de regarder du haut des airs, l'état des territoires boisés de notre région constaterait que celui-ci est parsemé de blessures lamentables » (Vigneault, 1975, p.6).

En 1977, une pétition est lancée par un groupe de citoyens dans le but que le gouvernement provincial agisse face à cette pratique indésirable. Les municipalités tentent de leur côté de prendre des mesures pour encadrer l'exploitation des sablières et certaines se tournent vers le gouvernement en s'adressant à divers ministères pour qu'ils se prononcent sur cette pratique :

« Une demande est faite au ministère de l'Environnement par la municipalité de Saint-Louis-de-Terrebonne à propos des règlements qui devraient régir les sablières sur les coteaux » (« Ce qui s'est passé dans la région en 1976 », 1976, p. C-13).

« le député a été mis au courant du projet de la municipalité de contrôler les sablières et suite à une récente rencontre avec un représentant du ministère des Richesses naturelles, une lettre a été envoyée aux exploitants de ces sablières pour qu'ils soumettent un plan d'exploitation, la dimension exploitée et leur projet de conservation » (« Le député Fallu a rencontré l'administration municipale de Saint-Louis le 10 décembre », 1976, p.18).

« Une étude est actuellement en cours au ministère de l'Agriculture à Québec en marge des nombreuses sablières établies sur les côtes près de l'autoroute 640. La municipalité a fait prendre des photos aériennes du secteur, depuis le chemin Gascon jusqu'à Bois-des-Filion et ces photos ont été remises à M. Fallu pour compléter le dossier à Québec. Le ministère fera ensuite les recommandations nécessaires au conseil municipal » (« Le député Fallu a rencontré le Conseil municipal de Saint-Louis-de-Terrebonne », 1977, p.12).

3.1.3 Période 1981-1989 : Reconnaissance des multiples valeurs de la forêt

3.1.3.1 La forêt-cadre de vie

Cette période est marquée par la réalisation d'un *Schéma d'aménagement* (SA) par la MRC les Moulins qui donnera lieu à une série d'articles présentant les différentes thématiques abordées dans le document de planification en cours d'élaboration. À ce sujet, le SA traite des « milieux naturels » comme des éléments qui bonifient le cadre de vie des résidents. Il véhicule l'idée que les espaces qui ont résisté à l'urbanisation ou à l'exploitation, dont la forêt de Terrebonne, contribuent à donner une valeur ajoutée à la région. À cet égard, les concepteurs du SA identifient l'accessibilité à des attraits culturels, historiques et naturels, comme un élément distinctif du cadre de vie de la région :

« La proximité à Montréal constitue à cet égard un facteur déterminant, de même que la qualité de l'environnement, cadre de vie enrichi d'un patrimoine architectural et naturel important » (Municipalité régionale de comté les Moulins, 1987, p.4)

« Les milieux naturels et historiques constituent des éléments de première importance du cadre de vie du citoyen » (« La forêt : un dossier brûlant dans la région », 1982, p.23).

« Le patrimoine naturel de notre région est également très diversifié. Il faut noter, entre autres, la présence de plusieurs rivières, le dénivelé du Grand Coteau (qui atteint parfois plus de 30 m.) et finalement, la présence de boisés qui ont résisté, jusqu'à présent, à l'étalement urbain. Ces 4 éléments confèrent à la région un environnement qui contribue largement à la qualité du cadre de vie » (Municipalité régionale de comté les Moulins, 1987, p.4).

De surcroît, dans un mot de bienvenue qui s'adresse aux nouveaux résidents de la MRC, le journal *La Revue* fait la promotion de la région en la présentant comme un territoire qui est dynamique, qui se développe tout en offrant des attraits récréatifs et la proximité avec la nature :

« La région fait côtoyer ses espaces de plein air et ses développements résidentiels, ses industries et ses sites historiques. Que ce soit dans le domaine de la santé, de la vie sociale ou communautaire, municipale, économique ou politique, individus et organismes multiplient les projets et activités » (« Bienvenue chez vous ! », 1988, p.7).

« L'air pur que rivières et forêts contribuent à assainir encourage la qualité de vie que tout nouveau citoyen recherche » (« Les attraits de notre région », 1988, p.2).

3.1.3.2 La forêt comme attrait touristique

Plus qu'une composante du cadre de vie des résidents, la forêt est perçue par certains acteurs locaux comme un levier de développement de l'activité touristique. Effectivement, quelques gens d'affaires de la Ville de Terrebonne et des élus municipaux perçoivent, dans les milieux naturels et les sites historiques, une opportunité de mettre la région « sur la map » (Martel, 2016). Ensemble, ils s'allient pour créer une structure d'accueil et développent des activités touristiques afin de mettre en valeur le territoire de la MRC. À l'initiative de ce groupe, un kiosque d'information touristique est installé dans le comté de Terrebonne en 1983.

Un an plus tard, un article publié dans le journal *La Revue* présente les attraits de la région sur la base desquels on confectionnera le premier dépliant touristique. La même année, le *Comité touristique de la région des Moulins* est officiellement créé. Cet organisme indépendant a pour

mission de « promouvoir le développement touristique, de susciter des projets d'envergure sur [le] territoire, d'organiser des activités de financement à caractère touristique, de doter la région d'outils promotionnels, de susciter l'intérêt du public au tourisme régional et de créer un sentiment d'appartenance à la région des Moulins » (Martel, 2016, p.6).

En 1987, l'organisme publie le premier *Plan de développement touristique* qui définit la MRC comme « une région d'excursion et de récréation familiale de proximité » (Martel, 2016, p.8). Si l'organisme de développement touristique mise au départ sur les ressources culturelles et historiques, les boisés de la région vont peu à peu être élevés à titre d'attraits dans leur discours promotionnel. En 1988, un article intitulé « les attraits de notre région » qui sera publié à plusieurs reprises dans le cahier *Mieux connaître notre région* du journal *La Revue*, présente la forêt située autour du Manoir seigneurial de Mascouche ainsi que les différents boisés de la MRC comme des territoires d'activités de plein air et d'observation de la faune :

« La région comprend également plusieurs sentiers à l'intérieur des boisés. L'observation de la faune est fort intéressante car on y recense 225 espèces d'oiseaux, et 44 espèces de mammifères. La majorité de ces sentiers sont transformés en piste de ski de fond l'hiver » (« Les attraits de notre région », 1988, p.2).

« La chasse au sanglier avec carte de chasse et guide à la ferme Obélix à La Plaine, chemin Laurier, montée Mathieu (2 112 milles au nord du village) » (« Les attraits de notre région », 1988, p.2).

L'idée de développer le potentiel touristique lié aux attraits naturels est également présente dans le schéma d'aménagement, bien que le document de planification mise avant tout sur les attraits culturels et historiques, notamment le site de l'Île-des-Moulins. Néanmoins, les forêts de la MRC (forêt de Terrebonne et la forêt de Mascouche comprenant la forêt du domaine seigneurial) et le coteau y sont identifiés comme des « éléments naturels d'intérêt » composant le « patrimoine naturel » de la région :

« Il faut tirer parti des potentiels que recèle la région par la présence de plusieurs éléments naturels d'intérêt (rivières, forêts, coteau) de même que de plusieurs bâtiments historiques. Ainsi, il y aurait possibilité de développer le potentiel touristique de la région » (Municipalité régionale de comté les Moulins, 1987, p.10).

3.1.3.3 Prise en charge de l'enjeu de protection de la forêt dans le Schéma d'aménagement

En reconnaissant la valeur des milieux naturels et leur potentiel dans le développement touristique de la région, le SA identifie une problématique concernant la perte de superficie boisée et la dégradation de ces milieux :

« Les boisés recouvrent plus de 40% de la superficie totale. Parsemé de nombreuses sablières, cet espace est progressivement accaparé au profit de développements résidentiels de très basse densité » (Municipalité régionale de comté les Moulins, 1987, p.1)

« Vu le degré de dégradation élevé d'une partie de ces forêts, il devient urgent de poser des gestes qui s'imposent afin d'y préserver des aires à fort potentiel, notamment la forêt de Mascouche » (Municipalité régionale de comté les Moulins, 1987, p.37).

À ce sujet, on exprime une volonté de mettre un frein à cette dégradation à travers une série d'orientations et les objectifs d'aménagement. Ces derniers diffèrent selon le type d'espace dont il est question. D'abord, l'affectation « conservation » reflète l'idée de nature sauvage que les auteurs du schéma associent à la forêt de la région. Elle concerne, en effet, des espaces qui ont « échappé en totalité ou en partie aux activités de l'homme » (Municipalité régionale de comté les Moulins, 1987, p.17) et desquels on veut « préserver le caractère naturel » (Municipalité régionale de comté les Moulins, 1987, p.17). En ce sens, l'approche « protection » vise à limiter le plus possible « les interventions humaines à l'intérieur de ces espaces » (Municipalité régionale de comté les Moulins, 1987, p.17). Néanmoins, les activités considérées comme ayant peu d'impact sur le milieu, tel que le ski de fond et la marche, demeurent permises.

On s'attaque également à la problématique de la dégradation du coteau liée à l'exploitation des sablières. L'objectif de la MRC est d'intégrer cette activité « de manière plus harmonieuse au reste de l'environnement » (Municipalité régionale de comté les Moulins, 1987, p.3) en limitant ses effets néfastes sur le territoire. À ce sujet, on note la « poussière, la circulation lourde, la détérioration des voies publiques, les problèmes d'érosion, la détérioration de la nappe phréatique et la dégradation du paysage » (Municipalité régionale de comté les Moulins, 1987, p.2). Dans ce contexte, le SA limite l'ouverture de nouvelles sablières à l'intérieur de l'aire d'affectation rurale 3.

En outre, certains milieux plus spécifiques sont identifiés comme étant à protéger principalement en raison de leur valeur esthétique et parce qu'il présente des caractéristiques rares. C'est le cas d'une pinède située dans la municipalité de La Plaine, de la forêt du domaine seigneurial et du Grand Coteau :

« La municipalité de La Plaine possède sur son territoire plusieurs peuplements forestiers, à qualité esthétique et écologique, qui ont échappé à la pression du développement résidentiel. Parmi ces peuplements, une forêt de pins matures constitue un site naturel unique pour la MRC des Moulins » (Municipalité régionale de comté les Moulins, 1987, p.37).

D'autres espaces sont identifiés comme étant à préserver pour des raisons qui ne sont pas en lien avec la valeur qu'ils portent. Il est question, notamment, des zones sujettes à des mouvements de terrain et des zones inondables. Ces éléments sont identifiés comme des « contraintes imposées par le milieu naturel » et sont soumis à des normes de protection dans le but de prévenir les dommages matériels, les risques de blessures et les pertes de vie que l'usage de ces espaces pourrait entraîner:

« Le développement urbain doit tenir compte des contraintes que nous impose le milieu naturel. [...] Il s'agit ici des zones inondables (situées surtout le long de la rivière des Mille-Îles) et des zones présentant des risques de glissement de terrain (situées surtout le long des rivières et le long du Grand Coteau). Il faut donc prévoir des normes de protection à l'intérieur de ces zones » (« Résumé de la proposition préliminaire d'aménagement », 1985, p.47).

Il en va de même pour les terrains qui appartiennent à la Défense nationale, autrefois utilisés comme champs de tir et où la présence d'explosifs force à empêcher toutes nouvelles activités sur le site.

3.1.4 Période 1990-1997 : Premières mobilisations citoyennes

3.1.4.1 Le cas du boisé de la pépinière

En 1989, l'annonce de l'éventuelle acquisition des terrains de la pépinière de la Ville de Montréal par la Ville de Terrebonne fait réagir plusieurs citoyens du quartier limitrophe. En effet, la Ville projette de revendre les terrains à un promoteur immobilier alors que les résidents valorisent ce

lieu pour la pratique d'activités récréatives et pour la tranquillité qu'il apporte au quartier. Dans ce contexte, un groupe de citoyens se forme pour s'opposer au projet et fait circuler une pétition pour « protéger la vocation environnementale du terrain » (Danzelm, 1990, p.5); la pétition est signée par plus de 200 personnes. Ces résidents prennent conscience de la disparition de plus en plus marquée des espaces boisés de leur municipalité, un aspect qui semble avoir été un critère déterminant de leur choix de lieu de résidence. De leur point de vue, le développement domiciliaire, s'il s'effectue au détriment de la préservation des espaces boisés, contribue à diminuer la valeur qu'ils portent à leur milieu de vie, ce qui les pousse à se mobiliser :

« La ville de Terrebonne a-t-elle songé que la plupart des citoyens du quartier travaillent à Montréal, et que pour une grande majorité, la raison qui les a poussés à venir s'installer ici c'est justement la proximité d'un secteur boisé » (Danzelm, 1990, p.5).

« À la place de nous enlever le peu d'espaces verts qui nous reste, pourquoi ne pas aménager un grand parc pour nos enfants - un peu comme sur l'île des moulins - où nous pourrions nous retrouver en famille. La ville pourrait aussi agencer un circuit de piste cyclable, des sentiers pour la randonnée pédestre » (Danzelm, 1990, p.5).

Ce mouvement citoyen trouve écho chez d'autres acteurs locaux, dont une association qui milite pour la protection de l'environnement dans la région de Lanaudière et la députée de la circonscription Terrebonne-Blainville qui apportent leur soutien au groupe.

La communauté locale exprime également une inquiétude face à la perte de territoire boisé jusque-là protégé par la *Loi sur la protection du territoire agricole*. En effet, cette *Loi*, entrée en vigueur en 1978, permet de freiner l'urbanisation dans la zone protégée et, indirectement, de conserver les boisés qui sont présents à l'intérieur de la zone verte. Cependant, une forte pression urbaine est exercée sur la zone ce qui provoque plusieurs réévaluations du périmètre. Les zones à faible potentiel agricole, en l'occurrence la plupart des boisés, sont les plus à risque d'être dézonées. La communauté locale prend conscience de cet enjeu :

« La C.P.T.A.Q. semble donc travailler les mains liées par le plan d'aménagement de la M.R.C. et par les pressions économiques et immobilières. On évalue aisément les avantages économiques à court terme, mais les terres et boisés actuels dits « non viables » au point de vue agricole, ne représentent-ils pas des acquis

environnementaux que l'on ne doit pas sacrifier à l'intérêt immobilier? » (Bordonado, 1990, p.19).

3.1.4.2 Expression des qualités de la forêt par la communauté locale

La première mobilisation des citoyens marque du même coup un changement dans le discours de la communauté locale. Cette dernière verbalise plus clairement les valeurs qu'elle accorde à la forêt. Alors que dans les périodes précédentes le discours exprimait une préoccupation face à la dégradation de la forêt sans décrire quelles étaient les caractéristiques valorisées, elle rend maintenant compte des qualités qu'elle perçoit dans ce territoire. Ces qualités ont certes déjà été évoquées par les spécialistes et les instances décisionnelles à travers les documents de planification dont il a été question dans les périodes précédentes. Toutefois, c'est la première fois qu'elles sont exprimées avec autant de clarté par la communauté locale.

La valeur récréative est évidemment mise de l'avant dans les articles de journaux qui contestent le projet de la Ville. À ce sujet, les résidents des quartiers limitrophes proposent d'aménager un grand parc dans lequel il serait possible de pratiquer différentes activités sportives (vélo, randonnée pédestre, ski de fond). En outre, la communauté locale identifie la tranquillité et l'air pur comme des avantages associés au couvert forestier dans leur milieu de vie :

« La tranquillité et l'air moins vicié - grâce aux nombreux arbres de la pépinière - font que nos deux heures de voyage quotidien sont vite oubliées » (Bordonado, 1990, p.19).

« Et notre environnement? C'est à se poser la question: qu'est-ce qui est préférable, les arbres et l'air pur, ou ces bulldozers qui viendront avec leur bruit infernal et leur poussière inonder nos poumons, nos oreilles et nos maisons? » (Bordonado, 1990, p.19).

Autrement, la communauté adopte un rapport plus sensible à la forêt en traitant de sa beauté et de son caractère précieux. Cette idée est parfaitement représentée dans un article intitulé Randonnée, publié dans le journal *La Revue*, dans lequel l'auteur décrit la forêt située sur le terrain de la pépinière. Ses mots traduisent, avec une approche sensible, son expérience vécue à travers une promenade :

« Imaginez. Vous êtes au cœur d'une forêt, riche en essences de toutes sortes. Vous humez profondément cet air chargé d'odeurs conifériennes. Vous avancez

tranquillement en vous laissant envoûter progressivement. Parfois le son de l'eau qui coule ou l'appel de l'oiseau vous ramènent à la réalité. Où cela se passe-t-il? Dans un parc provincial? Dans une réserve faunique? Mais non. Cette forêt est située sur le territoire de la ville de Terrebonne. Incroyable n'est-ce pas? » (Fabien, 1990, p.20).

Cette dimension est traitée à plusieurs reprises alors que la communauté locale parle d'un « contact vital avec la nature », une idée qui s'inscrit dans l'approche transcendantaliste de la nature. L'auteur de l'article Randonnée cite, à ce sujet, Henry David Thoreau, une figure du mouvement transcendantaliste aux États-Unis qui véhicule le message que dans la nature, l'homme entre en contact avec le véritable soi :

« Je vais et je viens dans la Nature avec une singulière liberté, étant une partie d'elle-même » (Fabien, 1990, p.20).

Cette idée est également véhiculée dans le discours des citoyens engagés pour la protection des terrains de la pépinière :

« Pour eux, il est important de préserver ces arbres, car ils permettent aux gens du quartier de garder un contact, qu'ils qualifient de vital, avec la nature » (Danzelm, 1990, p.22).

Tout comme les spécialistes et les instances décisionnelles lors des périodes précédentes, la communauté locale récupère l'idée de « nature sauvage » pour qualifier cet espace qui était auparavant destiné à l'exploitation de ressources ligneuses. Elle énonce, par exemple, l'importance de préserver cet espace à « l'état naturel » :

« une pétition circule présentement demandant à la ville de préserver le boisé de la pépinière à l'état naturel » (Danzelm, 1990, p.22).

3.1.4.3 Développement de l'offre d'activités récréatives

Plusieurs projets de développement des activités récréatives sont initiés lors de cette période. D'abord, la mobilisation des citoyens porte ses fruits puisque, cinq ans plus tard, la Ville de Terrebonne annonce la création d'un « parc écologique », situé sur le flanc du coteau, sur 90% du terrain acheté par la municipalité. Si le terme « écologique » est employé pour désigner le parc, le projet vise avant tout à aménager des infrastructures qui permettent d'accéder à la forêt et de

mettre en valeur la topographie du site qui offre plusieurs points de vue intéressants sur un ruisseau ainsi qu'un panorama sur Montréal. Un réseau de sentiers y serait aménagé et une programmation proposant plusieurs activités de plein air et d'observation de la faune est esquissée :

« Les sentiers d'une longueur totale de 3,7 kilomètres, permettront, selon leur localisation sur le site, de marcher, de faire de la bicyclette et du ski, l'hiver » (Bordonado, 1995, p.1).

« Un ruisseau, aux escarpements prononcés (de 35 à 40 pieds), sillonne le parc. Un pont de 80 pieds de long l'enjambera. Plusieurs points de vue avec belvédère et aire de repos permettront de découvrir les beautés de ce ruisseau et de la nature environnante. Le parc recèle une grande variété d'arbres: chênes rouges, érables, pins blancs matures, peupliers, etc... Au sud du parc, l'hiver, on découvrira Montréal et la chaîne de montagnes Montérégiennes à travers les arbres » (Bordonado, 1995, p.1).

Autre projet qui voit le jour, la Ville de Lachenaie annonce l'ouverture d'un réseau de sentier de ski de fond aménagé sur les terrains du golf *Le Boisé* et dans les boisés limitrophes. Ce projet est l'aboutissement d'une longue négociation entre l'instance municipale, le propriétaire du club et la société immobilière *Westcliff* qui ont signé une entente d'exploitation. À ce sujet, la Ville est responsable de l'aménagement et l'entretien des pistes, alors que le club de golf offre un service de location d'équipement.

Autrement, la *Société de Développement Touristique de Moulins* continue de promouvoir les activités touristiques de la région. Elle propose d'ailleurs une nouvelle initiative portant le nom « les tours de ville ». Cette dernière offre de découvrir la région par l'entremise d'un circuit parcouru en autobus et commenté par un historien. Les participants découvrent, entre autres, les modalités de la formation du coteau de sable par le retrait de la mer de Champlain.

3.1.4.4 Les espaces verts dans le discours des promoteurs immobiliers

C'est également à cette période que la forêt fait son apparition dans le discours des promoteurs immobiliers. Au courant des périodes antérieures, les publicités portaient essentiellement sur la maison elle-même (l'équipement, le modèle, le prix) ainsi que sur certains éléments de l'environnement : la proximité à l'école, aux commerces et aux services. La présente période

marque un point tournant à ce sujet : la forêt est convoitée pour l'aménagement de nouveaux quartiers résidentiels destinés à une clientèle plus cossue et le caractère prestigieux est mis de l'avant dans le discours des promoteurs. Dans ce contexte, la proximité d'un type d'espace vert

CAVIER • HABITATION • MARDI 4 AVRIL 1989 — PAGE 26

Vivre en première classe

Le Boisé d'en haut.

... BEAUCOUP PLUS
QU'UN PROJET DOMICILIAIRE DE PRESTIGE.
C'EST TOUTE UNE FAÇON DE VIVRE !

15 MODÈLES
DE RÉSIDENCES UNIFAMILIALES DE GRAND STYLE
(TRADITIONNEL OU CONTEMPORAIN)

SITÉ TOUT À CÔTÉ DU
GOLF DU BOISÉ DE LACHENAIE OUEST
(OUVERTURE AVRIL 89)

RESPONSABLE PRIMAS 90
(MARKETING)
CHAMBRE DE COMMERCE
DES MOULINS

LA MEILLEURE PLUS-VALUE DU GRAND MONTRÉAL !

Les Habitations du Boisé d'en Haut
Résidences personnalisées de standing supérieur
de 150.500\$ à 215.000\$

Les Habitations
Du Boisé
d'en Haut

LACHENAIE OUEST, SORTIE 18 DE LA ROUTE 25 NORD, 471-6676

Figure 7 - « Vivre en première classe », *La Revue*, 4 avril 1989, p.38

en particulier, le terrain de golf, est utilisée comme argument de vente. Les promoteurs vont proposer des projets immobiliers aménagés autour de ce type de terrains sportifs afin de tirer profit de la notoriété qui leur est associée. À ce sujet, le projet *Les Habitations du Boisé d'en Haut*, situé à proximité du club de golf *Le Boisé*, est un exemple éloquent. Son slogan, « Vivre en première classe » reflète parfaitement le caractère prestigieux sur lequel le promoteur met l'accent (fig. 7). La présence du golf *Le Boisé* est exploité dans la stratégie promotionnelle de manière textuelle et graphique, à travers la représentation d'un parcours de golf en arrière-plan et du symbolique fanion illustré dans le logo du projet.

Puis, quelques années plus tard, certaines publicités mobilisent des caractéristiques paysagères, et la valeur récréative de la forêt pour distinguer et promouvoir des projets immobiliers. Dans cette perspective, la publicité du projet *La Vallée des Roys* met de l'avant sa localisation sur le haut du coteau, dans un secteur boisé dans lequel sillonne un ruisseau. Elle parle d'un projet « en accord avec la nature » et à proximité d'espaces verts dans lesquels il est possible de pratiquer des sports de plein air :

« Au niveau environnemental et écologique *La Vallée des Roys* séduit par son caractère différent : encastré dans un vallon naturel, situé sur le plateau le plus élevé de la région, il se caractérise par une verdure abondante et par la possibilité d'y pratiquer plusieurs sports de plein air » (« Projet domiciliaire Terrebonne », 1995, p.2).

3.1.5 Période 1998-2006 : La forêt comme levier de valorisation territorial

3.1.5.1 La création de parcs comme stratégie de mise en marché du territoire

Durant cette période, il est possible d'observer un nouveau phénomène de négociation entre les instances municipales et les promoteurs immobiliers qui s'allient afin de créer des espaces verts qui serviront de levier de valorisation territoriale. Au tournant du millénaire, les municipalités de la MRC les Moulins ne perçoivent plus seulement les espaces boisés comme des opportunités de développement, mais aussi comme des opportunités de valorisation territoriale. Cette façon de développer tout en préservant et en mettant en valeur des espaces boisés a comme conséquence de restreindre la superficie de terrain constructible. En créant de cette manière de la rareté au cœur de milieux convoités, elles favorisent une augmentation de la valeur des propriétés. En ce sens, ce scénario permet à la municipalité d'augmenter son assiette fiscale et au promoteur d'augmenter son prix de vente, en plus de leur donner l'occasion d'utiliser les espaces verts comme stratégie de mise en marché. L'aménagement d'équipement récréatif en forêt cadre parfaitement dans l'idée de créer un milieu de vie de qualité, critère sur lequel se concentrent les discours promotionnels des instances municipales durant cette période. Le développement des quartiers champêtres de Mascouche au pourtour du parc de L'Étang-du-Grand-Coteau, et du Boisé de la Pinière à Terrebonne s'inscrivent dans cette démarche.

Le cas du parc de L'Étang-du-Grand-Coteau : analyse des réseaux d'acteurs

En 1998, la Ville de Mascouche amorce une campagne publicitaire qui vise à relancer les marchés domiciliaire et commercial de la municipalité. L'objectif est de renouveler l'image de la ville et de la rendre plus attrayante de manière à attirer les promoteurs. Cette campagne s'articule autour de l'instauration de nouvelles infrastructures, dont l'aménagement de nouvelles routes et, comme vecteur central de mise en valeur du territoire, la création d'un parc : le parc de L'Étang-du-Grand-Coteau. Ce dernier se déploie sur 10 millions de pieds carrés et est aménagé autour du Lac Henri, un ancien site de villégiature acquis par la municipalité. Le parc de L'Étang-du-Grand-Coteau est situé sur le haut du coteau, dans un secteur boisé. Il constitue une halte dans un réseau de sentiers développer jusque-là sur le territoire ainsi qu'un lieu de rassemblement autour de l'étang.

« une grande place sera laissée au plein air, puisqu'on y retrouvera des pistes de ski de fond, des patinoires l'hiver et des activités extérieures l'été. Les circuits de motoneige et d'équitation y convergeront » (Bordonado, 1998, p.A-21).

Le parc est le résultat de l'élaboration d'un plan directeur par la municipalité, un outil qui lui permet de prévoir l'acquisition de certains terrains et d'avoir un pouvoir de négociation avec les promoteurs immobiliers. À cet égard, les promoteurs des projets domiciliaires des *Cours-de-l'Étang* et du *Bourg Sainte-Marie* ont cédé certains terrains ciblés par la municipalité afin de les intégrer au parc. De cette manière, la Ville de Mascouche réussit à agrandir l'espace vert sans avoir recours à l'expropriation. La création de ce parc servira ensuite de levier dans la stratégie de mise en marché des projets immobiliers limitrophes. Dans leur campagne publicitaire conjointe, la municipalité et les promoteurs mettent de l'avant les atouts de la ville de Mascouche qui se fondent sur la proximité aux services, la venue prochaine du train de banlieue et l'accessibilité à un espace vert d'envergure :

« Les projets domiciliaires des Cours de l'Étang à Mascouche bénéficient d'un positionnement incomparable puisqu'ils sont situés à proximité d'un des plus grands parcs naturels de la région métropolitaine, le parc de l'Étang-du-Grand-Coteau, un immense parc nature, été comme hiver » (« Cours-de-l'Étang », 2007, p.C-15).

« Les projets des Cours-de-l'Étang profite[nt] de la proximité du parc de l'Étang-de-Grand-Coteau et d'un environnement paisible. Ce secteur est l'endroit idéal pour ceux

qui cherchent un lieu de résidence privilégié réunissant à la fois la proximité de la nature et des services » (Pilette, 2002, p. B-16).

D'une manière plus spécifique aux projets immobiliers, la Ville de Mascouche a instauré une norme sur la coupe d'arbre en limitant le déboisement à 30% de la superficie des terrains. Cette mesure qui permet de conserver un couvert forestier est mise de l'avant dans le discours de la municipalité et des promoteurs. Les expressions « maison-nature » et « symbiose avec la nature » sont mobilisées pour signifier la présence d'arbres et la proximité avec le parc :

« La protection de l'environnement et le respect de l'intimité ont guidé les concepteurs qui ont ainsi conservé plusieurs arbres matures ou planté de nouveaux arbres » (Pilette, 2002, p. B-16).

« Le projet a été conçu pour favoriser une symbiose entre les résidents et la nature environnante » (Pilette, 2001, p.B-15).

Pour les élus de la municipalité, cette campagne promotionnelle constitue un important levier économique puisqu'elle permet à Mascouche de se distinguer des autres municipalités de la région de Montréal. En tirant profit des espaces verts qui constituent un des critères dans le choix du lieu de résidence des individus, Mascouche compte créer une nouvelle demande et stimuler le marché domiciliaire sur son territoire. Du même coup, elle améliore sa situation financière. C'est, en effet, le message communiqué dans le discours de la municipalité qui mise sur la qualité du cadre de vie et le dynamisme du développement du territoire, mais également sur la santé des finances publiques :

« Avec la présence de la forêt, du parc écologique de l'Étang-du-Grand-Coteau, du réseau de piste de ski de fond, de ses nombreux parcs et installations sportives et culturelles, notre ville peut vous offrir une grande variété d'activités qui s'adressent à tout le monde. Mascouche c'est aussi un centre commercial régional, un développement industriel des plus florissants et surtout une situation financière enviable » (Marcotte, 1998, p. C-4).

Le cas du parc de la Coulée et le circuit de la Trans-Terrebonne

Le parc écologique de la coulée, aménagé sur les terrains au nord de la pépinière, constitue le pendant terrebonnien du parc de l'Étang-du-Grand-Coteau. Comportant plus de 8 km de sentier,

l'aménagement de ce parc autour du ruisseau de La Pinière tire profit des vues créées par les accidents géographiques du territoire. Il permet différentes activités récréatives en forêt et est défini comme point de départ du circuit de la Trans-Terrebonne, un projet de réseau de sentiers multifonctionnels inauguré en 2001. Cette initiative de la Ville permet d'agrandir le réseau de sentiers municipal, de relier les sentiers déjà existants dans les villes nouvellement fusionnées (Terrebonne, Lachenaie et La Plaine), en plus de rejoindre le réseau supra local et régional en prévoyant des connexions, par exemple, avec le corridor récréatif du P'tit train du nord.

Dans ce cas, il est moins clair que la création du parc et du réseau de sentiers constitue une stratégie de mise en marché du développement immobilier. À ce sujet, il faut noter que pour la Ville de Terrebonne, les éléments qui participent à la création de son milieu de vie dépassent la présence de grands espaces verts. Figurant, suite aux fusions, sur la liste des 10 plus grandes villes du Québec, Terrebonne est également un territoire qui offre des emplois, des activités culturelles, en plus d'être une ville riche en patrimoines.

Contrairement à Mascouche, la Ville de Terrebonne mise moins sur la seule présence de grands espaces verts pour attirer les investissements sur son territoire, mais table sur une diversité d'aspects qui combinent, entre autres, l'histoire, la culture et le patrimoine. Avec son slogan « Terrebonne, une histoire de vie », la ville se représente comme un environnement doté d'une âme; ce n'est pas la banlieue monotone sans vie. Au contraire, il s'agit d'un milieu dynamique où les possibilités d'épanouissement sont grandes pour la famille, le développement d'entreprise et l'accès au travail à proximité. Le discours publicitaire des promoteurs tire tout de même profit de la forêt et des nouvelles infrastructures récréatives dans leurs stratégies promotionnelles. À titre d'exemple, dans une publicité du projet résidentiel le Domaine de la Pinière, situé en bordure du parc de la Coulée, le promoteur met de l'avant le couvert forestier. Le slogan « projet unique en pleine forêt » est appuyée par deux photos aériennes qui révèlent l'ampleur du boisé qui borde le futur quartier. Par ailleurs, l'aspect de l'intimité apporté par la conservation d'une « bande boisée » entre les propriétés est mis de l'avant comme une qualité du quartier (fig. 8).

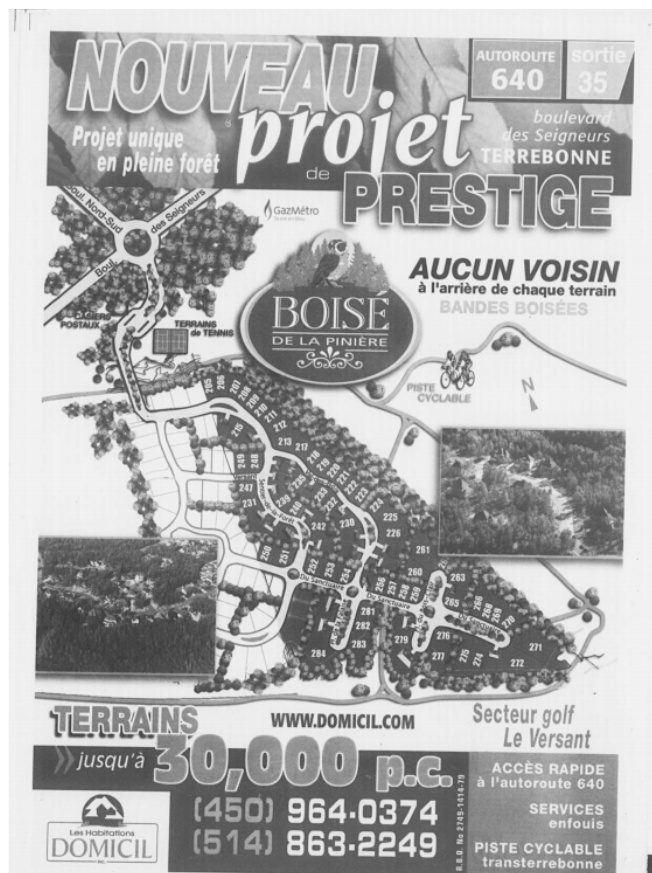


Figure 8 – « Nouveau projet prestige », *La Revue*, 17 mars 2004, p.4

3.1.5.2 De nouvelles mesures de protection de la forêt dans le SAD

Dans le schéma d'aménagement révisé, publié en 2002, de nouvelles formes de valorisation de la forêt ont émergé et, par le fait même, les raisons évoquées pour protéger la forêt ont évolué. Dans le premier schéma d'aménagement, les boisés identifiés à des fins de conservation sont essentiellement ceux qui présentent des caractéristiques rares et qui ont « échappé aux activités de l'homme ». Le caractère sauvage et originel de la forêt est celui qui est le plus évoqué et qui constitue la raison principale de la conservation des espaces boisés. Dans le schéma révisé, de nouveaux discours apparaissent. En effet, on remarque l'émergence d'un changement d'attitude vis-à-vis des milieux humides qui se consolidera durant la période suivante. Finalement, certains attributs de la forêt et certains lieux à l'intérieur de celle-ci sont appréhendés comme des éléments d'intérêt patrimonial et écologique. Notons ici les percées visuelles sur le coteau et la forêt sur le site du domaine seigneurial.

Composer avec la protection des milieux humides : le cas du terrain de la Défense nationale

Le projet de la *Cité Industrielle* montre l'émergence d'une intention de protéger et d'intégrer les milieux humides du territoire dans les projets d'aménagement. À ce sujet, il est important de noter un changement dans la loi sur la qualité de l'environnement apporté 10 ans plus tôt. En effet, cette nouvelle sensibilité pour les milieux humides semble provenir, en partie, d'un resserrement du mécanisme d'autorisation de la loi. En 1988, un amendement législatif est adopté visant à instaurer un contrôle, par voie d'autorisations préalables, sur tous les travaux susceptibles de porter atteinte à un plan d'eau, à un cours d'eau, à un marais, à un marécage ou à une tourbière (article 22, 2^e al). Si dans les faits le ministère de l'Environnement « s'est historiquement mal acquitté de ses responsabilités à l'égard des projets en milieu humide » (Baril, 2018, p.68), l'article 22 va néanmoins permettre, dans le cas du terrain de la Défense nationale, d'alimenter une réflexion de la part des instances décisionnelles qui sont confrontées à leur protection.

Dans cette perspective, la Ville de Terrebonne tire profit de l'émergence de nouvelles sensibilités esthétiques à l'égard des milieux humides au Québec pour mettre en valeur le site de la Défense nationale à des fins de développement. Ce dernier fait l'objet depuis 2002 d'un projet de développement industriel d'envergure internationale de la Ville de Terrebonne. Afin de se démarquer à l'échelle régionale et internationale, le projet s'inspire du concept d'« Employee Oriented » qui se base sur la prémisse suivante :

« L'efficacité, la motivation et la performance des employés sont atteintes lorsque la qualité de vie (bien-être) de l'employé est accrue lorsque le milieu de travail est stimulant » (Municipalité régionale de comté les Moulins, 2002, p.69).

L'idée est de créer un milieu de travail agréable qui, en plus de favoriser une meilleure performance des employés, s'inscrirait comme avantage concurrentiel pour attirer des travailleurs et par conséquent, des entreprises sur le territoire. Pour ce faire, les promoteurs du projet mobilisent des principes qui touchent à différents aspects du milieu de travail, dont celui de l'environnement. L'objectif est de créer un cadre de vie attrayant en passant, notamment, par l'aménagement d'espaces de détente et de loisir. Le projet de la *Cité Industrielle* propose pour ce faire de mettre en valeur les espaces naturels du site et de les intégrer au concept d'aménagement pour créer une valeur ajoutée au technopôle.

Dans cette perspective, plutôt que de considérer la protection des milieux humides comme une contrainte, la Ville les envisage comme des opportunités de création de valeur. Le cas de la *Cité Industrielle* montre que la dimension de la qualité de vie améliorée par la présence de milieux naturels fait l'objet d'une stratégie de distinction du territoire de la MRC pour attirer des entreprises. La présence de la nature, combinée à l'accessibilité au réseau autoroutier et la proximité avec la métropole, est d'ailleurs perçue comme un vecteur du choix d'implantation des entreprises :

« [...] l'environnement « nature » de la MRC, ses quartiers résidentiels de moyen à haut de gamme, ses équipements communautaires, éducatifs et commerciaux, l'aménagement à court terme d'un complexe de golf de catégorie « PGA » concourent tous à faire de la MRC un milieu de vie de qualité supérieure » (Municipalité régionale de comté les Moulins, 2002, p.128)

À cet égard, la Ville de Terrebonne dit vouloir tirer profit des milieux humides et les intégrer dans un projet de pôle industriel « vert ». En 2003, dans une demande d'acquisition du site de la Défense nationale, la Ville fournit un plan directeur des zones humides au Ministère de l'Environnement et fait part de sa volonté de protéger 50% de ces milieux et de les mettre en valeur :

« [...] nous savons que le projet doit composer avec la présence de zones humides existantes au cœur de la Cité. [...] Plutôt que de considérer ces zones humides comme des contraintes, nous en faisons des éléments positifs. Ces zones humides sont intégrées dans le concept d'une Cité « verte », telle que déjà présentée » (Municipalité régionale de comté les Moulins, 2002, Annexe-2)

L'exploitation de la forêt : concilier ses ressources

À la suite de la tenue du *Sommet sur la forêt privée* en 1995, la gestion de la forêt privée est prise en charge à l'échelle régionale par des agences de mise en valeur de la forêt privée, en l'occurrence l'*Agence de la forêt privée de Lanaudière*, qui rassemble différents partenaires, soit les propriétaires, les industries forestières, les instances municipales et le gouvernement du Québec (ministère des Forêt de la Faune et des Parcs, s.d.). Dans ce contexte, la MRC adopte, dans son schéma d'aménagement révisé, un discours utilitariste sur l'exploitation de la forêt afin de respecter les objectifs définis quelques années auparavant lors du *Sommet*. Cette consultation

auprès des acteurs de la forêt privée a permis de faire ressortir différentes perceptions. Les objectifs qui ont été définis ont fait prendre conscience des différentes formes de valorisation de la forêt dans la planification de l'aménagement du territoire. Il s'agit, à ce sujet, de considérer l'ensemble des « ressources » de la forêt qui n'est pas réductible à la matière ligneuse, mais qui concerne également la faune et la flore ainsi que les paysages :

« [...] la MRC favorise pour ces secteurs, la mise en valeur de la forêt et la récolte de la matière ligneuse, tout en portant une attention particulière à la protection des autres ressources de la forêt, tels la faune, l'eau, le paysage et le sol forestier. La MRC favorise également une cohabitation harmonieuse entre les pratiques sylvicoles et les activités de récréation extensive » (Municipalité régionale de comté les Moulins, 2002, p. 128).

Cette manière d'appréhender la forêt s'inscrit dans l'approche du développement durable qui définit la conservation comme « la gestion de l'utilisation par l'homme de la biosphère de manière que les générations actuelles tirent le maximum d'avantages des ressources vivantes » (Bernandi et Blandin, 2012, p.135). Avec ce nouveau discours, s'ajoutent de nouvelles mesures d'encadrement des activités agroforestières et de protection de la forêt. Le document complémentaire du SAD stipule, à ce sujet, que « toute exploitation de la forêt doit être appuyée par un plan d'aménagement forestier (PAF), produit pour le propriétaire du terrain et approuvé par l'Agence de mise en valeur de la forêt privée » (Municipalité régionale de comté les Moulins, 2002, p. 128). Ce dernier agit comme outil d'encadrement des pratiques d'exploitation forestière de manière qu'elle se fasse « en conformité avec les objectifs de la MRC en matière de protection de la faune, des paysages, de l'eau et des sols forestiers » (Municipalité régionale de comté les Moulins, 2002, p. 128).

La forêt patrimoniale et écologique

Selon certaines dispositions à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le Schéma d'aménagement doit « comprendre une détermination de toute partie du territoire présentant un intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique (article 5). Dans cette perspective, certains lieux et certaines caractéristiques de la forêt sont identifiés comme des éléments d'intérêt patrimonial ou écologique. À propos des éléments d'intérêt patrimonial, ni la forêt ni le grand coteau ne figurent parmi la liste. Néanmoins, ils s'y retrouvent comme des composantes qui, associées avec d'autres éléments porteurs de valeurs historiques ou culturelles,

forment un élément d'intérêt patrimonial. Le site du domaine seigneurial de Mascouche est, à ce sujet, un exemple éloquent. Le SAD identifie le site comme un élément d'intérêt patrimonial et le couvert forestier s'y inscrit comme un des éléments constitutifs du domaine :

« Le site du domaine seigneurial de Mascouche présente un intérêt patrimonial de par sa topographie, son couvert forestier et ses potentiels esthétique, écologique, historique et archéologique » (Municipalité régionale de comté les Moulins, 2002, p. 209).

Le même constat peut être dressé à propos des percées visuelles sur le grand coteau à partir du rang du Grand Coteau. À ce propos, le SAD identifie le rang du Grand Coteau comme un élément d'intérêt patrimonial. Dans ce contexte, c'est le paysage perceptible à partir de la route qui porte l'intérêt et les percées visuelles sur le Grand Coteau en sont des composantes :

« Bordé de plusieurs ensembles agricoles et offrant des percées visuelles intéressantes sur le Grand Coteau, ce rang présente un paysage rural traditionnel exceptionnel » (Municipalité régionale de comté les Moulins, 2002, p. 209).

En ce qui a trait aux éléments d'intérêt écologique, le document de planification identifie les forêts de la MRC qui correspondent, de manière générale, aux grandes superficies boisées qui ont échappé à l'urbanisation :

« Jadis, le territoire de la MRC était majoritairement recouvert d'une forêt dense et mature. Le développement urbain et l'agriculture ont peu à peu affecté ces boisés, de sorte qu'il reste très peu de forêts sur le territoire. [...] le milieu forestier de la MRC regroupe 223 boisés couvrant 27,5% du territoire » (Municipalité régionale de comté les Moulins, 2002, p.212).

Pour évaluer la valeur de ces boisés, le document s'appuie sur une étude menée en 1995 qui se basait sur quatre critères : l'âge, la hauteur, la densité et le type d'essence. Selon cette méthode d'évaluation, la forêt du domaine seigneurial est celle qui aurait la plus importante valeur esthétique et écologique étant donné que, contrairement aux autres boisés, elle a été exempte de coupes commerciales au courant du dernier siècle. Conséquemment, elle détient une valeur de rareté dans le contexte géographique de la région de Montréal :

« Parmi tous les boisés de la MRC, la forêt du domaine seigneurial de Mascouche constitue la plus grande étendue de boisé à forte valeur esthétique et écologique de la MRC, en raison des essences dominantes ainsi que de la densité des tiges. [...] Il en résulte un environnement d'une qualité esthétique exceptionnelle et unique dans la région de Montréal » (Municipalité régionale de comté les Moulins, 2002, p.212).

3.1.6 Période 2007-2019: La forêt métropolitaine

3.1.6.1 Mobilisation collective pour protéger la forêt : l'émergence d'un nouveau discours

Durant cette période, deux cas de mobilisation collective pour préserver la forêt se dégagent du corpus de données. En analysant le discours des acteurs mobilisés, ces cas de figure montrent, d'une part, la persistance de la valeur récréative de la forêt et de son incidence positive dans la perception de la qualité du cadre de vie des résidents et, d'autre part, l'émergence d'une nouvelle interprétation de la forêt arrimée plus particulièrement à un changement d'attitude vis-à-vis des milieux humides. Dans le premier cas, les infrastructures de loisirs extensifs développés par les municipalités ont permis un contact direct et quotidien avec certains secteurs de la forêt. Lorsqu'à Mascouche, un projet immobilier menace la disparition d'une partie de ce réseau, des résidents se mobilisent en critiquant la dégradation constante du couvert forestier dans la région. Dans une tout autre perspective, le terrain de la Défense nationale est inaccessible en raison des activités militaires qui y ont pris place entre 1942 et 1967. La relation entre la communauté locale et ce territoire est donc quasi inexistante. Néanmoins, les milieux humides de ces terrains ont de la valeur pour d'autres groupes d'acteurs qui s'expriment au courant de cette période : les organismes de protection. Les connaissances scientifiques qu'ils vulgariseront vont ensuite servir de base narrative pour mobiliser d'autres individus de la communauté dans la revendication de la protection des milieux humides de ce territoire.

Le cas de la zone 501 à Mascouche : un symbole de la transformation de l'environnement de proximité

La zone 501 est un des lots qui sont adjacents au parc de l'Étang-du-Grand-Coteau, maintenant connu sous le nom de parc du Grand Coteau. Elle se situe dans un milieu boisé, comporte des lacs, des milieux humides et des sentiers y sont aménagés en continuité avec le réseau du parc. Ces derniers sont, depuis des décennies, fréquentés par des résidents de la région qui y pratiquent

des activités de plein air (marche, ski de fond, raquette, VTT, etc.). Cette infrastructure qui permet un contact quotidien avec la forêt a fait en sorte que la communauté locale la valorise maintenant comme un élément tributaire de la qualité de son cadre de vie. En 2007, lorsqu'un citoyen de Mascouche s'aperçoit qu'un lac a été vidé et qu'un projet immobilier est prévu dans cette zone qu'il croyait appartenir à la Ville, une mobilisation citoyenne s'enclenche. Quelques mois plus tard, une pétition signée par plus de 2 500 personnes demande au maire de la municipalité d'acquiescer les terrains et de les soustraire du développement immobilier.

Si quelques arguments écologiques en lien avec la protection des milieux humides sont évoqués par le groupe de citoyens qui s'opposent au projet, c'est la perte de superficie forestière au profit du développement immobilier qui retient surtout l'attention. En effet, cette situation est appréhendée comme une tendance généralisée dans la région. La communauté locale fait valoir qu'une transformation intense de son environnement de proximité s'opère depuis plusieurs années et qu'il est maintenant indispensable de protéger les boisés qui se font de plus en plus rares :

« Il faut un jour que cela arrête et qu'on prenne le temps de préserver certains espaces. Sinon, dans quelques années, il n'y aura plus de nature à Mascouche, sauf quelques petits parcs et la forêt seigneuriale du Manoir. Est-ce que c'est ça qu'on veut comme ville? » (Ladouceur, 2007, p. A-4).

« Je me suis installé à Mascouche parce qu'il y restait beaucoup de secteurs boisés et maintenant, je suis en perte d'année en année » (« Pour un vrai Mascouche vert », 2007, p. A-6).

Le cas du terrain de la Défense nationale : la forêt comme outil de lutte aux changements climatiques

Dans le cas de la mobilisation pour la protection du terrain de la Défense nationale, l'initiative est portée par un organisme de protection créée en 2007 : le Comité environnement les Moulins (CEM). Ce dernier est composé de plusieurs experts dans le domaine de l'environnement qui ont des connaissances spécifiques leur permettant d'interpréter la forêt sous un autre angle et de lui attribuer d'autres valeurs. Au moment de la création de cet organisme, l'attitude vis-à-vis des milieux humides se transforme au Québec depuis une dizaine d'années déjà (Tremblay & Poullaouec-Gonidec, 2002). En ce qui a trait au terrain de la Défense nationale, c'est durant les

années 2000 que le CEM médiatise sa position en faveur de la protection de ses écosystèmes. Son discours soulève principalement les différentes fonctions des milieux humides comme outil de lutte au changement climatique :

« D'une superficie équivalente à 632 terrains de football, soit 316 hectares, les milieux humides qu'on y trouve contribuent grandement au maintien de notre qualité de vie. En effet, les tourbières représentent à elles seules l'écosystème le plus efficace pour lutter contre les gaz à effet de serre » (Cousineau, 2007).

À travers la vulgarisation de connaissances scientifiques, l'organisme sensibilise les citoyens à l'importance du rôle de ses milieux de manière à leur faire comprendre la valeur que portent les tourbières, les marais et les marécages et, du même coup, à faire reconnaître la nécessité de les inclure dans le mouvement de protection :

« Lorsque les gens réalisent que les tourbières de Terrebonne, qui ont plus de 10 000 ans, purifient l'eau et l'air, alimentent ruisseaux et rivières, contribuent à la qualité de l'eau que l'on consomme, en plus d'assurer la survie d'espèces qui ne pourraient vivre ailleurs, ils nous appuient volontiers et joignent leur voix à la nôtre » (« Si l'environnement vous préoccupe », 2007).

Pour eux, une destruction même partielle du milieu entraînerait des conséquences graves, notamment la perte de biodiversité :

« « La dégradation de ces milieux aurait de graves conséquences sur le plan environnemental, dont d'abord la perte des habitats de la faune et de la flore », affirme Martin Lapointe, secrétaire du CEM » (« Bénéficiez de sites exceptionnels », 2001).

Ayant été favorable au projet de la *Cité industrielle* lors de la rédaction du premier SAD, la MRC des Moulins change son fusil d'épaule à compter de 2013 à la suite des revendications portées par le CEM et d'une caractérisation plus approfondie des milieux humides du site de la Défense nationale. L'instance décisionnelle régionale admet, à partir de ce moment, que le site est composé de milieux naturels d'une valeur écologique et environnementale exceptionnelle et elle souhaite le conserver en « minimisant les interventions humaines » (Municipalité régionale de comté les Moulins, 2013, p. 3-12). À ce propos, il faut noter que la crise économique de 2008 a

eu comme effet de ralentir les investissements sur le territoire. En ce sens, la décision de la MRC d'abandonner le projet a peut-être été en partie influencée par la conjoncture économique.

3.1.6.2 La forêt à l'échelle métropolitaine : l'entrée en vigueur du PMAD

Un des événements marquants de cette période est sans équivoque l'entrée en vigueur, en 2012, du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Ce document de planification s'intéresse au territoire de la région du Grand Montréal qui regroupe 82 municipalités. Il présente des orientations et des objectifs sur plusieurs dimensions de l'aménagement qui doivent ensuite être intégrées dans les documents de planification des instances municipales comprises dans le territoire. En ce sens, l'entrée en vigueur du PMAD aura une répercussion sur la manière d'appréhender et même de valoriser la forêt dans les documents de planification de la MRC. Par ailleurs, les orientations et objectifs sont susceptibles d'avoir des effets sur les initiatives de protection et les interventions d'aménagement. En effet, certains milieux de la forêt ont un potentiel de développement récréotouristique à l'échelle métropolitaine. En ce sens, la CMM s'implique dans certains enjeux de protection locaux en offrant des outils financiers pour les protéger et les mettre en valeur. C'est le cas du projet de parc régional du Domaine seigneurial à Mascouche.

La protection des milieux naturels dans le PMAD : un nouveau contenu normatif

En matière d'environnement, le PMAD définit des objectifs dans le but de protéger et de mettre en valeur les milieux naturels du Grand Montréal. En continuité avec la volonté du gouvernement du Québec de poursuivre ses efforts de protection des milieux naturels, le PMAD fixe l'objectif de superficie à protéger à 17% du territoire et prévoit d'augmenter le couvert forestier à 30% (Communauté métropolitaine de Montréal, 2012). Le PMAD souligne également l'importance de la protection et de la mise en valeur des milieux naturels « pour assurer l'attractivité et la compétitivité de la région » (Communauté métropolitaine de Montréal, 2018, p.7). De manière à répondre à ces deux objectifs, le concept de la *Trame verte et bleue* établit des territoires d'intérêts ayant un potentiel de conservation et les regroupe en cinq catégories : les aires protégées, les bois métropolitains, les corridors forestiers, les milieux humides et les paysages d'intérêt métropolitain.

Pour justifier les territoires identifiés, le PMAD mobilise des concepts qui s'inscrivent dans un mouvement d'écologisation de la protection de la nature. Le document de planification expose

comme objectif global de la protection des milieux naturels la valorisation de la biodiversité. Cette position vis-à-vis la protection de la nature demande de s'intéresser à la diversité écologique et à son érosion sur l'ensemble du territoire. En ce sens, ce ne sont pas seulement les milieux naturels « remarquables » qui sont dignes de protection, mais également la nature dite « ordinaire » que les hommes côtoient chaque jour et qui participe à la diversité écologique dans une mosaïque régionale d'écosystèmes (Larrère et Larrère, 2018).

Le PMAD aborde également le concept de « services écologiques » rendus par les milieux naturels. Cette notion est une forme d'évaluation économique, et parfois même marchande, de la biodiversité qui s'intéresse aux services qu'apportent les écosystèmes aux humains, qu'ils soient de nature socioculturelle, d'approvisionnement ou de régulation (Larrère et Larrère, 2018). Parmi ceux-ci, la CMM met en évidence « l'atténuation des inondations, l'épuration de l'air, la régulation du climat, la séquestration de carbone ainsi que de nombreux avantages socioculturels et socioéconomiques tels le bien-être, le développement cognitif ainsi que le potentiel récréotouristique » (Communauté métropolitaine de Montréal, 2012, p.173).

Afin de mettre en place le concept de la *Trame verte et bleue*, la Communauté métropolitaine compte, d'une part, sur l'acquisition d'espaces naturels. À cet égard, elle offre deux programmes de financement : le *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue* sur le territoire métropolitain et le *Programme d'acquisition et de conservation d'espace boisé*. D'autre part, la CMM compte sur l'intégration des critères de protection dans les outils de planification régionaux et municipaux. Par souci de cohérence entre les outils de planification à toutes les échelles, la LAU prévoit des mesures pour assurer leur conformité. En ce sens, les MRC « dont le territoire est en tout ou en partie compris dans celui de la Communauté [doivent] adopter, dans les deux années suivant l'entrée en vigueur du PMAD, un règlement de concordance de son schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour se conformer aux orientations, aux objectifs et aux critères du PMAD » (Communauté métropolitaine de Montréal, 2018, p.6).

Les impacts du PMAD dans les documents de planification régionaux et locaux

L'approche à la protection de la nature adoptée dans le PMAD attribue de nouvelles valeurs à certains boisés de la MRC. En effet, dans les documents de planification précédents, seule la forêt du domaine seigneurial était identifiée, sur la base d'une méthode d'évaluation selon quatre

critères, comme une forêt à forte valeur esthétique et écologique. Le SAD reconnaît et identifie désormais l'ensemble des éléments d'intérêt écologique identifiés dans le PMAD. La MRC intègre également de nouvelles mesures pour encadrer l'abattage d'arbres dans le but de préserver un couvert forestier représentant 30% du territoire.

Les plans et politiques municipaux

À l'échelle municipale, deux initiatives montrent un changement dans la manière d'évaluer la valeur des boisés et de planifier la protection des milieux naturels. D'abord, la Ville de Mascouche a réalisé, en collaboration avec une firme spécialisée dans l'inventaire et l'évaluation écologique, un *Plan directeur des milieux naturels* (PDMN). Celui-ci identifie les peuplements forestiers ainsi que les communautés végétales présentes sur le territoire. Afin d'établir une stratégie de conservation, il les évalue pour leur attribuer un rang de priorité. Comme c'est le cas dans l'approche à la protection du PMAD, la notion de biodiversité se retrouve au cœur de la détermination de la valeur écologique. À cet égard, l'évaluation se fait sur davantage de critères que dans les périodes précédentes et intègre la notion de connectivité des écosystèmes. Si certains des critères demeurent, comme la maturité et le caractère unique des peuplements, d'autres s'ajoutent. La connectivité avec le réseau hydrographique et avec d'autres unités forestières ainsi que la présence de milieux humides sont des exemples de critères dont la considération est nouvelle.

Le plan s'intéresse également, dans une moindre mesure, à la valeur sociale de la forêt. La présence d'équipement récréatif (piste cyclable, sentier équestre, sentier de randonnée, etc.) et la proximité avec un milieu résidentiel ont été considérées comme des caractéristiques portant une valeur sociale.

De son côté, la Ville de Terrebonne adopte en 2009 une *Politique de l'arbre*. Cette dernière appréhende l'arbre dans différents contextes (isolé, aligné, groupé, boisé, corridor écologique) et identifie ses contributions de diverses natures (environnementale, paysagère, économique, socio psychologique et éducative). La politique de l'arbre aborde la notion des connectivités des écosystèmes et de préservation de la biodiversité et, comparativement au plan de Mascouche, tend à considérer davantage la contribution à la qualité du cadre de vie.

De plus, en 2011, la Ville de Terrebonne élabore un *Plan directeur de développement durable de la côte Terrebonne*. Ce document caractérise le secteur ouest de la ville, au nord du chemin de la

Côte Terrebonne, et indique la présence d'importants milieux naturels. Cette étude du territoire a engendré une modification de la planification du développement résidentiel projeté à l'échelle de la Ville. Effectivement, les connaissances acquises sur le milieu ont permis de comprendre davantage la dynamique des écosystèmes du secteur et de réévaluer les affectations du territoire. Dans ce contexte, en 2010, la MRC des Moulins a procédé à l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire dans le but de modifier l'usage de certains secteurs. Ainsi, des terrains affectés à un usage résidentiel se sont retrouvés dans la catégorie conservation et, à l'inverse, certains sites affectés à la conservation se sont ouverts au développement (Municipalité régionale de comté des Moulins, 2013). Ce plan directeur a donné lieu au projet de développement immobilier du nom d'*Urbanova*. Au centre du projet, le concept de corridor de biodiversité agit comme lien entre les milieux naturels sur le territoire en assurant la connectivité avec les boisés et milieux naturels d'intérêt identifiés par la Ville. En date de 2012, la ville commence l'acquisition des terrains faisant partie du corridor de biodiversité, dans le but qu'ils deviennent de propriété publique. À cette fin, la ville mandate l'organisme Nature-Action Québec pour coordonner le processus et assumer le rôle de négociateur.

Un coup de pouce pour la mise en valeur du domaine seigneurial

Étant un lieu qui porte plusieurs valeurs (patrimoniales, historiques, écologiques, esthétiques, récréatives) aux yeux des instances décisionnelles et de la communauté locale, le domaine seigneurial fait l'objet d'un projet de parc régional. La municipalité prévoit créer un parc régional agissant à titre de pôle récréotouristique. Le projet inclut la restauration des bâtiments patrimoniaux, l'aménagement de plusieurs espaces verts ainsi que la réalisation d'un circuit de sentiers pédestres et cyclables donnant accès à la rivière Mascouche notamment. Depuis longtemps, l'idée de développer un projet qui allait générer une attractivité à l'échelle régionale est dans les cartons de la municipalité de Mascouche. En effet, en 2004, l'Université du Québec à Montréal (UQAM) avait acquis la propriété et comptait y développer un campus misant sur le potentiel patrimonial du bâtiment et son caractère prestigieux. La forêt du site présentait également un intérêt marqué pour l'institution universitaire. Pour plusieurs raisons, dont une crise financière à l'interne, l'Université a toutefois été forcée de laisser aller certains de ses immeubles, dont le site du domaine seigneurial, vendu à un propriétaire privé en 2007. La nouvelle fait alors réagir la Ville de Mascouche qui comptait sur un partenariat avec l'UQAM pour intégrer la forêt à un parc public protégé.

En 2010, le site est abandonné par son nouveau propriétaire. Il subira, comme le prédisaient des organismes de protection du patrimoine, plusieurs dégradations causées par du vandalisme et un incendie. En 2012, le PMAD identifie la forêt seigneuriale parmi les 31 boisés d'intérêt de la région métropolitaine. Trois ans plus tard, la municipalité acquiert le manoir et entreprend des démarches pour que la forêt fasse l'objet d'un don écologique. Néanmoins, la CPTAQ s'oppose à l'entente négociée avec le propriétaire qui demandait de conserver une partie du terrain. Lors d'un second essai auprès de la commission en 2018, la demande d'autorisation de fragmentation des terrains de la forêt domaniale nécessaire pour honorer l'entente est refusée.

En 2018, la ville présente son concept de parc régional lors de l'Agora métropolitaine, événement durant lequel les différents acteurs, élus comme citoyens, présentent des idées de mise en œuvre de PMAD. Moins d'un an plus tard, la municipalité signe une entente de principe avec la CMM pour une aide financière dans le but d'acquérir la forêt seigneuriale et, ultimement, de développer son projet. Ce financement rendu possible par le *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue*, permettra l'acquisition de 211 hectares de forêt. Pour la CMM, l'accessibilité à un milieu naturel exceptionnel combiné à la valeur patrimoniale de ce lieu lui confère un intérêt à l'échelle métropolitaine. Par ailleurs, le projet cadre dans les objectifs déterminés par l'instance régionale, ce qui l'incite à investir :

« Ce projet [...] est emballant parce qu'il permettra à la population de Mascouche et du Grand Montréal d'avoir accès à un milieu naturel d'exception. Il s'inscrit par ailleurs parfaitement dans les objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) qui identifie le Domaine seigneurial comme un site patrimonial d'intérêt métropolitain » (Ville de Mascouche, 2019).

3.1.6.3 Le discours type des promoteurs : un milieu de vie entre la nature et l'urbain

Le discours promotionnel des promoteurs immobiliers se transforme de manière significative lors de cette période. Tout d'abord, il est important de mentionner que le média par lequel le message publicitaire est communiqué change. Effectivement, les promoteurs immobiliers utilisent maintenant des sites web pour fournir de l'information sur leur projet. L'analyse du contenu de ces sites permet de faire plusieurs constats. Premièrement, il est rendu inévitable pour les promoteurs de miser sur l'environnement dans lequel s'insère le projet pour le promouvoir. En effet, l'ensemble des sites internet des projets immobiliers relevés vantent les qualités du cadre

de vie. Par ailleurs, le contexte géographique auquel on s'intéresse prend de l'expansion. En effet, dans la période précédente, les promoteurs misaient principalement sur l'environnement de proximité, donc le quartier et ses abords. Dans la période la plus récente, le discours publicitaire aborde à la fois les qualités du projet lui-même et ceux de la municipalité, de la région et même parfois de la région métropolitaine. À titre d'exemple, le promoteur du projet *Horizon* à Terrebonne mise avant tout sur les divers attraits que la ville recèle. En effet, sur la page d'accueil du site web, la description du projet évoque les qualités de la ville comme cadre de vie :

« En plus de son riche patrimoine naturel, vous y découvrirez des attraits culturels, gastronomiques, sportifs et historiques uniques, qui en font un véritable joyau et un cadre de vie exceptionnel » (Horizon Terrebonne, s.d.)

Le discours prédominant est celui d'un milieu de vie avec des caractéristiques urbaines, mais qui permet en même temps un contact avec la nature. Les slogans de plusieurs projets évoquent cette idée :

« Un mélange d'urbain et de nature » (Les Jardins Angora, 2016)

« Urbain et naturel » (Les constructions Jaly inc., s.d.)

Par ailleurs, l'ensemble des projets présentent, sous forme de liste, les qualités de la localisation du quartier et les diverses activités offertes dans la région. L'accès aux grands axes routiers, la proximité avec la gare de train de banlieue et avec les services (épicerie, centres commerciaux, etc.) sont souvent évoqués comme qualités « urbaines » des projets. En ce qui concerne la forêt, les divers sentiers pédestres, pistes cyclables et espaces verts existant sur le territoire sont également listés dans la plupart des sites. Un lien vers les sites internet de la municipalité et de l'organisme *Tourisme les Moulins* est parfois même ajouté afin de donner accès à un surplus d'information sur la région.

En plus de faire référence aux parcs et espaces verts de la ville, certains projets misent sur la conservation de milieux naturels et le développement d'infrastructures récréatives à l'intérieur même de leurs limites. Le projet *Urbanova* de Terrebonne et le projet *Les Jardins du Coteau* à Mascouche en sont des exemples. Dans les deux cas, les promoteurs tirent profit des espaces naturels protégés entre les terrains développés dans leur discours promotionnel :

« Le projet résidentiel Les Jardins du Coteau, situé à Mascouche, se distingue de par sa quantité d'espaces verts et zones conservées au naturel, permettant ainsi d'offrir plusieurs terrains sans voisins à l'arrière » (Les Jardins du Coteau, s.d.).

« L'environnement naturel représente l'attrait principal du projet. Les boisés, les ruisseaux, les milieux humides et la faune occupent plus de 37 % de la superficie du projet » (Urbanova, 2020).

3.3 Conclusion

L'analyse des résultats permet de constater des constances, des émergences et des oublis dans des valeurs sociales de la forêt de Terrebonne. Bien qu'une petite communauté anglophone l'eût déjà investie comme villégiature dans l'entre-deux-guerres, ce sont les années 1970 qui marquent l'invention de la forêt récréative dans la communauté francophone, valeur qui restera ancrée dans les discours et les pratiques jusqu'aujourd'hui encore. D'un potentiel inscrit dans un document de planification régionale, l'accessibilité à la forêt pour la récréation deviendra une caractéristique prédominante influençant le choix de lieu de résidence et, du même coup, une qualité du cadre de vie mise de l'avant dans les stratégies promotionnelles de la MRC, des Villes et des promoteurs immobiliers.

La récupération du référent de la nature sauvage, le modèle de la *Wilderness*, est une autre constante qui transcende les périodes. Territoire transformé par l'exploitation du bois et du sable, la forêt est naturalisée, même s'il ne s'agit pas toujours de forêt de grande qualité, à travers le discours de l'ensemble des acteurs et cela durant toutes les périodes. La valorisation de son caractère naturel semble être intrinsèquement associée aux qualités esthétiques perçues et au potentiel de la pratique d'activités de plein air.

Au tournant des années 2000, les sensibilités aux qualités écologiques de la forêt de Terrebonne commencent à s'exprimer. C'est plus précisément l'annonce d'un projet de développement industriel sur ce qui constitue le plus important milieu humide de la région de Montréal, composé de tourbières, de marais et de marécage, qui incitera un groupe d'individus à créer un organisme de protection et à se mobiliser. L'entrée en vigueur du premier *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* qui mobilise les concepts de services écosystémiques et de

biodiversité aura également une influence sur la manière d'identifier les éléments d'intérêt et d'évaluer la valeur de la forêt dans les documents de planification de la MRC et des Villes.

Chapitre 4 – Discussion

Ce chapitre de discussion est divisé en quatre points principaux. D'abord, il aborde des phénomènes de transformation des valeurs qui transcendent les périodes abordées dans le chapitre précédent : (1) le phénomène d'invention paysagère dans la planification régionale et (2) la persistance du mythe de la nature sauvage. Puis, (3) la contribution de l'analyse d'articles de journaux locaux dans l'étude des valeurs, plus particulièrement en période de conflit, sera discutée. Finalement, le chapitre se terminera avec (4) les limites de la recherche.

4.1 Des inventions paysagères

L'appréciation du territoire est subjective et ancrée dans le temps (Roger, 1997). Le paysage, appréhendé comme un construit social, s'invente par l'entremise de mots et d'images (*in visu*) ainsi que par l'aménagement et les pratiques sociales (*in situ*) (Roger, 1997). Selon la théorie de l'« artialisation », ce serait les représentations artistiques du paysage qui procéderaient à une transformation du regard collectif et feraient émerger une sensibilité esthétique envers le territoire (Roger, 1997; Donadieu, 2002; Corbin, 1997). Au-delà de l'art, des recherches montrent que les transformations du rapport au territoire et l'évolution des valeurs peuvent également infléchir l'appréciation d'un espace (Genin Bonin, 2002 ; Tremblay et Poullaouec-Gonidec, 2002).

Dans le cadre de la présente recherche, les résultats révèlent que la qualification du territoire dans les documents de planification et la vulgarisation de connaissances scientifiques peuvent tout aussi contribuer à renouveler son appréciation. Deux moments marquent plus particulièrement des inventions paysagères : (1) l'invention de la forêt récréative au tournant des années 1970 et (2) l'invention de la forêt écologique durant les années 2000.

4.1.1 L'invention de la forêt récréative

La forme que prend l'expansion de plusieurs agglomérations urbaines américaines et européennes engendre une série de délaissés d'occupations antérieures (friches agricoles, emprises ferroviaires abandonnées, boisés, etc.), disséminés sur le territoire des agglomérations métropolitaines, à l'interstice des différents développements urbains (Whyte, 1968 ; Sieverts, 2004).

La forêt de Terrebonne, constituée de plusieurs espaces non ou difficilement constructibles (talus, marais, marécage, etc.), en est un exemple à l'exception de quelques lieux mis en valeur depuis longtemps, à l'instar du site du Manoir seigneurial. Si quelques secteurs de villégiature existaient avant les années 1970 (Terrebonne-Heights et Moorecrest) (Raoul Blanchard, 1939, ; Martel, 2017), ils ne représentaient qu'une valorisation de second ordre, loin derrière les villégiatures élitaires des Laurentides et des Cantons-de-l'Est, et limitée à une petite communauté anglophone. Il faut dire également que l'urbanisation de ces secteurs, suite à la Seconde Guerre mondiale, a significativement transformé l'ambiance champêtre des lieux (Martel, 2017). Rapidement, le couvert forestier et les petites habitations de bois ont laissé place à des terrains dépouillés d'arbres, gazonnés et à de nouvelles maisons octroyant des allures de banlieue classique et sans distinction au territoire (Martel, 2017).

L'avènement de la société des loisirs et, plus particulièrement, l'identification d'un besoin en espaces de loisir dans le Schéma directeur des structures publié en 1973 attribue un potentiel récréatif aux espaces dits « libres » et « inoccupés ». Si les pratiques récréatives en forêt existaient avant 1970, le fait de nommer cette qualité et d'orienter l'aménagement du territoire en fonction de ce potentiel transforme le regard que les différents acteurs portent sur la forêt (voir fig. 9). D'un espace de production, à une sorte de non-lieu, la forêt de Terrebonne se révèle alors comme un « terrain de jeu ».

Peu à peu, cette qualité se traduit en valeurs pour différents acteurs de la communauté. Les résultats de l'analyse des valeurs révèlent, à partir de ce moment, des préoccupations de plus en plus marquées face à la destruction de la forêt causée par l'exploitation des sablières, et plus tard, par le développement immobilier. Il faut dire que l'appréciation esthétique et le bien-être procuré par le contact avec la nature sont intrinsèquement reliés à l'émergence de la valeur récréative de la forêt (Poullaouec-Gonidec et al., 2005). Ainsi, sa reconnaissance au sein de la communauté laissera place à des initiatives pour protéger les caractéristiques tributaires de l'expérience en milieu boisé dont les activités récréatives dépendent (voir fig. 9).

Par ailleurs, cette nouvelle forme d'appréciation sera ultérieurement utilisée comme levier de valorisation territoriale par les instances décisionnelles. Prenant conscience de l'importance des retombées économiques associées à la présence de la forêt sur leur territoire, les organismes municipaux réaliseront des projets de mise en valeur afin d'attirer des investissements sur leur territoire (le Parc de l'Étang-du-Grand-Coteau, notamment). La forêt, valorisée pour sa beauté,

les activités récréatives qu'elle supporte et le sentiment de calme qu'elle accueille, devient un élément distinctif du cadre de vie de la région. En ce sens, cet avantage comparatif lui attribue une valeur économique qui incite la MRC et les municipalités à aménager des infrastructures qui tirent profit des qualités perçues dans la forêt.

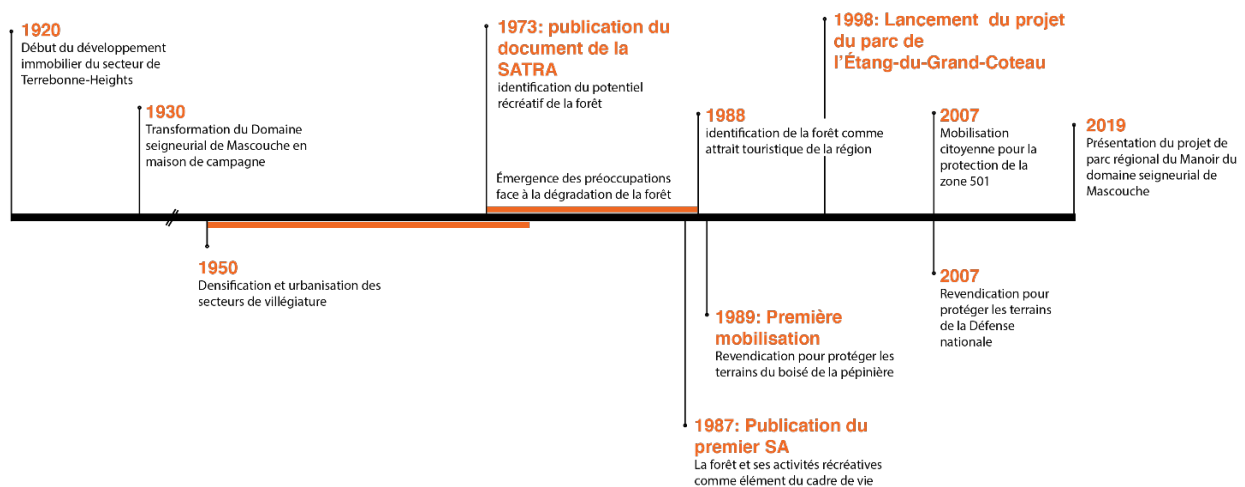


Figure 9 - Ligne du temps de l'invention de la forêt récréative

4.1.2 La forêt écologique

Depuis les années 1980, le développement de la notion de biodiversité donne une nouvelle substance à la protection de la nature et modifie par le fait même le rapport au territoire (Larrère et Larrère, 2018). La prise de conscience d'une érosion globale des écosystèmes et des conséquences qui en découlent change la manière de valoriser la forêt : elle est appréhendée comme un support à la biodiversité et comme un outil de lutte aux changements climatiques.

Cette nouvelle sensibilité à l'égard des milieux naturels s'est d'abord manifestée chez les écologistes (scientifiques et militants) qui vont dénoncer les effets des activités humaines sur la planète et souligner la capacité limitée de la biosphère à se réguler (Bergandi et Blandin, 2012).

À travers la tenue de grandes conférences mondiales qui ont rassemblé la communauté scientifique et les gouvernements, les pays industrialisés se sont dotés de politiques et de documents de référence permettant d'institutionnaliser les notions de biodiversité et de services écologiques (Larrère et Larrère, 2018).

Ces valeurs environnementales teinteraient la représentation de certains espaces (Larrère et Larrère, 2018). À cet égard, l'exemple de l'infléchissement de l'appréciation des marécages montre bien comment les qualités écologiques d'un lieu peuvent conditionner son appréciation esthétique (Poullaouec-Gonidec, 2004). Les résultats de la présente recherche, plus particulièrement l'exemple des terrains de la Défense nationale, reflètent bien l'émergence de cette esthétique environnementale. L'analyse des données permet également d'esquisser les mécanismes de construction d'une valorisation sociale, à l'échelle locale, des qualités écologiques de la forêt. Si les valeurs environnementalistes sont aujourd'hui partagées par une grande partie de la population occidentale et influencent le rapport des communautés à certains milieux, il est important de souligner que leur adhésion fait face à d'importantes limites lorsqu'elles sont opposées, entre autres, à des considérations de nature économique.

4.1.2.1 La vulgarisation de connaissances scientifiques

Les nouvelles valeurs révélées par le filtre des connaissances écologiques de la forêt de Terrebonne sont d'abord perçues par des spécialistes. Ce sont en effet des experts dans le domaine de la biologie et de l'écologie qui créent en 2007 un organisme de protection, le Comité Environnement le Moulins, dans le but de sensibiliser la population à l'importance des milieux naturels du territoire et de faire pression sur les élus pour les protéger (« Si l'environnement vous préoccupe », 2007). L'organisme s'est notamment impliqué dans les démarches de protection des tourbières des terrains de la Défense nationale qui forment le plus grand milieu humide de la région de Montréal (« Si l'environnement vous préoccupe », 2007).

Ces derniers sont inaccessibles depuis la fermeture du champ de tir Saint-Maurice en 1966 en raison de la présence d'explosifs et donc exclu du potentiel récréatif attribué au reste de la forêt au tournant des années 1970 (Limoges, 2012). En ce sens, l'espace est demeuré peu valorisé par la communauté locale jusqu'à la proposition d'un projet de développement industriel qui suscitera une opposition initiée par le CEM. Afin d'associer un plus grand nombre de personnes dans leurs revendications, l'organisme ancre ses propos dans des enjeux qui ont de l'importance

pour la communauté locale. À titre d'exemple, une vidéo informative met l'accent sur les bienfaits qu'apportent les tourbières à la qualité de l'eau et la régulation du niveau de l'eau de la rivière des Mille-Îles :

« Ce sont des milieux qui purifient les ruisseaux qui vont vers la rivière des Mille-Îles qui est importante pour la population. [...] Si les gens sont conscients qu'ils dépendent de la rivière des Mille-Îles qui chaque printemps déborde et à chaque été manque d'eau, des terres comme celles-ci qui durant toute l'année envoient de l'eau à la rivière des Mille-Îles, de l'eau pure, c'est vraiment important » (« Si l'environnement vous préoccupe », 2007).

En vulgarisant des notions complexes et en sensibilisant la communauté à l'importance de la conservation des milieux humides, l'organisme donne alors de nouvelles clés d'interprétation du territoire, ce qui contribuera à infléchir l'appréciation collective des terrains de la Défense nationale.

4.1.2.2 L'écologisation de la protection de la forêt

Le PMAD, publié en 2012, intègre les notions de protection de la biodiversité et de services écologiques pour justifier sa stratégie de conservation des milieux naturels à l'échelle métropolitaine. En proposant le concept de la Trame verte et bleue, la CMM tente de répondre à des objectifs de nature écologique (préserver la biodiversité et entretenir les services écologiques) et économique (assurer la compétitivité et l'attractivité de la région). Le document permet non seulement d'exiger de l'ensemble des municipalités l'intégration de ces objectifs dans leur document de planification respectif, mais également de mettre à disposition des ressources financières pour la réalisation de projets de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

À partir des années 2000, les résultats montrent une prédominance de la valeur écologique, que ce soit dans le discours des promoteurs immobiliers qui dépeignent un mode de vie qui « respecte l'environnement », ou dans celui de la communauté locale qui mobilise des notions de services écologiques pour revendiquer la protection de la forêt. Pourtant, la forêt de Terrebonne n'est pas seulement un héritage écologique, mais aussi le reflet d'une culture qui semble être oublié.

Ce désinvestissement des valeurs culturelles liées à la dimension historique des lieux, au rôle qu'ils jouent dans les quartiers (lieu de rencontre, de loisir, etc.) et aux significations que la communauté accorde à la forêt, est peut-être en partie une conséquence d'une planification

métropolitaine qui identifie et caractérise les milieux naturels au travers de méthodes scientifiques et économiques. La perspective métropolitaine qui appréhende les potentiels propres à cette échelle est certes pertinente et nécessaire. La mise en œuvre du PMAD a d'ailleurs facilité la création de plusieurs projets de mise en valeur dans la région les Moulins qui, faute de financement, n'auraient autrement vu le jour (Parc du Domaine seigneurial, Corridor écologique de la Forêt du Grand Coteau, etc.). Elle permet également d'éviter les projets à la pièce et d'intégrer les initiatives locales dans une vision régionale métropolitaine. Néanmoins, le concept semble reléguer dans l'oubli les spécificités et les significations locales de ces milieux n'encourageant pas une réflexion à propos de ces aspects. Pourtant, les boisés des régions périurbaines auraient une forte signification pour les résidents, participant à l'ambiance des quartiers et agissant comme lieux de rencontre sociale (Bergeron, 2012).

Comme cela ressort dans plusieurs études, les espaces verts deviennent des éléments identitaires forts pour les résidents, ce qui expliquerait en partie leur volonté de les protéger (Bergeron, 2012; Manzo et Perkins, 2006). En ce sens, même si le discours de la communauté locale n'aborde peu ou pas cet aspect, on peut imaginer que cet attachement à la forêt existe, mais reste dans l'angle mort des arguments écologiques qui correspondent davantage au langage que les instances décisionnelles adoptent.

4.2 Le mythe persistant de la nature sauvage

Le désinvestissement des valeurs culturelles de la forêt préalablement expliqué peut également tenir d'une aspiration persistante à une nature sauvage et authentique qui s'impose par rapport à la valorisation des traces du passé (Domon, 2015). Cette préférence pour une nature qui n'a pas été transformée de manière significative par l'homme s'ancre dans l'imaginaire de la *Wilderness* qui anime le mouvement préservationniste au Québec (Domon, 2015; Larrère et Larrère, 2018). Indissociable de l'expérience de la découverte des grands espaces naturels par les premiers colons, l'entretien de ce mythe fait en sorte que la nature valorisée est celle qui se situe à l'opposé des terres habitées et aménagées par les sociétés humaines, en l'occurrence les espaces rebelles et désertés (Joliet et Jacobs, 2009). Cette idée trouve également écho dans le mouvement transcendentaliste américain qui associe la nature à un endroit de liberté dans lequel tous les êtres vivants agissent selon leur propre volonté (Larrère et Larrère, 2017). Il s'agit d'une nature

extérieure à l'homme qui ne peut y être qu'un visiteur temporaire pour profiter de l'expérience du naturel (Descola, 2005; Larrère et Larrère, 2018).

Ce dualisme entre nature et culture, ce que Philippe Descola (2005) nomme l'ontologie naturaliste, a influencé notre manière d'aménager et de pratiquer le territoire. Il a entre autres favorisé la création de grands parcs et de réserves pour conserver des espaces sauvages ou faiblement anthropisés (Larrère et Larrère, 2018). Cette sensibilité à la nature sauvage suscite par ailleurs l'émergence d'activités de plein air en lien avec la découverte et l'aventure (Larrère et Larrère, 2018; Joliet et Jacobs, 2009).

Bien que la forêt de Terrebonne soit fortement transformée par les activités humaines (coupes commerciales, exploitation de pépinière, champs de tir, etc.), le discours des spécialistes et de la communauté locale qualifie tout de même le milieu comme étant « sauvage » et à l' « état naturel ». En 1973, l'idée d'une nature originelle, non investie par l'homme est récupérée dans le Schéma directeur qui l'associe au potentiel récréatif de la forêt. À ce sujet, une des stratégies proposées pour développer la fonction loisir du territoire consiste à conserver des « zones sauvages » pour créer des « terrains d'aventure ».

Dans les années 1990, le discours de la communauté locale entourant la mobilisation pour protéger le boisé de la pépinière interprète ce qui constitue un ancien espace de plantations d'arbres destinés à être replantés sur le territoire de la Ville de Montréal comme un espace naturel :

« une pétition circule présentement demandant à la ville de préserver le boisé de la pépinière à l'état naturel » (Danzelm, 1990, p.22)

Plus récemment, les documents de planification régionale de 2002 et de 2017 proposent des stratégies de conservation qui s'appuie sur la réduction des interactions humaines. À titre d'exemple, le SAD révisé de la MRC les Moulins suggère, pour maintenir le potentiel écologique des boisés d'intérêt, de « limiter le plus possible les interventions humaines » (Municipalité régionale de comté les Moulins, 2002).

Si aujourd'hui la notion de la nature sauvage est entremêlée avec d'autres filtres d'interprétation et de valorisation (écologique, entre autres) il demeure que l'héritage culturel est difficile à intégrer lorsqu'il est question de la forêt, symbole fort de la *Wilderness* en Amérique du Nord

(Domon, 2015). Dans le cadre de la présente recherche, très peu de récits sur les occupations passées de la forêt de Terrebonne ont été inventoriés, mis à part les études et articles rédigés par le géographe-historien Claude Martel. La population locale ne semble tout simplement pas connaître ou être sensibilisée à la dimension historique de cet espace. De surcroît, les lieux dont la toponymie rappelle leur usage passé sont qualifiés de « naturels » et de « sauvages » (le boisé de la pépinière, par exemple). Si certains spécialistes mettent de l'avant le reflet des usages passés dans leur discours, cet aspect demeure une perspective experte et ne percole que peu dans le reste de la communauté. Pourtant, les traces sont bien présentes et, pour certaines d'entre elles, documentées (Martel, 2017). Cette persistance d'une vision dualiste de la nature n'est pas sans danger. Elle suppose, en effet, que « toute intervention sociale collective ne peut être que destructrice » (Larrère et Larrère, 2018, p.80). Or, il existe certaines pratiques qui peuvent favoriser la biodiversité, par exemple (Larrère et Larrère, 2018). Plusieurs anthropologues rappellent également comment cette ontologie de la nature a contribué à effacer les paysages façonnés par les premières nations (Descola, 2005). Cette posture entraîne, en effet, l'oubli des cultures et des savoir-faire locaux qui participent pourtant à construire les paysages et la biodiversité locale (Larrère et Larrère, 2018). Le concept de diversités culturelles pourtant intégré dans la *Loi sur la conservation du patrimoine naturelle* à travers le statut de *Paysage humanisé* n'est néanmoins pas mobilisé dans les documents de planification régionaux et locaux pour caractériser la forêt périurbaine. Quel héritage culturel cachons-nous derrière l'idée persistante d'une nature sauvage ?

4.3 Le discours des promoteurs immobiliers en accord avec l'air du temps

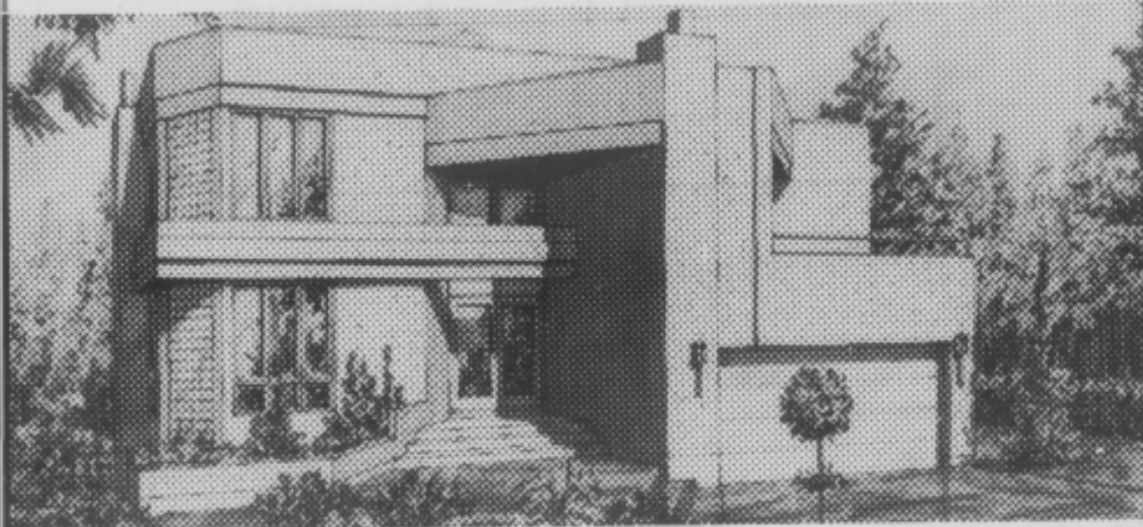
Dans une étude sur les stratégies publicitaires utilisées pour vendre des résidences unifamiliales neuves entre les années 1950 et 1960, Bérubé (2017) fait ressortir l'élargissement de l'environnement mis en valeur dans le discours des promoteurs :

« les discours publicitaires, d'abord centrés sur la maison, se sont peu à peu élargis pour mettre en valeur l'environnement physique et social dans lequel s'inscrit cette résidence » (p.111)

Dans la présente étude, nous observons l'apparition de la forêt dans les discours publicitaires des promoteurs, ainsi qu'une expansion de l'environnement mis en valeur à travers la publicité immobilière. Si dans l'étude de Bérubé (2017), c'est principalement l'accessibilité aux services (école, parcs, centres commerciaux, etc.) qui est mise de l'avant, nous voyons apparaître, au tournant des années 1990, l'accessibilité à la forêt pour la pratique d'activités récréatives et les qualités du cadre de vie générées par la présence d'un milieu naturel dans le discours des promoteurs. En premier lieu, les terrains de golf et les équipements récréatifs permettant un contact de proximité avec la nature seront vantés dans les publicités des années 1990 et 2000 (fig. 10 et 11). Les exemples du Golf du Boisé et du parc de l'Étang-du-Grand-Coteau montrent, en effet, comment ces espaces verts sont utilisés pour vendre des résidences des projets immobiliers limitrophes (fig. 10).

Vivre en première classe

EN AVANT-PREMIÈRE...



LE VENDÔME
218,900\$

COTTAGE
"NOUVELLE TENDANCE"
À TOIT PLAT, TROIS PALIERS

Oui! Vous pouvez visiter dès maintenant quelques uns des modèles de nos nouvelles collections "SÉLECT" et "SIGNATURE". Design architectural novateur, raffinements ultra-modernes et qualité de vie sans pareille, juste à côté du "Golf du Bois de Lachenaie-Ouest"

PRÉ-OUVERTURE: SIX NOUVELLES MAISONS-TÉMOINS
Chemin du côteau, à gauche sur des Escoumins,
puis roulez jusqu'au bout.



Les Habitations du Boisé d'en Haut

Résidences personnalisées de standing supérieur
Le Boisé d'en Haut

DE 149,900\$ À 249,900\$

Tél.: 471-6676

Sortie 18 de l'autoroute 25 direction Terrebonne, tournez à droite au Chemin du Côteau



LAURENT LEBLANC
ARCHITECTE ASSOCIÉS
INCORPORÉS DE QUÉBEC



LES DÉVELOPPEMENTS
IMMOBILIERS
ÉQUITER

Lundi, mardi et mercredi: 13h à 17h 19h à 21h
jeudi au dimanche (vendredi fermé): 13h à 17h

Figure 10 – « Vivre en première classe », *La Revue*, 3 avril 1990, p.32

Piste cyclable en pleine nature dont le trajet débute à l'entrée du projet

Domaine de la Pinière

Projet Résidentiel l'Année



Maison l'Année



Résidences **UNIFAMILIALES** OU **INTERGÉNÉRATIONNELLES**
Projet **BOISÉ** avec **SERVICES ENFOUIS**

APPRECIATION PERSONNELLE pour le **Domaine de la Pinière**
10/10
Yves Desjardis, La Presse



décerné par

L'A.P.C.H.Q. MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

RISQ: 2749-1414-79

964-0374 / 582-4262 / (514) 863-2250

www.domicil.com

Figure 11 – « Projet résidentiel de l'année », La Revue, 19 mai 2000, p.C-11

Plus récemment, les attraits naturels de l'ensemble de la région sont mobilisés dans les discours promotionnels. Les sites internet des projets listent, en effet, les divers sentiers pédestres, pistes cyclables et espaces verts de la région les Moulins, en plus des activités culturelles offertes, afin de dépeindre un cadre de vie qui se situe entre la nature et l'urbain :

« Choisir votre maison de ville à Jardins Angora, c'est choisir la nature et les espaces verts dans un milieu de vie urbain » (Jardins Angora, s.d.)

Durant la dernière décennie, les promoteurs véhiculent l'image d'un développement qui intègre la protection des milieux naturels et qui est respectueux de l'environnement au sens large (fig. 12 et 13). À cet égard, la publicité parle de « zones conservées », de « superficie protégée » et de « corridors de biodiversité », en prenant soin d'y associer le caractère intime et les activités récréatives que la présence de la forêt permet. Elle dépeint également un mode de vie « écoresponsable » en abordant des notions de pratiques durables de gestion des eaux, de gestion des matières résiduelles et de consommation d'énergie (Urbanova, s.d.).

L'apparition et la transformation de l'image de la forêt dans le discours des promoteurs semblent être intrinsèquement relié aux inventions paysagères qui dévoilent de nouvelles qualités à l'espace forestier : (1) comme support d'activités récréatives, (2) comme attrait du cadre de vie, (3) comme outil de lutte aux changements climatiques. L'ajout progressif de ces qualités attribuées à la forêt complexifie le discours promotionnel. À titre d'exemple, le site internet du projet *Urbanova* aborde à la fois les milieux naturels comme espace récréatif et comme corridor de biodiversité, en plus d'exposer les pratiques d'aménagement écoresponsables du projet (fig. 13).

NATURELLEMENT VERT

Les résidents choisissent Les Jardins du Coteau, à Mascouche, pour une qualité de vie particulière, faite de verdure et d'espace offrant de nombreuses zones conservées.

Plusieurs terrains sont très intimes et sans voisins à l'arrière. De plus, le projet bénéficie d'un réseau de sentiers favorisant les déplacements pédestres et cyclables ainsi que la connectivité à l'intérieur et à l'extérieur du projet.



Figure 12 – « Naturellement vert », *Urbanova*, s.d.

urbanova

TROUVER UNE HABITATION

EXPLOREZ URBANOVA

COMMUNAUTÉ

CONTACTEZ UN CONSTRUCTEUR

Le plus grand projet écoresponsable au Canada

Plus de 600 hectares de milieux naturels protégés à vie!

UNE VIE DE QUARTIER DYNAMIQUE

UN ESPRIT DE COMMUNAUTÉ

URBANOVA VOUS PLONGE AU COEUR DE LA NATURE

20 PARCS ET ESPACES VERTS

LES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT

LES SOLUTIONS ÉCOLOGIQUES DU PROJET

PARTEZ À LA DÉCOUVERTE D'URBANOVA

EXPLOREZ TOUS LES AVANTAGES

Figure 13 – « Urbanova », *Urbanova*, s.d.

4.4 Le conflit comme terreau fertile à l'étude des valeurs

Comme plusieurs chercheurs le soulignent (Peskevits et al., 2011 ; Paré 2017), le conflit est un contexte particulièrement fécond pour étudier « les définitions de la forêt, les façons de l'imaginer et de la décrire » (Paré, 2017, p. 5). Dans son étude sur les représentations de la forêt québécoise, Paré (2017) choisit d'analyser « la couverture de presse au sujet de la forêt dans la période entourant la diffusion de « L'Erreur boréale » (Paré, 2017, p. 5), un documentaire qui a suscité beaucoup de débats dans les médias. À la lumière de ses résultats, l'auteure affirme que « la controverse [...] apparaît comme un moment fort qui permet de mieux cartographier l'univers conceptuel des acteurs concernés [...] permettant ainsi d'explorer la complexité inhérente aux multiples façons de concevoir la forêt » (p.17).

Dans le cadre de la présente recherche, l'analyse du discours de différents acteurs à travers divers documents d'archives a révélé deux contextes spécialement riches en passages significatifs portant sur la forêt de Terrebonne : (1) lors de la publication de document de planification et (2) lors de mobilisation citoyenne pour protéger la forêt. D'une part, le processus d'élaboration de documents de planification suscite la publication d'articles qui dévoilent les orientations et objectifs en cours d'élaboration et rapportent le point de vue divergeant des divers acteurs, exprimé notamment lors des séances du Conseil municipal. Par exemple, lorsque la SATRA a dévoilé le potentiel récréatif qu'elle attribuait à la forêt de Terrebonne, les instances décisionnelles locales ont réagi et ont fait valoir le potentiel de développement immobilier qu'ils y percevaient :

« Un mémoire avait même été présenté au SATRA en avril 1972 pour faire connaître la réaction du Conseil municipal aux affectations des sols proposées. À l'époque, la société avait suggéré que tout le territoire de la Côte de Terrebonne, tous les espaces sur le coteau au nord, soit réservé pour des parcs et espaces verts. Les conseillers municipaux avaient alors considéré cette suggestion comme non réaliste » (« Terrebonne/Paroisse veut que le développement normal de son territoire soit près de Terrebonne et non près du village de Bois-des-Filion », 1972).

D'autre part, devant les menaces à l'intégrité du territoire, les citoyens se font entendre et expriment dans leur argumentaire les valeurs qu'ils accordent à la forêt. À cet égard, les réactions

face à l'exploitation des sablières au courant de la première période montrent bien l'émergence de sensibilités et des préoccupations entourant la dégradation de la forêt :

« La seule chose qu'on ne retrouve pas au coteau, c'est... la propreté! Ces photos prises par le groupe antipollution dirigé par Claude Marsolais, valent mille mots. S'il y avait d'autres "braves" qui désiraient aller les aider, ils seront les bienvenus » (« Cinq étudiants de Terrebonne participent cet été au nettoyage du coteau dans le cadre de Perspective-Jeunesse », 1971)

Subséquentement, les premières mobilisations citoyennes forment de manière plus concrète les valeurs investies et les aspirations des citoyens envers la forêt :

« La ville de Terrebonne a-t-elle songé que la plupart des citoyens du quartier travaillent à Montréal, et que pour une grande majorité la raison qui les a poussés à venir s'installer ici c'est justement la proximité d'un secteur boisé » (Danzelem, 1990)

Adoptant une perspective temporelle et ayant comme objectif d'observer la transformation des valeurs dans le temps, l'analyse des articles de l'hebdomadaire local *La Revue* s'est révélée être indispensable pour contextualiser l'apparition de nouveaux discours et de nouveaux projets dans les documents de planification. Ces derniers peuvent être très objectifs et ne permettent pas toujours de cerner les motivations, les discussions et les compromis derrière les choix d'aménagement. A contrario, les articles de journaux décrivent le point de vue des différentes parties ce qui permet de mieux appréhender le processus de construction de l'argumentaire défendu dans les documents de planification.

Pour illustrer ce propos, on évoquera le cas des terrains de la Défense nationale. Le changement drastique d'orientation concernant ces terrains s'expliquait mal à la lecture exclusive du SAD de 2002 et de 2017. L'analyse des articles de journaux a permis de constater que la Ville de Terrebonne avait la ferme volonté de développer les terrains en Cité industrielle et que la demande de protection des milieux humides est venue d'une reconnaissance de la valeur écologique exceptionnelle par le ministère de tutelle.

4.5 Limites de l'étude

Dans le cadre de la recherche, quelques limites méritent d'être soulignées, notamment en lien avec l'utilisation de sources secondaires. N'étant pas créée dans le contexte de l'étude, l'analyse de documents doit être contextualisée afin de nuancer certains résultats.

Selon la théorie des représentations sociales, les périodes de conflictualité élevée indiquent une transformation des représentations collectives (Leblanc, 1994). Elles sont donc intéressantes à observer pour appréhender l'aspect temporel et les dynamiques de transformation des valeurs investies dans la forêt. Néanmoins, dans le corpus de données étudiées, elles ne sont pas systématiquement exprimées. Les valeurs ressortent davantage lorsqu'une pression menace certaines qualités perçues dans la forêt. Dans la présentation des résultats, l'émergence de nouvelles valeurs apparaît au moment où celles-ci sont communiquées et non au moment où elles naissent. L'étude ne permet donc pas d'observer les transformations de fond qui s'opèrent au sein de la communauté en termes de valorisation de la forêt périurbaine, du moins pas dans leurs moments premiers.

Contrairement aux entretiens dirigés, l'analyse du discours au travers de sources secondaires laisse place à un certain nombre de non-dits et d'angles morts. Effectivement, comme les données ont été recueillies à d'autres fins que celles de la présente étude, le discours analysé est parfois insuffisant pour connaître le fond de la pensée des acteurs (Gaudet et Robert, 2018). Les non-dits, difficiles à documenter, peuvent être accidentels, notamment parce que la communauté locale est peu habituée à l'intervention sur la place publique et s'exprime moins à propos des enjeux qui concernent la forêt. Ils peuvent aussi être volontaires et faire partie d'une stratégie ayant pour objectif de protéger un milieu.

À ce sujet, lorsque nous soulevons à la page 105 une prédominance des valeurs environnementalistes dans le discours de la communauté locale, il est important de considérer le contexte politique et législatif en place. Les objectifs de protection en matière d'environnement inscrits dans les différents documents de planification (PMAD, SAD, politique de l'arbre, etc.) rendent les considérations écologiques avantageuses sur le plan discursif et orientent fort probablement la construction de l'argumentaire des acteurs qui cherchent à s'intégrer dans la vision des gouvernements ou à y trouver une réponse à certaines de leurs préoccupations. Les

stratégies qu'adopte la communauté locale pour se faire entendre auprès des instances décisionnelles font en sorte que certaines valeurs peuvent être dissimulées.

Ce phénomène trouve écho dans une étude portant sur le discours de projets d'écoquartiers français. En s'intéressant à un appel à projets porté par le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, Tozzi (2013) identifie une mise en conformité du discours des porteurs de projet qui cherchent à répondre aux exigences et aux attentes de l'instance instigatrice du concours.

Pour le cas de la forêt de Terrebonne, il faut préciser qu'elle a d'abord été appréhendée comme un délaissé d'occupation ancienne et ne possède pas une valeur esthétique et paysagère exceptionnelle reconnue au sein de la société. L'attachement de la communauté locale tient davantage d'une relation particulière et de proximité avec la forêt. Étant très subjective et personnelle comme valorisation, la communauté locale pourrait se rabattre sur les valeurs écologiques, plus objectives et facilement identifiables, pour justifier ses revendications.

Nous supposons également l'existence de préoccupations sociales plus inavouables sur la place publique qui relèveraient de la préservation d'un certain cadre de vie et de la recherche du maintien de la valeur foncière des terrains de la part des propriétaires. Même s'ils ne l'expriment pas clairement, il est possible que les résidents s'opposent à la destruction de la forêt pour des motivations plus individualistes qui concernent la perte de jouissance de l'ambiance intime, du paysage forestier et de la pratique d'activités récréatives. De surcroît, étant des caractéristiques recherchées dans un cadre de vie, ces éléments détiennent une valeur sur le marché immobilier. Les propriétaires en sont forts probablement conscients et pourraient chercher à protéger la valeur de leur propriété.

Cette stratégie n'est pas propre au cas de la forêt de Terrebonne. Il est effectivement possible de soulever plusieurs cas de figure dans lesquels l'argument écologique est utilisé par les résidents des quartiers limitrophes afin de protéger un milieu. En effet, les groupes citoyens ont souvent recours à une expertise en environnement dans leur discours. Notons, à titre d'exemple, la réalisation de plus en plus fréquente d'études de la valeur écologique de terrains de golf qui subissent des pressions de développement suite à la fermeture des clubs. Le cas du golf Meadowbrook situé dans les arrondissements de Lachine et de Côte-Saint-Luc marquait l'émergence, dès le tournant des années 1990, d'un mouvement citoyen s'opposant au

changement de vocation de ces espaces. Mobilisant plusieurs experts, dont des biologistes, la réalisation d'évaluations environnementales a permis de révéler la diversité biologique du lieu et de reconnaître les effets bénéfiques de ce voisinage sur la santé de la population (Les amis de Meadowbrook, s.d.). Les golfs Métropolitain à Anjou (Conseil régional environnement Montréal, 2018) et Le Boisé à Terrebonne (Ville de Terrebonne, 2019) ont également fait l'objet d'études environnementales et certaines conclusions ont été utilisées dans le discours des acteurs en faveur de leur préservation. La valeur écologique de ce type de milieu est aujourd'hui bien documentée (Roquinarç'h et al., 2019) et constitue, en ce sens, un bon point d'appui pour légitimer leur protection.

Finalement, comme ce mémoire porte sur un seul cas, l'approche qualitative limite les généralisations possibles. L'étude permet toutefois de constater la complexité inhérente aux représentations sociales de la forêt périurbaine.

Chapitre 5 – Conclusion

L'étude du cas de la forêt de Terrebonne met en évidence la difficulté des instances publiques à prendre en charge la protection et la mise en valeur de ce type de milieu. Contrairement aux grands espaces de nature hautement valorisés qui ont été constitués en parc national dès le début du siècle dernier (ex. le parc de la Montagne tremblante (1895), le parc du Mont-Orford (1938), etc.), la forêt périurbaine a longtemps été perçue comme un espace délaissé et n'a connu qu'une valorisation récente. Les préoccupations sociales la concernant émergent tout juste au tournant des années 1970, et les initiatives visant sa protection apparaissent à compter des années 1990, moment où le processus d'écologisation de la société est en cours (Larrère et Larrère, 2018).

À ce sujet, il semble pertinent de renchérir sur les stratégies argumentaires adoptées dans ce mouvement de protection de la forêt. Comme mentionné dans la section précédente, les résultats de la recherche montrent une prédominance de la valeur écologique dans le discours de la communauté locale à compter des années 2000. Si nous ne discréditons pas la possibilité d'une appréciation esthétique de la forêt pour ces qualités écologiques, nous soumettons l'hypothèse d'une dissimulation d'autres valeurs derrière des stratégies visant à convaincre les instances décisionnelles de protéger un milieu naturel.

N'étant pas des cas isolés, les multiples mobilisations citoyennes concernant le territoire d'étude se rattachent au mouvement citoyen de protection de l'environnement présent un peu partout au Québec et dans lequel l'argument écologique est inévitablement mobilisé. Notons, à titre d'exemple, le cas du boisé des Hirondelles à Saint-Bruno dans lequel un groupe citoyen a mis en doute une expertise environnementale réalisée pour le compte de la Ville qui statuait que la forêt ne détenait pas une valeur écologique suffisamment importante pour la protéger. En fournissant une contre-expertise au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, des Forêt et des Parcs (MDDEFP), l'identification d'une espèce végétale menacée, le ginseng, a permis de freiner le projet. L'autorisation du projet immobilier tombe alors entre les mains du ministère et sera déterminée par l'impact du projet sur les conditions de survie de la plante (Gaïa presses, 2012).

Ce genre de recours au cadre législatif du droit de l'environnement qui prescrit la protection de certaines dimensions des milieux naturels, une espèce vulnérable dans ce cas-ci, est fréquent. Les

inventaires de la rainette faux-grillon qui ont souvent permis de bloquer des projets immobiliers démontrent bien cette tendance (ex. l'ancienne briqueterie à La Prairie).

Ajoutons, au-delà de ces cas de figure, la création d'un guide citoyen sur le droit québécois de l'environnement réalisé dans le but d'outiller les communautés qui souhaitent protéger un milieu naturel (Baril, 2018). L'existence d'un tel ouvrage en dit long sur la pertinence de l'utilisation de la voie judiciaire visant à faire respecter des lois et des règlements pour protéger des espaces envers lesquels les communautés locales entretiennent un rapport de proximité et un attachement particulier. Comme le dit l'auteur, « c'est le choix des armes qui fera la différence » (Baril, 2018, p.9).

Le fait est qu'il est difficile de justifier la protection d'un milieu en se basant sur des caractéristiques qualitatives et des perceptions subjectives, encore plus lorsqu'elles ne sont pas partagées par un grand groupe d'individus. Les qualités écologiques, elles, sont non seulement reconnues et protégées par la Loi, mais sont également identifiable de manière objective, ce qui permet de rendre légitime un discours (Larrère et Larrère, 2018). Il faut toutefois dire que les outils de protection ne sont pas toujours adaptés aux réels objectifs visés par les groupes qui se mobilisent. Par exemple, au moment de la rédaction de ses lignes, la transplantation de la plante rare sur les terrains de la forêt des Hirondelles est toujours envisagée pour permettre le développement immobilier (Déplanque, 2018).

Il est néanmoins possible de constater que, lorsqu'un potentiel de valorisation territoriale (touristique et de développement immobilier, notamment) est perçu par les instances décisionnelles, des initiatives de protection et de mise en valeur du territoire sont mises en place. Motivées par un intérêt économique, elles adoptent des stratégies de mise en marché dans lesquels l'aménagement d'infrastructures récréatives et l'image de la forêt sont mobilisés pour vendre le territoire. À cet égard, notons l'exemple du parc de l'Étang-du-Grand-Coteau à Mascouche et du parc de la Coulée à Terrebonne qui, durant plus d'une décennie, ont été utilisés comme levier du développement immobilier de ces deux municipalités. Plus récemment, l'exemple du projet *Urbanova* qui dépeint un mode de vie écoresponsable et dans lequel la protection d'un corridor de biodiversité est au centre du concept d'aménagement, démontre encore une fois, l'utilisation de la forêt comme levier de valorisation territoriale à travers des discours promotionnels en accord avec l'air du temps.

Le contexte politique municipal influence certainement ces choix d'aménagement. Nous soulignons plus particulièrement le mode de financement des municipalités qui passe principalement par la taxation foncière composant 70 % de leurs revenus (Communauté métropolitaine de Montréal, 2012). L'agrandissement du parc immobilier sur leur territoire permet, en ce sens, d'augmenter l'assiette fiscale significativement et, par le fait même, de fournir de meilleurs services sans pour autant augmenter le fardeau fiscal de ses résidents (Communauté métropolitaine de Montréal, 2012). Dans ce contexte, les municipalités se font concurrence pour attirer les investissements immobiliers et misent sur le développement économique (Pecqueur, 1997). La valorisation récente de la forêt périurbaine, d'abord comme support aux activités récréatives et ensuite pour ses qualités écologiques, encourage une prise en charge de la part des instances décisionnelles de certains milieux.

Pour conclure, le présent projet de recherche soulève un certain nombre de pistes de recherche. D'abord, il serait intéressant, comme il s'agit de l'étude d'un cas unique, de mener une analyse comparée pour voir si certaines similarités discursives se retrouvent dans des contextes similaires. Plus encore, la question des non-dits et des angles morts soulevée comme limite pourrait être investie en menant des entretiens auprès des d'acteurs. Les stratégies discursives qu'adopte la communauté locale pour protéger un milieu naturel apparaissent effectivement comme un sujet intéressant à investiguer davantage, en continuité avec l'analyse présentée dans ce mémoire.

Références bibliographiques

- Aggeri, G. (2004). *La nature sauvage et champêtre dans les villes : Origine et construction de la gestion différenciée des espaces verts publics et urbains. Le cas de la ville de Montpellier*. [Thèse de doctorat, ParisTech]. Archives ouvertes HAL. <https://pastel.archives-ouvertes.fr/pastel-00001564/>
- Ansart, P. (1977). *Idéologies, conflits et pouvoir*. Presses universitaires de France.
- Archambault, A., & Venet, M. (2007). Le développement de l'imagination selon Piaget et Vygotsky: d'un acte spontané à une activité consciente. *Revue des sciences de l'éducation*, 33(1), 5-24. <https://doi.org/10.7202/016186ar>
- Arce, S. (2009). *Conservation de la biodiversité en milieu urbain : considérations écologiques et analyse du cas de Montréal*. [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal]. Archipel. <https://archipel.uqam.ca/2300/1/M10945.pdf>
- Arnould, P., et Glon, É. (2006). Wilderness, usages et perceptions de la nature en Amérique du Nord. *Annales de géographie*, 3 (649), 227-238. <https://doi.org/10.3917/ag.649.0227>
- Arnould, P., Le Lay, Y. F., Dodane, C., et Méliani, I. (2011). La nature en ville: l'improbable biodiversité. *Géographie, économie, société*, 13(1), 45-68. <https://doi.org/>
- Arrondissement Rosemont-la-Petite-Patrie. (s.d.). *Ruelles vertes*. Ville de Montréal. http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7357%2C114005570&_dad=portal&_schema=PORTAL
- Au conseil municipal le 22 juin*. (1972, 6 juillet). *La Revue*, p.26.
- Bédard, M, Augustin, J. P. et Desnoilles, R. (2012). *L'imaginaire géographique : Perspectives, pratiques et devenir*. Presses de l'Université de Québec.
- Bachelard, G. (1993). *La formation de l'esprit scientifique : contribution à une psychanalyse de la connaissance*. Vrin.
- Baczko, B. (1984). *Les imaginaires sociaux : mémoires et espoirs collectifs*. Payot.
- Bailly, A. S. (1989). L'imaginaire spatial. Plaidoyer pour la géographie des représentations. *Espace Temps*, 40(1), 53-58.
- Balthazard, J. (2017, 28 juillet). Le projet pétrolier à l'île d'Anticosti en cinq points. *Journal de Montréal*. <http://www.journaldemontreal.com/2017/07/28/le-projet-petrolier-a-liledanticosti-en-cinq-points>
- Baril, J. (2018). *Guide citoyen du droit québécois de l'environnement*. Écosociété.

- Beaudet, G. (1999). Paysages et investissement de valeur. Dans P. Poullaouec-Gonidec, M. Gariépy et B. Lassus (dir.), *Le paysage, territoire d'intentions* (p.35-54). L'Harmattan
- Beaudet, G. (2006). Désir de nature et invention de la forêt en Occident. *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 25 (3), 6-13. <http://journals.openedition.org/teoros/1053>
- Beaudet, G. (2013). Urbanisme, paysagisme et paysage urbain : le Québec sous influence. Dans S. Paquet et G. Mercier (dir.), *Le paysage entre art et politique* (p. 115-206). Presses de l'Université Laval.
- Beaudet, G., et Domon, G. (2003). Les territoires de l'émergence paysagère. Dans P. Poullaouec-Gonidec, S. Paquette, G. Domon (dir.), *Les temps du paysage* (p. 63-84). Presses de l'Université de Montréal.
- Bédard, M. (2008). L'apport structurel de l'imaginaire géographique dans l'inconscient collectif : Le cas du mont Orford. *Cahiers de géographie du Québec*, 52(147), 523-541. <https://doi.org/10.7202/029875ar>
- Bélanger, A. (2005). Montréal vernaculaire/Montréal spectaculaire: dialectique de l'imaginaire urbain. *Sociologie et sociétés*, 37(1), 13-34. <https://doi.org/10.7202/012274ar>
- Béliveau, M. (2014). *Analyse spatiotemporelle de la fragmentation du paysage et risques associés en contexte périurbain de Mont-Saint-Hilaire, réserve de biosphère de l'UNESCO* [mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal]. Archipel. <https://archipel.uqam.ca/7123/>
- Bénéficiez de sites exceptionnels.* (2001, 14 novembre). *La Revue*, p. C-9.
- Berdoulay, V., Castro, I., et Gomès, P. (2001). L'espace public entre mythe, imaginaire et culture. *Cahiers de géographie du Québec*, 45 (126), 413-428. <https://doi.org/10.7202/023001ar>
- Bergandi, D. et Blandin, P. (2012). De la protection de la nature au développement durable: Genèse d'un oxymore éthique et politique. *Revue d'histoire des sciences*, 65(1), 103-142. <https://doi.org/10.3917/rhs.651.0103>
- Bergandi, D., et Galangau-Quérat, F. (2008). Le développement durable : les racines environnementalistes d'un paradigme. *Aster*, 46, 31-44. <https://philarchive.org/archive/BERLDD-20>
- Bergeron, J. (2012). *Contribution des regards citoyens dans le cadre d'une démarche de prospective paysagère en milieu périurbain* [mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. Papyrus. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/6304>
- Bernier, V. (2014). *La représentation picturale de la nordicité au Canada et dans les pays du Norden (1886-1915)*. [thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal]. Archipel. <https://archipel.uqam.ca/6553/>
- Berque, A. (1990). *Médiance: de milieux en paysages* (vol. 65). Reclus.
- Bertrand, C., et Bertrand, G. (2002). *Une géographie traversière : l'environnement à travers territoires et temporalités* (1^e éd.). Éditions Arguments.

Bérubé, H. (2017). Vendre la banlieue aux Montréalais : discours et stratégies publicitaires, 1950-1970. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 71(1-2), 83-112. <https://doi.org/10.7202/1042788ar>

Bienvenue chez vous ! (1988, 5 juillet). *La Revue*, p.7.

Blanchard R. (1939). Études canadiennes (3e série). I. La plaine de Montréal. *Revue de géographie alpine*, 27(2), 247-432. https://www.persee.fr/doc/rga_0035-1121_1939_num_27_2_4250

Bordonado, G. (1990, 20 mars). Des crédibilités en question... *La Revue*, p.19.

Bordonado, G. (1995, 28 mars). Un grand parc écologique verra le jour ! *La Revue*, p.1.

Bordonado, G. (1998, 22 avril). Une centaine de participants aux deux consultations. *La Revue*, p. A-21.

Breux, S. (2012). Le projet urbain contemporain faut-il encore rêver. Dans M. Bédard, J.-P. Augustin et R. Desnoilles (dir.) *L'imaginaire géographique : Perspectives, pratiques et devenirs* (p. 113-135). Presses de l'Université du Québec.

Blouin, Claude (2010) « George Heriot et le bourg de Terrebonne en 1810 », Bulletin d'histoire postale et de marcophilie, p. 5-9. <http://www.shpq.org/bulletins/108.pdf>

Brun, A. (2011). Politique de l'eau et aménagement urbain La « Renaturation » de la rivière Saint-Charles. *Norois*, 2(219), 89-107. <https://doi.org/10.4000/norois.3603>

Brunet, F. (2000). *La naissance de l'idée de la photographie*. Presses universitaires de France.

Castoriadis, C. (1975). *L'institution imaginaire de la société*. Édition du Seuil.

Cadiou, N. et Luginbühl, Y. (1995). Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine. Dans C. Voisenat (dir.) *Paysage au pluriel : pour une approche ethnologique des paysages* (19-34). Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Centre de la nature du Mont Saint-Hilaire. (s.d.). *Qui sommes-nous ?* Centre de la nature du Mont-Saint-Hilaire. <https://centrenature.qc.ca/qui-sommes-nous/>.

Ce qui s'est passé dans la région en 1976. (1976, 22 décembre). *La Revue*, p. C-1-C-13.

Chailleux, S. (2017). Construction du secteur des hydrocarbures au Québec: entre inertie politique et adaptations instrumentales. *VertigO*. <https://id.erudit.org/iderudit/1058200ar>

Charles, L., et Kalaora, B. (2009). Prénance et limites d'une approche esthétique de l'environnement. Dans M. Bédard (dir.) *Le paysage un projet politique* (27-43). Presses de l'Université du Québec.

Cinq étudiants de Terrebonne participent cet été au nettoyage du coteau dans le cadre de Perspective-Jeunesse. (1971, 1 juillet). *La Revue*. p. 3.

Clibbon, P., & Gagnon, J. (1965). L'évolution récente de l'utilisation du sol sur la rive nord du Saint-Laurent entre Québec et Montréal. *Cahiers de géographie du Québec*, 10(19), 55-71.
<https://doi.org/10.7202/020563ar>

Commission des biens culturels du Québec (CBCQ). (2004). *La gestion par les valeurs : exploration d'un modèle*. http://www.cpcq.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/docs/VA%20rapport%20final.pdf

Communauté métropolitaine de Montréal. (2012). Plan métropolitain d'aménagement et de développement. https://cmm.qc.ca/wpcontent/uploads/2019/03/pmad_plan_metropolitain_amenagement_developpement.pdf

Communauté métropolitaine de Montréal (2018). Suivi du PMAD 2012-2018. https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/cahiersMetropolitains_no07.pdf

Construction Jaly inc. (s.d.). Les Jardins Angora. <https://constructionsjaly.com/les-jardins-angora/>

Coopérative de solidarité de la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre (CSRBLSP). (2002a). Plan de coopération. https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw030?owa_no_site=665

Coopérative de solidarité de la Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre (CSRBLSP). (2002b). Plan directeur de développement écotouristique de la Réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre. <http://belsp.uqtr.ca/id/eprint/468/>

Coopérative de solidarité de la Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre (CSRBLSP). (2002c). Synthèse du plan directeur de développement écotouristique de la Réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre. <http://belsp.uqtr.ca/id/eprint/753/>

Corbin, A. (1997). La mer et l'émergence du désir de rivage. Dans A. Corvol (dir.) *Les sources de l'histoire de l'environnement. Le XIXe siècle* (31-38). L'Harmattan.

Côté, M. (2011, 21 juillet). Glissement de terrain à La Baie : des blocs de béton installés. *Le Quotidien*. <http://www.biblio.eureka.cc>

Cronon, W. (1995). The Trouble With Wilderness, or, Getting Back to the Wrong Nature. *Uncommonground: toward reinventing nature. Environmental History* 1(1), 7-28. DOI 10.2307/3985059

Cours-de-l'Étang. (2007, 14 mars). *La Revue*, p. C-15.

Cousineau, K. (2007, 13 juin). Les verts voient rouge. *La Revue*. <https://www.larevue.qc.ca/les-verts-voient-rouge/>

Conseil régional environnement Montréal. (2018). *Création d'un grand parc de l'Est : la mobilisation a porté fruit*. <https://cremtl.org/publication/entrevues/2018/creation-dun-grand-parc-lest-mobilisation-porte-fruit>

- Cuvillier, A. I. (2015). *Entre nature, culture et hydrocarbures : le cas du projet d'exploration et d'exploitation pétrolière sur l'île d'Anticosti* [thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal]. Archipel. <https://archipel.uqam.ca/7539/>
- Da Cunha, A. (2009). Introduction: urbanisme végétal et agriurbanisme. La ville entre artifice et nature. *Urbia : Les cahiers du développement urbain durable* 1(8), 1-18. https://serval.unil.ch/ressource/serval:BIB_B4B929DB0C58.P001/REF.pdf
- Dagenais, M. (2005). Fuir la ville. Villégiature et villégiateurs dans la région de Montréal, 1890-1940. *Revue d'histoire de l'Amérique française*. 58(3), 315-345. <https://doi.org/10.7202/011624ar>
- Danzelm, P. (1990, 13 février). Non aux bulldozers ! *La Revue*, p.5.
- Danzelm, P. (1990, 6 mars). Les citoyens lancent un cri : préserver le boisé de la pépinière. *La Revue*, p.22.
- Dans l'aménagement aéroportuaire de Mirabel. (1973, 5 septembre). *La Revue*, p.18.
- De Certeau, M. (1980). *L'invention du quotidien*. Folio essais.
- Debicki, J. (1995). *Histoire de l'art : peinture, sculpture, architecture*. De Boeck.
- Décarie, J. (1985). De l'Archipel à l'Archiparc. *Urbanisme*, 209, 135-139.
- de la Torre, M. et Mason, R. (2002). *Assessing the values of cultural heritage*. Getty Conservation Institute. https://www.getty.edu/conservation/publications_resources/pdf_publications/pdf/assessing.pdf
- Delbaen, S. (2019). Un joyau naturel à Terrebonne. *Région Montréal*. <https://www.connexionfac.ca/Region-Montreal/Ma-Communaute/Journal-Servir/Articles/2019-06-05-Un-joyau-naturel-a-Terrebonne>.
- Dérior, P. (2008). *L'approche paysagère : un outil polyvalent au service de l'approche opérationnelle et interdisciplinaire des problématiques environnementales*. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00363625/document>
- Déplanque, A. C. (2018, 25 juin). Le projet résidentiel d'un sénateur sur un terrain protégé, Une forêt de Saint-Bruno désignée essentielle à la survie du ginseng. *Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2018/06/25/le-projet-residentiel-dun-senateur-sur-un-terrain-protége>
- De Saussure, F. (1989). *Cours de linguistique générale* (vol. 1). Otto Harrassowitz.
- Descola, P. (2001). Par-delà la nature et la culture. *Le débat*, 114(2), 86-101. <https://doi.org/10.3917/deba.114.0086>

Després, C., Fortin, A., et Vachon, G. (2002). *La banlieue revisitée*. Éditions Nota bene.

Dion, M. (2017, 28 juillet b). Pétrole sur Anticosti : c'est officiellement la fin. *Radio-Canada*.
<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1047658/petrole-anticosti-quebec-fin-recherche-hydrocarburesgaz-schiste>

Domon, G. (2009). *Le paysage humanisé au Québec : nouveau statut, nouveau paradigme*. Presses de l'Université de Montréal.

Domon, G. (2015). Le paysage humanisé au Québec, un statut d'aire protégée victime de la complexité du paysage. *Projet de Paysage* (12), 1-17. <https://doi.org/10.4000/paysage.10506>

Domon, G., et Ruiz, J. (2014). *Agriculture et paysage : aménager autrement les territoires ruraux*. Presses de l'Université de Montréal.

Donadieu, P. (1998). *Campagnes urbaines*. Actes Sud.

Donadieu, P. (2002). *La société paysagiste*. Actes sud.

Donadieu, P. (2007). Le paysage. Un paradigme de médiation entre l'espace et la société ? *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, (297-298), 5-9.
<https://doi.org/10.4000/economierurale.1916>

Donadieu, P., et Périgord, M. (2005). *Clés pour le paysage*. Éditions OPHRYS.

Duban, F. (2001). L'écologisme américain : des mythes fondateurs de la nation aux aspirations planétaires. *Hérodote*, 100(1), 55-86. <https://doi.org/10.3917/her.100.0055>

Dubost, M., et Lizet, B. (1995). Conclusion : Pour une ethnologie des paysages. Dans C. Voisenat (dir), *Paysage au pluriel : Pour une approche ethnologique des paysages* (p.225-241). Édition de la Maison des sciences de l'homme.

Durand, G. (1963). *Les structures anthropologiques de l'imaginaire. Introduction à l'archétypologie générale*. Dunod.

Environnement. (s. d.). Dans Dictionnaire Larousse en ligne.
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/environnement/30155>

FIGURA. (2017). *Le concept d'imaginaire sociale : nouvelles avenues et nouveaux défis*. Université du Québec à Montréal. <http://figura.uqam.ca/appels-et-offres/le-concept-d-imaginaire-social-nouvelles-avenues-et-nouveaux-defis>

Fabien, J.P. (1990, 7 août). Randonnée. *La Revue*, p.20.

Flammand Hubet, M. et Lewis, N. (2017). Quand la connaissance détruit l'illusion : la réappropriation symbolique du territoire comme nouvelle forme de pouvoir, 1920-1930. Dans Bérubé, H. et Savard, S., (dir.). *Pouvoir et territoire au Québec depuis 1850* (pp.225-260). Septentrion.

Fortin, A., & Després, C. (2009). Le choix du périurbain à Québec. Nature et biographie résidentielle. *Articulo Journal of Urban Research*, (5). <https://doi.org/10.4000/articulo.1416>

Fortin, A., Després, C., et Vachon, G. (2011). *La banlieue s'étale*. Nota Bene.

Francis, G. (2004). Biosphere reserves in Canada: ideals and some experience. *Environments*, 32(3),3-27. <https://search.proquest.com/docview/207671958/fulltextPDF/48D5C0A89A3B44C0PQ/1?accountid=12543>

Gadrey, J. (1994). Gestion patrimoniale, gestion durable des ressources et évaluation. *Politiques et management public*, 12(4), 31-49. https://www.persee.fr/doc/pomap_0758-1726_1994_num_12_4_3186?q=%22ressource+non+renouvelable%22

Garneau, L. (2017, 19 avril). Anticosti mise sur son capital de sympathie et sur l'UNESCO. *Radio-Canada*. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1028897/anticosti-mise-sympathie-unescopetrolia-pineault>

Gauché, E. (2015). Le paysage à l'épreuve de la complexité: les raisons de l'action paysagère. *Cybergeo: European Journal of Geography*. 1-28. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.27245>

Gaudet, R. et Robert, D. (2018). *L'aventure de la recherche qualitative. Du questionnement à la rédaction scientifique*. Les presses de l'Université d'Ottawa.

Genin Bonin, S. (2002). *Paroles d'habitants, discours sur les paysages : des modèles aux territoires : l'évaluation des paysages du fleuve Loire du Gerbier-de-Jonc à Nantes* [thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne]. Thèse.fr. <https://www.theses.fr/2002PA010503>

Gervereau, L. (1997). *Voir, comprendre, analyser les images*. La découverte.

Ghorra-Gobin, C. (2006). Territoires et représentations : l'imagination géographique de la société américaine. *Revue française d'études américaines*, 2(108), 84-97. <https://doi.org/10.3917/rfea.108.0084>

Granjon, D. (2005). *La multifonctionnalité de l'espace métropolitain et le développement des activités agrotouristiques en zone périurbaine de Montréal*. [thèse de doctorat, Université de Montréal]. Papyrus. https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/17594/Granjon_Denis_2004_these.pdf?sequence=1

Guisepelli, E. (2005). Les représentations sociales du paysage comme outils de connaissance préalable à l'action. L'exemple des Alpes du nord. *Cybergeo: European Journal of Geography*. 1-19. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.3352>

Gumuchian, H. (1991). *Représentation et aménagement du territoire*. Antropos.

Harrison, R. P. (1992). *Forêts : essai sur l'imaginaire occidental*. Flammarion.

Heinich, N. (2012). Les émotions patrimoniales : de l'affect à l'axiologie. *Social Anthropology*, 20(1), 19-33. <https://doi.org/10.1111/j.1469-8676.2011.00187.x>

Horizon Terrebonne. (2016). *Quartier*. <https://horizonterrebonne.com/quartier/>

Huybens, N., & Henry, P. (2013). La forêt souhaitée : une réponse à la non-acceptabilité sociale des activités de coupe en forêt boréale ? *Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale*. <http://www.creslsj.ca/>

Huybens, N. et Lord, D. (2016). La forêt souhaitée pour penser dans la complexité. La protection du caribou forestier au Québec. *Congrès de l'ASRDLF*. <https://constellation.uqac.ca/2843/>

Huybens, N. (2010). *Penser dans la complexité la controverse socio-environnementale sur la forêt boréale du Québec pour la pratique de l'éco-conseil* [thèse de doctorat, Université du Québec à Chicoutimi]. Constellation. <https://constellation.uqac.ca/294/>

Jeannerod, M., (2003). De la vision à l'imagination. *Science Humaine, Hors-série* (43). https://www.scienceshumaines.com/de-la-vision-a-l-imagination_fr_13502.html

Jodelet, D. (1989). *Les représentations sociales*. Presses universitaires de France.

Joliet, F., et Jacobs, P. (2009). Le Wilderness, une manière de voir et d'être à la nature sauvage: le prisme paysager de Tremblant, Québec. *Cahiers de géographie du Québec*, 53(148), 27-46. <https://doi.org/10.7202/038140ar>

Jolicoeur Tétréault, F. (2018, 24 janvier). Anticosti veut 200 000\$ pour tenter sa chance à l'UNESCO. *TVA Nouvelles*. <http://www.tvanouvelles.ca/2018/01/24/anticosti-veut-200-000-pourtenter-sa-chance-a-lunesco>

Journet, N. (2005). Par-delà nature et culture. *Sciences Humaines*, 164(10), 32-32. <https://doi.org/>

Kalaora, B. (1993). *Le musée vert, radiographie du loisir en forêt*. Harmattan.

Kalaora, B. (2001). À la conquête de la pleine nature. *Ethnologie française*, 31(4), 591-597. <https://doi.org/10.3917/ethn.014.0591>

Kellert, S. R. (1996). *The Value of Life: Biological Diversity and Human Society*. Island Press.

La conservation de la Forêt de Terrebonne : Le PQ invite la population à occuper ce patrimoine si proche. (1978, 1 mars). *La Revue*, p.2.

Ladouceur, E. (2007). Mobilisation pour protéger un immense espace vert. *La Revue*, p. A-4.

Lalande, A. (1991). *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*. Presses universitaires de France.

La pollution vue d'en haut. (1976, 5 mai). *La Revue*, p.6.

Larrère, C. (2010). Les éthiques environnementales. *Natures Sciences Sociétés*, 18(4), 405-413.
<https://doi.org/10.1051/nss/2011004>

Larrère, C. (2016). *Éthique de la protection de la nature : préservation ou conservation* [vidéo]. Youtube.
<https://www.youtube.com/watch?v=bshGcWE5bC4>

Larrère, C., & Larrère, R. (2018). *Penser et agir avec la nature : une enquête philosophique*. La découverte.

La forêt : un dossier brûlant dans la région. (1982, 23 juin). *La Revue*, p.23.

Leblanc, P. (1994). L'imaginaire social. Note sur un concept flou. *Cahiers internationaux de sociologie*, (97), 415-434. https://www.jstor.org/stable/40690609?seq=1#metadata_info_tab_contents

Le député Fallu rencontré l'administration municipale de Saint-Louis le 10 décembre. (1976, 22 décembre). *La Revue*, p.18.

Lenclud, G. (1995). L'ethnologie et le paysage : questions sans réponse. Dans C. Voisenat (dir), *Paysage au pluriel : Pour une approche ethnologique des paysages* (p.3-18). Édition de la Maison des sciences de l'homme.

Le nettoyage du Territoire (1972, 2 mars). *La Revue de Terrebonne*, p.9.

Le plan d'aménagement du secteur est de l'aéroport a été étudié la semaine dernière. (1973, 7 novembre). *La Revue*, p.8.

Les amis de Meadowbrook. (s.d.) *Résumé des données principales concernant le terrain Meadowbrook*.
<http://lesamisdemeadowbrook.org/wp/wp-content/uploads/2014/11/ANNEXE-1.pdf>

Les événements de 1971. (1971, 16 décembre). *La Revue*, p.B-6.

Les Jardins du Coteau. (s.d.). Le projet. <https://www.jardinsducoteau.com/>

Levasseur, J. (2009). *L'intégration du milieu naturel dans l'aménagement de quartiers de banlieue: le cas du Faubourg de la Pointe-aux-Prairies*. [mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. Papyrus.
<https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/2979>

Lévesque, F. et Bellavance, J.-D. (2017, 20 décembre). Ottawa parie sur Anticosti pour l'UNESCO. *La Presse*. <http://www.lapresse.ca/actualites/national/201712/20/01-5147781-ottawa-pariesur-anticosti-pour-lunesco.php>

Lowenthal, D. (2008). *Passage du temps sur le paysage*. Infolio.

Luginbühl, Y. (2001). La demande sociale de paysage. Séance inaugurale du Conseil national du Paysage.

Luginbühl, Y. (2012) *La mise en scène du monde. Construction du paysage européen*. Éditions du CNRS.

Malgré une opinion contraire de la SATRA. (1972, 13 décembre). *La Revue*, p.23.

Manzo, L. C., & Perkins, D. D. (2006). Finding common ground: The importance of place attachment to community participation and planning. *Journal of planning literature*, 20(4), 335-350.
<https://doi.org/10.1177/0885412205286160>

Marcotte, R. (1998, 8 juillet). Le nouveau Mascouche, une qualité de vie. *La Revue*, p. C-4.

Martel, C. (s.d). *Historique du Domaine seigneurial de Mascouche* [vidéo]. Sodam.
<https://www.sodam.qc.ca/patrimoine/domaine-seigneurial>

Martel, C. (2010, 14 juillet). Petite histoire du tourisme et de la villégiature moulinoise – 2^e partie. *La Revue*. <https://www.larevue.qc.ca/un-brin-dhistoire-260/>

Martel, C. (2014, 6 mai). Les premiers colons de Mascouche. *La Revue*. <https://www.larevue.qc.ca/un-brin-dhistoire-185/>

Martel, C. (2016). *Tourisme des Moulins, d’hier à aujourd’hui*. Tourisme des Moulins.
https://terrebonnemascouche.com/wp-content/uploads/2019/04/Brochure-finale_coupe_noir.pdf?x28904

Martel, C. (2017). *Histoire de la présence anglophone à Mascouche*. Société d’histoire de Mascouche.
https://www.sodam.qc.ca/userfiles/files/Patrimoine/Txt%20Histoire%20Anglophone%20Mascouche_compressed.pdf

Martel, C. (2019). William Dyson Moore (1908-2002). *La Revue*. <https://www.larevue.qc.ca/un-brin-dhistoire-382/>

Maumi, C. (2017). L’utopie du middle landscape américain. *SociologieS*.
<https://journals.openedition.org/sociologies/5926#quotation>

Mason, R. (1999). Economics and heritage conservation: concepts, values, and agendas for research. *Getty Conservation Institute* 8(2), 550-562. <https://doi.org/10.1017/S0940739199770852>

Mehdi, L., Weber, C., Di Pietro, F., et Selmi, W. (2012). Évolution de la place du végétal dans la ville, de l’espace vert à la trame verte. *VertigO La revue électronique en sciences de l’environnement*, 12(2), 2-16.
<https://id.erudit.org/iderudit/1022528ar>

Milieu. (s.d.). Dictionnaire Larousse en ligne.
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/milieu/51429?q=milieu#51311>

Ministère des Forêt de la Faune et des Parcs. (s.d.). *Forêts privées*. <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/forets-privées/>

Moliner, P. (1994). Les méthodes de repérage et d'identification du noyau des représentations sociales. Structures et transformations des représentations sociales. dans C. GUIMELLI (dir.), *Structures et transformations des représentations sociales* (199-232). Éditions Delachaux et Niestlé.

Morin, E. (2001). *L'humanité de l'humanité: L'identité humaine* (vol. 1). Seuil.

Montandon, A. (1997). Le paysage du promeneur. *Revue germanique internationale*, (7), 193-203.
<https://doi.org/10.4000/rgi.627>

Montpetit, C., Poullaouec-Gonidec, P., & Saumier, G. (2002). Paysage et cadre de vie au Québec: réflexion sur une demande sociale émergente et plurielle. *Cahiers de géographie du Québec*, 46(128), 165-189. <https://doi.org/10.7202/023039ar>

Municipalité régionale de comté les Moulins. (1983). *Étude de cadrage et problématique d'aménagement*.

Municipalité régionale de comté les Moulins. (1987). *Schéma d'aménagement*.

Municipalité régionale de comté les Moulins. (2002). *Schéma d'aménagement et de développement*.

Municipalité régionale de comté les Moulins (2013). Schéma d'aménagement et de développement révisé. http://www.mrclesmoulins.ca/fr/nos_services_amenagement_developpement.asp

Nadaï, A. (2007). Degré zéro. Portée et limites de la théorie de l'artialisation dans la perspective d'une politique du paysage. *Cahiers de géographie du Québec*, 51(144), 333-343.
<https://doi.org/10.7202/017622ar>

Negura, L. (2006). L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales. *SociologieS*, 1-16.
<https://journals.openedition.org/sociologies/993>

Norton, W. (1989). Human geography and the geographical imagination. *Journal of Geography*, 88(5), 186-192. <http://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/00221348908979578>

Représentation (s.d.) Dictionnaire Ortholang en ligne.
<http://www.cnrtl.fr/etymologie/repr%C3%A9sentation>

On aurait réussi à « pincer » un monsieur de la rue Chartrand qui avait déposé des rebuts au Coteau. (1971, 20 mai). *La Revue*, p.2.

Ordre des urbanistes du Québec. (s.d.) *Le service de l'aménagement du territoire de la région aéroportuaire de Mirabel (BANAIQ/SATRA) : un laboratoire pour les outils de planification territoriale*.
<https://ouq.qc.ca/50/projet.php?projet=3>

Otis, J. (2009). L'engagement envers le développement durable des producteurs de tourisme de nature dans le contexte du programme de labellisation de la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre [thèse

de doctorat, Université du Québec à Trois-Rivière]. Depot-e. <http://depot-e.uqtr.ca/id/eprint/1691/1/030125012.pdf>

Papillon, P., & Dodier, R. (2011). Les forêts périurbaines : des usages récréatifs à l'espace prophylactique. *Revue de géographie alpine*, 99(3). <https://doi.org/10.4000/rga.1562>

Paquette, S. (2007). Les enjeux de paysage au Québec entre logiques de préservation et de développement. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 297(298), 41-54. <https://doi.org/10.4000/economierurale.1972>

Paquette, S. et Poullaouec-Gonidec, P. (2012). Engager l'imaginaire pour penser le devenir des paysages des périphéries urbaines. Dans Bédard, M., Augustin, J.-P. et Desnoilles, R., (dir.), *L'imaginaire géographique : Perspectives, pratiques et devenirs* (p. 57-77). Presses de l'Université du Québec.

Parazelli, M. et Robitaille, C. (2012). La rue radieuse : imaginaires collectifs et gestion de l'urbanité en marge. Dans Bédard, M., Augustin, J.-P. et Desnoilles, R., (dir.), *L'imaginaire géographique : Perspectives, pratiques et devenirs* (p.287-310). Presses de l'Université du Québec.

Paré, I. (2017). Les représentations sociales pour cerner l'évolution des conceptions de la forêt québécoise : une analyse autour du documentaire L'erreur boréale. *Vertigo la revue électronique en sciences de l'environnement*, 17(1), 1-27. <https://www.erudit.org/en/journals/vertigo/1900-v1-n1-vertigo04405/1057468ar/abstract/>

Pecqueur, B. (1997). Mondialisation et globalisation : quelles stratégies locales pour les villes ? Dans Y. Chalas et G. Dubois-Taine (dir.) *La ville émergente* (p.205-210). Éditions de l'Aube.

Perkins, H. C. (1989). The country in the town: The role of real estate developers in the construction of the meaning of place. *Journal of Rural Studies*, 5(1), 61-74. [https://doi.org/10.1016/0743-0167\(89\)90021-1](https://doi.org/10.1016/0743-0167(89)90021-1)

Périgord M. (2005). Processus de paysage. Dans P. Donadieu et M. Périgord (dir.) *Clés pour le paysage*. (p. 29-56). Éditions OPHRYS.

Pesklevits, A., Duinker, P. N., & Bush, P. G. (2011). Old-growth forests: Anatomy of a wicked problem. *Forests*, 2(1), 343-356. <https://doi.org/10.3390/f2010343>

Phillips, M. (1998). The restructuring of social imaginations in rural geography. *Journal of Rural Studies*, 14(2), 121-153. [https://doi.org/10.1016/S0743-0167\(97\)00056-9](https://doi.org/10.1016/S0743-0167(97)00056-9)

Pilette, P. (2002, 13 février). Un projet résidentiel plein d'harmonie. *La Revue*, p. B-16.

Pilette, P. (2001, 17 octobre). Le charme de la campagne en ville. *La Revue*, p. B-15.

Pitte, J. R. (1993). Des productions de qualité dans un paysage de qualité : un défi pour le monde rural français. *L'aménagement foncier agricole et rural*, 79, 19-22.

Poirier, N. (2003). Cornelius Castoriadis. L'imaginaire radical. *Revue du MAUSS*, 1(21), 383-404.
<https://doi.org/10.3917/rdm.021.0383>

Poitras, C. (2006). L'histoire urbaine environnementale au Québec. Un domaine de recherche en émergence. *Globe: revue internationale d'études québécoises*, 9(1), 93-111.
<https://doi.org/10.7202/1000799ar>

Poullaouec-Gonidec, P., Domon, G., et Paquette, S. (2005). Le paysage, un concept en débat. Dans G. Domon, P. Poullaouec-Gonidec et S. Paquette (dir.), *Paysages en perspective* (p.18-43). Presses de l'Université de Montréal.

Pour un vrai Mascouche vert. (2007, 7 février). *La Revue*, p. A-6.

Prince, H. (1997). *Wetlands of the American Midwest: A Historical Geography of Changing Attitudes*. University of Chicago Press.

Radio-Canada. (2017, 28 juillet a). Anticosti : une victoire pour des élus de la Côte-Nord. *Radio-Canada*.
<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1047721/reaction-exploitation-explorationpetrole-anticosti>

Résumé de la proposition préliminaire d'aménagement. (1985, 26 novembre). *La Revue*, p.47.

Ritchot, G. (1998). La ville en quête de valeur et fantasme de la nature. Dans J. Bethemon et G. Mercier (dir.), *La ville en quête de Nature* (p. 65-73). Septentrion.

Rivest, S. (2002, 17 août). Développement résidentiel et développement durable. *L'oeil régional*.
<http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2439997?docsearchtext=R%C3%A9serve%20Biosph%C3%A8re%20Saint-Hilaire>

Roger, A. (1997). *Court traité du paysage*. Paris: Gallimard.

Rolston, H. (1994). *Conserving natural value*. Columbia University Press.

Roquinarç'h, O., Lacoëuilhe, A. et Gourdain, P. (2019). Le golf : activité sportive contre nature ou opportunité écologique ? *Naturae*, (8), 211-232.
<http://sciencepress.mnhn.fr/fr/periodiques/naturae/2019/8>

Rosemberg, M. (2000). *Le Marketing urbain en question. Production d'espace et de discours dans quatre projets de villes*. Économica.

Roussiau, N. et C. Bonardi (2001). *Les représentations sociales : états des lieux et perspectives*. Sprimont.

Roy, N. R. (2003). L'étude de cas. Dans Gauthier, B. (dir.), *Recherche sociale : de la problématique à la cueillette de donnée* (p.200-226). Les Presses de l'Université du Québec.

Satterfeild, T. (2002). Numbness and Sensitivity in the Elicitation of Environmental Values. Dans de la Torre, M. et Mason, R. (dir.) *Assessing the values of cultural heritage* (77-99). The Getty Conservation Institute.

Sénécal, G., Gaudreau, M., & Des Roches, S. (1994). Les mécanismes de production de la forme urbaine et la conservation des espaces agricoles et naturels dans la région de Montréal: le cas de Laval. *Cahiers de géographie du Québec*, 38(105), 301-326. <https://doi.org/10.7202/022452ar>

Sénécal, G., Hamel, P., Guerpillon, L., & Boivin, J. (2001). Aménager la métropole nature: retour sur les efforts passés de planification dans la région de Montréal et essai d'évaluation de la situation actuelle des banlieues. *Géocarrefour*, 76(4), 303-317. https://www.persee.fr/doc/geoca_1627-4873_2001_num_76_4_2572

Sénécal, G. (1992). Aspects de l'imaginaire spatial: identité ou fin des territoires?. *Annales de géographie*, (563), 28-42. https://www.jstor.org/stable/23454057?seq=1#metadata_info_tab_contents

Si l'environnement vous préoccupe. (2007, 11 juillet). *La Revue*. <https://www.larevue.qc.ca/si-lenvironnement-vous-preoccupe/>

Sieverts, T. (2004). *Entre-ville: une lecture de la Zwischenstadt*. Éditions Parenthèses.

Société Technique d'aménagement régional inc (1973). *Schéma directeur des structures de la région aéroportuaire de Mirabel*.

Terrebonne/Paroisse veut que le développement normal de son territoire soit près de Terrebonne et non près du village de Bois-des-Filion. (1972, 13 décembre). *La Revue*, p.23.

Thoreau, H. (1854). *Walden ou la Vie dans les bois*. Gallimard.

Tourisme Nicolet-Yamaska. (s.d.). *Réserve mondiale de la biosphère du lac Saint-Pierre*. <http://www.tourismenicoletyamaska.com/fr/decouvrir-la-region/reserve-mondiale-de-la-biospheredu-lac-saint-pierre>

Tourisme région Sorel-Tracy. (s.d.) *Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre*. <http://www.tourismeregionsoreltracy.com/vacances-quebec/specificites-locales/reserve-de-labiosphere-du-lac-saint-pierre.aspx>

Tozzi, P. (2013). Ville durable et marqueurs d'un « néo-hygiénisme » ? Analyse des discours de projets d'écoquartiers français. *Norois*, 227, 97-113. <https://doi.org/10.4000/norois.4700>

Tremblay, F. (2005). Paysage de rivière. Dans P. Poullaouec-Gonidec, G. Domon et S. Paquette (dir.), *Paysage en perspective* (p. 131-152). Presses de l'Université de Montréal.

Tremblay, F., et Poullaouec-Gonidec, P. (2002). Contre le tout paysage : pour des émergences et... des oublis. *Cahiers de géographie du Québec*, 46(129), 345-355. <https://doi.org/10.7202/023058ar>

Une étude cet été sur un parc régional dans notre agglomération. (1977, 18 mai). *La Revue*, p. A-10.

UNESCO. (1970). Conférence intergouvernementale d'experts sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère, Paris.

UNESCO. (1996). Réserves de biosphère : la stratégie de Séville et le cadre statutaire du réseau mondial. http://belsp.uqtr.ca/id/eprint/797/1/MABUNESCO_1996_Strat%C3%A9gie%20de%20S%C3%A9ville_Cadre%20statutaire_A.pdf

UNESCO. (s.d. a). *Les réserves de biosphère – Sites d'apprentissage pour un développement durable.* <http://www.unesco.org/new/fr/naturalsciences/environnement/ecologicalsciences/biosphere-reserves/>

UNESCO. (s.d. b). *Les critères de sélection.* <http://whc.unesco.org/fr/criteres/>

UNESCO. (s.d. c). *Proposition d'inscription à la liste du patrimoine mondial.* <http://whc.unesco.org/fr/nominations/>

Université McGill. (s.d). *Réserve naturelle Gault.* <http://francais.mcgill.ca/gault/>

Urbanova. (2020). *Plongez au cœur de la nature.* <https://www.urbanova.ca/plongez-coeur-nature.html>

Vanier, M. (2008). *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité.* Economica-Anthropos.

Valeur. (s.d.) Dictionnaire Larousse en ligne. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/valeur/80972?q=valeur#80026>

Viala, L., Villepontoux, S., et Volle, J. P. (2007). *Imaginaire, territoires, sociétés : contribution à un déploiement transdisciplinaire de la géographie sociale.* Publications de l'Université Paul Valéry.

Ville de Mascouche. (2019). *Domaine seigneurial.* <https://ville.mascouche.qc.ca/culture-vie-communautaire/manoir-seigneurial/>

Ville de Montréal. (2005). *Politique de l'arbre.* [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/grands_parcs_fr/media/documents/politique_de_arbre_\(2005\).pdf](https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/grands_parcs_fr/media/documents/politique_de_arbre_(2005).pdf)

Ville de Terrebonne. (2019). *Golf le boisé : renouvellement de la réserve foncière pour deux ans.* <https://www.ville.terrebonne.qc.ca/nouvelle/19/05/10/golf-le-boise-renouvellement-de-la-reserve-fonciere-pour-deux-ans>

Vigneault, P. (1975, 2 avril). Les lois ne protègent pas les ressources naturelles de notre région, *La Revue*, p.6.

Xiberras, M. (2002). *Pratique de l'imaginaire : lecture de Gilbert Durand.* Presses de l'Université Laval.

Whyte, W. H. (1968). *The last landscape.* University of Pennsylvania press.

Wright, J. K. (1947). *Terrae incognitae: The place of the imagination in geography. Annals of the association of american geographers*, 37(1), 1-15.
<https://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/00045604709351940>

Yin, R. (2003). *Case study research. Design and methods* (5e éd.). Sage.

Annexe 1 – Documents analysés

Articles de journaux

« *Les possibilités de glissement d'envergure sont pratiquement nulles* » mais il faut user de précaution. (1974, 14 août). *La Revue*, p. 7.

« *Vieilloteries* ». (1982, 16 juin). *La Revue*, p. 4.

[Article sur les déchets sur le coteau]. (1971, 15 juillet). *La Revue*, p. 4.

132 ans d'histoire à Saint-Louis-de-Terrebonne. (1985, 21 mai). *La Revue*, p. 7.

14^e compagnie Guide de Mascouche. (1978, 1 mars). *La Revue*, p. 13.

À la découverte des richesses et beautés de Mascouche. (2000, 28 juin). *La Revue*, p. 18.

À propos du Côteau. (1979, 19 décembre). *La Revue*, p.14.

À tous les citoyens de Mascouche. (2005, 5 octobre). *La Revue*, p. 19.

Activité d'ornithologie à l'Étang-du-Grand-Coteau. (1999, 28 avril). *La Revue*, p. 5.

Arbour, S. (1994, 19 juillet). Découvrez votre région sous un autre angle. *La Revue*, p. 5.

Bénéficiez de sites exceptionnels. (2001, 14 novembre). *La Revue*, p. 9.

Bérubé, V. (2009, 10 juin). L'Étang-du-Grand-Coteau aura son petit pavillon. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/letang-du-grand-coteau-aura-son-petit-pavillon/>

Bienvenue à la glissoire municipale ! (1973, 14 février). *La Revue*, p. 21.

Bienvenue chez vous ! (1988, 5 juillet). *La Revue*, p. 7.

Bienvenue chez vous. (1987, 7 juillet). *La Revue*, p. 2.

Bordonado, G. (1990, 20 mars). Dézonage dans la région. *La Revue*, p. 19.

Bordonado, G. (1992, 28 janvier). Hydro-Québec et la Ville de Mascouche... Des opinions divergentes. *La Revue*, p. 18.

Bordonado, G. (1993, 14 septembre). Un projet domiciliaire haut de gamme annoncé. *La Revue*, p. 13.

Bordonado, G. (1995, 28 mars). Au cœur des quartiers résidentiels de Terrebonne... Un grand parc écologique verra le jour ! *La Revue*, p. 1.

Bordonado, G. (1996, 29 octobre). Au Club de golf Le Boisé d'en haut... Lachenaie aura sa propre piste de ski de fond et une vaste patinoire extérieure ! *La Revue*, p. 12.

Bordonado, G. (1998, 16 décembre). Le maire Richard Marcotte espère un gel des taxes pour 1999 et peut-être mieux... *La Revue*, p. 24.

Bordonado, G. (1998, 16 septembre). À deux pas du grand parc... *La Revue*, p. 17.

Bordonado, G. (1998, 18 mars). Le Nouveau Mascouche est lancé. *La Revue*, p. 3.

Bordonado, G. (1998, 22 avril). Une centaine de participants aux deux consultations. *La Revue*, p. 21.

Bordonado, G. (1998, 23 décembre). Mascouche mise sur la stabilité en 1999. *La Revue*, p. 5.

Bordonado, G. (1998, 23 juin). À la découverte du nouveau parc... *La Revue*, p. 12.

Bordonado, G. (1998, 25 mars). Mascouche lance sa campagne promotionnelle avec faste. *La Revue*, p. 14.

Bordonado, G. (1998, 26 août). Les Cours de l'étang sont lancés... *La Revue*, p. 12.

Bordonado, G. (1998, 30 décembre). Explosion commerciale à Mascouche. *La Revue*, p. 14.

Bordonado, G. (1998, 8 avril). La Ville présente le « nouveau Mascouche » à ses partenaires. *La Revue*, p. 11.

Bordonado, G. (1999, 1 septembre). Exploits individuels... *La Revue*, p. 5

Bordonado, G. (1999, 1 septembre). Le parc de l'Étang-du-Grand-Coteau grandit à nouveau. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/1999/09/01/le-parc-de-l-etang-du-grand-coteau-grandit-a-nouveau>

Bordonado, G. (1999, 13 janvier). Prenez le grand air au parc de l'Étang-du-Grand-Coteau. *La Revue*, p. 13.

Bordonado, G. (1999, 13 octobre). Aménagement du territoire et activités récréatives à l'agenda. *La Revue*, p. 12.

Bordonado, G. (1999, 13 octobre). Plusieurs investissements annoncés cette semaine à Mascouche. *La Revue*, p. 26.

Bordonado, G. (1999, 14 avril). Le parc de l'Étang du grand coteau grandit de 3 000 000 pieds carrés ! *La Revue*, p. 16.

Bordonado, G. (1999, 3 mars). S'accrocher à un rêve... *La Revue*, p. 5.

Bordonado, G. (1999, 6 octobre). Mascouche lance la deuxième phase du projet des Cours-de-l'Étang. *La Revue*, p. 6.

Bordonado, G. (2000, 24 mai). Et le Manoir lui? *La Revue*, p. 5.

Bordonado, G. (2001, 19 septembre). Au cœur de la nature. *La Revue*, p. 15.

Bordonado, G. (2001, 19 septembre). Un partenariat exceptionnel. *La Revue*, p. 13.

Bordonado, G. (2001, 2 mai). Non à la fusion. *La Revue*, p. 5.

Bordonado, G. (2001, 21 février). Visite au Bocage de l'étang. *La Revue*, p. 7.

Bordonado, G. (2001, 7 novembre). Une administration publique efficace. *La Revue*, p. 17.

Bordonado, G. (2002, 30 janvier). Belles terres, eau, faune et flore en abondance. *La Revue*, p. 32.

Bordonado, G. (2007, 24 avril). Le manoir sera mis en vente par l'UQAM. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2007/04/24/le-manoir-sera-mis-en-vente-par-l-uqam>

Bordonado, G. (2007, 25 avril). Un peu d'histoire. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2007/04/25/un-peu-d-histoire>

Budgets et emprunts à Mascouche. (2003, 24 décembre). *La Revue*, p. 24.

Ça recommence sur les terrains du Coteau : les déchets s'accumulent. (1971, 21 octobre). *La Revue*, p. 52.

Ce qu'on faisait à Mascouche en 1910. (1971, 15 juillet). *La Revue*, p. 15.

Ce qu'on fait de la forêt... (1977, 20 avril). *La Revue*, p. 1.

Ce qui s'est passé... (1978, 20 décembre). *La Revue*, p. B 7.

Chartrand, Y. (1976, 5 mai). La pollution vue d'en haut. *La Revue*, A6.

Cinq étudiants de Terrebonne participent cet été au nettoyage du coteau dans le cadre de Perspectives-Jeunesse. (1971, 1 juillet). *La Revue*, p.3.

Claude Marsolais et son groupe veulent lancer « Alerte-pollution 1972 ». (1972, 2 mars). *La Revue*, p. 9.

Clermont, P. (2011, 9 août). Domaine seigneurial de Mascouche : rencontre prometteuse. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2011/08/09/domaine-seigneurial-de-mascouche---rencontre-prometteuse>

Clermont, P. (2016, 24 mai). Les Mascouchois rêvent le Domaine seigneurial. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2016/05/24/les-mascouchois-revent-le-domaine-seigneurial>

Clermont, P. (2017, 18 avril). Des arbres à planter sur vos terrains. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2017/04/18/des-arbres-a-planter-sur-vos-terrains>

Clermont, P. (2017, 19 septembre). Une forêt numérique à Mascouche. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2017/09/19/une-foret-numerique-a-mascouche>

Comment les travaux d'un tout nouveau domaine conçu pour mieux vivre dans Lachenaie. (1984, 31 octobre). *La Revue*, p. 39.

Construction Nord-Est est toujours là, fidèle et solide. (1997, 4 mars). *La Revue*, p. 14.

Côté, A. (2000, 19 juillet). Les vacances du chroniqueur. *La Revue*, p. 4.

Côté, A. (2000, 31 mai). L'histoire de Mascouche en image : la plage Henri au début des années 50. *La Revue*, p. 7.

Cours-de-l'Étang. (2007, 14 mars). *La Revue*, p. 15.

Cousineau, K. (2005, 21 décembre). Mascouche au cœur de l'hiver. *La Revue*, p. 8.

Cousineau, K. (2005, 26 octobre). Un développement global. *La Revue*, p. 14.

Cousineau, K. (2006, 18 janvier). Le Parti Vert prône les espaces verts. *La Revue*, p. 15.

Cousineau, K. (2007, 13 juin). Les verts voient rouge. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2007/06/13/les-verts-voient-rouge>

Cousineau, K. (2007, 2 mai). De l'Île à l'Étang-du-Grand-Coteau. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2007/05/02/de-l-ile-a-l-etang-du-grand-coteau>

Cousineau, K. (2007, 21 février). L'environnement, une vraie priorité. *La Revue*, p. 8.

Cousineau, K. (2007, 25 avril). Sans surprise. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2007/04/25/sans-surprise>

Cousineau, K. (2007, 6 juin). *La Revue*. <https://www.larevue.qc.ca/article/2007/06/06/notre-foret-inventoriee>

D'arbres et de forêts... (1986, 8 juillet). *La Revue*, p. 18.

Danzelem, P. (1990, 13 février). Des citoyens disent non aux bulldozers ! *Le Revue*, p. 5.

Danzelem, P. (1990, 6 mars). Les citoyens lancent un cri : préservez le boisé de la pépinière ! *La Revue*, p. 22.

Décès d'un pionnier du tabac. (1984, 21 mars). *La Revue*, p. 35.

Demande d'un plan à M. Clark. (1971, 2 décembre). *La Revue*, p.7.

Des citoyens de Saint-Louis s'opposeront à l'implantation de nouvelles lignes de l'Hydro. (1979, 7 mars). *La Revue*, p. 20

Des Moulins : Détente et mouvement. (1992, 7 juillet). *La Revue*, p. 44.

Despatie, L. (1995, 28 février). La MRC des Moulins est riche car une histoire est liée au développement de la région... *La Revue*, p. 15.

Despatie, L. (1996, 2 juillet). Oasis Florale Moorecrest : un paradis aux mille couleurs. *La Revue*, p. 4.

Despatie, L. (1996, 5 novembre). Construction Nord-Est : une firme d'ingénieurs-conseils et de constructeur. *La Revue*, p. 3.

Despatie, L. (1997, 5 novembre). Le Grand-Côteau : de belles maisons, des arbres, la tranquillité. *La Revue*, p. 4.

Despatie, L. (1998, 7 octobre). Se bâtir un bel avenir. *La Revue*, p. 31.

Despatie, L. (1999, 7 juillet). Une région comme la nôtre... Il n'en existe pas deux. *La Revue*, p. 3.

Despatis, A. (1996, 9 avril). Les travaux débutent ce mois-ci au Parc Écologique de Terrebonne. *La Revue*, p. 10.

Despatis, A. (2004, 19 mai). Le Tabac à cigarettes Bingo de Terrebonne. *La Revue*, p. 4.

Despatis, A. (2006, 8 février). Les dates historiques de Terrebonne depuis 1691 jusqu'à 1991. *La Revue*, p. 16.

Despatis, A. et Bordonado, G. (2005, 25 mai). De Lafontaine (intemat) achète un terrain. *La Revue*, p. 18.

Despatis, F. (2007, 16 janvier). Voici, voilà – une affaire, une autre. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/voici-voila-une-affaire-une-autre-par-marie-france-despatis-16/>

Despatis, M.F. (2004, 16 juin). Faire de la vie. *La Revue*, p. 18.

Despatis, M.F. (2006, 20 septembre). Voici-voilà : une affaire – une autre. *La Revue*, p. 4.

Dessureault, S. (2007, 1 août). Espèce locale en voie d'extinction et milieu humide menacé. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2007/08/01/espece-locale-en-voie-d-extinction-et-milieu-humide-menace>

Deux « bambis » de retour à Mascouche ! (1999, 17 mars). *La Revue*, p. 4.

Développement environnemental. (2007, 7 février). *La Revue*, p. 9.

Du ski alpin à Saint-Louis. (1981, 22 décembre). *La Revue*, p. 17.

Dupuis, R. (2000, 16 février). Le message est clair : fini le passé et vive l'avenir du nouveau Mascouche. *La Revue*, p. 24.

Elie Fallu dévoile aujourd'hui les dossiers prioritaires auxquels il s'attaquera en 1977. (1977, 12 janvier). *La Revue*, p. 11.

En '59 les fêtes n'étaient pas riches mais heureuses. (1983, 21 décembre). *La Revue*, p. 8.

Et vive le plein-air à Saint-Louis. (1978, 9 août). *La Revue*, p. 8.

Fabien, J.P. (1990, 7 août). Randonnée. *La Revue*, p. 20.

Faire attention à l'environnement... C'est l'affaire à tout le monde ! (1992, 22 septembre). *La Revue*, p. 18.

Feux de champ et de bois. (1995, 2 mai). *La Revue*, p. 18.

Fontaine, G. (2017, 24 janvier). Le conseil questionné sur d'importants dossiers. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2017/01/24/le-conseil-questionne-sur-d-importants-dossiers>

Fontaine, G. (2017, 26 septembre). Une vision globale de Mascouche. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2017/09/26/une-vision-globale-de-mascouche>

Fontaine, G. (2017, 4 juillet). Fossés, golf et piscine : l'élection se prépare. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2017/07/04/fosses--golf-et-piscine---l-election-se-prepare>

- Fontaine, G. (2017, 6 juin). Bilan du passé, projets pour le futur. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2017/06/06/bilan-du-passe--projets-pour-le-futur>
- Fontaine, G. (2017, 7 mars). La défense du territoire. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2017/03/07/la-defense-du-territoire>
- Fontaine, G. (2018, 1 mai). Lueur d'espoir pour Mascouche. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2018/05/01/lueur-d-espoir-pour-mascouche>
- Fontaine, G. (2018, 26 octobre). 2^e refus de la CPTAQ à prévoir. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2018/10/26/2e-refus-de-la-cptaq-a-prevoir>
- Fontaine, G. (2018, 30 octobre). Un projet à grande portée. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2018/10/30/un-projet-a-grande-portee>
- Fontaine, G. (2019, 3 avril). Entente de principe annoncée par la CMM. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2019/04/03/entente-de-principe-annoncee-par-la-cmm>
- Fortier, S. (2002, 16 janvier). Mascouche en pleine effervescence. *La Revue*, p. 7.
- Fortier, S. (2002, 3 juillet). Capitale du vélo et... du plein air ! *La Revue*, p. 41.
- Fortier, S. (2003, 1 juin). Quand le développement. *La Revue*. <https://www.larevue.qc.ca/quand-le-developpement-fait-boom/>
- Fortier, S. (2003, 24 septembre). Préparer l'avenir pour mieux vivre à Mascouche. *La Revue*, p. 28.
- Gaudet, J.-P. (1976, 7 janvier). L'année '75 « Bah ». *La Revue*, p. 26.
- Gilbert, J.M. (2007, 28 mars). « L'environnement ce n'est pas qu'un arbre! ». *La Revue*, p.13.
- Gilbert, J.M. (2016, 1 novembre). Médiation infructueuse, le ministre Heurtel devra trancher. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/mediation-infructueuse-le-ministre-heurtel-devra-trancher/>
- Gilbert, J.M. (2018, 18 décembre). Aide financière de 1,5 M\$ pour le Domaine seigneurial. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/aide-financiere-de-15-m-pour-le-domaine-seigneurial/>
- Gilbert, J.M. (2019, 21 mai). Interrelier les espaces verts de la Rive-Nord. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2019/05/21/interrelier-les-espaces-verts-de-la-rive-nord>
- Glissade pour la population de Mascouche?* (1973, 10 janvier). *La Revue*, p. 17.
- Guillaume Tremblay veut plus de verdure.* (2006, 19 juillet). *La Revue*, p. 4.
- Hydro-Québec et la MRC des Moulins : une vision tournée vers l'avenir.* (2003, 5 novembre). *La Revue*, p. 23.
- Il est temps de faire un encan public au coteau !* (1971, 17 novembre). *La Revue*, p. 3.
- Il est temps que le conseil municipal de Saint-Louis s'occupe de la dilapidation des forêts dans son territoire au profit des sablières.* (1976, 4 août). *Le Revue*, p.3.
- Il s'en passe de belles à la grotte du coteau.* (1971, 20 mai). *La Revue*, p. 4.

Information municipale. (1972, 19 avril). *La Revue*, p. 5.

Inquiet pour la forêt, bien patrimonial unique. (2005, 26 janvier). *La Revue*, p. 4.

Intégration harmonieuse du poste Mascouche au milieu d'accueil. (1989, 14 novembre). *La Revue*, p. 30.

Jusqu'à maintenant 95 feux de forêt. (1984, 27 juin). *La Revue*, p. 32.

L'aménagement des espaces verts dans la région aéroportuaire. (1973, 16 mai). *La Revue*, p. 21.

L'an 2000 est proche ! (1979, 7 mars). *La Revue*, p. 2.

L'autoroute 640 (jusqu'au chemin Gascon) sera inaugurée à la mi-décembre. (1972, 29 novembre). *La Revue*, p. 3.

L'intervention gouvernementale se fera sentir dans quatre secteurs principaux, dont la récréation. (1973, 5 septembre). *La Revue*, p. 18.

La conservation de la Forêt de Terrebonne : Le PQ invite la population à « occuper » ce patrimoine si proche. (1978, 1 mars). *La Revue*, p. 2.

La CPTAQ confirme son refus. (2018, 18 décembre). *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2018/12/18/la-cptaq-confirme-son-refus>

La forêt : un dossier brûlant dans la région. (1982, 23 juin). *La Revue*, p. 23.

La forêt comme terrain de jeu. (2016, 19 juillet). *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2016/07/19/la-foret-comme-terrain-de-jeu>

La nature sous l'œil de Martin Blanchet. (2018, 27 février). *La Revue*. <https://www.larevue.qc.ca/la-nature-sous-loeil-de-martin-blanchet/>

La nouvelle piste de ski de fond de Mascouche. (1985, 26 février). *La Revue*, p. 36.

La rivière des Mille-Îles, environnement naturel protégé. (1978, 25 octobre). *La Revue*, p. 9.

Lachenaie : une pétition pour contrecarrer l'exploitation éhontée des sablières du Côteau. (1977, 20 avril). *La Revue*, p. 1.

Lachenaie tente des poursuites pour déboisement au coteau. (1991, 19 novembre). *La Revue*, p. 28.

Ladouceur, É. (1998, 15 juillet). Mascouche fête la St-Jean à vélo. *La Revue*, p. 10.

Ladouceur, É. (1998, 29 avril). Le maire Richard Marcotte présente le nouveau Mascouche. *La Revue*, p. 26.

Ladouceur, É. (2007, 24 janvier). Mobilisation pour protéger un immense espace vert. *La Revue*, p. 4.

Lahaise, D. (2004, 31 mars). Enfin de l'opposition à Mascouche. *La Revue*, p. 4.

Lamarre, D. (2004, 16 juin). Le battement d'ailes d'un papillon. *La Revue*, p. 5.

Lapointe, L. (1976, 2 juin). Les gens d'ici. *La Revue*, A16.

Le « Chemin de Mascouche » avait été décidé en novembre 1855. (1971, 16 décembre). La Revue, p. B-9.

Le club des 4-H de Mascouche sensible à l'environnement. (1999, 20 juin). La Revue, p. 4.

Le Comité de citoyens pour la protection de l'environnement : c'est parti ! (1978, 25 octobre). La Revue, p. 9.

Le député Élie Fallu a rencontré le Conseil municipal de Saint-Louis-de-Terrebonne. (1977, 6 juillet). La Revue, p.12.

Le député Fallu a rencontré l'administration municipale de Saint-Louis le 10 décembre. (1976, 22 décembre). La Revue, p. A 18.

Le golf de « Boisé-d'en-Haut » ouvrira au printemps 1990. (1987, 7 juillet). La Revue, p. 31.

Le Manoir de Pierre Le Gardeur de Repentigny à Mascouche. (1968, 20 juin). La Revue, p. 12.

Le nouveau Mascouche fait sa place au soleil ! (2000, 5 juillet). La Revue, p. 4.

Le patrimoine vert de la région. (1981, 3 juin). La Revue, p. 3.

Le plan d'aménagement du secteur est de l'aéroport a été étudié la semaine dernière. (1973, 7 novembre). La Revue, p. 8.

Le plan directeur sera présenté à la prochaine séance du Conseil. (1973, 4 avril). La Revue. p. 31.

Le PQ veut sauver la forêt de Terrebonne de la spéculation et du développement inconsidéré. (1978, 22 février). La Revue, p. 2.

*Le projet de tronçon cyclable pourrait bientôt se concrétiser. (2017, 17 octobre). La Revue.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2017/10/17/le-projet-de-troncon-cyclable-pourrait-bientot-se-concretiser>*

Le quartier no 1. (1971, 18 février). La Revue, p. 7.

Le territoire de la Côte de Terrebonne est situé dans une zone où la tendance est au développement urbain. (1972, 19 avril). La Revue, p. 9.

Le virage écologique de Mascouche. (1999, 3 mars). La Revue, p. 5.

Lepage, C. (2007, 10 janvier). Souhaits verts pour 2007. La Revue, p. 13.

Lepage, C. (2007, 21 février). Blanche neige et vertes pelouses. La Revue, p. 10.

Lepage, C. (2007, 7 février). Quand les citoyens exigent des comptes. La Revue, p. 15.

Les arbustes sont hauts au coteau. (1973, 29 août). La Revue, p. 6.

Les armoiries de Lachenaie. (1981, 3 juin). La Revue, p. 27.

Les attraits de notre région. (1986, 8 juillet). La Revue, p. 18.

Les attraits de notre région. (1988, 5 juillet). La Revue, p. 2.

Les sablières du coteau feront du tort aux terres de la Côte de Terrebonne. (1976, 28 avril). *La Revue*, p. B 13.

Les travaux sont commencés. (2017, 18 juillet). *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2017/07/18/les-travaux-sont-commences>

Les zones agricoles de la région. (1981, 3 juin). *La Revue*, p. 11.

Les zones mouvements de terrain. (1986, 18 novembre). *La Revue*, p. 19.

Létourneau, F. (2003, 24 septembre). Les parcs de Mascouche : des citoyens s'interrogent. *La Revue*, p. 33.

Limoges, K. (17 juillet, 2012). Hôtel haut de gamme et forêt balisée. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2012/07/17/hotel-haut-de-gamme-et-foret-balisee>

Limoges, K. (2014, 1 avril). Pour l'avenir du champ de tir St-Maurice. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/pour-lavenir-du-champ-de-tir-st-maurice-2/>

Limoges, K. (2014, 25 mars). Pour l'avenir du champ de tir St-Maurice. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2014/03/25/pour-l-avenir-du-champ-de-tir-st-maurice>

Limoges, K. (2014, 26 décembre). Événement municipal 2014 – Mascouche : la sauvegarde du Domaine seigneurial. *La Revue*. <https://www.larevue.qc.ca/article/2014/12/26/evenement-municipal-2014---mascouche---la-sauvegarde-du-domaine-seigneurial>

Manoir seigneurial : le PQ promet des millions. (2018, 18 septembre). *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2018/09/18/manoir-seigneurial---le-pq-promet-des-millions>

Marcotte, R. (1998, 8 juillet). Le Nouveau Mascouche, une qualité de vie à découvrir. *La Revue*, p. 4.

Marcotte, R. (1999, 14 juillet). Le nouveau Mascouche, un trésor à partager ! *La Revue*, p. 11.

Marcotte, R. (2003, 10 septembre). Vivre à Mascouche. *La Revue*, p. 16.

Mascouche adopte son plan de zonage. (1973, 16 mai). *La Revue*, p. 27.

Mascouche bénie par la neige ! (2001, 17 janvier). *La Revue*, p. 13.

Mascouche n'achètera pas le terrain en bordure du coteau. (1971, 15 juillet). *La Revue*, p. 22.

Même Hercule ne viendrait pas à bout des milliers de pièces de déchets qui polluent les terrains du coteau. (1971, 19 août). *La Revue*, p. 11.

Mini nouvelles de Mascouche. (1971, 7 janvier). *La Revue*, p. 15.

MRC des Moulins : résumé de la proposition préliminaire d'aménagement. (1985, 26 novembre). *La Revue*, p. 47.

Nouvelles de 1960 à 1961. (1999, 26 mai). *La Revue*, p. 10.

Nouvelles de 1968 et 1969. (1999, 26 mai). *La Revue*, p. 18.

Nouvelles de 1970 et 1971. (1999, 26 mai). *La Revue*, p. 20.

Nouvelles de 1986 et 1987. (1999, 26 mai). *La Revue*, p. 38.

Novembre 1855 : chemin entre Terrebonne et Mascouche. (1981, 22 décembre). *La Revue*, p. 22.

On aurait réussi à « pincer » un monsieur de la rue Chartrand qui avait déposé des rebuts au Coteau. (1971, 20 mai). *La Revue*, p. 2.

On est en train de détruire la forêt au coteau – Des vandales en font un dépotoir. (1966, 29 avril). *La Revue*, p. 3.

On s'inquiète des excavations de sable sur le coteau par la compagnie Francon. (1977, 24 août). *La Revue*, p. 7.

Où en est-on à Québec avec le problème des sablières. (1977, 10 août). *La Revue*, p. 8.

Ouimet, L-G. (1972, 6 juillet). La forêt de Terrebonne ce n'est pas la Côte de Terrebonne. *La Revue*, p.26.

Pas de danger pour la construction sur le coteau dans Lachenaie. (1974, 10 juillet). *La Revue*, p. 21.

Phase II pour le parc du Grand-Coteau. (2010, 6 juillet). *La Revue*.

<https://www.larevue.qc.ca/article/2010/07/06/phase-ii-pour-le-parc-du-grand-coteau>

Pierre Fitzgibbon distribue 2000 pousses d'arbres. (2019, 7 mai). *La Revue*.

<https://www.larevue.qc.ca/article/2019/05/07/pierre-fitzgibbon-distribue-2-000-pousses-d-arbres>

Pilette, P. (1999, 10 novembre). Le Bourg Sainte-Marie : un projet résidentiel unique. *La Revue*, p. 30.

Pilette, P. (1999, 19 mai). Le parc de l'Étang-du-Grand-Coteau inauguré. *La Revue*, p. 8.

Pilette, P. (2001, 17 octobre). Le charme de la campagne en ville. *La Revue*, p. 15.

Pilette, P. (2001, 4 juillet). Des parcs et espaces verts attrayants. *La Revue*, p. 14.

Pilette, P. (2001, 7 novembre). Un environnement où il fait bon vivre. *La Revue*, p. 15.

Pilette, P. (2002, 13 février). Un projet résidentiel plein d'harmonie. *La Revue*, p. 15.

Pilette, P. (2002, 27 février). Pour vivre au cœur de la nature... et de la ville. *La Revue*, p. 14.

Pilette, P. (2002, 6 mars). Des maisons de rêve dans un quartier privilégié. *La Revue*, p. 14.

Plaisir d'hiver... (2003, 2 juillet). *La Revue*, p. 40.

Plein air et espaces verts... sans pareil ! (1990, 3 juillet). *La Revue*, p. 6.

Poste de distribution de l'Hydro : décision remise. (1989, 14 novembre). *La Revue*, p. 14.

Pour bien conserver les milieux naturels. (2017, 19 décembre). *La Revue*.

<https://www.larevue.qc.ca/article/2017/12/19/pour-bien-conserver-les-milieux-naturels>

Pour la mise en valeur des forêts privées. (2006, 14 juin). *La Revue*, p. 12.

Pour se loger dans un environnement enchanteur. (2001, 3 octobre). *La Revue*, p. 17.

Pour un vrai Mascouche vert. (2007, 7 février). *La Revue*, p. 6.

Proulx, L. (2000, 9 août). À la découverte des boisés de la région. *La Revue*, p. 15.

Qu'est-ce le « Grand Coteau ». (1971, 15 juillet). *La Revue*, p. 30.

Quelques notes intéressantes sur Mascouche. (1972, 15 juin). *La Revue*, p. 44.

Réforme majeure des parcs et espaces verts. (1998, 1 avril). *La Revue*, p. 9.

Riopel, K. (2009, 22 septembre). L'Étang-de-la-Seigneurie verra le jour sous peu. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/letang-de-la-seigneurie-verra-le-jour-sous-peu/>

Savage, M. (2005, 23 novembre). Le blanc te va si bien, Mascouche ! *La Revue*, p. 5.

Septembre. (1991, 17 décembre). *La Revue*, p. 47.

Si l'environnement vous préoccupe. (2007, 11 juillet). *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2007/07/11/si-l-environnement-vous-preoccupe>

Si la glace ne fond pas trop vite... (1999, 10 février). *La Revue*, p. 17.

Soumettez votre projet. (2016, 9 février). *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2016/02/09/soumettez-votre-projet>

Sur la scène. (2006, 4 octobre). *La Revue*, p. 6.

Sur les sentiers du Manoir en 2017. (2016, 25 octobre). *La Revue*. <https://www.larevue.qc.ca/sur-les-sentiers-du-manoir-en-2017/>

Talbot, V. (2018, 4 décembre). Le Reflet : Mascouche, une vision qui devient réalité. *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2018/12/04/le-reflet---mascouche--une-vision-qui-devient-realite>

Télécablé des Mille-Îles construire une tour et un mini-studio dans Lachenaie. (1975, 9 juillet). *La Revue*, p. B16.

Temps de mouvement... Temps de détente... (1991, 11 juillet). *La Revue*, p. 14.

Temps de mouvement... Temps de détente... (1991, 2 juillet). *La Revue*, p. 14.

Terrebonne : le couvert forestier sous l'œil de la municipalité. (2005, 2 février). *La Revue*, p. 14.

Terrebonne citée en exemple sur la scène canadienne. (2016, 25 octobre). *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2016/10/25/terrebonne-citee-en-exemple-sur-la-scene-canadienne>

Terrebonne/Paroisse veut que le développement normal de son territoire soit près de Terrebonne. (1972, 13 décembre). *La Revue*, p. 23.

Tous les Allard sont invités. (1981, 20 mai). *La Revue*, p. 12.

Trans-Terrebonne et autres pistes cyclables. (2003, 2 juillet). *La Revue*, p. 46.

Un autre investissement de \$3 ½ millions par Loignon Durant et Quevillon. (1975, 10 septembre). *La Revue*, p. A 26.

Un autre secteur du parc du Grand-Coteau achevé. (2010, 16 novembre). *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2010/11/16/un-autre-secteur-du-parc-du-grand-coteau-acheve>

Un centre-ville régional pour capter une clientèle d'envergure. (1984, 14 novembre). *La Revue*, p. 10.

Un demi-million pour le parc du Grand-Coteau. (2018, 17 octobre). *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/un-demi-million-pour-le-parc-du-grand-coteau-2/>

Un demi-million pour le parc du Grand-Coteau. (2018, 31 août). *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2018/08/31/un-demi-million-pour-le-parc-du-grand-coteau>

Un nettoyage qui s'imposait à l'école du Coteau. (2019, 28 mai). *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2019/05/28/un-nettoyage-qui-s-imposait-a-l-ecole-du-coteau>

Un parc écologique sou peu... (1995, 2 mai). *La Revue*, p. 4.

Un projet de 3 millions de dollars. (1980, 27 février). *La Revue*, p. 1.

Un sentier écologique dans Saint-Louis. (1978, 26 avril). *La Revue*, p. 13.

Un souvenir des années 1930. (1997, 25 février). *La Revue*, p. 20.

Une année de continuité et de réalisations. (2019, 22 janvier). *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2019/01/22/une-annee-de-continuite-et-de-realizations>

Une balade en traîneau à leur des flambeaux. (2018, 16 janvier). *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2018/01/16/une-balade-en-traineau-a-la-lueur-des-flambeaux>

Une drôle de situation qui pourrait devenir tragique pour l'avenir. (1975, 26 février). *La Revue*, p. 13.

Une étude cet été sur un parc régional dans notre agglomération. (1977, 18 mai). *La Revue*, p. A 10.

Une piste de ski à Saint-Louis ? (1980, 1 octobre). *La Revue*, p.3.

Une piste de ski et traîneaux dans La Seigneurie. (1986, 12 août). *La Revue*, p. 28.

Une saison estivale fabuleuse. (2002, 23 octobre). *La Revue*, p. 24.

Vandalisme au parc du Grand-Coteau. (2010, 9 novembre). *La Revue*.
<https://www.larevue.qc.ca/article/2010/11/09/vandalisme-au-parc-du-grand-coteau>

Vigneault, P. (1975, 2 avril). Les lois ne protègent pas l'environnement dans la région. *La Revue*, p.6.

Vite sur vos patins. (2000, 15 novembre). *La Revue*, p. 4.

Vivre à Mascouche. (2003, 24 septembre). *La Revue*, p. 20.

Publicités

- « À Terrebbonne devenez propriétaire ». *La Revue*, 28 février 1995, p. 25.
- « Achetez une maison ou réservez votre terrain ». *La Revue*, 6 avril 1972, p.5.
- « Attention locataire ». *La Revue*, 23 mars 1993, p. 2.
- « Au domaine Gascon ». *La Revue*, 26 mars 1991, p. 31.
- « Aux habitations du Boisé d'en Haut ». *La Revue*, 31 mars 1992, p. 22.
- « Avant d'acheter, venez nous visiter ». *La Revue*, 11 avril 1973, p. 17.
- « Avant d'acheter, venez nous visiter ». *La Revue*, 6 avril 1972, p.20.
- « Avenue Baltique ». (s.d.).
- « Avis ». *La Revue*, 19 mars 1985, p. 10.
- « Bien chez soi ». *La Revue*, 5 novembre 1997, p. 1.
- « Bien vous loger ça fait partie de nos plans ». *La Revue*, 14 avril 1976, p. 5.
- « Bien vous loger ça fait partie de nos plans ». *La Revue*, 30 mars 1977, p. 9.
- « Bienvenue aux familles qui habiteront notre région à compter du 1^{er} mai prochain ». *La Revue*, 15 avril 1971, p.5
- « Cessez de payer la maison des autres ». *La Revue*, 4 mars 1997, p.16.
- « Charco ». *La Revue*, 14 avril 1976, p. 23.
- « Charco ». *La Revue*, 17 avril 1974, p. 11.
- « Charco ». *La Revue*, 28 mars 1979, p. 18.
- « Charco ». *La Revue*, 30 mars 1977, p. 19.
- « Châteaux des Vents ». *La Revue*, 28 février 1995, p.7.
- « Construction Marc Lacombe inc. ». *La Revue*, 4 novembre 1998, p. 4.
- « Construction Nord-Est ». *La Revue*, 13 mars 2002, p. 11.
- « Construction Nord-Est ». *La Revue*, 18 septembre 2002, p. 12.
- « Construction Nord-Est ». *La Revue*, 21 mars 2001, p.28.
- « Cours-de-l'Étang ». *La Revue*, 14 mars 2007, p. 15.
- « De choix... en voulez-vous ? ». *La Revue*, 2 novembre 1993, p. 13.

- « De plus en plus de gens disent OUI à Mascouche ». *La Revue*, 16 mars 2005, p. 13.
- « De plus en plus de jardinières disent OUI à Mascouche ». *La Revue*, 21 septembre 2005, p. 26.
- « Des pistes de plus en plus « cyclables ». *La Revue*, 17 mars 2004, p. 4.
- « Des pistes de plus en plus « cyclables ». *La Revue*, 5 mai 2004, p. 17.
- « Devenez propriétaire et payez moins cher qu'à loyer! ». *La Revue*, 5 mars 1996, p.12.
- « Domaine de la Source ». *La Revue*, 31 mars 1992, p. 21.
- « Domaine de la source ». *La Revue*, 4 mars 1997, p. 10.
- « Domaine de la source Mascouche ». *La Revue*, 26 mars 1980, p. 7.
- « Domaine de la Source. *La Revue*, 31 mars 1992, p. 24.
- « Domaine des Bouleaux ». *La Revue*, 19 mars 1985, p. 3.
- « Domaine des Moulins ». *La Revue*, 23 mars 1993, p. 18.
- « Domaine des moulins ». *La Revue*, 28 février 1995, p.22.
- « Domaine des Moulins ». *La Revue*, 31 mars 1992, p.23.
- « Domaine des Ravelines ». *La Revue*, 23 mars 1993, p. 20.
- « Domaine du Boisé ». *La Revue*, 23 mars 1993, p. 25.
- « Domaine GPA ». *La Revue*, 29 mars 1978, p. 3.
- « Domaine Mascouche ». *La Revue*, 6 avril 1972, p. 18.
- « Ensoleillez votre vie ». *La Revue*, 18 mars 1998, p. 24.
- « Faites confiance au pionnier de la construction domiciliaire à Mascouche! ». *La Revue*, 14 avril 1976, p. 24.
- « Faites confiance au pionnier de la construction domiciliaire à Mascouche ». *La Revue*, 29 mars 1978, p. 15.
- « Faites confiance au pionnier de la construction domiciliaire à Mascouche ! » *La Revue*, 28 mars 1979, p. 15.
- « Faites confiances aux pionniers de la construction domiciliaire ». *La Revue*, 30 mars 1977, p. 27.
- « Fatigué d'être locataire ». *La Revue*, 23 mars 1993, p. 30.
- « Habitat Mascouche, Naturellement ! ». *La Revue*, 4 avril 1989, p. 28.
- « Habitations des Vignobles ». *La Revue*, 21 septembre 2005, p. 11.
- « Havre du lac ». *La Revue*, 17 mars 2004, p. 12.

« Horizon ». (s.d.). <https://horizonterrebonne.com/quartier/>

« Il y a quelque chose de magique à Mascouche... ». *La Revue*, 15 mars 2000, p. 16.

« L'excellence, tout en haut... ». *La Revue*, 4 avril 1989, p. 6.

« L'Hortensia ». *La Revue*, 13 septembre 2006, p. 19.

« L'orée du bois ». *La Revue*, 15 mars 1988, p. 21.

« L'Orléane... La canadienne... La Québécoise... La coloniale... La Louisiane... La mirabel... ». *La Revue*, 29 mars 1978, p. 7.

« La bonne direction, la bonne décision ». *La Revue*, 26 mars 1991, p. 31.

« La construction à son meilleur ». *La Revue*, 4 avril 1989, p. 33.

« La joie d'être propriétaire... Dans un site enchanteur ». *La Revue*, 15 avril 1971, p. 7.

« La maison de vos rêves... à Mascouche ». *La Revue*, 15 avril 1971, p. 14.

« La Plaine ». *La Revue*, 3 avril 1990, p. 12.

« La Plaine Nouveau projet ». *La Revue*, 5 mars 1996, p. 26.

« La québécoise ». *La Revue*, 29 mars 1978, p. 19.

« La Seigneurie ». *La Revue*, 21 mars 1984, p.15.

« La Seigneurie ». *La Revue*, 23 mars 1983, p. 19.

« La seigneurie du lac long ». (s.d.). https://constructionlouisseize.com/projet-mascouche/?utm_source=guidehabitation.ca&utm_medium=referral

« La terrasse Saint-Louis ». *La Revue*, 19 mars 1985, p. 15.

« La versatilité de Saramac inc. se retrouve dans la construction résidentielle de haut calibre ». *La Revue*, 5 mars 1996, p. 5.

« Lachenaie ». *La Revue*, 22 mars 1994, p. 14.

« Lachenaie projet domiciliaire Le Domaine des Moulins ». *La Revue*, 26 mars 1991, p. 23.

« Lachenaie, choix de magnifiques terrains ». *La Revue*, 5 mars 1996, p. 16.

« Lachenaie. Nouveau projet domiciliaire le Domaine des Moulins ». *La Revue*, 4 avril 1989, p. 8.

« Le « nouveau » Boisé d'en Haut à Lachenaie-Ouest ». *La Revue*, 28 février 1995, p.24.

« Le Baron ». *La Revue*, 4 avril 1989, p. 21.

« Le boisé de La plaine ». *La Revue*, 19 mars 1985, p. 14.

« Le boisé de Lachenaie Ouest ». *La Revue*, 18 mars 1998, p. 7.

« Le Carrefour des fleurs ». *La Revue*, 23 mars 1983, p. 12.

« Le concepteur innovateur ». *La Revue*, 23 mars 1993, p. 28.

« Le Domaine des Moulins ». *La Revue*, 17 mars 1987, p. 7.

« Le Domaine Lachenaie ». *La Revue*, 11 avril 1973, p. 6.

« Le Grand Coteau ». *La Revue*, 5 mars 1996, p. 28.

« Le Grand Coteau ». *La Revue*, 5 novembre 1997, p. 19.

« Le Grand duc ». *La Revue*, 17 mars 1987, p.8.

« Le Jardin de la Côte ». *La Revue*, 23 mars 1993, p. 7.

« Le Nadine ». *La Revue*, 31 mars 1992, p. 32.

« Le rêve ». *La Revue*, 31 mars 1992, p.12.

« Le rêve, la réalité ». *La Revue*, 7 mai 1991, p. 21.

« Le Square Saint-François ». (s.d.).
https://www.gestionbenoitdumoulin.com/projets_domiciliaires/terrebonne/square-st-francois/?utm_source=guidehabitation.ca&utm_medium=referral

« Le train de Mascouche-Montréal un jeu d'enfant ». *La Revue*, 13 septembre 2006, p. 7.

« Les Berges de Lachenaie ». *La Revue*, 22 mars 1994, p. 16.

« Les Châteaux de l'Étang ». *La Revue*, 17 mars 2004, p. 6.

« Les Châteaux de l'Étang ». *La Revue*, 7 mai 2003, p. 2.

« Les constructeurs de ta maison J.C. inc. ». *La Revue*, 3 avril 1990, p. 27.

« Les constructeurs de ta maison J.C. Inc. ». *La Revue*, 4 avril 1989, p. 31.

« Les construction québécoise inc. ». *La Revue*, 16 septembre 1986, p. 20.

« Les constructions de Royan inc. ». *La Revue*, 26 mars 1991, p. 22.

« Les constructions de Royan inc. ». *La Revue*, 3 avril 1990, p. 29.

« Les constructions des Jardins du Seigneur ». *La Revue*, 11 avril 1973, p. 13.

« Les constructions Lippé inc. ». *La Revue*, 3 avril 1990, p. 26.

« Les constructions Royan inc. ». *La Revue*, 5 mars 1996, p. 24.

« Les développements domiciliaires Hébert inc. ». *La Revue*, 13 mars 2002, p. 4.

« Les entreprises F.D.D. Lamater inc. ». *La Revue*, 31 mars 1992, p. 28.

- « Les Habitations Bellefeuille inc. ». *La Revue*, 21 mars 2001, p. 23.
- « Les habitations Fernand Quevillon ». *La Revue*, 28 février 1995, p. 30.
- « Les Habitations Nouvel Age ». *La Revue*, 3 avril 1990, p. 24.
- « Les Habitations Nouvel-Âge ». *La Revue*, 26 mars 1991, p. 28.
- « Les Habitations Place d'Agora ». *La Revue*, 17 septembre 2003, p. 28.
- « Les Habitations Supérieurs LLT ». *La Revue*, 15 mars 1988, p. 22
- « Les Jardins d'Angora ». (s.d.). https://constructionsjaly.com/les-jardins-angora/?utm_source=guidehabitation.ca&utm_medium=referral
- « Les jardins de Versailles ». *La Revue*, 8 mars 2006, p. 15.
- « Les Jardins du Coteau Mascouche ». (s.d.).
https://www.jardinsducoteau.com/?gclid=CjwKCAjwvtX0BRAFEiwAGWJyZAFIFabE7JVVM7bD47JNTdJakQpAoQXcf_vuerJ6M7IE3TWpg0-UhRoCnYsQAvD_BwE
- « Les Rives de la Seigneurie ». *La Revue*, 26 mars 1991, p. 29.
- « Les Villas concept 2000 ». *La Revue*, 22 mars 1994, p. 18.
- « Les Villas sur le verts ». *La Revue*, 13 septembre 2006, p. 4.
- « Les Villas sur les verts ». *La Revue*, 14 mars 2007, p. 14.
- « Les Villas sur les verts ». *La Revue*, 8 mars 2006, p. 12.
- « Loignon Durant Quevillon inc. ». *La Revue*, 17 avril 1974, p. 5.
- « Maison de style Nouvelle-Angleterre ». *La Revue*, 12 mars 2003, p. 26.
- « Masbec inc. ». *La Revue*, 15 avril 1971, p. 10.
- « Masbec inc. ». *La Revue*, 6 avril 1972, p. 19.
- « Mascouche de plus en plus près! ». *La Revue*, 17 septembre 2003, p. 26.
- « Notre fierté c'est d'être les premiers ». *La Revue*, 15 mars 2000, p. 28.
- « Nouveau projet au Domaine du Geai-Bleu ». *La Revue*, 16 mars 2005, p. 26.
- « Nouveau projet de prestige ». *La Revue*, 17 mars 2004, p. 19.
- « Nouveau projet domiciliaire situé dans la paroisse Saint-Louis-de-Terrebonne ». *La Revue*, 11 avril 1973, p. 7.
- « Nouveau projet domiciliaire situé dans la paroisse Saint-Louis-de-Terrebonne ». *La Revue*, 17 avril 1974, p. 15.
- « Nouveau projet domiciliaire Terrebonne Ouest ». *La Revue*, 31 mars 1992, p. 14.

« On bâtit vos rêves ». *La Revue*, 15 mars 1988, p. 24.

« Osez le changement ». *La Revue*, 23 mars 1993, p. 7.

« Plus pour votre argent avec les constructions Philippe Hébert ». *La Revue*, 24 mars 1982, p. 10.

« Plus pour votre argent avec les constructions Philippe Hébert ». *La Revue*, 23 mars 1983, p. 18.

« Pour la maison de vos rêves dans un environnement tranquille... ». *La Revue*, 29 mars 1978, p. 9.

« Pour souligner son 10^e anniversaire ». *La Revue*, 3 avril 1990, p.22.

« Projet domiciliaire situé dans la paroisse Saint-Louis-de-Terrebonne ». *La Revue*, 14 avril 1976, p. 15.

« Projet domiciliaire Terrebonne ». *La Revue*, 28 février 1995, p. 2.

« Projet l'Hortensia ». *La Revue*, 14 mars 2007, p. 6.

« Projet Napoléon ». *La Revue*, 26 mars 1991, p.2.

« Projet résidentiel de l'année ». *La Revue*, 15 mars 2000, p. 2.

« Projets domiciliaires à Terrebonne ». *La Revue*, 28 février 1995, p. 32.

« Quartier 7 ». (s.d.). <https://quartier7mascouche.com/quartier/>

« Que la rareté des terrains et l'inflation ne vous arrêtent pas ! ». *La Revue*, 28 mars 1979, p. 11.

« Résidence de prestige dans un site enchanteur ». *La Revue*, 18 septembre 2002, p. 14.

« Résidences de prestige dans un site enchanteur ». *La Revue*, 12 mars 2003, p. 23.

« Sommet des Chênes ». *La Revue*, 15 mars 2000, p. 27.

« Square de l'Étang ». *La Revue*, 8 mars 2006, p. 27.

« Terrasse de la Rivière ». *La Revue*, 4 avril 1989, p.15.

« Terrebonne ». *La Revue*, 15 mars 1988, p. 12.

« Toujours imité jamais égalé ». *La Revue*, 19 septembre 2001, p. 23.

« Un nouveau style de vie dans la Seigneurie de St-Louis-de-Terrebonne. Les maîtres bâtisseurs vous offrent ». *La Revue*, 24 mars 1982, p. 13.

« Un quartier à la hauteur de vos attentes ». *La Revue*, 4 novembre 1998, p. 13.

« Une chance de devenir propriétaire ». *La Revue*, 23 mars 1983, p. 17.

« Une nouvelle vie vous attend! ». *La Revue*, 16 septembre 1986, p. 14.

« Une ville à partager ». *La Revue*, 31 mars 1992, p. 12.

« Unique à Mascouche ». *La Revue*, 14 mars 2007, p. 30.

« Urbanova ». (s.d.). <https://www.urbanova.ca>

« Vallée des Rois ». *La Revue*, 18 mars 1998, p. 13.

« Vallée des Roys ». *La Revue*, 22 mars 1994, p.2.

« Venez faire construire la maison de vos rêves à Terrebonne ». *La Revue*, 21 mars 2001, p. 7.

« Venez voir nos nouveaux modèles ». *La Revue*, 12 mars 2002, p. 19.

« Ville Nouvelle La Plaine ». *La Revue*, 22 mars 1994, p. 11.

« Ville nouvelle La Plaine ». *La Revue*, 23 mars 1993, p. 15.

« Vivre en première classe ». *La Revue*, 26 mars 1991, p. 19.

« Vivre en première classe ». *La Revue*, 3 avril 1990, p. 32.

« Vivre en première classe ». *La Revue*, 4 avril 1989, p. 36.

« Voici quelques raisons pour acheter un terrain et vous construire une maison dans... Les Jardins du Seigneur ». *La Revue*, 15 avril 1971, p. 7.

« Voilà votre chance de posséder, à bon compte in terrain ». *La Revue*, 6 avril 1972, p. 3.

« Voilà votre chance de posséder, à bon compte un terrain ». *La Revue*, 15 avril 1971, p. 3

« Votre avenir ». *La Revue*, 4 novembre 1998, p. 23.

« Votre résidence ». *La Revue*, 11 avril 1973, p. 13.

« Vous avez le goût d'une Québécoise ? » *La Revue*, 26 mars 1980, p. 12.
https://groupeimmobilier450.com/projet/?utm_source=guidehabitation.ca&utm_medium=referral

Documents de planification et études

Blanchard R. (1939). Études canadiennes (3e série). I. La plaine de Montréal. *Revue de géographie alpine*, 27(2), 247-432. https://www.persee.fr/doc/rga_0035-1121_1939_num_27_2_4250

Boulet, C. (2008). Inventaire aérien de l'original sur le territoire du Ministère de la Défense nationale. Ministère des Ressources naturelles et Faune.

Communauté métropolitaine de Montréal (2018). Suivi du PMAD 2012-2018. https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/cahiersMetropolitains_no07.pdf

Communauté métropolitaine de Montréal. (2012). Plan métropolitain d'aménagement et de développement. https://cmm.qc.ca/wpcontent/uploads/2019/03/pmad_plan_metropolitain_amenagement_developpement.pdf

Genivar. (2006). Identification des enjeux environnementaux relatifs au développement des boisés localisés à proximité du terrain d'aviation de Mascouche. Agence Métropolitaine des Transport (AMT).

Martel, C. (2017). *Histoire de la présence anglophone à Mascouche*. Société d'histoire de Mascouche. https://www.sodam.qc.ca/userfiles/files/Patrimoine/Txt%20Histoire%20Anglophone%20Mascouche_compressed.pdf

Municipalité régionale de comté les Moulins (2013). Schéma d'aménagement et de développement révisé. http://www.mrclesmoulins.ca/fr/nos_services_aménagement_developpement.asp

Municipalité régionale de comté les Moulins. (1983). *Étude de cadrage et problématique d'aménagement*.

Municipalité régionale de comté les Moulins. (1987). *Schéma d'aménagement*.

Municipalité régionale de comté les Moulins. (2002). *Schéma d'aménagement et de développement*.

Société Technique d'aménagement régional inc (1973). *Schéma directeur des structures de la région aéroportuaire de Mirabel*.